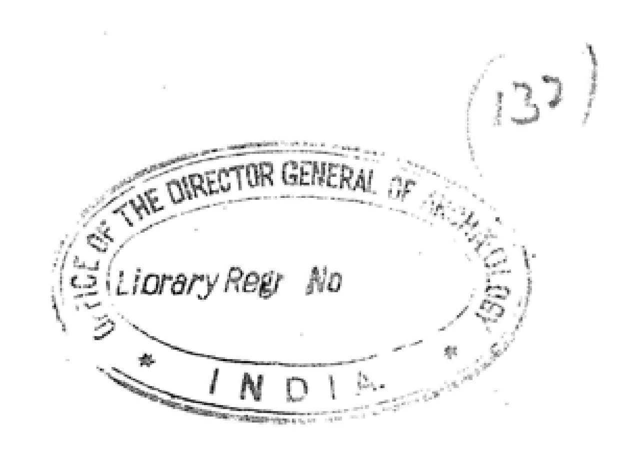


BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE



ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1911

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
1911

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 AVRIL 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents: MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*; Donnet, *secrétaire*; Saintenoy, R. P. van den Gheyn, président Blomme, Willemsen, L. Blomme, Comhaire, Stroobant, Dr van Doorslaer.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 1910 est lu et approuvé.

Il est procédé au vote pour la nomination de deux membres correspondants regnicoles, en remplacement de MM. Duvivier et baron van Ertborn, décédés. Huit candidatures ont été, après discussion, regulièrement acceptées. Après un premier tour et un scrutin de ballotage, sont nommés à la majorité des voix:

M. Louis Paris, conservateur à la bibliothèque royale de Bruxelles, et M. Georges Hasse, médecin-vétérinaire du Gouvernement à Anvers.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
ALPH. DE WITTE.

SÉANCE DU DIMANCHE 7 AOUT 1910

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents : MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire ;* vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Dr van Doorslaer, R. P. van den Gheyn S. J., Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Hymans, président Blomme, Willemsen, Matthieu, Bergmans, membres titulaires; Hasse, Casier, Dilis, membres correspondants regnicoles; comte de Beaumont, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Geudens, *trésorier;* Stroobant, Kintsschots, membres titulaires; Heins, membre correspondant regnicole ; baron de Borghrave, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin dernier est lu et approuvé.

M. le président annonce que, depuis la dernière séance, l'Académie a eu le regret de perdre un membre honoraire regnicole, M. le chanoine Delvigne, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 5 juin 1910, et deux membres correspondants regnicoles, MM. le Dr Alexandre, mort à Liége, le 17 juillet 1910, et M. Geerts, décédé à Gand, le 30 juillet 1910.

Le R. P. van den Gheyn est chargé de rédiger la notice biographique du chanoine Delvigne, et M. Willemsen celle de M. Geerts.

M. le président félicite M. Soil de Moriamé, qui vient d'être promu officier de l'Ordre de Léopold. Celui-ci remercie.

Il est donné connaissance d'une circulaire annonçant que, du 24 au 27 août, se tiendra à Bruxelles un congrès d'art et d'histoire, et d'une lettre de la Scottish exhibition of National History, art and Industry, qui sollicite l'appui de l'Académie pour l'exposition qui aura lieu l'année prochaine à Glasgow. Pris pour notification.

Il est décidé que l'Académie tiendra sa séance publique annuelle le 2 octobre prochain. Le bureau est chargé des mesures d'exécution.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à l'Académie et donne lecture du compte-rendu des princi-

pales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck donne connaissance de son rapport sur le congrès que la Société française d'Archéologie a tenu en Anjou. Il fait circuler un grand nombre d'illustrations. Ce rapport sera inséré dans les Annales.

M. Goovaerts présente la préface d'un travail établissant quelle est l'origine véritable de Beethoven. Cette étude est acceptée. L'auteur sera prié de l'achever complètement, puis de la remettre pour qu'elle puisse paraître dans les Annales.

M. Hasse présente un engin trouvé dans l'Escaut et qu'il suppose provenir l'un des brûlots lancés, en 1585, contre le pont construit par Farnèse lors du siège d'Anvers. La note qu'il a rédigée à ce sujet sera insérée dans le Bulletin.

M. Dilis fait connaître des documents qui établissent que, dans la première moitié du XVIIe siècle, des tentatives ont été faites pour créer des sociétés d'assurances contre l'incendie. Son étude trouvera place dans les publications de l'Académie.

M. Matthieu dépose, en vue d'impression dans le Bulletin, la notice biographique qu'il a consacrée à M. Léopold Devillers.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
ALPH. DE WITTE.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Comte CHARLES DE BEAUMONT. Les jetons tourangeaux.

FERNAND DONNET. Les fiches dans la douane au XVIII[e] siècle.

G. WILLEMSEN. L'inventaire d'un fabricant de drap de soie anversois en 1629.

August Hahr. Villem Boy. Bildhuggaren och byggmästaren.
Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Août 1910.
D. D. Brouwers. Cens et rentes du comté de Namur au xiiie siècle. I.
Charles P. Bowditch. The numeration, calendar systems and astronomical knowledge of the Mayas.
— Hommage de la « Jeune Wallonie » à son regretté directeur René Dethier.
Paul Bergmans. Marguerite d'York et les Pauvres Claires de Gand. Notice sur un manuscrit enluminé de la vie de sainte Colette.
Id. La richesse artistique des villes flamandes.
L. Maeterlinck. Le rôle comique du démon dans les mystères flamands.
Fernand Donnet. Les sceaux anversois particuliers aux xive et xve siècles.
Siegfried Kann. De iteratis apud poetas antiquæ et mediæ comœdiæ atticæ.
Dr Wilhelm Süss. Ethos. Studien zur älteren griechischen rhetorik.
Hermann Kalfuss. Kloster Schiffenberg bis zu seiner einverleibung in den deutschen orden 1323.
Wilhelm Schraub. Jordan von Osnabrück und der tractatus de prærogativa Romani imperii.
Franz Weber. Alexander der Grosse im Urteil der Griechen und Römer bis in die Konstantinische zeit.
Karl Kircher. Die sakrale bedeutung des weines im altertum in seiner beziehung zur gottheit.
Alfons Fierens. De Geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula.
Is. Teirlinck. Zuid-Oostvlandersch idioticon. I.
Th. Coopman et Jan Broeckaert. Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd. VIII.
Alph. de Witte. La médaille offerte au duc Charles de Lorraine par son antiquaire dom Mangaert.
Joseph Casier. Une sculpture en albâtre du Musée des Beaux-Arts de Gand.

ARMAND HEINS. Restes d'une maison romane à Huy. Intérieurs anciens en Belgique.
E. J. SOIL DE MORIAMÉ. Deux bas-reliefs en métal du Musée de Tournai.
FERNAND DONNET. La vie intime anversoise sous le régime républicain.
ID. Province d'Anvers. Comité provincial des monuments. Inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics. IV.
ID. Les tapisseries du maréchal de Vigny.
NAPOLÉON DE PAUW. Courtrai sous Artevelde.
ID. Un document inédit relatif à Jacques van Artevelde. Rapport et note supplémentaire.
Dr G. VAN DOORSLAER. Les van den Gheyn, fondeurs de cloches, canons, sonnettes et mortiers à Malines.
A. DE CEULENEER. Kunsttoestanden en Kunstbegrippen.
ID. Geschiedenis van het Onderwijs in de drie graden. Verslag.
ID. Een onuitgegeven gedicht van J. B. Vervier.
ID. Justus van Gent (Joos van Wassenhove).
ID Le mobilier ecclésiastique.
G. WILLEMSEN. La grève des foulons et des tisserands et le règlement général de la draperie malinoise.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts. Mémoires in-8°. Tome VII.
Bulletin 1910. Nos 5, 6, 7, 8.
Biographie nationale. Tome XX. 3e fasc.
ID. Association des journalistes périodiques belges et étrangers. Bulletin. VIIIe année. N° 7.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. Nos 6 et 7.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. Nos 3 et 4.
ID. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 12e année. Nos 9, 10, 11, 12.
ID. Revue belge de numismatique.
66e année. 4e livr.
ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
48e année. Nos 5-9.
ID. Société d'archéologie.
Annales. Tome XXIV. Livr. 1 et 2.
LIÉGE. Wallonie.
XVIIIe année. Nos 6, 7, 8, 9, 10.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome VI. 2e et 3e livr.
LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. Nos 8, 9, 10, 11.
HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. Nos 7, 8, 9, 10.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. Nos 6, 7, 8.
Inventaire archéologique. Fasc. LII.
TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring Hageland.
Gedenkschriften 1909. 3e afl.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége.
5e année. Nos 9, 10, 11.
ANVERS. Antwerpsch Archievenblad. 20e deel. 1e afl.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen.
Juli, Augustus, September 1910.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen Kring der Kempen. Taxandria.
7e jaarg. Nr 2.
BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 3e fasc.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift 1910. III.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2e série. Tome XIV. 2e livr.
MARCINELLE. La jeune Wallonie. 5e année. Nos 1, 2, 3, 4.
ANVERS. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXIV. 1r et 2e fasc.
VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. Vol. XI. 1e partie.
ARLON. Institut archéologique du Luxembourg. Annales. Tome XLV.
AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Jaarboek 1909.
Verhandelingen. Afdeeling letterkunde.
Dl. X. No 3. Dl. XI. No 1, 2, 3, 4.
Prijsvers.
PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Juillet, août, septembre, octobre 1910,
ID. Les marches de l'Est.
2e année. Nos 5, 6, 7.
ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXX. 8e 9e 10e et 11e livr.
Partie littéraire. Tome CXIX. 2e 3e 4e et 5e livr.
ID. Répertoire d'art et d'archéologie.
1910. 2e trim.
ID. Institut catholique de Paris.
Bulletin. 2e série. 1e année. Nos 3-8.
Revue. 15e année. Janvier, février.
Id. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. LXXIV. Nos 1, 2, 3, 4.
ID. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 2e trim. 1910.
ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel 1910. 1 et 2.
PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 4e et 5e livr.
LILLE. Comité flamand de France.
Annales. Vol. XIII, XV, XVIII, XIX, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
11e année. N° 65.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne 1910. N° 8.

RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg. 61 B.

GRAZ. Zeitschrift des historischen vereines für Steiermark.
VIII jahrg. 1 en 2 heft.

WIESBADEN. Verein für Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Annalen. Band XXXIX.
Mitteilungen. 13 jahrg. Nos 1, 2, 3, 4.

TRÈVES. Gesellschaft für nützliche forschungen.
Trierer jahresberichte. II. 1909.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVIII. Sect. 6. Nos 6-12.

LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXVII. N° 267.

ID. The Royal historical Society.
Transactions 3d ser. Vol. IV.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Agost, septembre, octubre, novembre de 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XIV. Mayo-Junio-Julio-Agosto de 1910.

LEMBERG. Collegium archaeographicum Societatis scientiarium Sevcenkianae.
Monuménta linguae nec non litterarum ukraino-russicarum (Ruthenicarum). Tome VI.

KOLOZSVAR. Travaux de la Section numismatique et archéologique du musée national. 1910. I.

VIENNE. Kais. Akademie der wissenschaften. Philosophisch-historische klasse.
Sitzungsberichte. B. 164. Abh. 2 & 3. B. 165. Abh. 3. B. 166. Abh. 2.
Archiv für österreichische geschichte. BC H. 1.

ZURICH. Musée national suisse.
XVIII[e] rapport annuel.
ID. Schweizerisches landes museum.
Anzeiger fur schweizerische altertumskunde.
XII band. 1 heft.
CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia Orientale. Archivio storico per la Sicilia Orientale.
Ano VII. Fasc. 1.
ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. VII. Fasc. 3, 4, 5, 6.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
Bulletin. Année 1908. N[os] 3 et 4.
STOCKHOLM. Fornvännen meddelanden frän K. Vitterhets historie och antikintets akademien. 1909.
LUND. Acta universitatis lundensis.
Andra afdelningen. Medicin samt matemastika och naturvetenskopliga amnen. V. 1909.
Innehallsforteckning, systematisk ofversikt och forfottare register. Tom I-XL.
Farsta afdelningen. Theologi, juridik och humanistika amnen. V. 1909.
UPSALA. Konigl. Universitetets. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. X. Fasc. 2-3.
GOTEMBOURG. Bidrag till Kännedom om Göteborgs och Bohusläns fornminnen och historia. VIII. 2.
BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. Ethonographica in het museum van het bataviaasch genootschap.
Plaat I-XII.
Tijdschrift voor indische taal-,. land- en volkenkunde. Deel LII. Afl. 2.
Verhandelingen. Deel LVIII. 2[e] st.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVIII. Afl. 1 & 2.
Rapporten van de commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheidkundig onderzoek op Java en Madoera. 1908.

BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology.
Vol. 7. Nos 4-5. Vol. 9. No 1.
Vol. 5. No 4. Vol. 8. No 6.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLV. Nos 8-20.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Classified list of publications. May 1910.

CINCINNATI. Museum association.
Twenty-ninth annual report.
Seventieth annual exhibition of American art.
Fourtieth annual exhibition of the Society of Western artists.
Catalogue of the fifth annual exhibition of selected water colors by American artists.

CAMBRIDGE. Peabody museum of archaeology and ethnology Harvard university. Memoirs. Vol. IV. No 3.

WORCESTER. American antiquarian Society.
Proceedings. New series. Vol. XX. Part. 2.

PHILADELPHIA. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLIX. Nos 194-195.

NEW HAVEN. Connecticut Academy of arts and sciences. Transactions. Vol. 16. P. 117-245.

MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society. The Canadian antiquarian and numismatic journal. Vol. VII. No 3.

RANGOON. Report of the superintendent, archaeological Survey, Burma. 1909-1910.

PESHAWAR. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1909-1910.

MADRAS. Annual report of the archaeological department. Southern circle. 1909-1910.
Government of Madras. Public department.
G. O. No 665. Epigraphy.

3° CATALOGUES.

PARIS. H. Welter. Le courrier des bibliothèques.
Juillet, août, septembre 1910.
VIENNE. Ed. Beyer. 56 Lager-Katalog. Klassische philologie.
RIGA. N. Kymmel. Bibliotheca russica.
Catalogue n° 68.
LEIPZIG. Adolf Weigel. Mitteilungen für bücherfreunde. 43 stück.
RATISBONNE. G. J. Manz. Verlagsanstalt, kultur, politische und welt geschichte.
LEIPZIG. Gustave Fock. Antiquariats Katalog n° 377.
LONDRES. Maggs bros. Catalogue n° 259. Part 2. Incunabula.
LEIPZIG. Carl Beck. Antiquariats Katalog n° 14.
Verlags und auslieferungs katalog n° 2.
GOTHA. Dr Petermans Mitteilungen aus Justus Perths' geographischer anstalt.
LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Publications diverses.
BERLIN. Mayer Muller. Catalog 252.
Deutsche philologie und literatur.
LEIPZIG. R. Voigtländer Katalog.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août, Septembre, Octobre et Novembre 1910

MESSIEURS,

A notre dernière séance ordinaire, nous avons eu l'agréable surprise de voir s'asseoir parmi nous, un de nos membres correspondants étrangers, M. le comte Charles de Beaumont. Il a eu l'heureuse idée de profiter de cette occasion, pour nous remettre le volume qu'il vient de publier et qui constitue le supplément de l'étude qu'il a fait paraître en 1901, sur les *Jetons tourangeaux*. Ce nouveau

travail ne renferme pas seulement la description des types ou variétés de jetons que l'auteur a appris à connaître depuis l'impression de son premier ouvrage, mais il contient aussi la description, au point de vue de la Touraine, des médailles iconographiques et topographiques, puis des méreaux et des plombs de marchandises fort rares, qui se rapportent à cette province.

La « Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen », vient de nous faire parvenir le premier fascicule d'une collection de reproductions consacrées à l'*Ethnographica in het museum van het Bataviaasch Genootschap*. Il s'agit de planches de grand format, portant la reproduction, en couleur, des objets les plus remarquables du musée de Batavia. Nous y trouvons des sculptures en bois, des armes, des objets en bronze, des ustensiles en métal, d'autres pièces encore, spécimens remarquables de l'art étrange, mais pourtant si richement décoratif qui florissait autrefois dans les îles malaises.

Il serait oiseux de rappeler ici l'influence considérable qu'eurent jadis, sur le mouvement artistique de l'Europe entière, les artistes originaires de nos provinces. Au XVIe siècle surtout, bon nombre d'entre eux s'expatrièrent et transmirent aux écoles étrangères les tendances et les principes qui faisaient la gloire de l'école flamande. Parmi ces émigrants, il en est un dont la biographie, jusqu'ici, n'avait guère été tracée avec grands détails. M. August Hahr a entrepris cette tâche dans l'étude qu'il consacre à *Villem Boy. Bildhuggaren och byggmästaren*, et qu'il a récemment fait imprimer à Uppsala.

On connaît fort peu de détails sur la naissance et les premières années de Willem Boy. Il vit le jour à Malines dans la première moitié du XVIe siècle et se rendit à Anvers, où, s'il ne fut pas l'élève de Frans Floris, il s'imprégna toutefois de la tendance et de la manière qui distinguèrent si particulièrement ce grand artiste. Boy, vers le milieu du siècle, passa en Suède, où il entra au service de Gustave Wasa. Il se distingua comme peintre, comme sculpteur et, plus tard, comme architecte. Il revint encore plusieurs fois à Anvers, notamment en 1562 et 1565, pour y acquérir des joyaux ou des œuvres d'art et pour y commander les mausolées du prince suédois et de ses deux femmes En Suède, on connaît

encore bon nombre de ses travaux. Les études peintes que l'on conserve de lui sont plutôt rares; ce sont surtout les portraits de Gustave Wasa. Par contre, son œuvre sculpturale est plus considérable et consiste surtout en monuments funéraires. Parmi ceux-ci, il faut citer surtout ceux qu'on retrouve à Uppsala, dans l'église cathédrale, et qui furent élevés pour perpétuer le souvenir de la reine Catherine Jagellon, de la princesse Isabelle, fille de Jean III, et d'autres encore. Boy fut ensuite attaché, comme architecte, aux châteaux de Stockholm et Svartsjö, dont il restaura plusieurs parties. Il travailla aussi aux châteaux de Drottningholm, de Köpingshus, de Kungsörshus et présida à la restauration de diverses églises. Boy mourut à Stockholm, en 1592, et y fut enterré dans la Riddarholmskyrkan. Les reproductions photographiques qui illustrent l'ouvrage que M. Hahr a bien voulu nous envoyer, permettent de se rendre compte que Boy, en se choisissant une nouvelle patrie, y transporta et y conserva fidèlement ce style si spécial imprégné de renaissance italienne, que nos artistes, tels que les Floris, les Coeck, les van Aelst, mirent si fort en honneur dans nos provinces et à Anvers, surtout au milieu du XVIe siècle.

Pompéï, que les fouilles intelligentes débarrassent peu à peu du manteau de cendres séculaires qui la cachait, vient encore une fois de révéler des richesses archéologiques étonnantes à ceux qui l'étudient. Les *Arti della R. Accademia dei Lincei* (Vol. VII, fasc. 4) nous apportent le récit illustré des découvertes faites aux environs de l'antique cité, aujourd'hui en partie ressuscitée. Il s'agit, cette fois, d'une villa importante, qui se distingue par une décoration picturale d'une richesse considérable. Ce ne sont pas seulement des motifs décoratifs, des compositions florales ou architectoniques qui ornent les murailles des divers appartements, mais on y retrouve aussi, dans un état de conservation suffisant, des fresques de grand format, composées de nombreuses figures, harmonieusement groupées et exécutées avec un talent et une habileté indéniable. Cette découverte constitue pour l'histoire de l'art ancien un document d'une valeur considérable et permet d'établir le degré de perfection auquel avaient atteint déjà, en ces temps lointains, les artistes chargés de la décoration des monuments de l'antique Campanie.

Marguerite d'York, troisième femme de Charles-le-Téméraire, partagea la sympathie particulière que les ducs de Bourgogne témoignèrent aux religieux appartenant aux ordres les plus sévères. Elle accorda surtout sa bienveillance aux Dominicains et aux Pauvres Claires. Ces dernières avaient un couvent à Gand, et c'est à cette maison, que la princesse fit don d'un manuscrit contenant la biographie de leur fondatrice, Colette Baillet, qui fut canonisée au siècle dernier. Ce précieux recueil est encore en possession des religieuses; il renferme trente miniatures, consacrées à retracer des épisodes de la vie de la Sainte; ses pages sont encadrées de gravures, motifs peints, représentant des feuillages parsemés de fleurs et de fruits. C'est à la description de cet intéressant manuscrit que notre confrère M. Paul Bergmans, consacre une notice qu'il intitule: *Marguerite d'York et les Pauvres Claires de Gand. Notice sur un manuscrit enluminé de la vie de sainte Colette,* et qui a paru dans le « Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand » (1910, n° 6).

Le « Bulletin de la Société archéologique de Palma », que nous recevons régulièrement, nous parlait presqu'à chaque page de Raymond Lulle. Mais l'impressionnante figure de ce savant et de ce martyr ne nous était qu'imparfaitement connue. Grâce à M. Jules Leclercq, nous serons aujourd'hui mieux initiés à sa vie et aux péripéties de son étonnante existence. Il vient, en effet, de publier dans le « Bulletin de la Classe des lettres, de l'Académie royale de Belgique » (1910, n° 7), une étude *Sur la tombe de Raymond Lulle.* A la suite d'un voyage dans l'île Majorque, il a pu étudier d'une manière plus attentive, l'histoire de celui qu'il qualifie « l'homme le plus prodigieux de son siècle et, peut-être, de tout le moyen âge ». Il nous fait connaître en détail sa jeunesse libertine, son éclatante conversion, sa rude pénitence. Il nous le montre ensuite gratifié du don des sciences et accomplissant une série de prodiges et de faits merveilleux. Ses contemporains lui décernèrent les titres de « docteur illuminé » et de « maître universel en tous les arts et toutes les sciences ». Il mérita l'admiration du monde savant, par le nombre extraordinaire de travaux scientifiques qu'il composa et par leur valeur éclatante. Apôtre infatigable, il évangélisa l'empire des Mogols, l'Asie Mineure, l'Egypte et les Etats Barbaresques. Il eut la préscience avant son décès, en 1314, de la découverte du Nouveau

Monde, et il révéla l'existence d'une terre opposée à notre continent où il prophétisa la mission du Christophore. M. Leclercq émet l'hypothèse que cette prophétie aurait pu être conservée dans la famille du marchand gênois Etienne Colomb, qui recueillit le martyr mourant, et que c'est au docteur illuminé que Christophe Colomb devrait la conviction qui le conduisit à la découverte du Nouveau Monde.

Jean d'Outremeuse est la source principale de l'histoire du pays de Liége, au moyen âge. On peut dire que, depuis cinq siècles, cette histoire est ce qu'il en a fait. Tels sont les termes par lesquels débute M. Kurth dans son nouveau travail, l'*Etude critique sur Jean d'Outremeuse* (Académie royale de Belgique, classe des lettres, Mémoires, collection in-8°, deuxième série, tome VII, fascicule II). Quoique de tous les historiens liégeois, celui-ci soit de beaucoup le plus complet, le plus riche, le plus dramatique, M. Kurth n'hésite pas à s'attaquer à l'autorité dont il jouissait et, dans son mémoire, il se propose de prouver qu'il a purement et simplement inventé beaucoup des événements, dont il est le seul garant, et que son œuvre, *le myreur des histors*, doit disparaître toute entière comme source historique. Quelques écrivains avaient déjà soupçonné, sur ce point, la vérité; M. l'abbé Balau l'avait déjà établie, relativement à un épisode spécial, l'élection d'Henri de Gueldre; M. Kurth, à son tour, s'est donné la tâche de la faire éclater pour l'œuvre entière. Et, pour atteindre son but, établir que d'Outremeuse est un romancier et non un chroniqueur, l'auteur prouve que, malgré ses affirmations, à part quelques diplômes, Jean d'Outremeuse n'a eu à sa disposition, en fait de sources historiques, que celles que nous possédons encore aujourd'hui. Les autres sources qu'il cite fréquemment, il les a purement et simplement inventées. Bien plus, utilisant des documents sérieux, il les a parés, enveloppés de foule de détails et d'épisodes absolument fictifs qui les dénaturent complètement. Pour lui-même il n'a pas été plus véridique; il s'est créé de toutes pièces une généalogie imaginaire; il a rattaché, sans aucune preuve, sa famille à celle des de Pré, puis, pour bénéficier de cette descendance fantaisiste, il a amplifié d'une façon fabuleuse l'histoire de cette dernière. Mais si Jean d'Outremeuse n'offre aucune valeur comme historien, il présente, cependant, certain intérêt, vu qu'il personnifie la crise de l'his-

toriographie, dans le moment où elle sort des régions savantes, pour s'adresser à la foule; ce n'est plus l'historien autorisé d'un petit peuple, mais il devient le type le plus caractéristique de l'historiographie laïque à ses débuts.

Dans nos précédents comptes rendus, je vous ai signalé, dès leur apparition dans « The Archaeological Journal », les travaux consacrés aux anciennes sculptures en albâtre que l'on retrouve encore si nombreuses sur le continent. Notre confrère, M. Joseph Casier, à son tour, s'en occupe, et dans une récente étude (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1910, n° 7), il décrit *Une sculpture en albâtre du Musée des Beaux-Arts*, à Gand. C'est un petit bas-relief provenant des collections du château d'Heeswyck et représentant l'Adoration des Mages. Il est conforme à un des panneaux du retable de l'église de Montréal (France). Une théorie récente veut, que toutes les œuvres d'art de ce genre aient une origine commune, et que toutes proviennent des ateliers anglais établis à Nottingham. M. Casier se range à cet avis et affirme que la petite sculpture du musée de Gand doit donc sans conteste être attribuée aux ouvriers de cette ville.

En Allemagne, jusqu'en Hongrie, se retrouvent, à travers des provinces entières, des restes aujourd'hui plus ou moins dissimulés de travaux défensifs. Ils sont d'origine romaine et auraient constitués autrefois, la ligne frontière, ce qu'on appelle le limes de l'empire. M. Arpad Buday a été chargé de les étudier sur place, et c'est à la suite de ces recherches qu'il vient de publier dans les Travaux de la « Section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie à Kolozsvär » (1910, I), un rapport illustré sur *Le limes romain en Allemagne*. Il établit, qu'autrefois, la frontière de l'empire, à travers les plaines de la Germanie, était protégée par une série de travaux défensifs. Ce fut d'abord un abri en clayonnage, soutenu plus tard par un rempart en pieux, puis par des murs en pierres accompagnés de fossés et de chaussées, parfois géminées. En certains points, cette enceinte continue était soutenue par des tours, d'abord en bois, plus tard en pierre. M. Buday décrit tous les ouvrages de ce genre, qu'à la suite de fouilles, il a pu étudier sur place et, procédant à une classification chronologique,

il croit pouvoir établir la succession de ces divers travaux défensifs et fixer l'époque de leur construction.

Qu'il me soit permis de vous signaler, parmi les diverses brochures que nous envoie notre confrère M. De Ceuleneer, le travail qu'il consacre à *Justus Van Gent (Joos van Wassenhove.)* Passant en revue les multiples opinions qui ont été émises au sujet de cet artiste du xve siècle, il est d'avis que celui, que Vasari appelait Guisto da Guanto, ne peut être que Joos van Wassenhove. Celui-ci avait été reçu comme franc-maître dans la Gilde Saint-Luc d'Anvers en 1460, mais se faisait inscrire quatre ans plus tard dans la même corporation artistique à Gand. Il fut, dans cette ville, chargé de divers travaux décoratifs. Plus tard, il se rendit en Italie où il exécuta ses principaux travaux. M. De Ceuleneer décrit ensuite les œuvres qui sont attribuées au pinceau de van Wassenhove, et établit quel rôle important il joua en Italie, étant le premier peintre flamand, qui se fixa et travailla au delà des Alpes.

Dans une étude qu'il a communiquée à la Commission royale des monuments, M. De Ceuleneer, s'est particulièrement occupé du *Mobilier ecclésiastique* et a examiné les moyens de lui donner un caractère artistique. Pour atteindre ce but, il préconise divers procédés, notamment l'exécution séparée de chaque pièce du mobilier en y allouant des sommes plus élevées, en examinant plus particulièrement le milieu spécial qu'elles doivent occuper, en les réduisant au rôle exact auquel elles sont destinées, en fournissant pour leur confection des modèles choisis avec soin, etc. Plusieurs de ces desiderata mériteraient évidemment d'être pris en considération et leur adoption se justifierait à plus d'un point de vue.

Tous ceux qui s'occupent d'histoire de Flandre, ont connaissance des travaux que notre confrère M. Nap. de Pauw, antérieurement déjà, a consacrés à Jacques van Artevelde. Etudiant aujourd'hui plus spécialement deux points incertains jusqu'ici, il établit, en dépouillant les dossiers des enquêtes faites à cette époque au sujet des méfaits et des malversations des baillis, la légalité du gouvernement d'Artevelde et la compétence des capitaines nommés à son instigation par le gouvernement légal. Dans son étude, qu'il intitule : *Courtrai sous Artevelde. Enquête sur les abus des capitaines*, il s'attache à prouver que le pays légal gouvernait et réprimait régulièrement les abus.

A Courtrai régnait un collège de neuf hommes, formé d'un prévôt, d'échevins, de conseillers auxquels était adjoint un bailli nommé par le comte. Après 1338, ce dernier fut remplacé par deux capitaines envoyés par les trois villes. Ceux-ci s'immiscèrent dans les affaires des bourgeois et des métiers. Des abus nombreux se firent jour dans leur gestion et nécessitèrent une enquête qui eut lieu en 1340. L'un des capitaines fut condamné; le second fut acquitté. Ce jugement confirme la thèse que M. De Pauw s'est efforcé d'établir en analysant les pièces qui constituent le dossier de cette instruction criminelle.

Actuellement, pas de jour ne se passe pour ainsi dire, qu'ici ou là, ponctuant des revendications sociales, une grève n'éclate sur l'un ou l'autre point du pays. Il y a des esprits chagrins qui en prennent prétexte pour crier à l'innovation et maudire d'autant plus ces pratiques qu'ils croyent nouvelles. Et pourtant, il y a nombre de siècles déjà, nos ouvriers avaient recours à ce procédé de lutte, pour tâcher d'obtenir le succès de leurs revendications. Je n'en veux, pour exemple, que la grève qui éclata en 1524, à Malines, où les foulons, bientôt suivis des tisserands, prenant pour prétexte l'érection d'un moulin à fouler, cessèrent le travail et se retirèrent dans les localités voisines de la ville. A cette époque, l'industrie drapière constituait le principal élément de la prospérité malinoise. Cet événement eut donc des conséquences sérieuses; il fut suivi de pourparlers et de négociations nombreuses qui aboutirent, en 1544, à la promulgation d'un règlement général dont les clauses sont des plus intéressantes à étudier pour l'histoire économique ancienne de nos provinces. C'est à cette tâche que s'est appliqué notre confrère M. Willemsen, dans un nouveau travail, qu'il consacre à *La grève des foulons et des tisserands et le règlement général de la draperie malinoise de 1544*.

Dans une série d'études, M. le lieutenant-colonel Dervieu, s'est efforcé d'étudier successivement divers objets d'usage habituel au moyen âge, tels les couteaux, les clefs, etc. Aujourd'hui, dans la dernière livraison du « Bulletin monumental », il passe en revue les nombreuses transformations que subirent *Les chaises et les sièges au moyen âge*. Les tableaux anciens, les manuscrits historiés, les inventaires particuliers, lui permettent de décrire toutes les formes

qui furent en usage pour la confection de ces objets mobiliers; ils lui servent aussi à établir les distinctions parfois très strictes qui étaient faites dans leur usage, établissant des privilèges scrupuleusement observés pour l'emploi de certaines formes de sièges par certaines catégories individuelles.

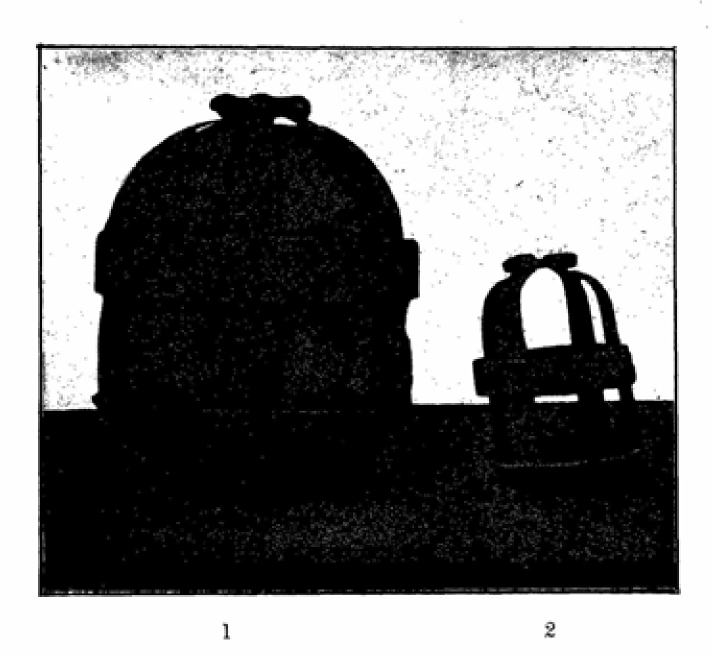
Messieurs, parmi les noms qui forment la liste, cette fois si fournie des hommages d'auteurs, vous trouverez plusieurs fois cité celui de votre secrétaire, accompagnant le titre de publications parues hors de notre Académie. Ce n'est pas que je veuille quemander quelque louange; rien ne m'est plus odieux qu'une autobibliographie, mais dans un but que, j'espère, vous apprécierez, je voudrais un instant appeler votre attention sur l'*Inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics*, de la province d'Anvers, édité par la Commission royale des monuments, dont notre bibliothèque vient de recevoir les quatre premiers volumes. C'est un travail qui m'a coûté de laborieuses recherches et qui est encore loin d'être terminé. On y trouvera, à côté de courtes notices historiques et bibliographiques, la description illustrée des objets d'art anciens que l'on retrouve encore principalement dans nos églises. Ces objets ne présentent plus qu'une fort minime partie des richesses que possédaient nos édifices religieux, même après les spoliations qu'elles eurent à souffrir à la fin du XVIIIe siècle. Mais depuis un demi-siècle, on dirait qu'on s'est évertué à détruire, à aliéner, à faire disparaître, dans des conditions les plus irrégulières et les moins avantageuses, des quantités d'œuvres d'art intéressantes ou précieuses. Ni les prescriptions des autorités religieuses ou civiles, ni les recommandations de tous genres, n'ont pu arrêter ce déplorable courant de vandalisme.

Les inventaires dressés dans le but de remédier à cette triste situation, viennent tard, beaucoup trop tard. Mais eux-mêmes ne constituent pas une digue suffisante à ces inexcusables pratiques. Et presque chaque jour de nouvelles ventes, de nouvelles destructions nous sont signalées. Les membres de l'Académie pourraient contribuer à la tâche conservatrice que s'est imposée la Commission royale des monuments, en lui signalant les œuvres d'art dignes de remarque, en les étudiant et les décrivant, en lui dénonçant

les actes de vandalisme qui se commettraient ou les tentatives d'aliénation dont ils auraient connaissance. C'est dans ce but, Messieurs, que je me suis permis d'appeler un instant l'attention sur une publication en cours et à la continuation de laquelle vous pourriez évidemment fournir une aide précieuse et efficace.

Le 4 décembre 1910.

FERNAND DONNET.



1 2

1. Masse incendiaire employée par Giannibelli. Coll. G. Hasse.
2. Armature de fanal XVIIIe siècle. Coll. Frans Claes.

Les Brûlots de Giannibelli

En 1585, Alexandre Farnèse, assiégeant la ville d'Anvers, construisit sur l'Escaut un pont à la hauteur des forts Philippe et Marie ; ce pont avait pour but d'affamer Anvers, en empêchant toute circulation de navires et tout ravitaillement.

Le pont sur l'Escaut était formé d'une série de bateaux en ligne, soutenant une charpente en bois, allant d'une rive à l'autre; le pont était protégé par les deux forts des deux rives et par une ligne avancée de bateaux armés de piques en fer.

Les Anversois, après avoir laissé construire le pont sans faire aucune tentative de réelle destruction, se trouvèrent bientôt gênés dans leur ravitaillement et se mirent enfin en devoir de songer aux moyens les plus propres à détruire ce pont funeste.

De multiples projets furent proposés aux Magistrats d'Anvers et parmi eux, un, élaboré par un certain Keersmaekers, ne fut pas accepté; d'autres élaborés par l'ingénieur italien Giannibelli furent acceptés dont un seul fut réalisé; il comprenait deux parties.

1. Vingt barques assujetties les unes aux autres par groupe de quatre, furent remplies de pierres, de sable et de poudre, et recouvertes de riz, de paille et de goudron; elles devaient empester l'ennemi, puis sauter près du pont. Les unes brûlèrent trop tôt, les autres s'échouèrent très vite sur la rive.

D'autres brûlots furent encore préparés et envoyés à la dérive, mais n'atteignirent non plus le but désiré.

2. Deux grandes barques nommées «De Fortuin» et «De Hoop» furent montées comme brûlots. L'ingénieur anversois Pieter Timmermans et l'horloger Jan Bovy furent chargés de leur aménagement avec le concours de l'Italien Giannibelli. Ces deux grandes barques furent bourrées de pierres et de poudre, leur pont fut entouré de tonneaux de poix et de masses inflammables bardées de fer; ces masses avaient été nommées des «ijzeren varkens».

Envoyées vers le pont d'Alexandre Farnèse, ces deux barques n'eurent pas beaucoup plus de succès, l'une resta en route, l'autre sauta, mais pas assez près du pont qui subsista malgré tout.

Comme on le voit, les historiens de l'époque nous ont donné peu de détails techniques intéressant les diverses parties de ces brûlots.

Or, dernièrement, grâce au distingué et si aimable ingénieur directeur des Ponts et Chaussées, M. Zhanen, mes collections s'enrichirent d'un objet fort intéressant trouvé il y a dix ans en aval d'Anvers, dans l'Escaut; l'objet en question est une masse compacte entourée de 6 bandes en fer réunies à la base dans une coupe ronde, au milieu par une bande transversale en fer, au sommet par un cercle en fer; sa hauteur totale est de 35 centimètres, son diamètre de 28 centimètres et son poids d'environ 30 kilogrammes. La masse se compose de matières inflammables, soufre, phosphore, et résines avec un genre d'étoupe, le tout brûlant encore parfaitement, même au contact de l'eau avec des vapeurs sentant fortement le phosphore. Des forages pratiqués de part en part n'ont fait rencontrer aucun corps dur à l'intérieur.

L'histoire des armes à feu et masses incendiaires nous enseigne qu'en 1536 déjà on utilisait de petites armatures circulaires en fer pour les garnir de matières inflammables; ces petites masses incendiaires n'avaient jamais plus de 15 à 20 centimètres de hauteur, de poids minime et servaient parfois aussi à être garnies de 3 ou 4 grenades; on les lançait sur des villes ou sur des bateaux ennemis; Dilichii, en 1589, figure ces armatures dans son ouvrage.

Connaissant 1° l'histoire d'Anvers et de l'Escaut, qui nous montre que la tentative de destruction du pont d'Alexandre Farnèse est le seul fait guerrier au cours duquel on a employé de grandes masses incendiaires; 2° le poids considérable de la masse incen-

diaire; 3° la texture du fer qui montre bien son ancienneté; 4° l'impossibilité d'employer comme fanal cette masse trop grande et trop lourde et la présence de phosphore dans sa composition; 5° la reproduction d'objets semblables dans le livre de Dilichii de 1589: il semble que la masse incendiaire ne peut-être qu'un des « Yzeren varkens » des brûlots « De Fortuin » et « De Hoop » de Giannibelli (figure 1).

La figure 2 montre une armature de fanal trouvée dans l'Escaut, semblable à celles employées aux XVIIe et XVIIIe siècles et qui étaient souvent suspendues; la texture du fer seule montre une époque plus récente de beaucoup que la masse figure 1.

Il était curieux de rechercher l'histoire de cet objet d'une époque où l'on décrivait sommairement tant de choses qui cependant ont pour nous Anversois un intérêt si considérable.

GEORGES HASSE.

---

1. *Collegiale Actenboeke.* 1577-1583. V, XIV, XV, XVII, XVIII, XXV.
2. DIELIS. *Schipbruggen*, Archievenblad. Antwerpen.
3. DEMMIN AUG. *Die Kriegswaffen*, p. 940. Liepzig, Friesenhahn, 1893.
4. DILICHII WILHELMI. *Krieges-schule, kriegsbüch, feuerballen*, pp. 135-136-137. Frankfurt a/m., J. Dav. Tunnes, 1589, in-folio.
5. HONDIUS HENRICUS. *Korte beschrijving ende afbeelding vande generale regelen der fortificatie.* 's Gravenhage, in-folio, 1624.
6. MERTENS en TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen.* Vijfde deel, bl. 226-227. Antwerpen. Van Merlen en zoon, 1849.

La Halle de Diest

Le commerce et l'industrie des draps ne prirent tout leur essor dans la ville de Diest que vers le milieu du XIVe siècle, cependant on y trouvait une halle dès le XIIIe siècle. Elle est mentionnée une première fois en l'année 1270, dans un acte d'abitrage relatif aux limites de la nouvelle paroisse de Saint-Jean (1).

Cette halle était située au grand marché, en face de l'église Saint-Sulpice.

Les marchands de la ville pouvaient y étaler leurs marchandises sur des étaux tirés au sort deux fois par an; à l'approche des grandes foires du dimanche des Ramaux et de la fête de saint Denis (9 octobre). Les marchands étrangers occupaient une place spéciale de manière à empêcher toute confusion entre leurs draps et ceux de la ville. Le mercredi de chaque semaine était réservé au marché franc. Les autres jours, le sire de Diest levait un droit sur chaque étalage et sur la vente de chaque pièce de drap.

Le commerce diestois s'étant beaucoup développé au commencement du XIVe siècle, les marchands drapiers prirent la résolution, en 1346, de bâtir une halle nouvelle en rapport avec l'importance

(1) Les archives de la ville de Diest sont classées, mais elles ont perdu leur inventaire. Il nous est donc impossible d'indiquer le numéro de la pièce que nous citons. En voici le début: « Actum et datum in Diest in domo Pannorum, anno Domini Mmo CCmo septuagesimo, in vigilia nativitatis beate Marie Virginis... » (7 septembre 1270.)

des échanges. Thomas, sire de Diest, leur céda, le 27 mai de cette année, l'ancienne halle ou « maison aux draps » et la maison de Beringen qui lui était contiguë. Il leur accorda ainsi le droit d'élever, soit sur l'emplacement de ces bâtiments, soit à n'importe quelle autre place comprise dans l'enceinte de la ville, la construction projetée (1).

On choisit comme emplacement de la nouvelle halle, le marché aux toiles ou « lyne laken merkt ». La première pierre fut posée, le 14 septembre 1346, comme le prouve une inscription encastrée dans la halle du côté de la rue de l'Ecole (2).

INCEPTA . EST . ISTA . HALLA . AÑO
DOMINI . M . C°C°C° . XLVJ
MENSIS . SEPTEMBRIS . IN . DIE . SC̄E . CRUSIS.

La perte des comptes de la ville ne permet pas de suivre la marche des travaux de construction, ni d'en indiquer la date d'achèvement. Les noms des architectes, qui dirigèrent l'édification du monument, sont également inconnus.

La charte de vente de l'ancienne « maison aux draps » fournit quelques renseignements concernant l'organisation intérieure de la halle, elle nous apprend que l'impôt prélevé sur la vente des draps, pouvait être augmenté d'après les nécessités, pour subvenir aux frais des travaux. Toutefois, cet impôt supplémentaire ne pouvait frapper les étrangers qui fréquentaient la halle.

Comme dans d'autres villes, à Louvain notamment, la nouvelle halle s'ouvrait et se fermait, tous les jours, au son de la cloche. Deux jours par semaine, le mercredi et le samedi, y étaient réservés

(1) Charte donnée par Thomas, sire de Diest, le 27 mai 1346, par laquelle il cède l'ancienne halle et permet d'en construire une nouvelle, elle a été publiée par: RAEMAKKERS. *Coup d'œil historique sur l'ancienne industrie drapière à Diest.* Messager des sciences historiques, 1860, pp. 457 et suiv., en note.

(2) VAN EVEN. (*Geschiedenis der stad Diest.* Diest, Havermans, 1847, p. 135), donne comme date d'édification des halles l'année 1364. Les documents prouvent que cette chronologie est inexacte.

au marché franc. Les locaux étaient alors accessibles à tous et on y pouvait vendre des draps de n'importe quelle longueur.

Au commencement du XVe siècle, le commerce et l'industrie drapières tombèrent en décadence, à Diest aussi bien que dans le reste du pays. Ici également, la concurrence étrangère et la pénurie des laines anglaises portèrent à cette industrie le coup fatal.

Vers la fin de ce siècle, on prit des mesures pour remédier au mal et pour relever le commerce. En 1477, Guillaume, duc de Juliers et sire de Diest, donna à la gilde drapière une organisation nouvelle, dans l'espoir de faire cesser la mauvaise fabrication. Mais ses efforts furent vains; ils ne purent supprimer la cause de la crise.

Au siècle suivant, la corporation des drapiers fit une suprême tentative pour se relever. En 1530, on élabora de nouveaux statuts, tant pour les drapiers que pour les tondeurs, les teinturiers, les fabricants de tapis et les foulons et pour ceux-ci on construisit un moulin sur le ruisseau le Lack, sous Molenstede.

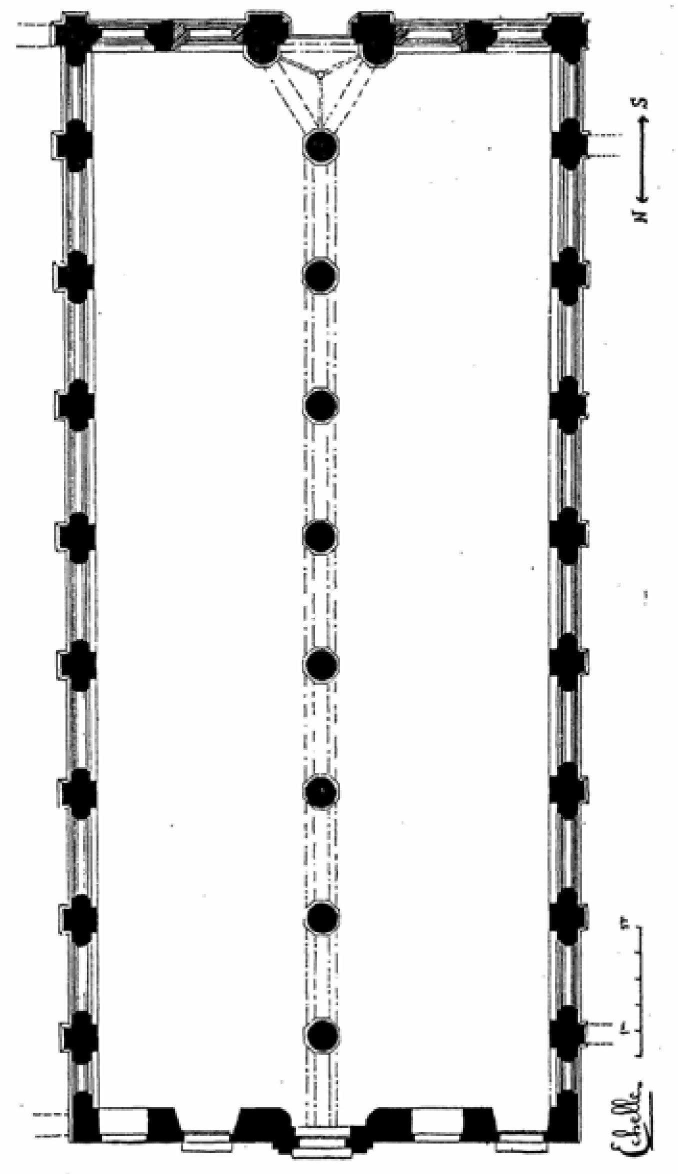
Cette réorganisation donna à la ville quelque prospérité. Mais peu après, les troubles religieux vinrent entraver les transactions et achevèrent la ruine industrielle de la ville. L'industrie ne se releva plus. En 1686, Diest ne comptait plus que six marchands de draps.

La halle, devenue déserte, fut désaffectée et servit depuis lors à divers usages. Vers le milieu du XIXe siècle, la boucherie y était installée. La façade portérieure, rue de l'Ecole, a été reconstruite en 1822. C'est le remaniement le plus important que le monument ait subi.

Il sert actuellement d'école moyenne et de salle de spectacle.

* * *

La disposition primitive des halles de Diest n'est pas difficile à retrouver. Les changements qui y furent apportés sont relativement récents et tranchent assez avec l'état ancien pour permettre de le reconstituer facilement (voyez fig. 1). Il sera même inutile de rappeler la distribution intérieure actuelle de la halle.



Relevé de l'auteur.

Plan des Halles de Diest.

Elle forme en plan un parallèlogramme long de 43 mètres et large de 20, divisé, dans le sens de la longueur, par une épine de colonnes. Elle est isolée sur tous ses côtés et orientée du Sud au Nord, de telle manière que la façade la plus ornée, longeant la rue Haute, est exposée au Sud.

L'épine de colonnes divise la Halle en deux nefs d'égale largeur, ($7^{m}75$), qui bifurque à l'extrémité sud sur deux colonnes engagées dans la façade et réserve ainsi à la rencontre des deux nefs, avec le mur terminal, un espace triangulaire. Cette disposition n'est pas reproduite à l'extrémité nord.

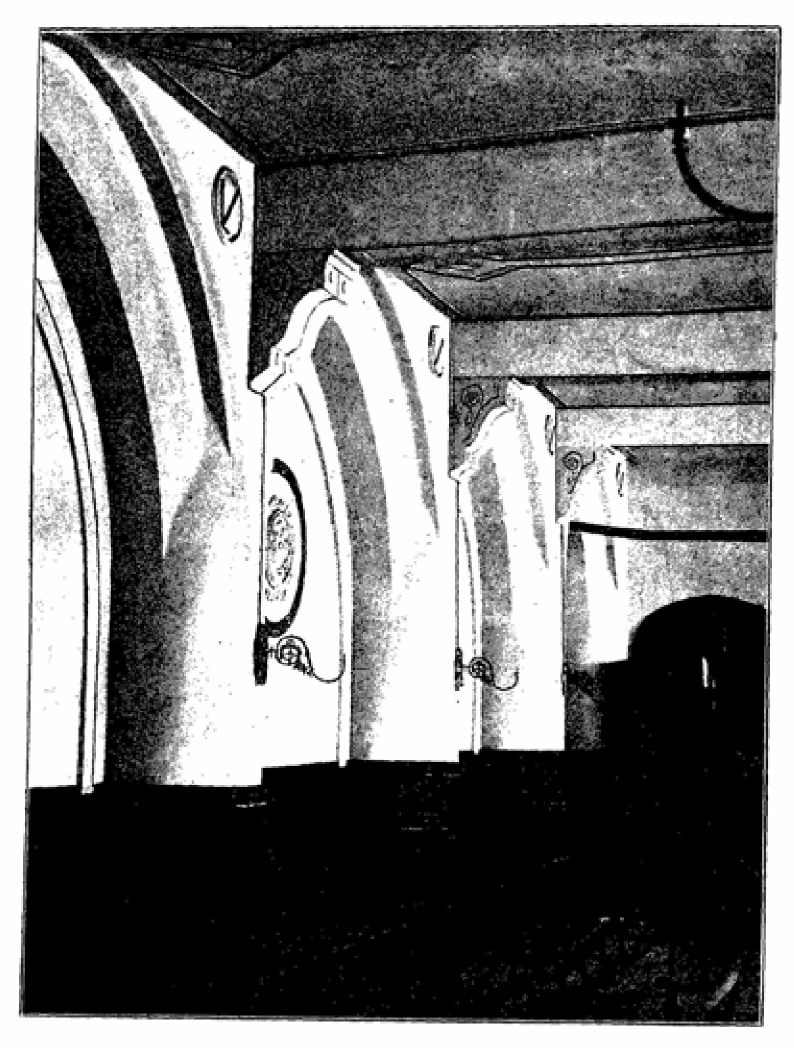
Dans son état ancien, la halle était commandée par deux portes percées au centre des façades étroites. Du côté de la rue Haute trois portes, aujourd'hui, y donnent accès, mais on remarque facilement que deux de celles-ci ne sont que des fenêtres modifiées.

La porte centrale est seule primitive, elle prend entre la bifurcation de l'épine de colonnes. Du côté opposé, rue de l'Ecole, la halle s'ouvrait également par une porte centrale unique, mais la façade nouvelle semble avoir été accolée à des maçonneries anciennes. A l'intérieur, on trouve assez d'indices pour conclure que la façade primitive du côté nord ne différait, dans ses grandes lignes, de la façade principale, que par un perron qui desservait l'entrée et rachetait la pente du terrain.

La présence de contreforts extérieurs, donne à la halle de Diest un aspect tout différent de celui des autres halles brabançonnes: de Louvain, de Bruxelles et de Malines, dont la construction est renforcée par un système d'éperons intérieurs.

Un siècle après la construction des halles de Diest, la halle aux draps à Gand présente cette même disposition de contreforts extérieurs. Elle fut commencée, en 1425, par maître Simon van Assche, mais, après la construction de la septième travée, elle demeura en souffrance pour n'être achevée que de nos jours, suivant le plan primitif.

L'emploi de contreforts extérieurs ne résulte pas de l'ignorance de l'emploi de contreforts intérieurs, par les architectes diestois, car vers l'époque où la halle fut construite, ils en firent un usage très élégant dans le chœur de l'église Saint-Jean, aujourd'hui en ruines.



Photographie de l'auteur.

Fig. 2. — Halles de Diest. L'intérieur.

Le plan des halles de Diest diffère encore de celui de la plupart des autres halles, par ses portes peu nombreuses. Deux seulement, de dimensions assez restreintes (2m30), en permettaient l'entrée, particularité qui se retrouve également dans la halle aux draps à Gand.

* * *

La structure intérieure des halles de Diest est très simple (voyez fig. 2). Chaque nef est couverte par un plafond, dont les maîtresses poutres reposent sur des corbeaux engagés d'un côté, dans la maçonnerie des murs, au droit des colonnes, et de l'autre, dans les trumeaux qui séparent les fenêtres en plein cintre.

Les colonnes sont reliées entr'elles par des arcades en tiers-point, composées de deux rangs de voussoirs en retrait l'un sur l'autre, dont nous donnons les profils (voyez fig. 3).

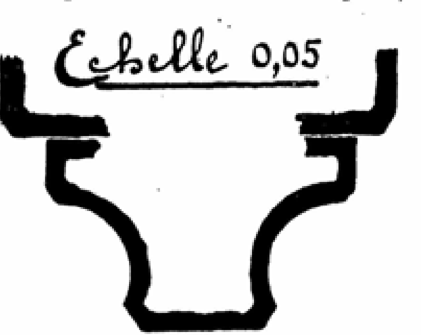


Fig. 3. — Halles de Diest. Profil des arcades.

La pénétration des arcades dans le fut des colonnes et l'absence de chapiteaux existait dès le début. Il ne peut pas résulter d'un remaniement ancien des piles, car l'épine de colonnes se relie parfaitement à la construction par les deux dernières colonnes engagées dans la façade Sud. Le système résulte plutôt de l'épaisseur des colonnes, qui est la même que celle des arcades, et aussi du peu d'élévation de la halle.

Déjà quelques années auparavant, à la halle de Louvain, les chapiteaux ne sont en quelque sorte que de larges bagues décoratives, dont la fonction est très réduite; ils ne rachètent plus la largeur de la retombée des arcades, car les fûts sont aussi épais que les chapiteaux eux-mêmes.

Cependant, l'habitude de supprimer le chapiteau et d'engager les arcades dans un fût cylindrique, ne devient fréquente qu'au xve siècle. Depuis cette époque, il existe de nombreux exemples de

cette disposition dans le Brabant et en particulier dans la région brabançonne, à laquelle Diest appartient (1). Les colonnes sans chapiteaux des halles aux draps, de Diest, sont dans le pays, les plus anciennes de leur espèce que nous connaissions et peut-être, est-ce par cet édifice que cet élément de style flamboyant fut introduit dans le Brabant.

Le tambour appareillé des colonnes, repose sur une base déprimée encore dépendante de la base du XIIIe siècle. Le socle octogonal se relie à la plinthe par une moulure en talon dont le cavet est fortement accusé.

L'épine de colonnes, au lieu de rejoindre le mur de la façade par une arcade perpendiculaire à celui-ci, bifurque, comme nous l'avons dit, au moment d'aboutir et vient buter contre le mur terminal par deux arcades, moins fortes que les autres, reçues sur des colonnes engagées, et qui ne comptent qu'un rang de voussoirs. L'espace triangulaire, formé par leur rencontre avec le mur de la façade, est couvert par une voûte à trois branches de nervures. C'est la seule voûte existant dans le monument. Le profil de ses nervures est la réduction de celui des arcades (voyez fig. 4). La clef de la voûte est ornée de feuillages très simples.

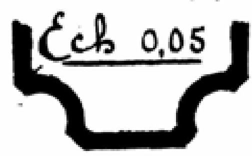
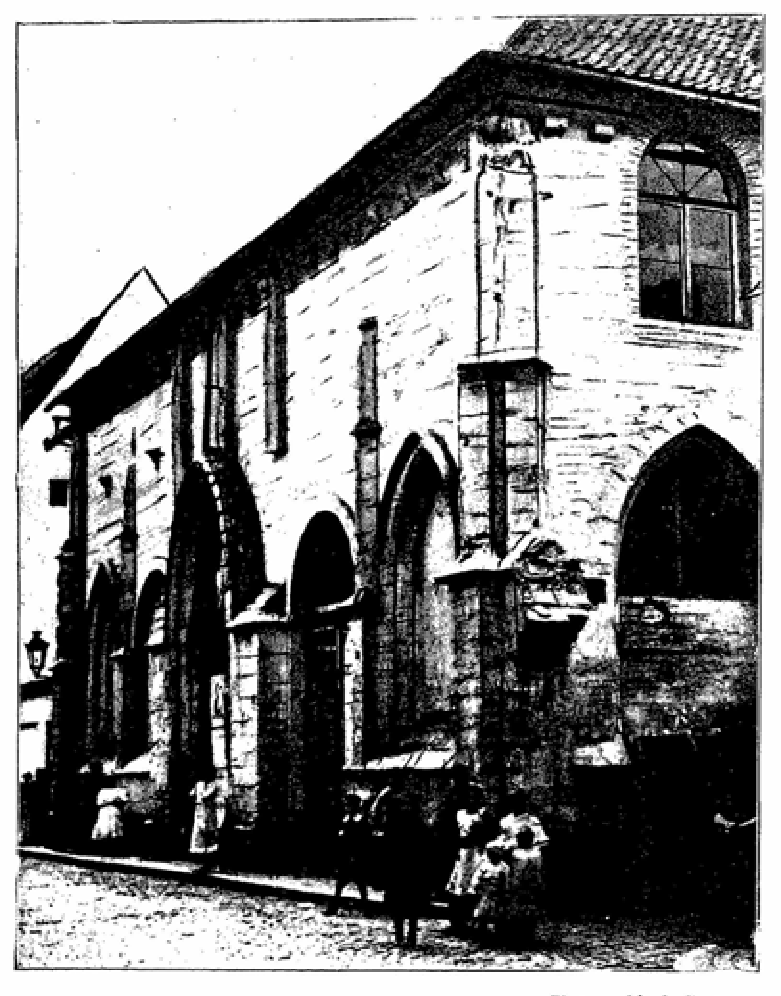


Fig. 4. — Halles de Diest. Profil des arcades aboutissant au mur Sud.

A l'extrémité opposée des halles, l'épine de colonnes bute contre le mur nord, au-dessus de la porte d'entrée, par un arc en quart de cercle.

L'étage de la halle était divisé en deux grandes salles, par un mur d'un mètre d'épaisseur qui surmonte les arcades et porte la noue du toit. Une arcade, large de $2^{m}65$, murée maintenant, établissait la communication entre ces deux larges salles. Elle est percée, à l'extrémité sud, au-dessus de la place voûtée. Une ouverture semblable existait peut-être à l'extrémité nord, mais il n'en est demeuré aucune trace, car en cet endroit, le mur a été démoli lors du renouvellement de la façade.

(1) Cette disposition se retrouve notamment, au XVe siècle, aux églises Saint-Sulpice à Diest, Sainte-Dymphne à Gheel, Saint-Quentin à Louvain et aux églises Notre-Dame à Aerschot, et Saint-Germain à Tirlemont.



Photographie de l'auteur.

Fig. 5. — Halles de Diest. Façade principale.

Les salles établies sous les combles des halles de Louvain communiquaient, sans doute primitivement, entr'elles d'une manière assez analogue.

***

La façade principale de la halle, rue Haute (voyez fig. 5), était richement décorée.

Deux fenêtres, à l'embrasure moulurée en gorge et en ressauts à angles droits, flanquaient la porte de chaque côté. Elles sont munies d'un larmier qui contourne en bandeau les contreforts pour en marquer la première retraite.

Les contreforts les plus solides, placés au droit des colonnes engagées et des extrémités des murs de façade, s'amortissent sous la corniche. Entre les fenêtres, deux contreforts de moindre importance, se terminent beaucoup plus bas, dans le mur de la façade.

Les deux fenêtres les plus voisines de la porte, ont subi quelques remaniements. Celle de droite est devenue une porte dont l'archivolte est aujourd'hui en plein cintre, l'autre est demeurée fenêtre, mais son arc d'ouverture a également été modifié.

L'étage de la halle ne reçoit pas d'éclairage de ce côté, il n'est décoré que par quelques niches et par les contreforts qui montent jusqu'à la corniche. Celle-ci est portée par de gros modillons sculptés.

Une porte monumentale, prise dans l'épaisseur du mur et des deux contreforts qui l'encadrent, est percée au centre de la façade. Ses pieds-droits sont ornés de trois filets séparés par une gorge et un onglet (voyez fig. 6).

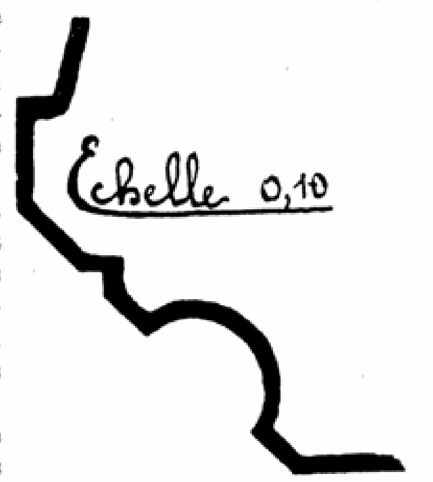


Fig. 6 — Halles de Diest. Pied-droit de la porte.

L'archivolte, profilée de la même manière, est très saillante. Un

reste de linteau nous montre que la porte avait autrefois un tympan ajouré. De même que les fenêtres, elle est encadrée par un larmier faiblement mouluré et présentant à l'extrados des arrachements qui trahissent l'enlèvement des crochets et d'un fleuron. Celui-ci constituait probablement le socle d'une niche (1) faiblement creusée dans une bande murale, qui relie la clef de l'arc d'ouverture à la corniche. Cette bande, en assez forte saillie, est semblable à celle qui termine les contreforts de la façade. Les contreforts qui flanquent la porte, ont subi des dégradations, par suite des modifications apportées aux fenêtres adjacentes. Cependant, on peut les rétablir facilement dans leur état primitif, grâce aux contreforts semblables, mieux conservés, qui flanquent les extrémités de la façade. Après un premier retrait à la hauteur de l'archivolte de la porte et de la naissance des arcs des fenêtres, leur plan passe du carré au triangle, puis, par l'interposition d'un second larmier, ils se terminent en simple bandeau mural de peu d'épaisseur. Le bandeau est creusé par une arcature peu profonde et redentée. Le larmier qui termine brusquement la partie triangulaire du contrefort, devait servir de socle à une petite statue, car dans le bandeau mural se voit encore aujourd'hui un crochet destiné à la retenir.

Les contreforts placés entre les fenêtres, gardent le plan triangulaire à la partie supérieure. Ils se terminent de manière à pouvoir être couronnés par un pinacle qui a disparu.

L'apparition des contreforts de section triangulaire mérite de retenir un instant l'attention.

D'après M. Reusens (2), cette forme n'est en usage que depuis la seconde moitié du XIVe siècle. Dans les halles de Diest, elle se présente durant le second quart de ce siècle. On peut d'ailleurs rapprocher cette particularité d'un détail de construction qui se présente aux halles de Louvain, dont certaines bandes murales de l'étage ont reçu également un épannelage triangulaire dès le premier quart du XIVe siècle.

A la même époque, les exemples de cette disposition ne paraissent

(1) Un fleuron formant le socle d'une niche se voit également au porche sud de l'église d'Oplinter. Son usage est fréquent dans les retables.

(2) REUSENS. *Eléments d'archéologie chrétienne.* Louvain, 1886, t. II, p. 165.

pas être nombreux en France, car M. Enlart écrit dans son manuel (¹): « Vers la fin du XIVᵉ siècle, on commença à ébraser parfois les faces latérales des contreforts afin de diminuer l'ombre qu'ils portent sur les fenêtres. » Cette raison, très satisfaisante pour les grands contreforts d'églises, n'a pas guidé l'architecte diestois. L'exemple qui nous occupe, est dû plutôt au désir de donner une forme nouvelle aux contreforts, en marquant leurs retraits successifs par des changements de plan. L'artifice a été employé uniquement à la façade sud, qui est la plus décorée.

L'aile gauche de cette façade est ornée de deux consoles fixées dans la partie nue du mur, au-dessus de chaque fenêtre. Une de ces consoles est surmontée d'un dais qui se loge entre les modillons de la corniche; il est orné sur ses divers côtés de gâbles, séparés par de minuscules clochetons.

Cette même disposition de socles a sans doute existé dans l'autre moitié de la façade, mais toute trace en a disparu sous la couche de badigeon qui la recouvre.

Les contreforts placés aux angles de l'édifice reçoivent à leur intersection, sous la corniche, une gargouille qui existe encore (²). Elle est formée par un animal au corps assez peu saillant. La gargouille de l'extrême contrefort Est, est d'ailleurs en trop mauvais état pour qu'on puisse encore déterminer sa forme. L'autre est mieux conservée, elle représente un lion à épaisse crinière et solidement membré.

La corniche de la façade principale est très riche. La tablette supérieure est portée sur des modillons, dont la gorge est occupée par un grand quatre-feuilles (³).

La porte de la façade Nord, rebâtie en 1822, était surmontée par une image de la Vierge, qui s'y trouvait encore en 1860, et qui a disparu depuis. La construction a peut-être été commencée

(1) ENLART. *Manuel d'archéologie française.* Paris, 1902, t. I, p. 520.

(2) Le deux contreforts voisins de la porte en avaient également une. Il n'en reste plus aujourd'hui que les arrachements.

(3) Des quatre-feuilles semblables, environ de la même époque, se voient à l'église de Sichem, on les trouve dans une gorge continue sous le larmier de la corniche de l'église. Ils sont sculptées dans la pierre ferrugineuse très tendre et par là, leur forme est plus grossière.

par ce côté, puisqu'on y voit encastré la pierre commémorative des débuts des travaux.

* * *

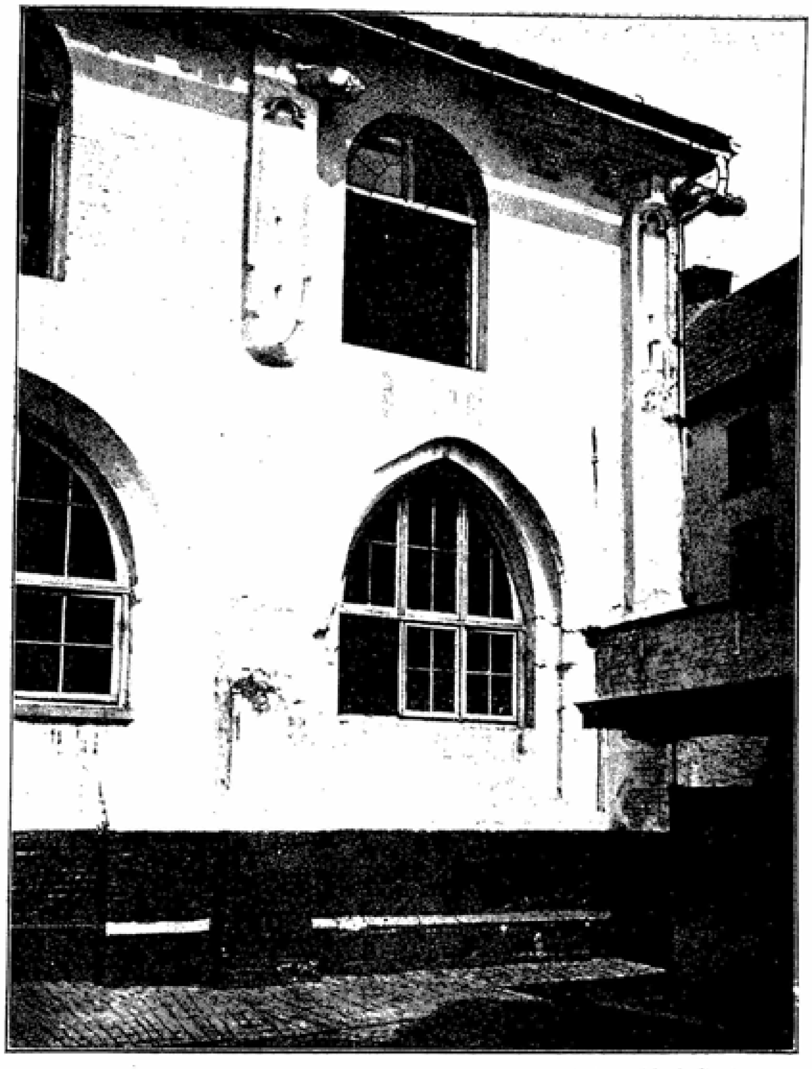
Les façades latérales, moins exposées à la vue, sont beaucoup plus simples. La rue de la Halle ne devait être, à l'époque de la construction, qu'un étroit passage commandé de chaque côté par une porte arquée, dont on voit l'amorce à l'extrémité sud du bâtiment. Le côté Ouest était soustrait à la circulation, des murs se greffaient sur la halle de manière à laisser libre seulement la première travée Sud et Nord. Les contreforts et la corniche de ces travées, sont décorés, en effet, de la même manière qu'à la façade principale (voyez fig. 7). Les gargouilles fixées dans des contreforts se retournent vers la rue, afin d'empêcher l'eau de tomber sur le mur de retour.

Les deux façades latérales sont percées, au rez-de-chaussée, de larges fenêtres en plein cintre; toutefois, la dernière fenêtre de chaque extrémité est plus étroite ; elle est en arc brisé et s'élève à la même hauteur que les autres.

Les fenêtres en plein cintre, dont plusieurs ont été agrandies ou transformées en portes, sont séparées par des contreforts de section rectangulaire qui s'amincissent par trois retraits successifs et montent jusqu'à la corniche. L'embrasure des fenêtres est formée de ressauts à angles droits chanfreinés.

L'étage a perdu son aspect primitif: de larges fenêtres en plein cintre s'y sont substituées à quelques petites baies rectangulaires. A l'extrémité nord de la facade, qui borde la rue de la Halle, une baie primitive a été conservée. Le remaniement des fenêtres date de la même époque que la transformation de la façade sud. La corniche portée sur des corbeaux simples en quart de rond, en a beaucoup souffert, car pour percer ces fenêtres, on a dû pratiquer une grande brèche dans la maçonnerie et enlever, à chaque travée, un tronçon de la corniche. Les gargouilles des contreforts ont été enlevées, un arrachement nous en indique l'endroit.

La halle est couverte aujourd'hui, comme elle l'était dès l'abord, par deux toitures parallèles, qui se rencontrent au-dessus du mur



Photographie de l'auteur.

Fig. 7. — Halles de Diest. Extrémité Nord de la façade Ouest.

porté par l'épine de colonnes. Vu le grand nombre de gargouilles que possédait primitivement la halle, il n'est pas impossible que ses combles aient eu la même disposition que ceux des halles de Louvain et de Bruxelles, c'est-à-dire : de petits combles transversaux du système Reichem qui se greffaient sur la toiture principale.

L'éclairage des combles des halles était, en effet, de grande importance, il y fallait une vive lumière, assez régulière, pour ne pas nuire à la conservation des draps teints. Au XIVe siècle, comme souvent de nos jours encore, on cherchait à éclairer les locaux servant au tissage et à la filature, par des fenêtres percées dans les toitures du côté nord.

L'ancienneté de ce système, tout moderne qu'il nous paraisse, est attesté par les textes et les documents graphiques. Nous avons déjà dit de quelle manière était couverte la halle aux draps de Louvain (1). Sa toiture nous est connue par le *Lovanium* de Grammaye, elle subsista jusqu'en 1680, époque où l'on construisit l'étage actuel.

Cette disposition des toitures n'est pas isolée, elle existait également à la halle de Bruxelles. Une vue du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale de Belgique, datant du commencement du XVIIe siècle, représente l'hôtel de ville et la halle aux draps (2). On y voit la halle couverte par un large comble, sur lequel s'embranchent des toitures transversales prenant l'éclairage du côté Nord-ouest.

Nous possédons donc des documents du XVIIe siècle, qui attestent qu'à cette époque, les deux halles les plus importantes du Brabant avaient ce mode d'éclairage qui nous paraît, pour alors, si singulier. En présence de ce fait, il n'y a aucune témérité à conclure, que le système était aussi en usage à Louvain et à Bruxelles à l'époque antérieure.

Il ne manque pas de raisons pour croire que la halle de Diest, insuffisamment éclairée par les façades, avait une couverture et un éclairage analogue. La façade, rue Haute, orientée vers le Nord,

(1) *Revue de l'art chrétien*, 1909, p. 219. L. HISSETTE. *Les halles aux draps à Louvain.*

(2) Cette vue fut gravé par Santwort, d'après les dessins de l'architecte de la Cour de Bruxelles, Leo van Heil.

est conservée dans son état ancien; or, les parties hautes, correspondant à l'étage, ne révèlent l'existence d'aucune baie (1); d'autre part, les fenêtres des façades latérales sont modernes. C'est donc par la toiture que l'étage de la halle devait recevoir sa lumière. Vu l'orientation de l'édifice, il est probable qu'on y trouvait, comme aux autres halles brabançonnes, des combles transversaux dont la partie verticale exposée au nord était ajourée.

Ce système d'éclairage convenait parfaitement au travail du tissage. A l'abri des rayons du soleil, il offrait le plus de sécurité pour la conservation de la laine et du drap teint. Les industries similaires en font encore de nos jours un usage très fréquent.

* * *

Cette courte notice aura montré que la halle aux draps de la ville de Diest, tout en étant une construction assez simple, offre cependant de l'intérêt.

Elle est, en effet, pour le XIVe siècle, la seule halle des anciens Pays-Bas, construite avec des contreforts extérieurs. Elle se caractérise aussi par la suppression hâtive des chapiteaux de ses colonnes, dont les fûts laissent pénétrer librement la retombée des arcades.

A la façade principale de la halle, nous avons signalé le plan triangulaire des contreforts, les façades latérales se distinguent par la persistance du plein cintre dans le tracé des fenêtres.

Cette halle nous montre dans l'architecture civile du second quart du XIVe siècle, certains raffinements de style qui n'apparaîtront que plus tardivement dans les monuments religieux du Brabant.

Dr Louis Hissette.

---

(1) Ces mêmes parties des façades nord des halles de Louvain et de Bruxelles sont également aveugles.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 DÉCEMBRE 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, président Blomme, Bergmans, Stroobant, Willemsen, L. Blomme, Hymans, Dr van Doorslaer.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 1910 est lu et approuvé.

Les six conseillers formant la série sortant en 1911, sont réélus par acclamation.

Il est procédé au vote pour la désignation d'un vice-président, en remplacement de M. le chanoine van den Gheyn, auquel échoit, en 1911, la présidence annuelle.

M. De Ceuleneer ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est proclamé vice-président.

M. Fernand Donnet est réélu secrétaire.

Cinq places de membre correspondant regnicole sont vacantes, par suite du décès de MM. Hansen, Geerts, Crepin, Dr Alexandre et chanoine Barbier. Pour leur remplacement quatorze candidatures sont présentées.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, la question de l'augmentation du nombre de conseillers, afin d'obtenir un plus grand choix de membres aptes à être désignés pour la présidence et la vice-présidence.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
ALPH. DE WITTE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 1910

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, S. J., président Blomme, Bergmans, Stroobant, Willemsen, L. Blomme, Hymans, Dr van Doorslaer, membres titulaires; MM. chanoine Jansen, Hulin, Hasse, Paris, Dilis, Coninckx, membres correspondants regnicoles; M. le baron de Borghrave, membre honoraire regnicole; M. le comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président;* van der Ouderaa, Comhaire, Matthieu, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, membres titulaires; MM. Casier, dom Berlière, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 7 août 1910 est lu et approuvé.

M. le président donne lecture du télégramme que S. M. le Roi a bien voulu faire adresser à l'Académie, en réponse au toast qui Lui avait été porté au banquet du mois d'octobre dernier. Il est décidé d'exprimer à Sa Majesté les vœux que l'Académie forme pour le rétablissement de la santé de S. M. la Reine.

M. le président annonce que, depuis la dernière séance ordinaire, l'Académie a eu le regret de perdre quatre membres correspondants regnicoles: MM. le chanoine Barbier, Hansen, Crepin et Dr Alexandre. On demandera à dom Berlière, MM. Chauvin et Rooses de bien vouloir se charger de rédiger la biographie respectivement du chanoine Barbier, de MM. le Dr Alexandre et Hansen.

Il est donné connaissance d'une circulaire du Cercle archéologique de Malines, qui annonce qu'au mois d'août prochain, il organisera dans cette ville la XXIIe session des congrès de la Fédération

archéologique et historique de Belgique. MM. Fernand Donnet et le chanoine van den Gheyn sont désignés pour représenter l'Académie à ce congrès.

M. le président félicite M. le Dr van Doorslaer, qui a été nommé chevalier de l'Ordre de la couronne.

Il est donné lecture :

1° d'une lettre de M. de Behault de Dornon, annonçant qu'il vient d'obtenir la croix civique de première classe ;

2° de la liste des concours organisés par l'Académie royale flamande.

3° d'une invitation à assister aux fêtes du millenaire normand, qui auront lieu en juin 1911, à Rouen.

Pris pour notification.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à l'Académie et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Hasse décrit une barque ancienne, qui fut découverte dernièrement aux environs d'Anvers, lors du creusement des nouveaux bassins. Sa communication paraîtra au Bulletin.

M. le chanoine Jansen énumère les œuvres picturales qui, au cours des siècles, ornèrent l'abbaye du Parc, près de Louvain. Ce travail sera imprimé dans les Annales.

M. Comhaire étant absent, sa communication est remise à la prochaine réunion.

La séance et levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
FERNAND DONNET.	ALPH. DE WITTE.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de décembre 1910 et janvier 1911

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

FERNAND DONNET. Province d'Anvers. Inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics. Vol. I, II, III.

ID. Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1910.

HERBERT G. FORDHAM. Descriptive catalogues of maps. Their arrangement and the details they should contain.

Chanoine G. VAN DEN GHEYN. L'ameublement du chœur de Saint-Bavon à Gand.

L. GERMAIN DE MAIDY. Le « Grimé » de Saint-Dié.

ID. Une inscription devinette de 1546 à Sainte-Maure.

ID. Note complémentaire sur la cloche de Bermont.

ID. Sur les branches diverses de la famille de Mussey.

ID. Une sculpture représentant le Père éternel.

ID. A propos d'une récente étude sur Marville.

ALPH. DE WITTE. Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique.

Chanoine R. MAERE. L'église du petit séminaire de Floreffe.

A. A. VORSTERMAN VAN OEYEN. Les dessinateurs néerlandais d'ex-libris.

G. GROS. La fondation d'Olargues.

C. C. A. JUTEN. Cartularium van het begijnhof te Breda.

ARMAND HEINS. Anciennes inscriptions sur des façades de maisons.

BROR SCHNITTGER. Förhistoriska flintgrufvor och Kulturlager.

HENRIK SCHÜCK. Studier i Beowulfsagan.

K. JOHANSSON. Solfägeln i Indien en religionshistorisk mytologisk studie.

JOHNNY ROOSVAL. Om Altarskap i Svenska Kyrkor och museer ur mäster Jan Bormans verkstad i Bryssel.

PETRELLI & LGRELIUS. Narvatrofier i stateus trofesamling.
ID. Tellägg tell narvatrofier.
EMILE VAN HEURCK et G. J. BACKENSWAGEN. Histoire de l'imagerie populaire flamande.
Vicomte B. DE JONGHE. Les monnaies de Ternia au cabinet royal des médailles de Bruxelles.
ALPH. DE WITTE. Les monnaies brabançonnes de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles.
C. J. GONNET. Briefwisseling tusschen de gebroeders van der Goes.
Dr A. J. VAN DER MEULEN. Gedenkschriften van Gysbert Jan van Hardenbroek.
EMILE GUIMET. Lucien de Samosate, philosophe.
ID. Les chrétiens et l'empire romain.
Dr GENTIL DE ASSIS MOURA. O primeiro Caminho para as minas de Cuyabá.
ERNEST MATTHIEU. Souvenirs historiques inédits sur la ville de Hal.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. Nos 8 et 9.
ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Mémoires. Collection in-4°. 2e série. Tome V.
Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome VII. Fasc. III.
Bulletin 1910. Nos 9-10.
Tables générales du recueil des bulletins. 3e série. Tomes XXXI à XXXVI.
ID. Revue belge de numismatique. 1911. 1e livraison.
ID. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 48e année. No 10.
ID. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 13e année. Nos 1 et 2.
ID. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique.
Bulletin. Vol. IX. Fasc. 3.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règnes de Philippe IV et de Charles II.
Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens.
3e série. Tome XII.
2e série. Tome V.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. October, November 1910.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. N° 11.

TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring. Hagelands gedenkschriften. 1909. 4e afl.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. Nos 9 et 10.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. N° 12. 10e année. N° 1.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
Taxandria. 7e jaarg. Nr 3.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Oudheid en Kunst. 1910. IV.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. N° 12. 6e année. N° 1.

ID. Wallonia.
XVIIIe année. Nos 11 et 12.

ENGHIEN. Cercle archéologique.
Annales. Tome VII. 2e livr.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 4e fasc.

TERMONDE. Cercle archéologique.
Publication extraordinaire. N° XII.

LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, literatur und kunst. Ons Hemecht. Jahrg. XVI. Heft 1-12.

BOIS-LE-DUC. Provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant.
Handelingen. 1903-1910.

LEYDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Levensberichten der afgestorven medeleden. 1909-1910.
Handelingen en mededeelingen. 1909-1910.

UTRECHT. Historisch genootschap.
Bijdragen en mededeelingen. 31e deel.
Werken. 3e série. Nos 11 et 24.

PARIS. Revue de l'Institut catholique de Paris.
Vol. I à XIV.
Bulletin 1910. No 10. 1911. No 1 et numéro supplémentaire.

ID. Les marches de l'Est. 2e année. Nos 8, 9 et 10.

ID. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
Novembre et décembre 1910.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXX. 12e livr. Tome CXXIII. 1e livr.
Partie littéraire. Tome CXIX. 6e livr. Tome CXXI. 1e livr.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 3e trim. 1910.

ID. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique.
Année 1909. 3e livr. Année 1910. 1e livr.

ID. Musée Guimet. Annales.
Bibliothèque d'études. Tome XXI.

MACON. Annales de l'académie de Macon.
3e série. Tome XIII.

ROUEN. Académie des sciences, belles lettres et arts.
Précis analytique des travaux. Année 1908-1909.

DOUAI. Société nationale d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord.
Mémoires. Troisième série. Tomes IX et X.

ORLÉANS. Société historique et archéologique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. Nos 195 et 196.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LIX. 2e livr.

ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
Mémoires. 2e série. Tome XL.

ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires. 5e série. Tome XII.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXXe vol. 2e, 3e, 4e et 5e livr.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletins. 3e série. Tome I. 3 et 4. Tome II. 1.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome III. 233e et 234e livr.
TOURS. Société archéologique de Touraine.
Mémoires. Tome XLVIII.
Bulletin trimestriel. 2e série. Tome I. Nos 4 et 5.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles lettres.
Mémoires. 10e série. Tome IX.
ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1910. Nos 3 et 4.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 11e année. No 66. 12e année. No 67.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 2e série. No 9.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. 1911. No 1.
PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 6e livr.
DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 50e volume.
CAMBRAI. Société d'émulation
Mémoires. Tome LXIV.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. 1910. 1r, 2e, 3e trim.
Mémoires. 4e série. Tome VI.
Dictionnaire historique et archéologique de Picardie. I.
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Mémoires. IVe série. Tome VII.
NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. 6e série. Tome VII.
BEAUNE. Société d'archéologie.

Mémoires. Année 1908.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Mémoires. Tomes XVI et XVII.

ROUBAIX. Société d'émulation.
Mémoires. 4e série. Tome VII.

MONTPELLIER. Société archéologique.
Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone.

HALLE A/S. Thuringisch Sächsischen Verein für erforschung des Vaterländischen Altertums.
Neue mitteilungen. Band XXIV. Heft 3.

AUGSBOURG. Historische Verein für Schwaben und Neuburg.
Zeitschrift. 36 jahrg.

LEIPZIG. Königl. Sachsische gesellschaft des wissenschaften.
Philologisch historische klasse.
Berichte über die verhandlungen. 62 B. 6-9 B.
Abhandlungen. B. XXVIII. Nos 3 et 4.

CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Proceedings. Nos LVI et LVII.
List of the members.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXIX. Sect. C. Nos 1 et 2.

UPSALA. Universitas Upsaliensis. Universitati saecularia quinta gratulantur rector et senatus.

COPENHAGUE. Société royale des antiquaires du Nord.
Mémoires. 1910.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia Orientale. Archivo storico. Anno VII. Fasc. II et III.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. VII. Fasc. 7 et 8.

MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
Bulletin. Nouvelle série. Tome XXIII.

LERIDA. Butlleti del Centre excursionista de Lleyda. Any III. Abril-Juny 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Año XIV. Sept.-oct. de 1910.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Desembre de 1910. Janer de 1911.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año XIV. Nº 62.

ALMERIA. Revista dela Sociedad di estudios Almerienses.
Tome I. Cuad. 1-7.

ZURICH. Direktion des Schweizerischen landesmuseums. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.
XII band. 2 heft & Beilage.

VIENNE. Kais. Akademie der wissenschaften.
Philosophisch-historische klasse.
Sitzungsberichte. B. 163. Abh. 3. B. 165. Abh. 1.
Archiv. für österreichische geschichte. B. C. H. 2.

AGRAM. Vjesnik Kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatingskoga Zemaljskoga Arkiva. God. XII. Sv. 3 i 4.
Historia et praesens status archivi regnorum Croatiae, Slavoniae et Dalmatiae Zagrabiae.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLIX. Nº 196.

NEW-HAVEN. Connecticut Academy of arts and sciences.
Yale university. Memoirs. Vol. II. July 1910.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American archaeology and ethnology. Harvard university.
Papers. Vol. VI. Nº I.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLV. Nº 21. Vol. XLVI. Nºs 1-9.

BONE. Académie d'Hippone.
Bulletin. Nouvelle série. Nº 1.

ALLAHABAD. Annual progress report of the archaeological surveyor-Northern circle. 1909-1910.

BOMBAY. Archaeology. Progress report of the archaeological survey of India. Western circle. 1909-1910.

RANGOON. List of ancient monuments in Burma. Mandaloy division.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

ROME. Liberia antiquaria internazionale.
Catalogus librorum antiquorum.

BRUXELLES. F. De Nobele. Livres provenant de la bibliothèque du comte P. A. du Chastel.

FRANCFORT. Joseph Baer & Cie. Frankfurter bücherfreund. 8 Jahrg. Nr 4.

PARIS. Paul Geuthner. Egypte ancienne.
Catalogue 44.

LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteilungen. 1910. Nr 3.

ROME. Spithoever. Musaici cristiani.

PARIS. L. Gamber. Catalogue LVII.

RATISBONNE. G. I. Manz. Verlagsanstalt.

BUDAPEST. Julius Schimko. Biblioteca hungarica. VI jahrg. No 9.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Prospectus divers.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1910 et janvier 1911

MESSIEURS,

Je ne crois mieux pouvoir débuter, en ce nouveau compte-rendu, qu'en vous signalant en premier lieu l'important travail que MM. Bernays et Vannerus ont consacré à l'*Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, dans les mémoires de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (collection in-4o, deuxième série, tome V). Au point de vue numismatique, les collectionneurs trouveront dans cet ouvrage la nomenclature illustrée, descriptive et analytique de toutes les monnaies luxembourgeoises, nomenclature qui n'avait jamais jusqu'ici tenté que de rares écrivains, et qui n'avait encore été essayée que dans des conditions complètement insuffisantes. On trouvera aussi dans ce traité des notions détaillées relatives au passé historique du pays

luxembourgeois, à ses souverains et aux seigneuries qui en relevaient. Les nombreux documents qui sont reproduits et analysés, les renseignements de tous genres qui encadrent et soulignent les descriptions numismatiques, forment de cet important travail un guide précieux pour tous ceux qui veulent s'initier aux fastes historiques anciens du Luxembourg, fastes dont on retrouve les traces conservées et affirmées par les témoins métalliques que classent et identifient aujourd'hui MM. Bernays et Vannerus.

Si, au point de vue de l'unité de style, quelques réserves de principe pourraient être faites concernant l'*Ameublement du chœur de Saint-Bavon à Gand*, l'ensemble et la valeur de celui-ci commandent cependant l'admiration, et on ne peut que se joindre à M. le chanoine van den Gheyn quand, dans sa récente brochure (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1910, nº 9), il en préconise le maintien intégral et en recommande la conservation parfaite. La cathédrale gantoise avait été dépouillée par les iconoclastes du XVIᵉ siècle; il fallait, la crise conjurée, songer à la remeubler. L'influence de la renaissance avait, en ce moment, bouleversé les tendances artistiques. La rénovation mobilière du temple eut lieu d'après les principes du style nouveau et se fit avec faste et richesse, grâce surtout au génie artistique et à la générosité de l'évêque Antoine Triest et de ses successeurs. Les comptes de l'église permettent d'établir, dans quelles conditions et à quels artistes furent successivement commandés les autels, les clôtures, les dinanderies, les tableaux. Bon nombre de ces œuvres d'art ont subsisté jusqu'à nous. Récemment, deux grisailles, distraites depuis un siècle de leur destination première, ont repris leur place dans la clôture du chœur, contribuant ainsi au maintien d'un cadre artistique d'un incontestable mérite, dont plus encore nous pouvons aujourd'hui apprécier la valeur, grâce aux renseignements que nous fournit notre confrère, M. le chanoine van den Gheyn.

Mes précédents comptes-rendus vous faisaient connaître les résultats qui, successivement, furent déduits de la découverte faite rue d'Assaut, à Bruxelles, d'un immense dépôt de monnaies anciennes. Parmi celles-ci se rencontraient environ 59.000 deniers d'origine brabançonne. Il appartenait à notre président, M. de Witte, d'étudier plus particulièrement ceux-ci et de les mettre en rapport avec son

Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant. Il vient de le faire dans une étude que publie la « Revue belge de numismatique » (67ᵉ année, 1ᵉ livraison), et qu'il intitule : *Les monnaies brabançonnes de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles.* Parmi ces innombrables exemplaires de pièces, appartenant tant au monnayage ducal qu'au monnayage local, il se rencontre des centaines de variétés de types, variétés résultant plutôt de négligences ou de fantaisies dans la frappe, mais ne constituant pas les indices d'émissions différentes. A part quelques rares exceptions, tous ces deniers brabançons ont pu être ramenés aux catégories déjà décrites dans l'Histoire monétaire et l'intérêt de leur étude résulte surtout de certaines particularités qu'ils présentent dans leur frappe, dans leur attribution, dans leurs inscriptions.

La bibliographie des ouvrages relatifs aux ex-libris est déjà considérable; elle vient de s'augmenter d'une unité à la suite de la publication par M. Vorsterman van Oyen, d'un recueil consacré aux *Dessinateurs néerlandais d'ex-libris.* L'auteur ne s'occupe que de l'époque moderne, et dans une suite de planches, fournit la reproduction des ex-libris qui, pendant ces dernières années, ont été créés en Hollande. Quelques notes préliminaires fournissent des détails succincts au sujet des artistes qui ont dessiné ces vignettes. Les collectionneurs pourront trouver dans ce recueil des indications qui devront les intéresser.

M. G. Gros, dans une récente brochure, nous raconte les vicissitudes de *La fondation d'Olargues.* La petite ville méridionale d'Olargues, comprenait dans l'enceinte de son château, une modeste chapelle dédiée à saint Laurent. Le vicaire chargé d'assurer le service religieux reçut, en 1311, une fondation de cent sols, à charge de réciter quotidiennement une oraison *pro vivis et defunctis.* Cette fondation subit le sort de toutes celles dont bénéficiaient autrefois les églises françaises. Après diverses modifications ou suspensions causées par les transformations féodales au moyen âge, ou par les persécutions protestantes au XVIᵉ siècle, elle fut supprimée par la révolution de la fin du XVIIIᵉ siècle. Rétablie en 1860, grâce à une fondation nouvelle, elle fut encore une fois confisquée récemment, en vertu des lois prohibitives édictées par la République. Enfin, un jugement daté de 1909, obligea l'administration des

domaines à restituer ce bien injustement spolié. Nous n'aurions pas attiré ici l'attention sur cet incident de la persécution religieuse en France, si nous n'y avions trouvé des compatriotes particulièrement intéressés. En effet, la seigneurie d'Olargues avait été, en 1611, achetée par la famille de Thesan. La dernière propriéfaire de ce bien, Louise-Jeanne de Thesan, qui à l'âge de six ans, fut enfermée dans les prisons de la République, épousa plus tard le comte Henri de Mérode. Elle fut mère de la duchesse de Levis Mirepoix et de l'ancien président du Sénat, le comte de Mérode Westerloo, et c'est à la requête de leurs petits enfants que fut rendu le jugement de restitution auquel je faisais allusion plus haut.

C'est surtout aux études d'archéologie liturgique que notre confrère M. Germain de Maidy se consacre depuis bon temps déjà. Dans cet ordre d'idées, il vient encore une fois de nous faire parvenir diverses brochures, parmi lesquelles je vous citerai celle qui décrit *le Grimé de Saint-Dié*. Le « Grimé », c'est-à-dire sans doute par altération le « grime », petit garçon, écolier, est l'appellation sous laquelle est connue une statue, probablement du XVIe siècle, représentant un sous-diacre, portant un pupitre et ayant servi de lutrin dans le chœur de la collégiale de Saint-Dié. Ce modèle de statue n'est pas unique; d'autres exemplaires en sont connus, et rentrent dans la catégorie des lutrins fixes destinés à servir pour le chant ou la lecture de l'épître et des prophéties. Quand l'évangile ne se lisait pas du haut de l'ambon, on utilisait aussi pour cette lecture des lutrins le plus souvent en métal, en forme d'aigle ou de chandelier. Pour la lecture de l'épître on leur donnait assez souvent la forme d'une statue de Moïse, symbolisant ici l'ancienne loi.

Dans une autre brochure, à propos d'*Une sculpture représentant le Père Eternel au Musée historique lorrain*, M. Germain étudie spécialement la représentation dans l'iconographie religieuse du moyen âge de la figure de Dieu-le-Père représenté en buste à mi-corps et bénissant. Il énumère bon nombre de reproductions graphiques ou sculptées de ce type, dont il constate la multiplicité et la persistance.

Les goûts et les habitudes des jeunes générations ont depuis quelque temps subi de notables transformations et souvent les distractions

qui, hier encore, les enthousiasmaient, aujourd'hui les laissent indifférents. Connaissent-ils encore ces naïves images, maladroitement dessinées et grossièrement enluminées, leur rappelant les contes de fées, les séculaires légendes, les histoires extraordinaires qui, hier encore, faisaient leurs délices? Il y a un siècle, un demi-siècle même, ces estampes avaient conservé leur caractère archaïque qui semblait leur donner un âge bien plus ancien que celui, qu'en réalité, elles avaient. C'est que les procédés de reproduction étaient restés les mêmes et que les anciens modèles servaient toujours aux illustrations. Depuis lors, le progrès aidant, le dessin s'est perfectionné, le papier a été amélioré, l'impression est devenue correcte, les images, en un mot, ont gagné au point de vue artistique, mais ont, en même temps, perdu toute faveur auprès de la jeune génération. Heureusement que des collectionneurs se sont trouvés qui ont sauvé de la destruction et de l'oubli ces produits si intéressants de l'art populaire d'autrefois. Parmi ceux-ci se trouve M. Emile Van Heurck. Turnhout avait en quelque sorte le monopole, dans nos provinces, de l'impression de ces images. La plupart des imprimeries de cette ville ont aujourd'hui disparu ou se sont transformées. M. Van Heurck en a profité pour se rendre acquéreur des anciens bois et pour réunir le plus grand nombre possible de vieilles estampes. Mais il ne lui a pas suffi de collectionner ces reliques typographiques, voici qu'avec M. G. J. Boekenoogen il a publié l'*Histoire de l'Imagerie populaire flamande*. Ce ne sont pas seulement les estampes destinées à l'enfance, dont il est question dans ce beau volume, mais aussi les images de piété, ces reproductions naïves qui pendant si longtemps ont servi d'aliment à la ferveur ardente de nos populations, sans oublier les dessins satiriques, légendaires ou d'aventures, qui jouirent toujours d'un succès considérable dans toutes les classes de la société. Toutes ces reproductions sont soigneusement cataloguées, décrites et commentées. De nombreuses illustrations, voire même des images originales, intercalées dans le livre, complètent le texte d'une manière fort suggestive. Si l'histoire de l'imagerie flamande occupe la plus grande partie du recueil, celle de l'imagerie populaire dans les autres pays n'est pas oubliée et plusieurs chapitres complémentaires lui sont consacrés. En résumé, pour l'étude du folklore, des mœurs et des traditions anciennes de

nos provinces, on ne pourra trouver de guide plus complet et plus artistique, de source de renseignements plus sûre et plus abondante que le bel ouvrage dont MM. Van Heurck et Van Boekenoogen viennent de nous offrir un exemplaire.

C'était une figure bien peu connue jusqu'ici que celle du *Baron d'Hartemberg, promoteur de l'union hollando-belge*, et ses aventures ne sont certes pas banales. C'est à les détailler que s'employe M. Paul Verhaegen, dans les « Mémoires de l'Académie royale de Belgique ». Quoiqu'étranger, mais considéré comme belge par alliance et par affection, d'Hartemberg travailla pendant toute sa vie à l'émancipation du pays qui était devenu le sien. Au milieu des événements si troublés de la république et de l'Empire, avec une audace sans pareille, il poursuivit le but qu'il s'était assigné, c'est-à-dire l'indépendance des Pays-Bas et leur affranchissement. Entré au service des alliés, il entreprit pendant nombre d'années, au milieu d'obstacles qui, à d'autres, eurent parus insurmontables, à faciliter la tâche des puissances qui combattaient l'envahisseur français. Sa vie pendant cette période, constitue un véritable roman et, comme dans une de ses requêtes il le constate lui-même, les déceptions ne lui furent pas épargnées. On en jugera si l'on considère, qu'en quelques années, il récolta « plus de vingt mandats d'arrêt ; huit arrestations effectives ; plus de cinq ans de captivité, en différents temps comme prisonnier d'Etat, ou comme otage, deux procédures criminelles ; un décret de déportation à Cayenne » sans compter les pertes matérielles de tous genres. C'est cette extraordinaire odyssée que M. Verhaegen s'est appliqué à reconstituer, et il a pleinement réussi à mettre en lumière la physionomie extraordinaire d'un personnage qui aboutit, au prix d'incessants efforts, à contribuer à l'édification de l'œuvre de notre indépendance nationale, œuvre que devaient parachever et couronner les combattants de la révolution branbançonne et les patriotes de 1830.

Dans mon dernier compte-rendu, je vous esquissais l'existence d'un artiste qui contribua pour une si grande part à l'efflorescence dans les pays scandinaves de principes d'art auxquels il s'était initié dans nos provinces. Ce mouvement ne fit que s'accentuer et ce courant artistique fut bientôt d'une intensité grande. Nombreuses sont les œuvres de l'art flamand que l'on conserve encore

sous le ciel du Nord. Parmi celles-ci, il faut en premier lieu citer les retables sculptés, dus à des artistes de l'école brabançonne. On connaît l'œuvre du sculpteur bruxellois Jean Bormans. Tous nous avons pu admirer les produits de son ciseau merveilleux: les retables de Gheel, d'Hérenthals ou de Bruxelles, mais les œuvres qu'il produisit pour les églises étrangères, ne nous sont pas aussi familières. L'ouvrage que nous envoye M. Johnny Roosval comble cette lacune. Dans *Um altarskap i svenska kyrkor och museer ur mäster Jan Bormans verkstad i Bryssel,* il nous fournit de multiples indications relatives aux retables que l'on conserve à Güstrow, à Vadstena, à Jäder, à Villberga, à Strängnäs, ailleurs encore. De nombreuses illustrations permettent de procéder à des études comparatives et facilitent l'examen détaillé d'œuvres, dont la parenté est indéniable et dont les repliques multipliées dans la composition, attestent l'unité d'origine et de conception.

L'une des plus curieuses coutumes religieuses du moyen âge, coutume que ne sauraient plus guère justifier nos mœurs actuelles, était celle, qui, annuellement, consistait à laisser élire dans certaines églises importantes, par les jeunes clercs, des évêques éphémères, ayant pour mission de présider à toute une série de divertissements burlesques. Pour commémorer ces coutumes, on eut même soin de frapper des pièces métalliques qu'on appelait monnaies des innocents. Ces souvenirs numéraires sont rares et fort curieux. La Picardie notamment en possède une abondante série, qui date du XVe et s'étend jusqu'au début du XVIIe siècle. M. A. Demailly, qui a réuni une riche collection de ces méreaux, vient, dans les « Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie » (IVe série, tome VI), de publier l'*Inventaire d'une série inédite de monnaies des évêques des innocents, papes des sots.* De nombreuses illustrations permettent d'étudier la composition si intéressante de ces pièces, et de déchiffrer les rebus qui les couvrent. Cette nomenclature est complétée par la description et la reproduction des enseignes, médailles ou souvenirs de pèlerinage, retrouvés en Picardie et surtout à Amiens. Il en est parmi ces petits monuments qui sont d'une délicatesse extrême et qui, au point de vue artistique, offrent un grand intérêt.

Pour être complet, il m'aurait fallu, Messieurs, vous fournir encore

quelques indications au sujet de plus d'un ouvrage parvenu à notre bibliothèque depuis la dernière séance, mais ce serait dépasser les limites d'un modeste compte-rendu et je crois vous avoir suffisamment prouvé par ces quelques lignes d'analyse tout l'intérêt que pourront rencontrer ceux d'entre vous qui voudront consulter les nouvelles acquisitions de nos collections bibliographiques.

FERNAND DONNET.

Anvers, 5 février 1911.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Année 1910

Rapport
du secrétaire et bibliothécaire

Messieurs,

Je remplis un pieux devoir, au début de ce nouveau rapport annuel, en vous rappelant le souvenir de ceux de nos membres qui, frappés par la mort cruelle, ont disparu de nos rangs au cours de l'année académique que nous clôturons aujourd'hui.

Parmi nos membres correspondants regnicoles, nous avons eu à déplorer cinq décès. Le 17 mars 1910, est décédé à Rochefort M. Henri Crepin, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, officier de l'Ordre de Léopold. Il était né dans la même ville, le 20 mars 1833, et avait été nommé membre correspondant en 1888.

M. Victor Barbier, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Namur, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre depuis 1889 de notre Compagnie, était né à Namur, le 8 novembre 1831; il y est mort le 13 avril 1910. Avec son frère, le chanoine Augustin Barbier, il publia l'histoire de l'abbaye de Floreffe. Il composa ensuite

une série d'études se rapportant à des établissements ecclésiastiques, tels l'abbaye de la Paix Notre-Dame, le chapitre noble de Moustier, l'abbaye de Malonne, le chapitre de la cathédrale de Namur, le couvent des dominicains de la même ville, etc. Dans nos Annales il fit paraître une *Question relative à l'histoire de la province de Namur*. Il faisait également partie de la direction de la revue d'histoire ecclésiastique « les Analectes ».

Le Dr Constant Hansen était le plus ancien de nos membres correspondants. Il était né à Flessingue, le 4 octobre 1833, et est mort à Brasschaet, le 14 avril 1910. Il avait pendant de longues années rempli les fonctions de bibliothécaire de la ville d'Anvers. Il était aussi membre de l'Académie flamande et avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. Parmi ses publications, il faut citer: *Brieven uit het Noorden* et *De Dietsche beweging en Klaus Groth*, puis, imprimé dans nos publications: *Nederlandische krijgs- en partijnamen*.

Le 17 juillet 1910, décédait à Liége le docteur Joseph Alexandre, reçu, en 1889, membre correspondant de notre Compagnie. Il était né à Liége, le 3 juillet 1825. Il remplissait dans sa ville natale les fonctions de conservateur du musée de l'Institut archéologique et fut longtemps secrétaire des bibliophiles liégeois. Depuis 1879 il était archiviste provincial, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1895.

Enfin, le 30 juillet 1910, est mort à Gand M. J. Geerts, qui en 1877, avait été élu membre correspondant regnicole. Il était né à Saint-Nicolas, le 15 octobre 1843.

Nous avons également à déplorer la perte de deux membres honoraires regnicoles. C'est d'abord M. Léopold Devillers qui, antérieurement, avait été membre correspondant et membre effectif de notre Compagnie. Il était né à Mons, le 15 juillet 1830, et il est décédé dans la même ville, le 22 mai 1910. Il avait pendant de longues années rempli les fonctions de conservateur des archives de l'Etat et d'archiviste de la ville et était honoré de la croix d'officier de l'Ordre de Léopold.

Ses écrits sont excessivement nombreux. Dans nos publications il fit paraître de multiples communications; parmi celles-ci, nous citerons entre autres: *Notice sur l'église de Saint-Ursmar à Binche; la chapelle des Lombards à Mons; les anciens monuments de*

Mons; les églises paroissiales de Mons; l'église de Saint-Julien à Ath; l'ancien hôpital de Peruwelz; les églises des environs de Mons; Trazignies, son château, ses seigneurs et son église, etc.

Le 5 juin 1910 est décédé à Saint-Josse-ten-Noode, M. le chanoine Delvigne, ancien curé de la paroisse Saint-Josse à Bruxelles et, depuis 1869, membre de notre Compagnie. Ses écrits relatifs à l'histoire et à l'archéologie sont fort connus.

A la suite de ces divers décès, cinq places de membres correspondants regnicoles sont actuellement vacantes. Déjà à la séance du mois de décembre de nombreuses candidatures se sont produites. Dans deux mois vous aurez à procéder à l'élection des successeurs des confrères dont nous avons eu le regret de vous signaler le décès.

Au commencement de l'année dernière, pour combler deux vides, vous avez élu comme correspondants regnicoles: MM. Louis Paris, conservateur de la bibliothèque royale à Bruxelles, et Georges Hasse, géologue à Anvers.

Vous avez également accordé le titre de membre correspondant étranger à M. le Dr Fritz Arnheim, à Charlottenburg.

A la fin de l'exercice dernier, vous avez procédé aux élections statutaires. M. de Witte, devait être remplacé comme président. Je suis persuadé que vous vous joindrez à moi pour rendre hautement justice à la grande courtoisie et à la science si sûre dont il a donné de multiples preuves durant l'exercice de son mandat. Notre vice-président, M. le chanoine van den Gheyn, lui succède et occupera le siège présidentiel de notre Compagnie pendant l'année 1911. Vous avez élu pour remplacer ce dernier, comme vice-président, M. Ed. De Ceuleneer.

Le cours de nos travaux n'a guère subi d'interruption pendant le dernier excercice. Toutes les séances prévues par le règlement ont été régulièrement tenues et les membres ont assisté nombreux à ces diverses réunions. L'ordre du jour, chaque fois, comportait plusieurs communications; vous avez pu en apprécier l'intérêt.

Je suis persuadé d'être votre interprète en remerciant ceux de nos membres qui nous réservent la primeur de leurs études. Je voudrais que leur exemple fut contagieux. Il en est bon nombre qui ont pris place dans nos rangs et qui pourraient à leur tour contribuer

à enrichir nos publications du fruit de leurs études. Qu'il me soit permis de faire appel à leur dévouement et de leur demander de suivre l'exemple de ceux de leurs confrères qui se font un devoir de prendre une part active à nos travaux.

Les communications qui nous ont été faites nous ont permis d'alimenter régulièrement nos publications et bien avant la clôture de l'année académique, vous avez pu recevoir les quatre volumineux fascicules de nos Annales ainsi que quatre numéros du Bulletin.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que, dans la première de ces publications, nous avons publié une étude copieusement illustrée de M. le chanoine van Caster, sur *La dentelle de Malines;* un travail de M. le président Blomme, relatif aux *Carreaux céramés épigraphiques*. D'autre part, M. Dilis nous a fait connaître le régime auquel étaient soumis *les Courtiers anversois sous l'ancien régime*, tandis que M. le Dr van Doorslaer nous apportait une copieuse monographie des *Van den Ghein, fondeurs de cloches, canons, sonnettes et mortiers à Malines*.

A ces mémoires d'une grande importance, il faut joindre des communications tout aussi intéressantes, mais plus courtes, qui ont pu trouver place dans notre Bulletin. Nous y avons inséré, d'abord, le discours que notre président M. de Witte a prononcé en inaugurant ses fonctions et dans lequel il a parlé de *La médaille religieuse en Belgique*. Puis, je citerai successivement *l'Inventaire d'un fabricant de drap de soie anversois en 1629* qu'a dressé M. G. Willemsen et l'aperçu que M. Donnet a fourni sur *Les fiches dans la douane au XVIIIe siècle*. Au point de vue archéologique, il faudra s'arrêter aux deux notes de M. Heins, relatives aux *Restes d'une maison romane à Huy* et à des *Intérieurs anciens en Belgique*, ainsi qu'à celle de M. Soil de Moriamé, décrivant *Deux bas-reliefs en métal du musée de Tournai*. M. Hymans nous a encore fait connaître *Une œuvre de Martin de Vos le jeune* et M. A. Blomme nous a communiqué un document inédit se rapportant à *L'architecte Henri Van Paesschen*. Le même confrère a rédigé la biographie d'*Alphonse De Vlaminck*.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'adresser un appel à ceux de nos confrères qui ont bien voulu se charger de rédiger les notices biographiques consacrées à nos membres défunts et qui jusqu'ici

ne nous les ont pas encore fait parvenir. Il nous tarde de voir fixer dans nos publications le souvenir de ceux de nos confrères que nous avons eu le regret de perdre pendant ces derniers temps.

Au mois d'octobre, nous avons organisé une séance publique à l'hôtel de ville, à laquelle bon nombre d'autorités et un public nombreux ont bien voulu assister. Quatre de nos membres figuraient à l'ordre du jour de cette réunion extraordinaire. Notre président, M. de Witte, a d'abord résumé un point d'histoire numismatique fort intéressant en exposant ce qui est survenu de plus saillant pendant *Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique.* M. le chanoine Maere a décrit avec une réelle compétence *L'église du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine;* tandis que M. Heins a énuméré toute une série d'*Anciennes inscriptions sur les façades de maisons*. M. Fernand Donnet devait vous faire part des particularités qu'il avait recueillies au sujet de *La vie intime anversoise sous le régime républicain*. Mais le temps ayant fait défaut, il n'a pu donner connaissance de son étude qui a toutefois paru avec les autres dans le fascicule du Bulletin spécialement consacré à notre séance publique.

Je dois encore mentionner l'impression dans le bulletin du *Compte-rendu analytique* des principales publications parvenues à la bibiothèque, dont je vous ai régulièrement donné lecture dans chacune de nos séances. Et si je vous parle ici de cette petite revue bibliographique, c'est pour vous rappeler, qu'en la parcourant, vous pourrez vous rendre compte de la situation de notre bibliothèque. Vous pourrez compléter cet examen en jetant un coup d'œil sur la liste complète de toutes ces publications, que vous trouverez imprimée à la suite des procès-verbaux de chacune de nos réunions. Ces documents vous prouveront combien la situation de notre bibliothèque reste prospère. Les échanges inscrits se sont régulièrement opérés et nous avons créé des relations avec quatre nouvelles sociétés, savoir : la Connecticut Academy of Arts and sciences à New-Haven, la New York state library à Albany, la Societa Piemontese d'Archeologia et belle arti à Torino et la Section numismatique et archéologique du Musée National de Transylvanie à Kolozsvar. Cette augmentation sans cesse progressive de notre service d'échanges, nous oblige à examiner l'augmentation du chiffre de notre tirage. Il ne nous reste, en effet,

actuellement, après expédition des abonnements et des échanges, que cinq ou six exemplaires disponibles de chaque fascicule, ce qui est évidemment trop peu pour répondre aux besoins de l'avenir.

Mais, en dehors des échanges, qu'il me soit permis d'attirer encore une fois un instant votre attention sur les hommages d'ouvrages qui sont faits à notre Compagnie, surtout par des écrivains étrangers à celle-ci. Leur nombre a continué à croître dans des proportions sensibles et il me semble que ce fait mérite d'être souligné; il atteste, en effet, une fois de plus, le crédit dont l'Académie jouit dans le monde savant national et étranger, crédit que nous devons tous nous efforcer de développer chaque jour davantage. Sur ce point, la multiplicité des hommages d'auteurs peut aussi servir à rappeler à certains de nos membres qu'il serait à souhaiter qu'ils suivent cet exemple et qu'ils n'oublient pas, quand ils publient un travail, d'en réserver un exemplaire pour notre bibliothèque.

Je crois, Messieurs, pouvoir m'arrêter. Il me semble que le rapide aperçu, dont je viens d'avoir l'honneur de vous donner connaissance, vous permettra de vous rendre compte que la prospérité dont jouit notre Académie depuis quelques années, ne s'est guère ralentie pendant le dernier exercice. Nos publications témoignent du zèle de nos membres et du soin qu'ils apportent au maintien du niveau scientifique qui fait l'honneur de notre Académie. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat et nous efforcer de le conserver et, si possible, de le développer chaque jour davantage.

Fernand Donnet.

Rapport sur la situation de la comptabilité en 1910

D'après mon rapport du 6 février 1910, le compte de l'exercice 1909 clôturait avec un reliquat de . . . . . fr. 352,75

Du 1 janvier au 30 décembre 1910, les recettes se sont élevées comme il suit:

Abonnements aux Annales et au Bulletin	fr. 1 074,20		
Subside de l'Etat	» 1 200,—		
» de la Province	» 600,—		
» de la Ville d'Anvers . .	» 600,—		
Intérêts de coupons d'obligations .	» 329,68		
Produit de la vente de livres . .	» 2 034,20		
Total		fr.	5 838,08
Montant disponible		fr.	6 190,83

DÉPENSES.

Le compte de l'imprimeur Van Hille-De Backer	fr. 3 124,70		
Le compte de la maison Buschmann, (diplômes)	» 56,79		
Frais de gravure	» 58,05		
» de bureau et d'administration .	» 130,04		
A reporter	fr. 3 369,58	fr.	6 190,83

Report	fr. 3 369,58	fr. 6 190,83
Prime d'assurance de la bibliothèque et de son mobilier	» 11,25	
Dépenses pour la séance publique du mois d'octobre	» 80,—	
Achat de brochures pour la bibliothèque	» 12,25	
Restitution à la Caisse des capitaux.	» 1 841,67	
Emoluments du greffier	» 200,—	
Total payé		fr. 5 514,75
Encaisse au 31 décembre 1910		fr. 676,08

Le Trésorier,
Edm. Geudens.

5 février 1911.

Le chanoine Victor Barbier

Le 13 avril 1910 mourait à Namur le chanoine Alexandre-Victor-Antoine Barbier, membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique depuis 1889. Avec lui disparaissait un des derniers représentants de cette vaillante génération d'autodidactes qui ont bien mérité de notre historiographie nationale, et ont préparé les voies à la nouvelle génération formée dans nos universités et séminaires historiques. Si leurs ouvrages pèchent parfois par défaut de synthèse et d'ampleur, parfois même par défaut de méthode, l'étendue et l'exactitude de leurs recherches, jointes au mérite d'avoir les premiers défriché des terrains restés incultes, leur assurent la reconnaissance de tous les travailleurs. Ils furent de leur temps; le nôtre est la continuation du leur et la préparation de l'avenir. Chaque génération apporte sa pierre à la reconstruction de l'édifice de la vérité historique.

Victor Barbier naquit à Namur, le 8 novembre 1831, d'une famille honorable, où l'amour du travail et la probité s'unissaient à la pratique sincère des devoirs religieux. Après avoir suivi les cours du pensionnat de Malonne, puis terminé ses humanités et sa philosophie au Collège de la Paix à Namur, le jeune homme, en qui le germe de la vocation sacerdotale s'était graduellement développé,

songea un instant à s'affilier à la famille dominicaine. Diverses circonstances le détournèrent de ce projet et, en octobre 1852, il entra au grand séminaire de Namur. Deux ans plus tard, il fut envoyé à l'Université de Louvain, où il fut inscrit le 7 octobre 1854, pour y suivre les cours de théologie. Ordonné prêtre le 22 décembre 1855, Victor Barbier rentra dans son diocèse, enseigna pendant quelque temps au Petit Séminaire de Floreffe et fut ensuite envoyé comme vicaire à Ciney. La surdité, dont il devait souffrir toute sa vie, l'obligea bientôt à quitter ce poste, et il vint se fixer chez son frère Joseph, successivement vicaire à Namur, curé de Liernu, puis chanoine titulaire de Namur, dont il allait suivre les goûts et partager les travaux.

L'abbé Victor Barbier avait manifesté de bonne heure des dispositions pour l'étude des sciences, et il s'adonna avec zèle et succès aux recherches botaniques. Des excursions dans la vallée de la Molignée le mirent en contact avec un homme qui devait un jour illustrer la science historique en Belgique, Léon Vanderkindere. Les relations de tous les instants avec son frère Joseph, que ses goûts portaient vers les recherches historiques, amenèrent Victor Barbier à prendre contact avec les documents du passé. Il se passionna pour cette sorte d'études et il apporta dans ce nouveau genre de recherches toute son impétuosité, toute sa fébrilité. Lorsqu'il était à la recherche d'un fait ou d'une date, il voulait avoir le dernier mot, et il n'épargnait ni peines ni temps pour trouver la solution des problèmes qui le tourmentaient. J'en ai su quelque chose, plus tard, pendant les vingt-quatre dernières années de sa vie, presqu'un quart de siècle de relations amicales. Que de lettres, que de cartes postales pour obtenir des renseignements ou communiquer ses doutes, ses idées et ses trouvailles! Souvent, quand je m'étais annoncé chez lui, il était à épier mon arrivée à la porte de sa maison et, à peine entré, ce n'était pas le bonjour qu'il me souhaitait, mais, au pied levé, dans le corridor, c'était une avalanche de questions, d'interjections, d'objections et de discussions qui se prolongeaient ensuite dans son bureau pendant des heures. Tel je le connus en 1886, tel je le retrouvai jusqu'à la veille de sa mort en 1910.

Quand l'abbé Joseph Barbier commença à s'intéresser au passé

des institutions ecclésiastiques du pays de Namur, on peut dire que tout était à faire; les archives publiques et privées du pays étaient un champ presque inculte. On pouvait y aller puiser à pleines mains; tout était neuf et inédit. Faut-il s'étonner que ceux qui eurent les primeurs de ces fonds les aient exploités au gré de leur curiosité, au courant de l'intérêt du moment? Pouvaient-ils alors songer à des publications d'ensemble, dont aucun organisme scientifique n'aurait supporté les frais? Il fallait couper par tranches, et c'est ainsi que les *Analectes*, créés en 1864, accueillirent ces fragments de cartulaires namurois et ces légendes hagiographiques que M. Joseph Barbier trouvait près de lui à Namur. Son frère Victor devint son collaborateur, et, quand Joseph mourut en 1883, ce fut Victor qui lui succéda dans le comité de rédaction de cette revue. Les publications des chartes de Floreffe préparaient la monographie de cette ancienne abbaye norbertine, qui parut en 1880. Ce n'était pas un travail banal que ce respectable volume de 535 pages in-8°, où l'on pouvait admirer, avec l'intelligence et l'amour du sujet, une documentation remarquable par son étendue et son exactitude. Certes, c'étaient, d'après le goût du temps, des Annales plutôt qu'une histoire synthétique, telle que nous la concevons de nos jours, une série de notices sur les abbés du monastère, où les renseignements de toute nature étaient groupés par ordre chronologique.

Assurément, tout n'est pas à critiquer dans ce système, car il permet d'accumuler une foule de faits particuliers qui, rapprochés de faits analogues dans d'autres monographies, fournissent les matériaux aux travaux de synthèse générale. Les auteurs avaient recherché avec une ardeur peu commune, dépouillé avec une patience exemplaire de nombreux documents manuscrits, et ils avaient réussi à écrire une histoire complète, sérieuse et intéressante de l'antique abbaye norbertine. Ils y avaient mis tout leur cœur, car Floreffe, ce n'était pas seulement pour eux un passé de près de sept siècles, c'était aussi le présent, c'était la pépinière du clergé namurois, la maison aimée, où l'on avait puisé, avec l'amour des lettres, celui de l'Eglise et du diocèse.

L'histoire de l'abbaye de Floreffe, qui avait marqué le début de ses travaux d'historiographie namuroise, resta toujours pour

l'abbé Victor Barbier l'objet de ses prédilections. Il poursuivit ses recherches sur ce monastère avec un intérêt toujours égal; il corrigeait son œuvre, la complétait au jour le jour, et un moment vint où il lui sembla que sa probité d'historien réclamait de lui une révision de son premier travail. Son frère n'était plus là pour le guider, mais des études incessantes l'avaient mis à même de revoir l'œuvre commune et de la perfectionner. Il la fit paraître en 1892, en l'accompagnant cette fois du recueil des chartes de l'abbaye, éparpillées jusque-là dans divers recueils et notamment dans plusieurs volumes des *Analectes*.

Le nom de Floreffe évoquait de glorieux souvenirs, mais que d'autres institutions attendaient aussi leur historien. Toutes nos anciennes abbayes et collégiales avaient aussi leur passé; n'était-ce pas rendre un service à l'histoire nationale que de le faire revivre? Victor Barbier se cantonna dans ce domaine, et il l'exploita avec succès. On le vit successivement aborder l'histoire de l'abbaye des Bénédictines de la Paix-Notre-Dame, à Namur, transformée aujourd'hui en Collège de la Compagnie de Jésus (1883), celles des abbayes de Géronsart (1886) et de Malonne (1894), des chapitres de Moustier-sur-Sambre (1885), de Sclayn (1889), et de Saint-Aubain de Namur à partir du Concordat (1901), celle du couvent des Dominicains de Namur (1899). Et, tandis qu'il écrivait ces monographies, toujours également riches en documentation, il donnait aux *Analectes* une série de textes relatifs aux anciennes institutions religieuses du Namurois, parmi lesquels on remarque la notice sur les Carmélites de Ciney (1883), le Cartulaire de l'abbaye de Malonne (1886), et, plus spécialement, les obituaires de Géronsart, de Saint-Pierre-au-Château de Namur, d'Argenton et de Moulins. Ce qui fait la valeur de ces divers travaux, c'est l'étendue des recherches entreprises en vue de l'annotation. Victor Barbier était un esprit curieux et minutieux; il était un fureteur tenace. En dépit de la maladie qui le frappa et l'accabla pendant des années, maladie d'autant plus pénible que la scrupulosité dont il souffrit, réagissait sur son physique, il resta toujours un travailleur consciencieux. Les années ne diminuèrent en rien son entrain. Ce fut à un âge déjà très avancé qu'il édita les obituaires d'Argenton et de Moulins, dont

les notes sont un véritable arsenal de renseignements généalogiques. Rien ne donne mieux l'idée du travail persévérant et opiniâtre du bon chanoine, que ces annotations copieuses qui servent de commentaire au texte laconique des nécrologes.

M. Barbier avait également projeté d'écrire l'histoire de l'abbaye cistercienne de Salzinnes, et il avait déjà transcrit un grand nombre de documents extraits de son chartrier. Il n'eut pas la force de poursuivre ce travail assez difficile, parce que fruste, du moment qu'il le concevait sous le seul aspect d'une monographie chronologique. Le Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Grandpré lui souriait davantage. Il y travailla avec ardeur pendant les deux dernières années de sa vie, copiant et recopiant les textes, les accablant sous le poids de ses notes, car il aimait à faire revivre les personnages cités dans les vieilles chartes. Il était beau de voir ce vieillard, miné par la maladie, retrouver tout son entrain au contact des vieux parchemins, accepter de bonne grâce les remarques et les corrections d'un plus jeune confrère et, sans toutefois se faire des illusions sur les années à venir, caresser encore quelque doux projet de travaux à exécuter.

Mais la maladie l'avait saisi de nouveau et, quand je le revis dans les premiers jours d'avril 1910, je ne me fis aucune illusion sur l'issue de cette nouvelle crise. Il me reçut encore dans son bureau, et c'est, assis à sa table de travail, qu'il s'informait de l'état d'impression d'un vieux testament namurois du XIII[e] siècle, qu'il avait envoyé aux *Analectes*. Quand le texte parut, l'éditeur n'était plus de ce monde. Dieu lui fit la grâce de l'acheminer tout doucement vers la mort, de lui accorder une bienfaisante accalmie pour s'y préparer. Le 13 avril, Victor Barbier s'éteignit doucement, sans avoir connu les anxiétés de l'agonie, que ses amis redoutaient tant pour lui.

Membre de la Société archéologique de Namur depuis 1877, de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique depuis 1889, M. Victor Barbier avait été nommé, en récompense de ses travaux, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, le 22 mai 1887, et chevalier de l'Ordre de Léopold, le 27 mars 1907. La bibliographie du défunt témoigne d'une activité peu commune. Au début de son ministère

sacerdotal et même, on peut le dire, pendant des années, l'abbé Victor Barbier s'était fait remarquer par son zèle à prêcher la parole de Dieu dans de nombreuses paroisses. La surdité dont il souffrait, fut pour lui une rude épreuve, car elle l'éloignait d'un théâtre où son zèle aimait à s'affirmer et le refoulait de plus en plus dans la solitude. Il eût pu se faire une place dans la société, et il se trouva confiné dans l'étude. Cet isolement, rarement interrompu, réagit sur son caractère, mais qui ne lui eût pas pardonné de bon cœur ses petites bizarreries en présence de son esprit de foi, de sa candeur d'âme, de son assiduité au travail? Sa mort suscita des regrets au sein du clergé et de la population namuroise; avec le chanoine V. Barbier disparaissait aussi un Namurois de vieille roche.

Bibliographie.

1. *Histoire de l'abbaye de Floreffe,* de l'ordre de Prémontré (en collaboration avec son frère, l'abbé J. Barbier). Namur, Wesmael, 1880, 8°, XVI-519 pp.

— 2e éd. revue et considérablement augmentée. Namur, Delvaux, 1892, 2 vol. 8°, 548, 385 pp., 10 pl.

2. *Histoire de l'abbaye de la Paix-Notre-Dame à Namur.* Namur, Douxfils, 1883, 8°, IV-251 pp.

3. *Le Chapitre noble de Moustier-sur-Sambre.* Namur, Douxfils, 1885, 8°, 203 pp.

4. *Histoire du monastère de Géronsart,* de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Namur, Douxfils, 1886, 8°, 360 pp.

5. *Histoire du chapitre de Sclayn.* Namur, Delvaux, 1889, 8°, 384 pp.

6. *Histoire de l'abbaye de Malonne,* de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Namur, Delvaux, 1894, 8°, 484 pp. 6 pl.

7. *Saint Bertuin, évêque et fondateur de l'abbaye de Malonne.* Namur, Delvaux, 1898, 8°, 55 pp.

8. *Le couvent des Dominicains de Namur, 1649-1797.* Namur, Douxfils, 1889, 8°, 171 pp.

9. *Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubain à Namur depuis le Concordat.* Namur, Delvaux, 1901, 8°, 304 pp.

Dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique :*

10. *Cartulaire de l'abbaye de Floreffe,* en collaboration avec son frère le chanoine Jos. Barbier, t. XVII, 1881, pp. 7-67.

11. *Règlement pour l'administration des biens de l'abbaye de Brogne et le partage de leurs revenus entre l'évêque de Namur et les religieux (1731),* t. XIX, 1883, pp. 78-83.

12. *Procès-verbal de la translation du siège de la paroisse de Saint-Roch à Namur, dans l'église des ci-devant jésuites,* t. XIX, 1883, pp. 159-163.

13. *Les Carmélites de Ciney,* t. XIX, 1883, pp. 177-216. Le tirage à part est suivi de la *Notice sur la vie et les travaux du chanoine Joseph Barbier.* Louvain, Ch. Peeters, 1884, 8°, 46 pp.

14. *Document concernant la fondation du couvent des Dominicains de Namur,* t. XIX, 1883, pp. 376-392.

15. *Cartulaire de l'abbaye de Malonne,* t. XX, 1886, pp. 5-48, 129-192. Tirage à part. Louvain, Peeters, 1886, 8°, 112 pp.

16. *Inventaire des biens de l'abbaye de Waulsort dressé en vertu de l'édit de l'empereur Joseph II, en date du 22 mai 1786,* t. XX, 1886, pp. 439-478.

17. *Documents concernant le chapitre de Saint-Gengoux à Florennes,* t. XXI, 1888, pp. 385-485.

18. *Fondation de l'abbage de Marche-les-Dames et introduction de la réforme dans cette maison,* t. XXII, 1890, pp. 129-135.

19. *Obituaire du monastère de Géronsart,* t. XXIX, 1901, pp. 369-381.

20. *L'abbaye de Leffe fonde un prieuré à Awagne,* t. XXIX, 1901, pp. 382-384.

21. *Obituaire du chapitre de Saint-Pierre, au château de Namur*, t. XXXI, 1905, pp. 167-250. Tirage à part, Louvain, 1906, 8°, 88 pp.

22. *Un document concernant le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre*, t. XXXII, 1906, pp. 67-69.

23. *Obituaire de l'abbaye d'Argenton, de l'ordre de Citeaux*, t. XXXII, 1906, pp. 196-240, 345-367. Tirage à part, Louvain, 1906. 8°, 71 pp.

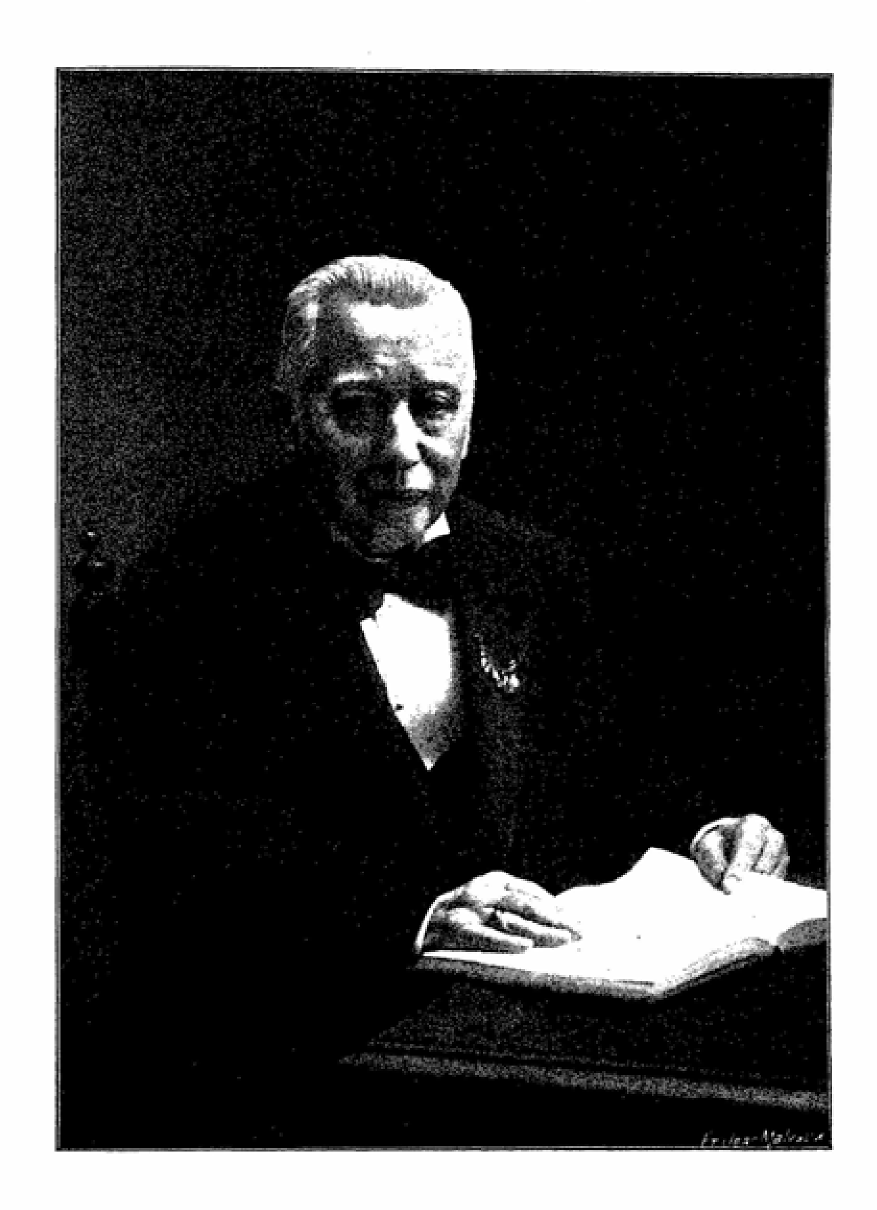
24. *Deux nouveaux documents concernant le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre*, t. XXXIII, pp. 52-56.

25. *Obituaire de l'abbaye de Moulins*, t. XXXIII, 1907, pp. 498-507; t. XXXIV, 1908, pp. 83-196, 351-415. Tirage à part, Louvain, 1908, 8°, 193 pp.

26. *Cinq documents concernant l'abbaye de Grand Pré*, t. XXXV, 1909, pp. 361-369.

27. *Un testament namurois* (d'octobre 1281), t. XXXVI, 1910, pp. 87-98.

D. Ursmer Berlière, O. S. B.



Léopold Devillers

Ce fut une longue, belle et féconde carrière que réalisa notre vénéré collègue Léopold Devillers. Elle s'écoula toute entière dans cette ville de Mons, à laquelle il s'était profondément affectionné et qui resta toujours l'objet principal de ses études historiques. Son existence fut paisible et régulière et aucun événement sensationnel ne vint en troubler le cours, elle présente l'image de ce fleuve calme et limpide dont les eaux s'écoulent sans heurt et sans bruit, dans la quiétude et la sérénité. Il partagea son temps entre ses archives et ses livres.

Aussi son cursus vitæ pourrait se résumer en quelques dates, si l'on n'y rencontrait ses travaux d'archiviste et ses publications d'historien.

Léopold-Philippe Devillers naquit à Mons le 15 juillet 1830. De bonne heure, il fréquenta l'institution scolaire, dirigée par Hamers, connue sous le titre d'Ecole primaire supérieure, et qui, à la suite de la loi organisant l'enseignement moyen, devint, en 1850, l'Ecole moyenne de l'Etat. Léopold Devillers, élève méritant de Hamers, après avoir achevé ses humanités au collège communal, fut nommé alors régent de ce nouvel établissement. Mais la carrière pédagogique ne le retint pas longtemps. Sa vocation l'entraîna, dès 1853, dans une profession où, sans entraves, il pouvait s'adonner tout entier à ses goûts d'historien. Il obtint un emploi aux archives de l'Etat, à Mons, et fut en même temps attaché à l'administration de la Bibliothèque publique.

Il convient de rappeler ce qu'il fut comme archiviste et comme historien et de signaler l'influence qu'il acquit dans le domaine scientifique.

I.

La charge d'archiviste ne fut pas pour Léopold Devillers une profession, ce fut sa vie. Il aimait ces archives du Hainaut d'une affection toute paternelle, leur donnant tous ses soins, toute sa sollicitude, vivant au milieu d'elles, mais loin de se montrer égoïste, il se plaisait à les faire apprécier et rechercher par tous les visiteurs.

Le dépôt des archives de l'Etat, à Mons, lui doit son extension considérable, ses développements, son classement si remarquable, la facilité d'accès qui est accordé aux chercheurs. Admis comme surnuméraire à cet établissement, le 1r octobre 1853, il fut nommé conservateur-adjoint, par arrêté royal du 30 septembre 1858, et conservateur par arrêté du 15 mars 1869, en remplacement d'Augustin Lacroix, démissionnaire. Parvenu à la limite d'âge, en 1898, il dut subir les exigences rigoureuses des prescriptions réglementaires et demander sa mise à la retraite; le titre honorifique de ses fonctions lui fut conservé. Malgré cette démission, L. Devillers ne cessa de fréquenter quotidiennement le dépôt des archives; le samedi, 14 mai 1910, il y travailla encore. Deux jours plus tard la maladie le terrassait pour enlever, en peu de jours, ce vieillard dont l'intelligence était entière et l'ardeur au travail toujours vaillante. Pendant une période continue de cinquante-sept années, des liens constants avaient en quelque sorte identifiés Léopold Devillers et les archives de l'Etat, à Mons.

Qu'était ce jeune homme qu'à 23 ans, on admettait à un modeste emploi dans une administration publique? Il avait terminé avec succès ses études moyennes. Son application soutenue, son ardeur constante au travail l'avait désigné pour occuper, en 1851, une charge de régent. Nul maître ne s'était préoccupé de le préparer même indirectement à un emploi d'archiviste. Qui d'ailleurs, à

Mons, et même en Belgique, se préoccupait alors d'un enseignement public de la paléographie?

La Commission royale d'histoire, dont L. Devillers devait devenir dans la suite un des membres les plus distingués et les plus laborieux, avait bien obtenu un arrêté royal du 30 janvier 1847, créant un Bureau paléographique qui aurait pu former une sorte d'école des chartes, mais la mort prématurée de son chef, Emile Gachet, arrivée le 23 février 1857, amena sa disparition. Durant cette période, l'étude des sciences auxiliaires de l'histoire n'attirait guère les jeunes gens et les postulants pour les fonctions d'archivistes étaient rares.

Aussi dut-on s'étonner de voir Léopold Devillers, abandonner la carrière de l'enseignement pour entrer dans l'administration des archives, comme employé. Sa détermination accusait une volonté bien arrêtée de poursuivre l'exécution du but qu'il s'était assigné à lui-même: reconstituer dans toute sa vérité sur des documents sérieux, l'histoire de la ville de Mons et même de l'ancien Hainaut.

Bien qu'admis aux archives de l'Etat, sans avoir reçu de préparation scientifique spéciale, L. Devillers s'était par une étude personnelle initiée dans une certaine mesure aux éléments premiers des connaissances nécessaires à sa charge. Des lectures dans les œuvres d'Augustin Thierry, de de Barante et d'autres lui avaient donné l'intuition de cette science qui se développa singulièrement dans la suite sous le nom de critique historique. La pratique dans une plus large mesure que l'étude des manuels lui valut d'acquérir des connaissances en paléographie. Son amour ardent pour l'étude des annales de sa ville natale lui donna l'énergie et la persévérance pour vaincre toutes les difficultés qui auraient pu décourager au début un esprit moins tenace.

Le dépôt des archives de l'Etat, à Mons, était placé alors sous la direction d'Augustin Lacroix. Ce conservateur avait été appelé, par arrêté royal du 30 avril 1837, à succéder à Henry Delmotte, décédé plus d'une année auparavant; c'est dire assez combien la place était peu recherchée. Lacroix était un fonctionnaire de la ville de Mons, fonctionnaire méritant, sans aucun doute, mais fonctionnaire avant tout, passant d'un bureau à un autre, sans posséder ce sentiment passionnant qui marque la vocation d'archi-

viste. Le contraste entre lui et son employé était frappant; le caractère conciliant, bon et obligeant de ce dernier, sa constante déférence envers son chef hiérarchique firent que non seulement leurs rapports journaliers furent toujours bienveillants, mais que Lacroix ne tarda pas à reconnaître le mérite de son jeune collaborateur et à se l'attacher par une profonde amitié.

Lors de son entrée aux archives de l'Etat, ce dépôt venait de recevoir un accroissement notable par suite des apports de plusieurs fonds, dont des arrêtés royaux avaient ordonné la remise. Ces amas de documents, dispersés depuis plus d'un demi-siècle dans des locaux différents, avaient été pour une grande partie laissés à l'abandon, dans des armoires, sur des étagères, voire même sur le pavement; ils se couvraient de poussière et parfois ils étaient atteints par l'humidité. Des déménagements hâtifs, tels que le cas se produisit en 1844, pour les anciennes archives judiciaires, lors de la reconstruction du palais de justice à Mons, avaient eu pour résultat d'y amener la confusion. L'état lamentable de ces montagnes d'archives était plutôt de nature à décourager quiconque tenterait de les classer. L. Devillers ne se laissa pas rebuter devant l'étendue et les difficultés de la tâche.

Tout en s'appliquant par des études personnelles et par l'expérience à augmenter ses connaissances en paléographie, le jeune archiviste poursuivit, sous la direction d'Augustin Lacroix, alors conservateur, les travaux de mise en ordre et de classement. Le labeur exécuté chaque jour semblait peu de choses lorsqu'on regardait ce qu'il restait à faire. La persévérance est une qualité essentielle de l'archiviste; L. Devillers la posséda à un haut degré.

La tâche s'accomplissait, les étagères de cinq grandes salles affectées à la conservation des archives de l'Etat, au rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique de Mons, se garnissaient de volumes, de liasses, de cartons. Le local finit par devenir trop exigu.

Un arrêté royal du 20 mars 1868 avait décrété la réunion aux archives de l'Etat des immenses archives du Conseil souverain et de l'office fiscal de Hainaut. Le manque de place obligea de les laisser au palais de justice et L. Devillers, déjà conservateur-adjoint, fut préposé à la direction de cette section nouvelle. Les rapports annuels que devaient faire les conservateurs sur les travaux effectués

dans leur dépôt donnent une idée plutôt amoindrie de la rude tâche qui lui fut imposée pour les remettre dans un ordre méthodique.

Les inconvénients multiples du sectionnement des archives, dans deux édifices situés sur des points éloignés de la ville, déterminèrent le gouvernement à décréter, par un arrêté royal du 3 février 1870, l'affectation de l'ancien couvent des Filles de la Visitation à leur réunion.

Les travaux d'appropriation terminés, il fallait faire procéder à la translation des documents. Grâce aux mesures très pratiques prises par L. Devillers, le déménagement de ces archives comportant alors 145.272 chartes, registres, liasses et plans et leur mise en place dans les nouveaux locaux s'effectuèrent avec une si rigoureuse régularité qu'aucun dérangement dans leur classement ne se produisit et qu'on n'eut à déplorer ni détournement ni dispersion de pièces.

Ces opérations, toujours délicates et minutieuses, s'accomplirent avec une telle ponctualité que tout le personnel qui y participa se trouvait émerveillé de leur facilité ainsi que de leur rapidité. Le 9 octobre 1872, la réouverture du dépôt dans ses nouveaux locaux était annoncée.

La première mesure réalisée par le conservateur, préalablement au transfert, avait été l'élaboration d'une *Notice sur le dépôt des archives de l'Etat à Mons*, travail considérable que publia, en 1872, le Cercle archéologique de Mons en un volume in-8° de 459 pages. L. Devillers y donna un relevé analytique de la composition des diverses collections qu'on y avait formées. Ce guide servit avant tout à rendre le transfert plus aisé, mais il permit aux chercheurs de plus en plus nombreux qui venaient travailler à Mons, à se retrouver dans leurs investigations. Aussi l'initiative heureuse prise par L. Devillers d'exécuter ce travail fut-elle hautement approuvée par l'administration centrale des archives.

L'organisation si belle donnée par cet éminent conservateur fut son œuvre personnelle. Elle fut conçue avec une rare intelligence et une grande compétence. La méthode qui y avait présidé permettait la communication prompte et facile des documents au public. Des dispositions avaient été prises en vue du développement éventuel des fonds encore incomplets.

Les accroissements qui avaient obligé l'Etat à aménager des locaux plus vastes pour la conservation des archives du Hainaut, n'étaient pas à leur terme. Le dépôt reçut encore, indépendamment des dons de particuliers, des documents provenant de l'inspection des archives des communes de la province, des remises faites par les notaires des arrondissements de Charleroi et de Tournai, des envois notables des Archives générales du royaume à Bruxelles. Aussi, en 1898, à la veille de prendre sa pension, L. Devillers fut amené à donner un complément à sa Notice, sous le titre: *Aperçu des collections du dépôt des Archives de l'Etat à Mons*, de 75 pages.

La mise à la retraite de l'archiviste de l'Etat, à Tournai, en 1894, fit décider la suppression de ce dépôt et sa réunion aux archives de Mons; les dispositions légales prescrivent, en effet, la concentration au chef-lieu de chaque province des documents anciens; le dépôt de Tournai constituait par conséquent une dérogation. L. Devillers fut délégué alors pour le diriger à titre provisoire et préparer sa suppression jusqu'au jour où elle serait officiellement décrétée. Le transfert des archives de l'Etat à Tournai s'effectua à Mons, en exécution d'un arrêté royal du 13 septembre 1895, par ses soins et sous sa direction.

Cet exposé montre la tâche immense accomplie pendant quarante-trois ans par ce laborieux archiviste. On reste stupéfait lorsqu'on se rend compte d'un labeur si considérable.

Sa dévorante activité trouva moyen d'y ajouter encore. A la mort d'Augustin Lacroix, en 1875, L. Devillers accepta du Conseil communal de Mons, de le remplacer comme archiviste de la ville. Ce n'était pas, il est vrai, un surcroix, car depuis 1853, il avait été associé aux travaux de Lacroix, non pas officiellement, mais à raison du concours tout à fait volontaire et désintéressé qu'il lui offrait. Lacroix appréciait à tel point son employé, puis son adjoint, qu'il ne pouvait se passer de son intervention.

En 1886, L. Devillers avait offert à l'Administration communale de Chièvres de classer gratuitement ses archives et d'en dresser un inventaire; mais sa proposition ne fut pas accueillie. Par contre, la commune de Bernissart où il avait des relations de famille, montra plus d'intelligence et lui confia le soin de mettre ses archives anciennes en ordre.

L'archiviste général du Royaume avait prescrit une inspection de toutes les archives communales, en 1880. Pour le Hainaut, L. Devillers reçut mission de réaliser cette tâche. De 1880 à 1892, il parcourut les 434 communes de la province et dressa pour chacune d'elles un relevé sommaire d'après le questionnaire qui avait été arrêté pour toute la Belgique.

Nous avons signalé la précieuse initiative de L. Devillers de doter, dès 1872, le dépôt dont il avait la direction, d'un guide suffisamment développé pour indiquer les diverses collections qu'on y trouvait et leur importance.

Ce travail surérogatoire n'entravait pas chez lui l'accomplissement de la mission imposée aux archivistes de rédiger les inventaires analytiques des principaux fonds de leur dépôt. L. Devillers trouva encore la possibilité de terminer les *Inventaires des cartes et plans*, des *commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, des *Etats de Hainaut* dont la publication faite aux frais du Gouvernement belge comprend 6 volumes in-4° (1). Il rédigea en outre l'*Inventaire des archives du Conseil souverain de Hainaut* et l'*Inventaire des archives des villes, villages et anciennes seigneuries du Hainaut ancien et moderne*, comportant, l'un 227 feuillets et l'autre 310 feuillets, dont les manuscrits conservés aux archives sont prêts pour l'impression. De plus, il a décrit plusieurs fonds d'archives d'abbayes et d'institutions monastiques et fait imprimer, dans son *Cartulaire des comtes de Hainaut*, un inventaire des pièces annexées à la Trésorerie de ces comtes.

La charge d'archiviste communal de Mons, qu'il avait acceptée, l'incita à dresser un inventaire complet de ce dépôt que l'Admi-

(1) Ils sont intitulées:

Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au Dépôt provincial des Archives de l'Etat, à Mons. Mons, Albert Duquesne, 1870, in-4°, VIII-238 pp. *Supplément à l'Inventaire* (précédent). Mons, J. Boulle, 1896, in-4°, VII-123 pp.

Inventaire analytique des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Mons, Manceaux, 1876, in-4°, XXXII-272 pp.

Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut. 3 vol. in-4°, t. I. Mons, Manceaux, 1884, CCVII-311 pp.; t. II. Mons, Dequesne, 1902, IV-471 pp.; t. III, ibid., 1906, VII-552 pp.

nistration de cette ville fit imprimer, de 1882 à 1896, en 3 vol. in-8° [1].

Tous ces inventaires sont faits d'après une méthode rigoureuse et scientifique, et comprennent des analyses substantielles des chartes et des autres pièces de manière à donner toute satisfaction à ceux qui sont amenés à les utiliser. En les compulsant, on se rend aisément compte de leur mérite et de l'esprit d'ordre de leur auteur.

Léopold Devillers fut réellement le type de l'archiviste laborieux, savant et bienveillant. Dans ces longues opérations de triage et de classement qui sont si fastidieuses, il resta toujours le chercheur patient qui, l'œil en éveil, sait discerner la pièce intéressante et curieuse qui mérite plus spécialement l'attention. Ce n'est pas le fonctionnaire attaché à une besogne nettement déterminée, c'est l'homme de science passionné pour la découverte de renseignements qui aideront à faire connaître les annales de son pays ou augmenter la gloire de son passé.

C'était la différence capitale entre lui et son prédécesseur Augustin Lacroix, qui l'appréciait beaucoup cependant. Ce dernier, qui avait été longtemps fonctionnaire administratif, le resta dans sa situation d'archiviste, comme le caractérise ce petit fait que Devillers nous a conté.

Parcourant les casiers où avait été déposé le chartrier du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, L. Devillers, alors conservateur-adjoint, a son attention attirée sur un sceau d'un type inconnu et y remarque dans la légende les mots: *de Montibus;* il l'examine avec soin. Tout heureux de cette importante trouvaille, son premier mouvement était d'en faire part à son chef, mais connaissant son caractère, il ne peut lui exprimer sa satisfaction immédiate. Lacroix aurait reproché à son adjoint d'aller fouiller dans des pièces réservées alors que les instructions administratives imposaient d'autres travaux. Devillers remet donc le précieux document en place mais plus en évidence. Quelque temps après, il amène adroitement Lacroix dans

(1) *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, 3 vol. in-8°, t. I et II: Chartes. Mons, H. Manceaux, 1882 et 1888, XLVIII-285 pp.; LXXX-364 pp.; t. III : Chartes (fin), Registres et liasses, Cartes et plans; Mons, Dequesne, 1896, LXIII-344 pp.

cette salle et le promène le long des étagères. Feignant une grande surprise, il lui fait voir ce sceau, c'est un sceau de Mons, dirait-on, mais oui, c'est le sceau primitif qui n'est pas connu. Quelle heureuse découverte!

Bon, bon, riposte Lacroix, nous verrons cela une autre fois, nous avons d'autre besogne pour le moment.

Il fallut patienter, mais L. Devillers était tenace, il revint à la charge et finalement il aboutit à décider Lacroix, à publier sa trouvaille dont il laissa tout l'honneur à son chef (1).

L'égoïsme, même scientifique, n'existait en aucune façon chez L. Devillers; le fait que nous venons de narrer l'atteste à la dernière évidence. Il était loin de cette mentalité étroite d'archivistes d'ancienne école qui s'imaginaient que les archives confiées à leur garde, étaient leur bien et que c'était leur faire tort que d'en révéler les secrets. Lacroix était de ce tempérament, et bien que conservateur-adjoint du dépôt, L. Devillers n'avait pas toujours l'autorisation de compulser des pièces où il escomptait trouver des éléments pour ses publications.

Devenu conservateur en chef, il ouvrit tout large le dépôt de Mons et, loin d'entraver des investigations historiques, il se plaisait à aller au devant des désirs de ceux qui les entreprenaient en leur mettant en mains plus de dossiers que ceux qu'ils avaient demandés.

De fait, pendant sa longue carrière, Léopold Devillers fut constamment l'archiviste idéal, tout à la fois travailleur persévérant, classant et inventoriant les documents, mais en même temps le préposé affable, serviable et obligeant, toujours prêt à s'oublier lui-même pour donner aux personnes qui venaient faire des recherches les facilités les plus grandes pour s'y retrouver.

Aussi bien vis à vis de ses subalternes qu'à l'égard des visiteurs, sa direction était toute paternelle et exempte de tout formalisme. On causait librement avec lui, on pouvait l'interroger dans le plus

(1) *Variétés historiques inédites*. I. *Sceau primitif de la ville de Mons*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 376 et ss. A. Lacroix déclare avec une étonnante assurance qu'il communique à cette société « ce qu'une bonne fortune due à des opérations de triage dans les archives placées sous ma garde, m'y a fait rencontrer ». Et Devillers laislait son chef se parer de ses mérites!

entier abandon, on s'autorisait même à prolonger son séjour à la salle de lecture, après l'heure de fermeture du dépôt, sans qu'il songea à congédier celui qui s'avisait de continuer son travail.

II.

Si considérable qu'ait été sa besogne comme archiviste, elle laissa encore à L. Devillers le temps d'écrire et de publier. Ses études historiques furent consacrées presqu'exclusivement aux annales du Hainaut et plus spécialement de la ville de Mons. En dresser une bibliographie complète est une tâche importante que M. Emile Dony, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, a réalisé non sans de patientes recherches; elle comprend jusque 546 numéros (1).

Son œuvre historique, on le voit, est volumineuse et restera comme un précieux et impérissable monument de son érudition.

Elle comporte toute une série notable relative aux sources de l'histoire du Hainaut: notices et descriptions de chartriers et de cartulaires, inventaires de fonds d'archives, publications de textes, etc. On y trouve des monographies spéciales sur des institutions, des édifices ou des personnages du Hainaut. Toutes sont écrites avec soin, accusant des recherches sérieuses et approfondies, un amour méticuleux de l'exactitude et de la vérité. Le style est simple, sans prétention; il raconte avec clarté, évitant les phrases superflues, conservant toujours le ton de l'histoire. Toutes ses notices sont d'une lecture facile et agréable.

Si ses publications se sont succédées sans ordre méthodique, entreprises suivant les circonstances qui lui permettaient de traiter un sujet d'une manière suffisamment complète, néanmoins il est possible de les grouper dans un cadre systématique qui nous révèle un profond caractère d'unité, nous accusant un esprit de suite remarquable, s'efforçant toujours de réaliser peu à peu la mission

(1) Elle est comprise dans les travaux dont la réunion forme le t. XXXIX des *Annales du Cercle arch. de Mons* et comporte 34 p. sous le titre: *In memoriam. Léopold Devillers 1850-1910. Ses funérailles. Sa Bibliographie.*

qu'il s'était attribuée : faire revivre sur des bases sérieuses l'histoire vraie de sa province et de sa ville natale.

En raison de ses fonctions qui le préoccupaient, Léopold Devillers n'a que très exceptionnellement abordé des sujets se rattachant aux époques préhistoriques, gallo-romaines et franques. Son attention s'est avant tout appliqué à l'étude de l'histoire.

En ce qui concerne le Hainaut, il débuta par la mise au jour d'une *Description analytique de cartulaires et de chartriers, accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, où il réunit en 8 volumes, de 1865 à 1878, une série de matériaux historiques d'un grand intérêt.

Sa nomination comme membre de la Commission royale d'histoire, en 1875, l'amena à mettre au jour soit des documents, soit des notices qui embrassent la période comprise entre l'avènement du comte Guillaume I[er], dit le Bon, jusqu'à la fin de la régence de Maximilien d'Autriche en 1494.

La série est importante, nous nous bornerons à mentionner la publication des Chartes du Hainaut, formant le t. III des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, le *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, recueil considérable en 6 gros volumes in-4°, les *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, les notices sur *les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut* (1427-1482) ; *le Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne* (1482-1483); *le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche* (1483-1494), et d'autres de moindre étendue.

La publication de l'*Inventaire analytique des Archives des Etats de Hainaut* lui donna motif d'exposer, en 207 pages, l'origine, la composition et les attributions de ce corps constituant la représentation politique du comté.

Par ses soins, le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* (1265-1286), document du plus haut intérêt, fut édité avec une rigoureuse exactitude.

Sa collaboration à la *Biographie nationale*, entreprise par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, fut considérable; du t. VIII au t. XX, il fournit 184 notices sur

des personnages marquants du Hainaut. Peu d'écrivains sont arrivés à donner à ce recueil une contribution aussi étendue. Nombre de ses notices ont le mérite de faire revivre des artistes ou des hommes distingués dont le nom était à peine connu.

Ses travaux de prédilection, qu'il poursuivait avec le plus d'attrait, étaient les études sur sa ville de Mons. Il aimait à retracer les phases de ses annales, à rappeler ses institutions anciennes, à faire revivre ses vieux monuments, à glorifier ses artistes et ses hommes de mérite. Il souffrait de l'esprit de dénigrement que manifestaient souvent certains de ses concitoyens à l'égard de sa chère ville natale. Pour lui, en toutes circonstances, il s'efforça de mettre en relief le mérite des hommes et des choses de Mons.

Ses recherches dans les archives, les souvenirs oraux que, dès son jeune âge, il avait recueilli près des personnes qui avaient encore vécu sous l'ancien régime, ses acquisitions judicieuses chez les bouquinistes lui avaient valu une connaissance approfondie des annales montoises. De bonne heure, il forma des dossiers spéciaux sur chacune des anciennes institutions de Mons et il y accumula de renseignements qu'il utilisa pour une large part dans ses nombreuses monographies et notices.

Une contribution importante qu'il fournit à l'histoire de Mons furent les introductions placées en tête de chacun des trois volumes de l'*Inventaire analytique des archives de Mons*. Il y traita de l'organisation communale au XIIe et au XIIIe siècle, des privilèges concédés à la ville, des bourgeois et masuyers, de la composition du magistrat et du conseil de ville, des impôts et moyens financiers. Puis, abordant l'examen des faits, il retraca avec une complète exactitude les annales montoises depuis l'époque des troubles religieux jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Comme il l'écrivait en 1876, « l'histoire sérieuse et complète de la ville de Mons ne pourra se faire que lorsqu'on connaîtra tous les éléments qui doivent y servir » (1). C'est à réaliser ce but qu'il s'appliqua activement par le dépouillement des archives concernant cette ville et en publiant une *Notice sur les archives*

(1) *Annales du cercle arch. de Mons*, t. XIII, p. 311.

des etablissements de charité de la ville de Mons (1), le *Cartulaire des hospices et fondations de charité de la ville de Mons* dont l'impression n'est pas terminée (2), une *Notice des archives des anciennes corporations de métiers déposées aux archives communales de Mons* (3) qu'il voulait compléter par le *Livre des métiers de la ville de Mons*, formé de longue date et qu'il serait vivement à désirer de voir mettre au jour.

L'histoire religieuse doit à cet infatigable écrivain quatre excellentes monographies sur les paroisses et les églises de Saint-Nicolas en Bertaimont, Sainte-Elisabeth, Saint-Germain et surtout de Sainte-Waudru. L'ancien chapitre noble de chanoinesses fixa constamment son attention et, dans la bibliographie de ses écrits, on relève plus de 50 publications d'importance variée qui lui sont consacrées. Le recueil des *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons* (4), dont il poursuivait l'impression du t. IV, au moment où la mort vint l'enlever, marque la fin de sa laborieuse carrière.

Parmi les sujets que L. Devillers a traité avec le plus de prédilection, il importe de rappeler sa magistrale étude sur *le passé artistique de Mons* (5). Etayée par une documentation touffue, elle a mis en lumière la part notable prise par les artistes montois dans diverses sphères : l'architecture, la sculpture, la peinture, la miniature, l'orfèvrerie. Un érudit français, Mgr Dehaisnes (6), se plut à signaler la valeur de ces recherches. Ces pages où l'auteur groupait si habilement les détails si laborieusement recueillis, for-

(1) Publiée dans ce même volume.

(2) Inséré dans *Annales* précitées, t. XV, XXXI et XXXII.

(3) Dans les *Bulletins du cercle arch. de Mons*, 4e série, p. 148.

(4) Concurremment à cette publication, L. Devillers faisait paraître dans les *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.*, des *Extraits des comptes et autres documents de l'église collégiale et paroissiale de Sainte-Waudru à Mons*, t. XXXII, pp. 277-288; 467-472; t. XXXIII, pp. 489-497; t. XXXIV, pp. 296-304; t. XXXV, pp. 16-35, 389-405.

On compte 232 numéros.

(5) Ce travail, publié en 1880, dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI eut, en 1886, une deuxième édition illustrée. Mons, Manceaux, in-8e de 160 pp.

(6) *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, p. 259.

ment une revendication légitime de la part prise, dans le cours des siècles, par la cité montoise, à la vie artistique. Précédemment, il avait évoqué avec non moins de succès sa participation dans l'art musical : *la musique de Mons* (1).

Nous devons nous borner à indiquer rapidement les principales productions de l'écrivain. Il n'est guère de sujets relatifs à l'histoire de Mons, où il n'ait apporté une contribution, aussi ne saurait-on plus traiter une question intéressant son passé, sans recourir à ses notices.

La première publication de L. Devillers fut une *Notice historique sur la procession de Mons*, imprimée à Mons, chez Capront, en 1849, en un in-8° de 10 pages. L'auteur avait alors 19 ans. Cette modeste brochure d'un débutant obtint un grand succès près de ses concitoyens qu'elle intéressa, elle fut rééditée plusieurs fois et complétée dans la suite (2). Ces indications sommaires caractérisent la série considérable d'études historiques qui se succédèrent jusqu'au moment de sa mort.

Ces diverses publications, en dehors des inventaires d'archives, imprimés en volumes spéciaux, vinrent pour la majeure partie alimenter les annales des sociétés savantes. Au Cercle archéologique de Mons, qu'il avait fondé, L. Devillers réserva une part importante de ses monographies. La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut accueillit avec empressement ses communications. La Société des Bibliophiles belges doit à ses soins trois importantes publications.

En dehors des sociétés montoises, L. Devillers fournit à l'Académie d'Archéologie de Belgique une contribution appréciée spécialement par des notices consacrées aux anciens édifices de Mons et du Hainaut. Il fut un collaborateur persévérant du *Messager des sciences historiques de Belgique*, ainsi que des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Moins nombreuses furent les travaux qu'il fit insérer dans les annales des sociétés archéologiques de Charleroi, de Tournai, de Soignies et d'Avesnes.

(1) *Essai sur l'histoire de la musique à Mons*. Mons, Dequesne-Masquillier, 1866, in-8° de 32 pp. Une seconde édition fut publiée, en 1879, chez Manceaux, *La musique à Mons. Notice historique*. In-12° de 46 pp.

(2) La dernière édition date de 1858. *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. I.

III.

Nous avons montré ce que fut l'activité laborieuse de l'archiviste et de l'historien; il importe de marquer quelle fut son action dans le domaine scientifique. Bien que ses fonctions aient confiné sa vie dans les archives, que ses multiples publications aient absorbé le surplus de son temps, on doit reconnaître que L. Devillers exerça une grande et heureuse influence, non seulement à Mons et dans le Hainaut, mais même au dehors de la province. Sans devoir s'étaler bruyamment, le travail intellectuel sérieux et persévérant possède une vertu qui féconde et finit par avoir une répercussion profitable dans les milieux où il se produit.

L'action de Léopold Devillers s'étendit progressivement. Elle s'exerça d'abord près de ses concitoyens dans des conditions modestes, il est vrai, mais qui ne manquèrent pas d'efficacité. Ses premières publications, insérées dans des journaux de la ville, contribuèrent à répandre le goût de l'histoire locale dans différentes classes de la population. Sans doute, des écrivains distingués et érudits, tels le baron de Reiffenberg, Chalon, Ad. Mathieu et d'autres, l'avaient précédé dans cette voie, mais L. Devillers eut l'heureuse inspiration de débuter par des sujets qui devaient surtout intéresser les Montois. C'était, d'ailleurs, l'époque où disparaissaient successivement les survivants de la génération qui avait connu les institutions religieuses et civiles de l'ancien régime, ainsi que les derniers vestiges des constructions renversées par les révolutionnaires français. On en évoquait encore le souvenir. Aussi les notices sur la procession de Mons, les anciens monuments de la ville, la collégiale de Sainte-Waudru, les églises paroissiales, furent-elles lues avec avidité dans les journaux qui en inséraient des extraits.

Avec la participation de Félix Hachez, l'un de ceux qui secondèrent le plus Léopold Devillers, il fit paraître, dans le *Véritable Almanach du Hainaut*, des notices concises mais exactes sur le vieux Mons, qui intéressèrent le public aux investigations sur l'histoire locale.

La fondation du Cercle archéologique de Mons, en 1856, lui donna occasion de spécialiser son action, sans pourtant la restreindre. Créé, organisé, et surtout dirigé par lui, il ne cessa de concourir

au but que lui-même avait, dès sa jeunesse, assigné à toute sa vie: « travailler à l'histoire politique, littéraire, artistique, scientifique et religieuse du Hainaut et en particulier à celle de la ville de Mons. »

Se rendant exactement compte que ce labeur était trop considérable pour un seul, il appela à y collaborer ses compatriotes studieux. Sa voix fut entendue et autour de lui restèrent groupés dans le même sentiment des travailleurs qui se mirent courageusement à la besogne.

Pendant cinquante-quatre années, Léopold Devillers ne cessa de s'attacher à assurer la vitalité et la prospérité de son Cercle. Il s'identifia avec lui au point de s'occuper non seulement de la direction scientifique, mais encore des plus infimes détails de son administration matérielle. Rien ne se fit sans lui. Hâtons-nous de constater qu'il ne fut jamais un maître autoritaire et que son absolutisme ne visait nullement au commandement, mais bien à accomplir par lui-même des besognes dont plusieurs de ses collègues avaient accepté la charge.

Bon, encourageant et serviable, le président-fondateur du Cercle archéologique donna constamment à ses collaborateurs des témoignagnes de dévouement, de sollicitude, de désintéressement et d'abnégation.

Il me sera permis de répéter ici les paroles que je lui adressais au jour mémorable de la célébration du cinquantenaire du Cercle, le 25 novembre 1906: « Le Cercle archéologique a vécu pendant cette période déjà longue en vous et par vous. Non seulement vous avez encouragé et guidé tous vos collègues qui débutaient dans les recherches historiques, mais oublieux de vous-même, vous avez dérobé à vos travaux personnels de longues heures à revoir leurs manuscrits, à rectifier leurs erreurs, à compléter leurs notices par des investigations supplémentaires.

» Non content de cela, M. Devillers n'a pas laissé publier une seule page de nos 35 volumes d'*Annales* et de six séries de *Bulletins* sans en revoir soigneusement les épreuves.

» Son influence, son action n'ont cessé un seul instant de vivifier notre société. Elle lui doit sa vitalité, ses succès, sa prospérité.

» En parcourant nos publications..., j'ai été frappé de constater

avec quelle constante régularité se continuaient les travaux de la société. Que d'associations telles que la nôtre ont eu à traverser des périodes de somnolence et de lassitude! La maladie du sommeil n'a jamais atteint le Cercle archéologique, et pendant ses cinquante années, on retrouve dans son œuvre l'empreinte de l'esprit de son président laborieux et persévérant! »

Sans être aussi prépondérante qu'au Cercle archéologique, l'influence de L. Devillers s'exerça utilement dans les autres sociétés scientifiques de la ville de Mons, à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dont il devint membre effectif en 1858 et y remplit pendant plusieurs années les charges de bibliothécaire-archiviste et de secrétaire. Sa compétence reconnue le fit désigner à diverses reprises comme membre du jury dans les concours relatifs aux questions d'histoire; ses appréciations, toujours parfaitement motivées, étaient accueillies avec faveur par ses collègues.

A la Société des Bibliophiles belges, qui l'avait admis dans son sein le 19 février 1871 et l'appela à la vice-présidence, il apporta une coopération importante, non seulement en donnant ses soins à plusieurs publications notables, mais en outre en aidant de ses conseils expérimentés, les éditeurs d'autres volumes et en revoyant les épreuves.

En dehors de la ville de Mons, ce fut à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à laquelle il s'intéressa plus spécialement, qu'il donna le concours de son active influence.

Nommé correspondant en 1856, membre honoraire en 1896, il contribua au soutien et au relèvement de cette compagnie à une époque critique de son existence. Ainsi que l'a rappelé le général Wauwermans, dans son mémoire sur *le Cinquantenaire de l'Académie*, les dernières années de la présidence du docteur de Kerckhove marquèrent une situation difficile, l'existence même de l'Académie semblait compromise. Il fallait une volonté énergique pour réagir et donner une nouvelle impulsion à cette association. M. Legrand de Reulandt, en acceptant la charge de secrétaire, assuma la délicate mission de lui infuser une vie nouvelle. Il voulut que l'Académie conserva son caractère d'institution nationale, sans se restreindre à une seule province, et, dans cette conception, il fit appel au concours des travailleurs de tout le pays. Léopold Devillers y apporta

une collaboration active et dévoué pendant de nombreuses années.

Nommé, par arrêté royal du 3 avril 1872, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, il acquit en peu de temps, au Comité provincial du Hainaut, une légitime influence et prit à cœur de concourir à la réalisation de sa mission en s'efforçant d'assurer la conservation et la restauration de nos anciens monuments et la sauvegarde des œuvres d'art. Des notices documentés sur plusieurs édifices de la province, sur des objets d'un intérêt artistique lui permirent d'en faire apprécier le mérite; par ce moyen et, souvent sur son initiative, de vieilles constructions que même les autorités locales avaient résolu de faire disparaître, échappèrent à la destruction et, convenablement restaurées, sont aujourd'hui encore remarquées par les touristes et les amis des arts. A la fin de sa carrière, il signala au Comité des monuments l'état lamentable dans lequel on laissait le curieux pont roman de Montignies-Saint-Christophe et sa démarche provoqua l'adoption des mesures nécessaires pour amener la restauration de ce monument, l'un des plus remarquables de notre pays.

Son action ne fut pas moins profitable à la sauvegarde des œuvres artistiques. Il usa de toute l'autorité que lui avaient acquise ses connaissances pour empêcher leur enlèvement au profit de collectionneurs ou de brocanteurs étrangers, tout au moins s'efforça-t-il d'en obtenir soit la possession, soit le dépôt dans des collections montoises. Il les achetait lui-même de ses deniers ou les faisait acquérir par un musée.

Le mouvement qui, à la suite de notre révolution nationale, orientait les efforts de nombre d'esprits cultivés vers les investigations du passé, permit à la Société des Beaux-Arts et de littérature de Gand, d'organiser en septembre 1858, un Congrès artistique et archéologique en cette ville. Avec Th. Lejeune, l'un de ses premiers collaborateurs et historien de mérite, L. Devillers participa à ses travaux, voulant prouver que le Hainaut prenait sa part dans les études historiques; il y communiqua, avec une grande modestie, une notice intitulée: *Annales de la construction de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.*

Plus tard, lorsqu'en 1885, l'Académie d'Archéologie de Belgique prit l'initiative de la création d'une Fédération des Sociétés d'Ar-

chéologie et d'Histoire, on le trouve parmi les premiers adhérents à ce projet. Aux deux congrès qui se réunirent à Mons, en 1894 et 1904, une des présidences lui fut à juste titre attribuée.

Léopold Devillers exerça une action plus immédiate, surtout après la fondation du Cercle archéologique montois, sur la plupart des personnes qui s'adonnèrent à des travaux concernant l'ancien Hainaut. Elle fut d'une haute utilité et contribua pour une large part à relever le niveau scientifique dans la province.

Si, sous l'impulsion d'un sentiment patriotique qui poussait aux reconstitutions du passé, un groupe d'hommes s'étaient préoccupés de recherches locales, la plupart manquaient de préparation et d'expérience et arrivaient à publier sur le Hainaut des compilations indigestes dépourvues de toute idée de critique et souvent de toute forme littéraire.

Avec une abnégation qu'il importe de mettre en relief, Léopold Devillers se prêta pendant toute sa carrière à aider ces écrivains de ses conseils, à leur marquer la route à suivre, à les diriger dans leurs recherches. Bien plus, il lui arriva fréquemment de compléter lui-même les notices qu'on lui communiquait et de rectifier des détails inexacts.

A le voir, dans ses relations quotidiennes, toujours prêt à rendre service, à s'employer aux recherches d'autres, laissant prendre de son temps sans témoigner la moindre impatience, on aurait pu croire qu'il avait des loisirs.

Toujours soucieux d'assurer aux publications historiques une tenue typographique irréprochable, il assumait avec une réelle satisfaction la charge de corriger les épreuves des historiens du Hainaut.

Son influence s'exerça encore par la correspondance considérable qu'il entretint avec les savants belges et étrangers, avec les nombreuses personnes qui s'adressaient à lui pour obtenir des renseignements, des documents, pour réclamer des recherches spéciales. A tous, amis et inconnus, Léopold Devillers répondait après s'être livré à des investigations personnelles parfois ardues pour leur donner satisfaction. C'était un bonheur pour lui de pouvoir leur adresser des renseignements aussi complets que possible.

Son obligeance extrême était rehaussée par de nobles et belles qualités entre lesquelles brillait une grande affabilité et une bonté

inépuisable. Aussi avait-il conquis de nombreuses et fidèles amitiés.

Son caractère pacifique et conciliant répugnait aux discussions personnelles et agressives. Il témoigna toujours de la répulsion pour ces appréciations critiques où l'on tançait vertement des publications historiques de médiocre valeur. Tout en déplorant l'insuffisance de recherches chez des auteurs trop pressés de publier des notices incomplètes, il finissait par admettre qu'un travail historique, si défectueux fut-il, offrait néanmoins une certaine utilité.

En une circonstance, L. Devillers fut amené à intervenir. Un digne ecclésiastique avait fait imprimer, en 1861, des *Recherches historiques sur le village de Baudour*. Il se trouva un jeune vicaire, — cet âge est sans pitié —, pour publier une critique s'attaquant au style de l'auteur sous le titre: *Le paratonnerre littéraire ou quelques mots sur l'histoire de Baudour de M. l'abbé L.-A.-J. Petit.*

Très ému de ce procédé, redoutant de voir son prestige paroissial compromis, le curé Petit se rendit chez Léopold Devillers. Celui-ci consola l'écrivain, le réconforta et se chargea de faire paraître une riposte énergique à cette critique. Cet opuscule de quelques pages (1), non signé, fut bien accueilli et détruisit la mauvaise impression causée par une plume ironique. Le curé Petit voua dès lors au savant qui l'avait défendu une amitié profonde.

En retraçant dans les pages précédentes les mérites de l'homme d'étude et du savant, nous avons eu déjà à mettre en relief le caractère et les nobles qualités qui le distinguaient. Simple et modeste, tel il l'était au début de sa carrière, tel il le resta toute sa vie alors que de légitimes et de nombreux succès, des distinctions honorifiques justement décernées étaient venus récompenser ses travaux historiques. Toujours il conserva cette bonhomie toute cordiale qui lui gagnait les cœurs de tous ceux qui l'approchaient.

Catholique autant par conviction que par tradition, il eut la bonheur de vivre de la vie familiale intime avec une compagne comprenant et appréciant sa vocation, une fille, des petits-enfants qui l'entouraient d'une affection profonde. La bonté qui débordait de son cœur rayonnait autour de lui et s'exerça plus spécialement pendant plusieurs années

(1) Il est intitulé: *A l'auteur du Paratonnerre littéraire*. Mons, Henri Thiemann, in-32º de 11 p.

dans les fonctions de membre de la Commission des hospices et du Bureau de Bienfaisance et, en dernier lieu, au Comité de patronage des habitations ouvrières et au Comité institué pour l'allocation des pensions de vieillesse.

Dans cette laborieuse existence que nous venons de retracer, un fait émerge fortement, c'est le sentiment d'unité qui n'a cessé de le guider avec une remarquable persévérance à la réalisation du but qu'il s'était assigné dès ses premiers ans: travailler à reconstituer dans son entière vérité les Annales du Hainaut et plus spécialement de la ville de Mons.

Cette unité de vue dans l'orientation de ses études, cette ténacité persévérante dans son action permirent à Léopold Devillers d'accomplir ce labeur tellement considérable qu'on se demande comment un homme seul a réussi à réaliser une pareille tâche.

La carrière si remplie de Léopold Devillers montre comment une volonté énergique, un but nettement déterminé et un travail quotidien finit par aboutir à des résultats étonnants. Lui qui avait eu à vaincre, par ses efforts personnels, les difficultés d'un débutant dans une route peu frayée, qui avait dû se former sans maître, il est parvenu à s'élever dans les hauteurs de la science historique à un tel degré qu'il restera par ses publications le premier, le plus fécond et le plus éminent des historiens du Hainaut au XIX[e] siècle.

ERNEST MATTHIEU.

Discours prononcé par M. Ernest Matthieu, aux funérailles de M. Léopold Devillers, le 26 mai 1910

MESSIEURS,

La Commission royale des Monuments et l'Académie royale d'archéologie de Belgiqne m'ont donné la mission de les représenter en cette douloureuse cérémonie. Ces institutions scientifiques perdent en Léopold Devillers un collaborateur éminent et dévoué. Sa vie s'est écoulée toute entière en cette ville de Mons où il naquit le 15 juillet 1830 et jusqu'à ses derniers jours elle fut marquée d'un incessant labeur. Il était le survivant de cette pléïade de travailleurs modestes qui, il y a une cinquantaine d'années, remirent en honneur dans la capitale du Hainaut les études historiques.

Son intelligence éclairée lui fit trouver par des observations personnelles mais laborieusement méditées le fil conducteur, la méthode sûre et scientifique qui ne cessa de le diriger dans ses innombrables publications. Jeune encore, les connaissances étendues qu'il s'était acquises en avaient fait le centre de ce mouvement rénovateur d'investigations sérieuses sur les annales et les institutions de notre province. Non content de s'appliquer par lui-même à ces recherches avec cette persévérante ténacité qui fut une des caractéristiques de son existence, il se plut à encourager ceux qui partageaient ses goûts, à les guider, à les seconder, faisant abnégation de lui-même pour les aider avec une bonté, une affabilité telle qu'il semblait être l'obligé lorsqu'on venait demander à son expérience et à sa science si complète des conseils au sujet d'un travail relatif à l'histoire de Mons ou du Hainaut.

Indépendamment des travaux d'archiviste dont on vient de vous dire toute l'importance et tout le mérite, des notices sur plusieurs de nos anciens monuments n'avaient pas tardé à signaler Léopold Devillers à l'attention. Un arrêté royal du 3 avril 1872 le nomma membre correspondant de la Commission royale des Monuments. Sa collaboration aux travaux du Comité provincial du Hainaut fut active, féconde et incessante; nos vieux édifices trouvèrent en lui un défenseur éclairé et on doit à son heureuse initiative la conservation et la restauration de monuments que des esprits novateurs avaient projeté de faire disparaître. Que d'œuvres d'art, que de documents iconographiques, sa sollicitude toujours en éveil a réussi à nous conserver!

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique dont il était membre depuis l'année 1856 obtint de lui une collaboration précieuse spécialement pendant une période de crise comme en traverse en certain temps nos sociétés savantes. Léopold Devillers, il est vrai, ne connut jamais dans sa carrière si bien remplie, ces heures de lassitude et de découragement. Son exemple autant que le réconfort de ses conseils bienveillants avaient le don de relever les défaillances.

Retenu par ses fonctions judiciaires, M. le président de la Société des Bibliophiles belges ne peut remplir le devoir de rappeler ici le concours actif que n'a cessé de lui donner son infatigable vice-président. Nommé membre en 1871, il accepta la charge d'éditer trois des plus importantes publications de cette société: les *Particularités sur Jacqueline, duchesse de Bavière*, 2e partie, le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut de 1265 à 1286*, en 2 volumes, et les *Bans de police de la ville de Mons du XIIIe au XVe siècles*. Sa participation aux travaux de cette association ne se limita pas à cette tâche déjà considérable, car il assuma la mission toujours délicate de reviser soigneusement les productions de ses collègues. Il savait la poursuivre avec cette bonne et sympathique simplicité qui lui valut de si ardentes amitiés. La Société des Bibliophiles comprend vivement toute l'étendue du deuil qui vient la frapper.

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces témoignages de gratitude que j'adresse au nom de nos institutions scientifiques à notre regretté collègue, une expression personnelle de profonde reconnaissance pour

celui qui pendant trente-cinq ans a bien voulu me servir de maître et de conseiller dans un domaine où il a excellé et pour la constante amitié qu'il m'a si cordialement accordée.

Et maintenant, vénéré collègue, nous allons accompagner votre dépouille mortelle dans cette imposante collégiale de Sainte-Waudru dont, avec une prédilection marquée, vous avez aimé à faire revivre l'histoire et à faire ressortir les splendeurs. C'est à cet édifice et à l'illustre corporation qui l'a élevé que vous avez, dès 1849, consacré votre première notice, toute modeste brochure, et la mort est venue vous arrêter dans vos investigations pour l'achèvement de l'important recueil des *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru!*

Le travail fut l'honneur de votre carrière féconde. Seule la mort put vous arracher à un labeur persévérant.

. Elle nous enlève un maître savant, un collaborateur précieux, un ami fidèle et dévoué. En nos cœurs, cher et vénéré collègue, vivra le souvenir de votre constante affection, vos œuvres vous assurent l'immortalité!

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 FÉVRIER 1911

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* De Ceuleneer, van der Ouderaa, Rooses, Hymans, Kintsschots, Saintenoy, président Blomme, R. P. van den Gheyn, Stroobant, Dr van Doorslaer, Comhaire, Willemsen.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1910 est lu et approuvé.

Après discussion, dix candidatures sont définitivement admises, pour les cinq sièges vacants de membre correspondent regnicole.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1911

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *tresorier;* De Ceuleneer, van der Ouderaa, Rooses, Hymans, Kintsschots, Saintenoy, président Blomme, R. P. van den Gheyn, Stroobant, Dr van Doorslaer, Comhaire, Willemsen, membres titulaires; Dilis, Casier, Hulin, Coninckx, Hasse, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, *président*; le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine van Caster, Bergmans, Soil de Moriamé, membres titulaires; Paris, membre correspondant regnicole; baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est lu et approuvé.

Aux vœux qui ont été transmis à S. M. le Roi en faveur du rétablissement de la santé de S. M. la Reine, la réponse télégraphique suivante a été faite:

Monsieur Fernand Donnet,
secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique,
Anvers.

Le Roi m'a chargé de vous remercier vivement ainsi que tous les membres de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, des sentiments de dévouement que vous lui avez exprimés en leur nom. Sa Majesté a été particulièrement touchée des vœux formés par vos honorables collègues et par vous pour le rétablissement de la reine.

Le Ministre de la maison du Roi.

Le secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. De Ceuleneer, qui remercie l'Académie pour sa nomination à la vice-présidence.

Une proposition d'échange de publications, faite par la Societad de estudios Almerienses est acceptée.

M. Donnet donne lecture du rapport qu'il a rédigé en sa qualité de secrétaire et de bibliothécaire. M. Geudens, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'exercice 1910. Ces deux rapports seront insérés dans le Bulletin.

Il est décidé d'augmenter le tirage des Annales et du Bulletin de 50 exemplaires et de faire relier la collection des publications de l'Académie qui doit être conservée dans la bibliothèque.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque et analyse, en un compte-rendu, les principales d'entre'elles. Ces deux documents seront également imprimés dans le Bulletin.

En l'absence de M. de Witte, indisposé, M. le chanoine van den Gheyn prend possession de la présidence; il rend hommage à son prédécesseur et fait des vœux pour le rétablissement de sa santé. Il présente ensuite une analyse du travail qu'il a consacré au *Mobilier religieux à l'époque de la Renaissance* et dans lequel il s'insurge contre l'exclusivisme et le vandalisme, dont les meubles de cette époque ont été victimes; il préconise des mesures qui pourront faire valoir les qualités artistiques des productions qui, sous l'influence de ce style, ont été placées, surtout au pays flamand, dans presque toutes nos églises. Ce travail paraîtra dans le Bulletin.

M. Geudens présente ensuite une analyse détaillée de tous les *Droits fiscaux* dont jouirent, dans le quartier d'Anvers, les ducs de Bourgogne. Il fournit de nombreuses indications sur leur origine, leur importance et leurs modifications. Cette étude sera réservée aux Annales.

Dom Berlière O. B. a envoyé la biographie qu'il a consacrée à la mémoire du chanoine Victor Barbier. L'impression dans le Bulletin est votée.

La séance est levée à 3,45 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président.
Chanoine VAN DEN GHEYN.

Liste des publications parvenues à l'Académie pendant les mois de février et mars 1911

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

GEORGES HASSE. Les vers dans l'argile de Boom. Les tarets dans le pliocène à Anvers.
ID. Sables noirs dits miocènes bolderiens.
ID. Quelques notes sur les forts de Stabroeck, Broechem, Massenhoven, Oeleghem, etc.
ID. Les brûlots de Giannibelli.
Vte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le congrès archéologique d'Avignon.
EMILE DILIS. La question des assurances contre incendie à Anvers au XVIIe siècle.
JOS. BERTHELÉ. Ephemeris campanographica 1, 2, 3, 4, 6.
ID. Identification toponymique de deux anciens cimetières des environs de Montpellier.
ID. La voie domitienne d'Ambrussum au forum Domitii.
SOPHUS BUGGE. Der runenstein von Rök.
Dr LOUIS HISSETTE. La halle de Diest.
Comte G. N. PLUNKETT. The cretan excavations.
Dr G. VAN DOORSLAER. L'ancienne industrie du cuivre à Malines.
JUAN A. MARTINEZ DE CASTRO. Protohistoria dela actual provincia de Almeria.
D. URSMER BERLIÈRE. O. S. B. Le chanoine Victor Barbier.
FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique. Décembre 1910 et Janvier 1911.
Rapport sur l'exercice 1910.
ERNEST MATTHIEU. Une erreur historique. La prétendue institution des grands baillis de Hainaut par le comte Guillaume I.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 48e année. Nos 11 et 12.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. Nos 5 et 6.

ID. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin 1910. Nos 11 et 12.
Annuaire 1911.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. Nos 10 et 11. Tome XXV. No 1.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 13e année. No 3.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
3e série. Tome VI. 4e livr.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique de Gand. Fasc. LIII et LIV.
Bulletin. 19e année. No 1.

ID. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. December 1910-Januari 1911.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. No 12.

MONS. Cercle archéologique de Mons.
Annales. Tome XXXIX.
Bulletin des séances. 7e série. 1r bulletin.

PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 23e année. Nos 1-2.

ID. Répertoire d'art et d'archéologie.
1910. 3e trim.

ID. Les marches de l'Est.
2e année. No 11.

ID. Revue des curiosités révolutionnaires.
1e année. Nos 3, 4 et 5.

PARIS. Institut catholique de Paris.
Bulletin. 2e année. Nos 2 et 3.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série. 1910. N° 10. 1911. N° 1.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. Février et mars 1911.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVIII. 1e livr.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
12e année. N° 68.

LONDRES. Society for nautical research. The mariner's mirror. Vol 1. N° 1.

ID. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXVII. N° 268.

TRÈVES. Westdeutschen Zeitschrift für geschichte und kunst.
Römisch germanisches Korrespondenzblatt. Jahrg. III.

HANOVRE. Verein fur geschichte und altertumer der herzogtumer Bremen und Berlin.
Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1910. 1, 2, 3, 4 H.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der Wissenschaften, des ackerbaues und der künste im unter Elsass.
Monatsbericht. XLIV band. Heft nrs 4 & 5.

BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.
Bonner Jahrbücher. Heft 119. I, II, III.
Bericht der provinzialkommission für denkmalpflege und der altertums und geschichtsverein. 1908-1909.

GRAZ. Historische verein für Steiermark.
Zeitschrift. VIII Jahrg. 3 & 4 heft.

KOLOZSVAR. Travaux de la section numismatique et archéologique du musée national de Transylvanie. 1911. II. 1.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.
XII band. 1910. 3 Heft.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Febrer-Mars de 1911.

ALMERIA. Revista dela Sociedad de estudios almerienses.
Tomo I. Cuad VIII. Tomo II. Cuad I.

LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any III. Juriol-Setembre 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XIV. Nov.-Dic. de 1910.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LII. Afl. 3-6.
Verhandelingen. Deel LVIII et LIV. 1° stuk.

LAHORE. Annual progress report of the superintendent of the Archaeological survey. Northern circle. 1909-1910.

MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The canadian antiquarian and numismatic journal, 3° sér. Vol. VII. N° 4.

PARAHYBA. Revista do Instituto historico e geographico parahybano.
Anno I. Vol. 1.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

GENÈVE. Thury, Baumgartner & C°.
N° 91. Catalogue de périodiques à prix réduit.

LEIPZIG. Carl Beck. Katalog n° 15.
Die Alpen.

ID. Karl. W. Hiersemann. Katalog 389, 379 et 390.
Kunst und Kunstgewerbe des klassischen Altertums.
Muhammedanische Kunst.

FLORENCE. Leo S. Olschki.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1911

Messieurs,

Vous vous souviendrez peut-être, qu'il n'y a pas bien longtemps, je vous ai rendu compte d'un travail que M. George C. Druce avait consacré, dans *The Archaeological Journal*, au crocodile et à sa représentation symbolique dans la sculpture du moyen âge. « The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland », dans le dernier fascicule de ses publications, (*The Archaeological Journal*, décembre 1910), a accueilli une nouvelle étude du même auteur consacrée cette fois à *The amphisbaena and its connexions in ecclesiastical art and architecture*. L'amphibène est un animal fantastique, dont on retrouve la trace dans les antiques bestiaires ; c'est une espèce de dragon, ordinairement ailé, parfois muni de pattes, et dont la caractéristique est d'être daté d'une seconde tête qui se dresse à l'extrémité d'une queue plus ou moins longue. L'auteur croit que le reptile qui a servi primitivement de modèle à la création de ce type fantastique est une espèce de lézard sans pattes, à l'apparence d'énorme ver, qui possède la singulière faculté de pouvoir se mouvoir en avant ou en arrière, comme s'il avait en réalité deux têtes. Quoiqu'il en soit, l'amphibène fut une des créations que les sculpteurs du moyen âge se plurent à prodiguer dans la riche faune dont ils enrichirent les chapiteaux des colonnes, les écoinçons des portes, les culs-de-lampe muraux, les cuves des fonts baptismaux, les miséricordes des stalles. De nombreuses reproductions photographiques permettent de s'initier aux diverses évolutions que suivit ce type animal si décoratif et si caractéristique. Les miniaturistes aussi l'adoptèrent, et on le retrouve parmi les riches enluminures des manuscrits les plus anciens.

Il ne vous étonnera guère, Messieurs, si j'appelle votre attention sur une publication campanaire, et il vous étonnera encore moins si je souligne l'importance dans cet ordre d'idées du receuil

que vient de nous envoyer notre collègue, M. Jos. Berthelé. Sous le titre de *Ephemeris Campanographica,* il publie trimestriellement une revue, dans laquelle il réunit tous les renseignements qu'il peut recueillir au sujet, non seulement des cloches anciennes, mais encore de celles qui, de nos jours, sortent des diverses fonderies. Ce sont des notices descriptives, concernant de vénérables cloches gothiques, telles celle de Marines, de Chantelaux, de Tourettes ou d'ailleurs encore; des renseignements puisés dans les archives des familles des saintiers et notamment des Cavillier; des indications relatives aux découvertes de cloches cachées, aux textes campanaires anciens, aux clochettes du bétail, etc.; enfin, une revue relatant tous les événements qui, chaque jour, se produisent et qui ont rapport aux cloches: bénédictions, refontes, ventes, achats, voire même concours de carillons. Ceux qui s'intéressent aux questions campanalogiques, et ils sont nombreux, pourront, grâce au recueil de M. Berthelé, s'initier à nombre de questions archéologiques, pleines d'intérêt et en même temps se tenir au courant des petits événements qui, chaque jour, dans ce domaine, surgissent, un peu partout, mais surtout dans les diverses provinces françaises.

Après avoir reconstitué le passé industriel et artistique des Waghevens, des Van den Eynde et des Van den Gheyn, notre confrère M. le Dr van Doorslaer élargit le cercle de ses études et s'occupe, cette fois, de l'*Ancienne industrie du cuivre à Malines.* Les notes qu'a mises à sa disposition le vénérable archiviste M. Hermans, lui permettent de donner sur ce sujet les plus minutieux détails. La fonderie du cuivre fut toujours en honneur à Malines. Elle s'implanta probablement vers le milieu du XIIIe siècle, se développa considérablement jusqu'au XVIe siècle, et après des péripéties diverses de prospérité et de revers, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Englobés dans la puissante confrérie de Saint-Eloi ou des forgerons, les fondeurs furent astreints à toutes les prescriptions qui réglementaient la vie corporative et commerciale de ces artisans. Des règlements spéciaux intervinrent cependant plus tard et imposèrent, au point de vue du travail et de l'emploi de la matière première, une réglementation qui avait surtout pour but de sauvegarder la qualité et la perfection des produits de la fonderie métallique. Après ces considérations générales, M. van Doorslaer s'occupe plus

spécialement des catégories principales d'industriels qui ont travaillé le cuivre, c'est-à-dire des fondeurs de canons, de cloches, de laiton et des batteurs de cuivre. Il a déjà terminé la partie qui se rapporte aux premiers, et fait connaître, dans tous ses détails l'histoire de la fonderie de canons, qui fut un moment si prospère à Malines. Il esquisse la biographie des principaux fondeurs, énumère les travaux qu'ils accomplirent et décrit les rares pièces sorties de leurs creusets qui sont parvenues jusqu'à nous. Les monographies des autres catégories de fondeurs, compléteront bientôt cet intéressant travail d'ensemble.

FERNAND DONNET.

Anvers, 5 février 1911.

Sur la date de quelques œuvres

DU

Maître de Flémalle

(Résumé d'une communication orale de M. Georges Hulin).

On sait que ce nom fut donné, par M. de Tschudi, à l'auteur inconnu de tout un groupe de peintures étroitement apparentées entre elles, et dont l'une, actuellement conservée au musée Staedel, à Francfort, provient de l'ancien prieuré de Flémalle, près de Liége. C'est un grand diptyque représentant à l'intérieur, sur l'un des volets, la Vierge debout, avec l'Enfant; sur l'autre, la sainte Véronique. La face extérieure du volet mobile représente, en grisaille, la Sainte Trinité.

Les affinités que présente cet artiste avec Rogier van der Weyden avaient porté M. de Tschudi à conclure qu'il devait être un contemporain de celui-ci, un peu plus jeune et influencé par lui.

Se basant sur ces conclusions, M. Hulin avait, en 1902, proposé de reconnaître dans le « Maître de Flémalle » *Jacques Daret*, qui

fut le condisciple de Rogier dans l'atelier de Robert Campin. — Mais depuis, il réussit à identifier de façon indiscutable, une œuvre authentique de ce dernier : trois panneaux de retable, exécutés en 1434, pour Jean du Clercq, abbé de Saint-Vaast, à Arras. Quoique très voisins du *Maître de Flémalle*, ces panneaux ne sont pourtant point de sa main : ils trahissent un imitateur de son style, un élève. Il en résulte que le Maître de Flémalle doit être considéré non comme un contemporain, mais comme un prédécesseur et de Rogier van der Weyden et de Jacques Daret, et comme ayant exercé son influence sur l'un et sur l'autre. Il y a donc tout lieu de croire qu'il est identique à Robert Campin lui-même, et par conséquent un contemporain des frères van Eyck.

Ayant spécialement dirigé ses recherches de ce côté, M. Hulin a réussi à établir que plusieurs des œuvres du *Maître de Flémalle* sont, en effet, antérieures à 1432 et même à 1430. Outre certains portraits auxquels il se propose de consacrer une notice spéciale, tel est le cas pour trois au moins de ses compositions religieuses.

D'une des œuvres capitales du maître, il ne subsiste qu'une partie du volet sénestre : le *Mauvais Larron* (musée Staedel, à Francfort). L'ensemble du triptyque (une *Descente de Croix)* nous est connu par une copie du XV[e] siècle, exécutée pour l'hôpital Saint-Julien, à Bruges, et conservée au musée de Liverpool.

Le tableau original semble s'être trouvé à Bruges, car outre la copie brugeoise citée, il en existe encore, dans une église de cette ville, une copie libre dans un tableau daté de 1500, et attribué sans aucune raison à G. van der Meire. Les *Heures de Turin* contenaient aussi une copie du panneau central, de la main de l'enlumineur (probablement brugeois) qui acheva la décoration de ce manuscrit vers 1450. Or, fait plus important, une copie libre de la même Descente de Croix se trouve dans un des feuillets du *Livre d'Heures de Catherine de Clèves*, qui fait partie des collections de S. A. le duc d'Arenberg. Le portrait de Catherine, que ce manuscrit contient, la montre très jeune, et cette circonstance, aussi bien que le costume, confirme la tradition qui veut que ce Livre d'Heures ait été exécuté à l'occasion de son mariage avec le duc de Gueldre, lequel eut lieu en 1430. — Il faudrait con-

clure que le triptyque du Maître de Flémalle était *antérieur à cette date.*

D'autres comparaisons nous amènent à des conclusions analogues pour deux autres œuvres importantes: le triptyque de l'*Annonciation* appartenant à la maison de Mérode, lequel fut exécuté pour un notable malinois, de la famille des Inghelbrechts, et la *Vierge* provenant de la collection *de Somzée*, qui est récemment entrée à la National Gallery à Londres, grâce au legs fait par M. George Salting.

L'un et l'autre tableau doivent être antérieurs à 1432.

M. Hulin annonce la publication prochaine d'un travail sur cette matière, dans lequel il montrera qu'il faut considérer comme des œuvres peintes dans l'atelier de Robert Campin, par Jacques Daret, son apprenti, l'*Annonciation* récemment acquise par le Musée de Bruxelles, variante du panneau central du triptyque de Mérode, et celle qui se trouve au *Musée du Prado*, à Madrid.

Ces diverses constatations viennent corroborer l'hypothèse de l'identité du « Maître de Flémalle » avec Robert Campin, un contemporain des frères *de Limbourc* et des frères *van Eyck*, duquel heureusement la biographie nous est bien connue, grâce à la richesse des archives tournaisiennes. Toutes ces données biographiques ont été excellemment mises en lumière par M. Maurice Houtart. On sait notamment que Robert Campin, fixé à Tournay dès 1406, était né en 1375, très probablement à Valenciennes. Sa femme s'appelait Elisabeth de Stockhem. Or Stockhem est le nom d'un bourg situé aux bords de la Meuse, un peu en amont de Maeseyck et dont précisément l'église a pour patronne sainte Elisabeth.

M. Houtart rejette avec raison les conclusions qu'on a voulu tirer de ce fait relativement à une prétendue origine campinoise de Robert Campin. Le fait de son mariage avec une Campinoise n'en demeure pas moins curieux, et il paraît d'autant plus digne d'attention lorsqu'on songe que le Maître de Flémalle fut le premier peintre qui s'appropria les conquêtes artistiques des frères van Eyck. M. Houtart semble croire qu'on pourrait en inférer quelque chose relativement au lieu d'apprentissage de Campin. Mais vers 1390 ou 1395, il paraît tout à fait invraisemblable qu'un jeune apprenti

peintre de Valenciennes soit allé étudier son art dans l'obscure petite ville de Maeseyck.

Il y a lieu de se demander, au contraire, si ce n'est pas dans l'entourage même des frères van Eyck, alors qu'ils travaillaient pour le duc Guillaume de Bavière-Hainaut, que Campin a fait la connaissance d'Elisabeth de Stockhem. Précisément son mariage, resté sans enfants, semble avoir été tardif. Il serait intéressant de savoir à quelle date, pour la première *fois*, Campin est cité comme marié.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1911

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, Saintenoy, Stroobant, Dr van Doorslaer, Bergmans, R. P. van den Gheyn S. J., vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Comhaire, Willemsen, président Blomme, baron de Borrekens, membres titulaires; MM. Dilis, chanoine Jansen, Hasse, Hulin, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir être présents à la réunion: MM. De Ceuleneer, *vice-président;* Hymans, chanoine van Caster, de Behault de Dornon, Soil de Moriamé, membres titulaires; Heins, Coninckx, Casier, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 1910, est lu et approuvé.

M. le président annonce le décès de M. le comte de Limbourg-Stirum, membre honoraire, et de M. Dupont, membre correspondant regnicole. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck veut bien se charger de rédiger la notice biographique du premier, M. Hasse celle du second.

Il est donné connaissance d'une lettre du président du groupe des Beaux-Arts, à l'exposition de Charleroi, demandant la participation des membres de l'Académie, à l'exposition d'art ancien ; d'une lettre de M. Soil de Moriamé, adressant un appel du même genre en faveur de l'exposition des anciennes industries artistiques à Tournai, et d'une lettre du Comité des fêtes du millénaire normand à Rouen, sollicitant la participation de l'Académie à cette solennité.

M. Donnet donne lecture du compte-rendu analytique des publi-

cations, parvenues à la bibliothèque, et communique la liste complète de celles-ci. Ces documents seront insérés dans le Bulletin.

M. Hymans, étant indisposé, sa communication est rémise à la prochaine séance.

M. Blomme communique une lettre inédite de Jean Livinius et fournit quelques détails sur cet érudit. Cette étude paraîtra dans les Annales.

M. Hasse fait part de son opinion au sujet de l'âge de la barque découverte à Austruweel, dans les travaux des nouveaux bassins. Il fournira à ce sujet une note pour le Bulletin.

M. Hulin développe le résultat de ses recherches concernant le maître de Flémalle, qu'il identifie avec Roger Campin, dans l'atelier duquel travaillèrent, à Tournai, Roger van der Weyden et Jacques Daret.

M. le vicomte de Ghellinck soumet une série de photographies représentant des constructions civiles intéressantes, récemment démolies à Bruxelles.

M. Saintenoy donne quelques détails au sujet de la découverte récente, à Bruxelles, de substructions importantes qu'on croit pouvoir attribuer au Steen de la famille Clutincx.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
chanoine VAN DEN GHEYN.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1911

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

JAN STROOBANT. Silex tardenaisiens trouvés à Weelde.
LOUIS STROOBANT. Légendes de Weelde.
GEORGES HASSE. Un rhinoceros dans l'argile oligocène de Boom.
EMILE DILIS. Collections du chevalier Mayer van den Bergh. Catalogue des jetons, médailles, méreaux et monnaies.
Sir HERBERT GEORGE FORDHAM. Liste alphabétique des plans et vues de villes, citadelles et forteresses qui se trouvent dans le grand atlas de Martier.
J. E. JANSEN. La peinture à l'abbaye du Parc et Catalogue historique et descriptif des tableaux.
ID. Drieluik der H. Agatha in St.-Pieterskerk te Turnhout.
EDM. GEUDENS. Droits féodaux dans le quartier d'Anvers sous les ducs de Bourgogne.
Bn A. DE LOË. Le service des fouilles de l'Etat.
GEORGES HULIN. Sur la date de quelques œuvres du maître de Flémalle.
HENRI HYMANS. Note sur le tableau de la confrérie de N.-D. du Rosaire de van Dyck, à Palerme.
FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Février 1911.
ID. L'architecte de l'église des Jésuites à Anvers.
Chanoine VAN DEN GHEYN. L'origine gantoise du retable de l'Agneau mystique.
ERNEST MATTHIEU. Léopold Devillers. Notice biographique.
L. GERMAIN DE MAIDY. Les statues de saint Henri et de saint Yves à l'église abbatiale de Saint-Mihiel.
ID. Les parements d'un tombeau du XVIe siècle à Genissac.
JOSEPH CASIER. L'exposition de l'art belge au XVIIe siècle.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 49e année. Nos 1, 2, 3 et 4.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 13e année. Nos 4, 5 et 6.

ID. Revue belge de numismatique et de sigillographie. 67e année. 2e livraison.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXV. Nos 2 et 3.

ID. Société d'archéologie.
Annales. Tome XXIV. Livr. 3 et 4. Tome XXV. Livr. 1.
Annuaire. Tome XXII.

ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin 1911. Nos 1, 2, 3 et 4.
Mémoires. Coll. in-8°. 2e série. Tome VII. Fasc. IV.

ID. Analecta Vaticano-Belgica. Vol. II, III (1e partie) et IV.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 35e année. N° 1.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen Kring der Kempen. Taxandria. Gedenkschriften. 7e jaarg. N° 4.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome VII. 1e et 2e livr.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LXI. 1r fasc.

LIÉGE. Wallonia.
XIXe année. Nos 1, 2, 3 et 4.

TONGRES. Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Bulletin. Tome XXVIII.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Februari, Maart en April 1911.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XVII.

MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XX.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 19e année. Nos 2, 3 et 4.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift. 1911. I.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 6e année. Nos 2, 3, 4 et 5.

NAMUR. Société archéologique de Namur.
Annales. Tome XXIX. 2e livr.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 10e année. Nos 2, 3, 4 et 5.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
15e année. Nos 1 et 2.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Publications extraordinaires. No XIII.

LEIDEN. Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van oudheden. V.

MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Archief. 1910.

MAESTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications. Tome XLVI.

PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXXI. 2e, 3e, 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXXIII. 4e et 5e livr.

ID. Les marches de l'Est.
2e année. No 12. 3e année. Nos 1 et 2.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Mars et mai 1911.

ID. Revue des curiosités révolutionnaires.
1e année. Nos 4 et 5.

ID. Institut catholique.
Bulletin. 2e série. 2e année. Nos 4 et 5.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental 1910. Nos 5 et 6.
Congrès archéologique de France. LXXVIe. Session I et II.

ID. Répertoire d'art et d'archéologie 1910. 4e trimestre.

LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Sciences et lettres. Mémoires. 3e série. Tome XI.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel 1911. I.
PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVIII. 2e livr.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne 1910. Nos 2 et 3.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel 1911. No 4.
MUNICH. Historisch verein von Oberbayern.
Oberbayerisches archiv für vaterlandische geschichte. 53 Band. 2 h. 55 Band. 1, 2, 3, 4 h.
Altbayerische monatschrift. Jahrg. 10. Heft 1-2.
STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der kunste im unter Elsass.
Monatsbericht. XLV band. Heft 1.
DUSSELDORF. Dusseldorfer geschichtsvereins.
Beitrage zur geschichte des Niderrheins. XXIII band.
VIENNE. Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien.
Philosophisch historische klasse.
Sitzungsberichte. 165 B. 4 abh. 166 B. 6 abh.
HERMANNSTADT. Siebenbürgischen verein für naturwissenschaften.
Verhandlungen und mitteilungen. LX band.
AGRAB. Vjesnik kr hrvatsko slavonsko dalmatinskoga.
Zemaljskoga arkiva. God. XIII. Sv 1, 2.
DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXIX. Sect. C. No 3, 4.
CAMBRIDGE. The Cambridge antiquarian society.
Proceedings. No LVIII.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
Bulletin. Année 1908. Nos 1 et 2.
ALMÉRIA. Revista dela Sociedad de estudios Almerienses.
Febrero 1911.
PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Abril & Maig de 1911.
MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XV. Enero-Febrero de 1911.

LISBONNE. O archeologo portuguès.
Vol. XIV. N°s 9-12.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita.
Vol. VII. Fasc. 9 et 10.

NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti.
Rendiconto. Anno XXIII.
Atti. Nuova serie. Vol. I.

MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Vol. XLII. Fasc. 16-20. Vol. XLIII. Fasc. 1-16.
Memorie. Vol. XXII. Fasc. 1-3.

HELSINGFORS. Suomen muinaismuistoyhdistyksen aikakauskirya.
XVII. 1910.

UPSALA. Skrifter utgiva of Kungl. humanistiska vetenskaps-samfundet. Band XI.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. Livr. 5.

MONTRÉAL. The numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal Vol. VIII. N° 1.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American archaeology and ethnology. Harvard university. 44th Report.

BERKELEY. University of California.
Publications. Vol. V. N° 5. Vol. IX. N° 2.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLVI. Nos 11-17.

DAVENPORT. The Davenport Academy of sciences.
Proceedings. Vol. XII. Pp. 223-240.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLIX. N° 197.

WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology.
Bulletin 30. Part 2. B. 37. B. 45.
List of publications.

CALCUTTA. Annual report of the archaeological survey.
Eastern Circle. 1909-1910.

PARAHYBA. Revista do instituto historico et geographico Parahybano.
Anno II. Vol. 2.

TOKYO. The Tokyo imperial university calendar. 2569-70.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

VIENNE. Franz Malota.
LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteilungen.
44 jahrg. Nr 1.
GAND. Collection des antiquités de feu Albert Frédéricq.
SOMERSET. H. St. George Gray.
ROME. C. E. Rappaport. Catalogue XV. Bibliographie.
LEIPZIG. Carl Beck. Katalog. N° 15. Die Alpen.
PARIS. J. Lamarre et Cie. Catalogue général.
LEIPZIG. Adolf Weigel. Buckhandelung und antiquariat.
ID. Karel W. Hiersemann. Catalogues divers.
BRUXELLES. Journal des Touristes. 17e année. N° 5.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1911

MESSIEURS,

Après qu'au mois d'août 1585, la ville d'Anvers se fut rendue à Alexandre Farnèse, son défenseur, le bourgmestre Philippe de Marnix, s'était retiré à Middelbourg, poursuivi par les soupçons des rebelles qui l'accusaient d'avoir trahi la cause de l'insurrection. Il est dans tous les cas constant, qu'à partir de ce moment, il avait voué des sentiments de véritable admiration à son vainqueur. Une nouvelle preuve en est fournie aujourd'hui par M. L. van der Essen qui, dans *Une contribution à la biographie de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde* (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXVII, 1e livr.), reproduit d'intéressants documents qu'il a trouvés dans les archives farnesiennes de Naples. Il s'agit de lettres que le roi de France, Henri IV, avait livrées à Marnix. Celles-ci, adressées par le commandeur Juan de Moreo, au secrétaire du roi Philippe II, avaient été inter-

ceptées; elles avaient pour but de calomnier Alexandre Farnèse, en l'accusant de s'opposer aux entreprises que le roi d'Espagne projetait en France. Peut-être, par cette communication, Henri de Navarre rêvait-il de détacher à son profit, Farnèse du service de l'Espagne? Ce n'est qu'une conjecture, mais ce qui l'est moins, c'est l'ardente sympathie dont Marnix donnait ainsi des preuves au général de Philippe II. Quoiqu'il en soit, ces lettres étaient arrivées en 1590 à leur destinataire, par l'intermédiaire d'une anversoise, que M. van der Essen nomme « une certaine Jeanne Sterck ». Celle-ci avait joint au paquet une lettre d'envoi adressée au secrétaire du duc de Parme, Cosimo Masi; elle était écrite « Danvers et vostre maison », ce qui fait supposer à M. van der Essen, que Jeanne Sterck était propriétaire ou portière de la maison que Masi avait occupée à Anvers. Concierge, elle ne l'était certes pas, car Jeanne Sterck est fort connue. Ce n'est autre que la fille de Godefroid Sterck, chevalier, amman d'Anvers, seigneur de Busquoy, Wyneghem et Casterlé, et la petite-fille de Gérard Sterck, conseilleur de l'empereur Charles-Quint. Elle avait épousé, d'abord le chevalier Renier van Urssele (on dirait aujourd'hui d'Ursel), puis le comte Ludovic de Beglia, lieutenant colonel d'un régiment allemand au service d'Espagne. Certains généalogistes lui attribuent même un troisième mari, le comte Charles Fugger. Ajoutons, que dans certains actes, nous trouvons mention d'un séjour qu'elle fit à Paris.

Les journaux, récemment, en de courtes mentions, ont fait part au public des importantes et nouvelles découvertes qui avaient été faites à Pompeï. A ceux d'entre vous qui désireraient de plus amples détails sur ces exhumations, je ne puis que signaler les deux derniers fascicules des *Atti della R. Accademia dei Lincei* (Notizie degli scavi di antichita, vol. VII, fasc. 9 et 10). Ils pourront y retrouver le récit des fouilles et la décription, avec illustrations, des principales découvertes. Ce furent surtout des statuettes en bronze, un portrait peint dans un médaillon de cristal de roche, une colonne décorative surmontée d'une amphore de marbre s'élevant au centre d'un banc sculpté semi-circulaire, puis, plus loin, une série de bâtiments dans lesquels on retrouva encore un cadavre momifié, qu'entouraient d'élégants ustensiles de bronze ou des fragments de sculp-

tures; ailleurs, il faut signaler encore des peintures décoratives pleines d'intérêt et, enfin, des monuments funéraires qui ont pu être entièrement reconstitués.

Le volumineux fascicule de ses Annales, que nous fait parvenir le « Cercle hutois des sciences et beaux-arts » (tome XVII), est entièrement consacré à une étude de M. R. Dubois sur *Les rues de Huy*. C'est une vaste compilation de notes sur tous les monuments, sur tous les événements, sur tous les personnages qui, à une époque quelconque, ont laissé des traces dans l'histoire de la ville de Huy. Diverses tables permettent de puiser avec facilité dans cette collection de renseignements de tous genres. Il est regrettable qu'un plus grand nombre d'illustrations ne soit pas consacrées à la reproduction des sites les plus intéressants de la veille cité hutoise.

Très pratique est la publication que fait, dans le « Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg » (tome XXVIII), M. l'abbé Paquay, en fournissant la liste complète des *Sources de l'histoire locale dans le Limbourg*. Il a voulu venir en aide à ceux qui entreprennent d'écrire une monographie et qui pourraient se trouver arrêtés par l'insuffisance des renseignements concernant les sources historiques. Et, successivement, il détaille et analyse les archives des seigneuries, cours féodales, échevinales ou foncières, celles des communes, des églises, abbayes et couvents, des institutions charitables et hospitalières, les protocoles des notaires et archives de particuliers, enfin, les archives ecclésiastiques générales. Il termine son étude en fournissant un plan-type de monographie locale. Pareil travail entrepris pour chacune de nos provinces ne pourrait qu'être éminemment utile aux travailleurs et aux écrivains.

M. James Weale, dont les patientes recherches ont déjà enrichi le domaine artistique de tant de contributions intéressantes, vient de reconstituer la biographie de toute une dynastie de peintres brugeois, les Claeissins, que les biographes ont improprement appelés Claessens. Depuis les dernières années du XVe siècle jusqu'au milieu du troisième quart du XVIIe siècle, ils jouèrent un rôle important dans leur ville natale. Peintres officiels de la cité, attachés à la cour de Philippe II ou des archiducs, exécutant sans interruption

des travaux nombreux pour les corporations ou les églises brugeoises, ils délaissèrent un nombre d'œuvres considérable qui, en partie, se retrouvent encore dans les édifices publics ou les collections particulières. Bon nombre de peintures dues à leur pinceau furent exportées en Italie ou en Espagne, et la vogue dont ils jouirent fut si grande, que des imitations nombreuses furent commises dans nos provinces pour être envoyées comme originaux à l'étranger. Les Claeissins, pendant longtemps, furent à Bruges les continuateurs des traditions de l'ancienne école flamande, quand dans nos provinces les tendances artistiques, depuis bon temps déjà, avaient évolué. On pourra prendre connaissance du travail de M. Weale sur *Les Claeissins*, dans les « Annales de la Société d'émulation de Bruges » (tome LXI, 1r fascicule).

Ayant joué un rôle artistique moins important peut-être que les précédents, *Les peintres Sammelins* occupent cependant une place intéressante parmi les artistes qui travaillèrent à Gand au commencement du XVIe siècle. Dans le « Bulletin d'histoire de la Société d'histoire et d'archéologie » de cette ville (19e année, n° 2), M. V. van der Haeghen réunit les détails biographiques qui les concernent et fournit des indications au sujet des travaux qu'ils exécutèrent.

La sigillographie, jusqu'ici, s'est étroitement confinée dans le domaine purement descriptif. C'est en s'occupant des *Sceaux des corporations bruxelloises* (Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome XXIV, livr. 3 et 4), que M. G. Des Marez veut lui attribuer un rôle plus instructif, en faire une science auxiliaire de l'histoire, la faire en particulier contribuer à la reconstitution, au point de vue économique, du passé de la ville de Bruxelles. Jusqu'ici on ne connaît que cinq sceaux des métiers de cette ville; M. Des Marez les décrit et les compare avec les blasons de ces mêmes corporations. Il croit que leur emploi pourrait remonter au triomphe démocratique de 1477, mais que les métiers étant frappés d'incapacité juridique, leur usage de pouvait être toléré dans les rapports avec les pouvoirs publics. Par contre, il est démontré, par la production d'actes anciens, qu'elles s'en servaient dans leurs relations privées; en un mot, elles ne possédaient pas un *sigillum authenticum*, mais seulement un *sigillum privatum*. En dehors des corporations proprement dites, il faut mentionner certaines gildes,

telles celles des drapiers, des arbalétriers, le collège des médecins, etc., dont on a également retrouvé les sceaux; ceux-ci sont aussi étudiés dans le travail de M. Des Marez.

Trois nouveaux volumes « d'Analecta Vaticano-Belgica » viennent d'être publiés par « l'Institut historique belge de Rome » et nous sont envoyés par le ministère des sciences et des arts. M. Arnold Fayen a résumé dans les deux premiers volumes les *Lettres de Jean XXII* (1316-1334). Les registres de la chancellerie pontificale représentent un des fonds les plus riches des archives du Vatican et parmi ceux-ci, les volumes en séries doubles, qui contiennent la copie des lettres du pape Jean XXII, sont certes des plus importants. On y retrouve les lettres communes du pontife, les lettres secrètes qui forment la correspondance politique du Saint-Siège et, enfin, les lettres concernant l'administration de la Curie, les affaires des Etats pontificaux ou de la Chambre apostolique. Ces précieux documents, qui sont datés du commencement du XIVe siècle, de cette époque où l'intervention de la Curie devenait de plus en plus fréquente dans les affaires intérieures de chaque diocèse, sont d'autant plus intéressants pour l'histoire ecclésiastique de notre pays, que les archives datant de cette époque sont plutôt rares dans nos dépôts officiels ou religieux. Il y a lieu de faire observer, que ce sont les seuls documents qui intéressent directement nos provinces, qui ont été analysés et rappelés dans le recueil édité par M. Fayen et c'est ce qui en constitue pour nous le principal intérêt. D'autres périodes sont sous ce rapport tout aussi importantes, comme le prouve le volume que M. Alphonse Fierens a consacré aux *Lettres de Benoît XII* (1334-1342). L'intervention du souverain pontife dans les différents conflits politiques qui, à cette époque, agitèrent nos provinces, la collation de nombreux bénéfices ou les opérations financières de la Chambre apostolique, le souci de régulariser l'administration et de couper court aux abus dans les différentes institutions religieuses, ont laissé des traces nombreuses dans la correspondance du pape Benoît XII. Grâce au travail de M. Fierens, ces documents peuvent aujourd'hui facilement être utilisés par les chercheurs et les historiens.

Dans un de mes derniers comptes-rendus, je vous signalais les séries si intéressantes de méreaux des évêques des innocents que

décrivaient les mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. A son tour, Mgr Schoolmeesters s'en occupe et en parle dans un article qu'insère « Leodium » (10e année, nos 2 et 3) sous le titre d'*Espiscopus puerorum*. On relève dès le IXe siècle des vestiges de cette singulière coutume qui était en usage dans la plupart des Chapitres de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Au XVIIe siècle, cette fête enfantine subsistait encore à Cologne; à Mayence, elle persista même jusqu'au XVIIIe. A Liége, un cérémonial de la cathédrale en fait mention au XVIe siècle, mais plus tôt déjà, en 1365, les statuts de la collégiale de Huy renferment des prescriptions qui s'y rapportent. Mgr Schoolmeesters a même retrouvé, dans un registre de la collégiale liégeoise de Saint-Denis, le cérémonial de ces scènes burlesques. Les détails qu'il fournit à ce sujet permettent de reconstituer la physionomie et de fixer tous les détails de ce légendaire usage.

Le crayon de notre confrère, M. Heins, est réellement infatigable. Il n'est pas dans tout le pays, un coin quelque peu pittoresque qui ne l'attire et dont l'aspect, grâce à lui, ne soit fixé et décrit. Cette fois il ne quitte pas Gand, et c'est dans les sous-sols de sa ville natale qu'il poursuit son enquête archéologique. Et celle-ci certes a été des plus fructueuses. Il est étonnant de constater combien il y existe encore de souterrains, de cryptes ou de caves anciens. Leur nombre est considérable et leur étude des plus intéressantes. Nous nous trouvons en présence d'importants détails d'architecture qui n'avaient guère jusqu'ici provoqué d'étude d'ensemble. Avec leurs voûtes majestueuses, leurs colonnes sévères, leurs sculptures archaïques et leurs profondeurs mystérieuses, ces nombreuses caves ont fidèlement conservé les caractères de l'architecture médiévale; elles nous ramènent à une époque dont elles semblent avoir maintenu intacte la physionomie si caractéristique. *Gand souterrain*, par ses illustrations, vous permettra de vous livrer sur ce point à une étude pleine d'attraits.

Si vous le voulez bien, nous ne fermerons pas encore le dernier fascicule du « Bulletin de la Société d'art et d'archéologie » (19e année, n° 4), et nous resterons encore un instant à Gand, pour constater que l'honneur artistique de cette cité à trouvé un défenseur convaincu en la personne de notre président, M. le chanoine

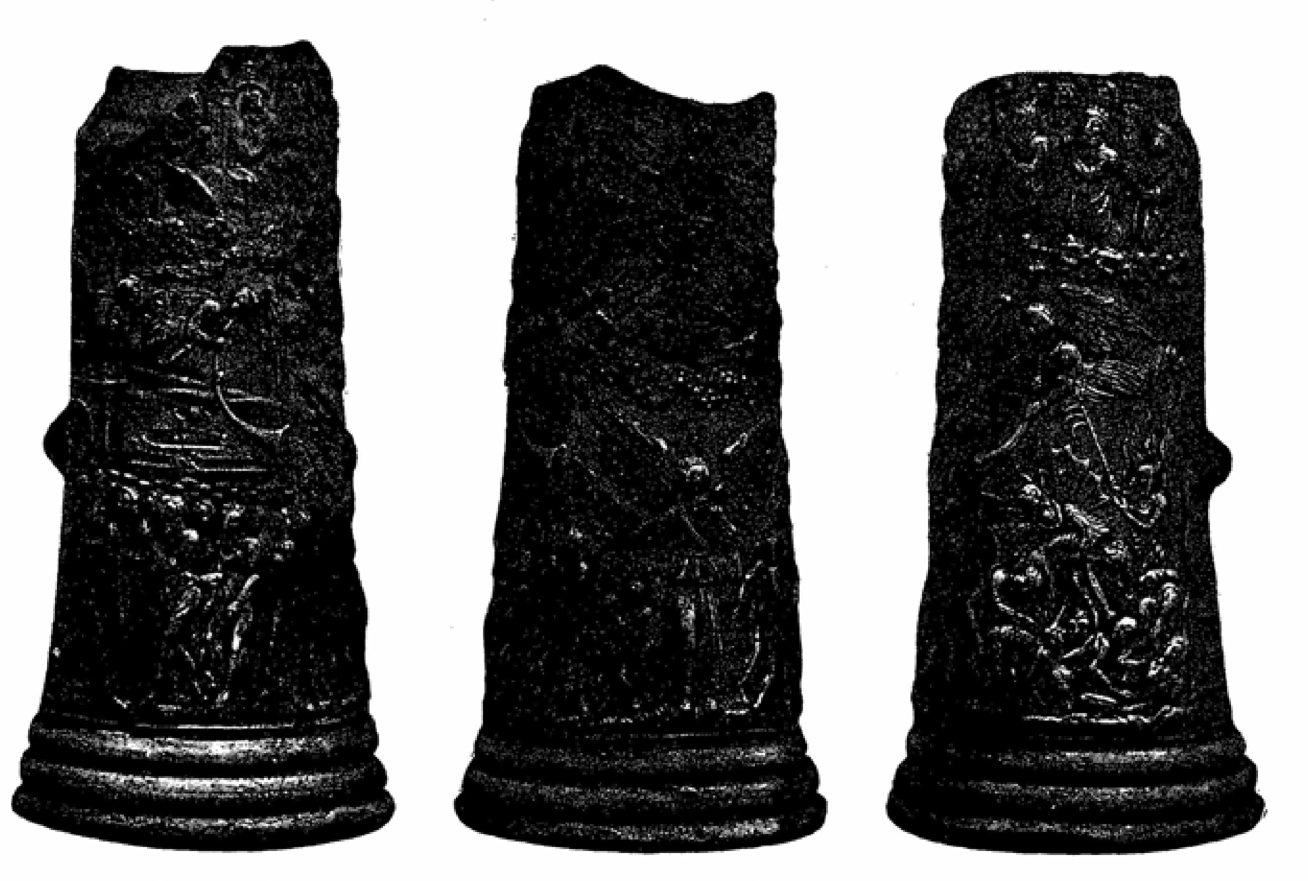
van den Gheyn. Des critiques étrangers avaient récemment affirmé que le retable de l'Agneau avait été exécuté par Hubert van Eyck, pour Guillaume IV, comte de Hollande. M. le chanoine van den Gheyn s'insurge, à bon droit, contre cette assertion; il procède à une étude critique, et par une série d'arguments qu'il développe successivement, il confirme une fois de plus que cet immortel chef-d'œuvre fut commandé aux frères van Eyck, par un mécéne gantois, Josse Vydt, et en concluant, il affirme catégoriquement l'*Origine gantoise du retable de l'agneau mystique.*

Au moment de clôturer ce rapide compte-rendu analytique, nous recevons encore de notre confrère, M. Joseph Casier, un exemplaire du compte-rendu qu'il a publié dans une revue parisienne de *L'exposition de l'art belge au XVIIe siècle*. Le souvenir de cette belle manifestation artistique est encore trop récent pour que nous devions renouveler ici l'énumération des richesses qu'elle fit valoir. M. Casier, dans une analyse critique, que parsèment de nombreuses illustrations, passe en revue les œuvres diverses qui s'imposèrent le plus à l'admiration des visiteurs; il souligne le succès de cette exposition qui eut le don de faire valoir l'influence indéniable, au XVIIe siècle, du règne des archiducs Albert et Isabelle sur le merveilleux épanouissement de l'art flamand.

Je me permettrai, en terminant, de modifier quelque peu un dicton antique et de vous dire que *fas est, et ab... aliienis doceri.* Je n'en veux pour preuve que le volume que nous venons de recevoir: *The Tokyo imperial university calender* (1909-1910) qui nous initie aux développements extraordinaires qu'a pris au Japon l'enseignement scientifique. Dans ce volume, on trouvera des détails caractéristiques sur les nombreuses facultés, sur les collèges spéciaux, sur le programme des cours, sur les musées, en un mot sur toute l'organisation matérielle et scientifique de cet établissement qui ne date que de 1886, mais qui a pris en si peu de temps un développement tel, qu'il permet aujourd'hui aux jeunes gens de ces lointaines contrées de parfaire entièrement leurs études sans plus avoir recours à l'enseignement de la vieille Europe.

FERNAND DONNET.

Anvers, 11 juin 1911.



Snelle du XVIe siècle en grès blanc, trouvée a Weelde (Anvers).

(Collection L. Stroobant).

Note sur une cruche en grès (Snelle) trouvée à Weelde

Nous avons acquis, en 1909, dans une vente après décès, à Weelde (Anvers), la très artistique poterie qui fait l'objet de cette notice. D'après ce que nous apprîmes sur place, elle fut trouvée vers 1840 à Weelde, en curant un puits. Ce curieux spécimen des poteries historiées de la seconde moitié du XVIe siècle, est une *Snelle* ou *Pinte* en grès blanc, de forme cylindro-conique, malheureusement ébréchée du haut, et mesurant encore 20 c. m.

C'est très vraisemblablement un produit des célèbres fabriques de Siegburg ou de Raeren, dont les potiers impriment un cachet particulièrement artistique à leurs produits du XVIe et du XVIIe siècle.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les sujets se ressentent le plus souvent de la renaissance du paganisme. Nous y rencontrons avec les armoiries des propriétaires, la figuration de Jupiter, Janus avec la clef de l'année, Minerve, Junon, Mercure ou Venus. Sur d'autres cruches nous rencontrons Alexandre, Jules César ou les quatre saisons, le tout accompagné de proverbes, de devises, de frises ornementales et de mascarons. Mais le fabricant intelligent sait aussi démocratiser ses produits et choisit alors comme sujets ornementaux l'histoire de la chaste Suzanne, *die schone heistoria van Suisanna*, ou la célèbre danse de paysans empruntée à l'œuvre

de Sebald Beham avec des inscriptions: *Gerhet dv mvs daper blasen so danssen di bvren als weren si rasen frs vf spricht bastvr ich verdans di kap mi(t).* Mais à côté de ces produits profanes et païens, nous trouvons dans la seconde moitié du XVIe siècle de nombreux sujets chrétiens. En 1575, saint Paul ; en 1586, *Dieu est éternel*, en bas allemand ; l'histoire de Joseph ; le paradis terrestre ; le crucifiement ; la salutation angélique, etc. Parfois ces sujets sont accompagnés de légendes bachiques comme : bois librement une bonne lampée, ou bien encore, de ce pot on boira en se souvenant de Dieu : *avs diesen potecken sal man drencken vnd D.B.G. Ged.* (dabei Gott gedenken).

C'est à cette dernière série que la *snelle* de Weelde emprunte son ornementation. La scène représente le jugement dernier, imprimée par estampage en relief dans la pâte avant la cuisson par trois matrices concaves juxtaposées. Au centre, dans le haut, figure le souverain juge, le Christ, nimbé et vêtu d'un manteau. Il est assis sur un arc en ciel, les pieds reposant sur un globe terrestre soutenu par deux anges. A hauteur de la tête, à dextre, une tige de lis, symbole de la clémence et de la miséricorde divine. A sénestre, le glaive de justice. Ces motifs se retrouvent fréquemment en Occident dans les représentations du jugement dernier, notamment dans les gravures de Durer, dans celles exécutées sur les dessins de son maitre, Wolgemuth, pour la chronique de Nurenberg, imprimée en 1493 ; dans le célèbre jugement dernier de Dantzig et dans d'autres œuvres contemporaines [1].

En dessous du globe terrestre se tient, debout, un grand archange, probablement saint Michel, accosté vers le haut de deux anges appelant, en sonnant de longues trompettes courbes, au jugement les vivants et les morts. A dextre de l'archange, sur une banderole-VENITE, à sénestre-ITE. A dextre du Christ, dans la partie supérieure, figurent, assis sur des trones, des vieillards les mains jointes. Ce sont probablement les Apôtres. A sénestre, à genoux, dans l'atti-

[1] Cf. HELBIG. *Peinture murale représentant le jugement dernier découverte à l'église Saint-Léonard, à Léau*, in *Bull. des Comm. Royales d'art et d'archéol.*, XIII, 1874, p. 94. auquel nous empruntons la description ci-dessus.

tude de la prière, onze personnages dont plusieurs sont couronnés. Nous y reconnaissons Moïse à ses cornes, David couronné et tenant une harpe. Dans le fond de la composition, des tombeaux ouverts d'où un trépassé se lève à l'appel des trompettes du jugement dernier. Les élus se dirigent en groupes serrés, à la dextre de l'archange, vers une construction à plein cintre, à la porte de laquelle se tient un ange. C'est l'entrée de la Jérusalem céleste. Le côté des damnés, à sénestre, est particulièrement tourmenté. Un démon sortant des flammes de l'enfer manie un grand trident, et domine un fouillis de diables et de réprouvés. Un autre diable aux ailes étendues, cornu et à la face horrible, empoigne les damnés et les précipite en enfer. Toute la scène traitée naïvement quoique avec brio, reflète, comme dit Helbig, l'enseignement dogmatique de l'église et est conforme aux traditions.

Cette curieuse composition est signée trois fois du monogramme FT, qui est très probalement le monogramme de l'artiste F.T. auteur de cette œuvre remarquable.

Louis Stroobant.

Merxplas, juin 1911.

L'Album amicorum d'Otto Venius

La prochaine publication de cet *Album*, par la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, fournit l'occasion toute naturelle de signaler ce manuscrit de notre Bibliothèque royale aux membres de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Conservé sous le nº II. 874, à la section des manuscrits, il fut longtemps la propriété de la famille Geelhand, d'Anvers, dont un des membres, M. Louis Geelhand, céda le volume à la Bibliothèque royale, le 5 décembre 1887, pour la somme de 1500 francs. Le bibliophile anversois, M. Ferdinand-Joseph Geelhand, l'avait lui-même acquis en 1830, à la vente des livres de la comtesse d'Oultremont de Neuf d'Aissche.

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce manuscrit semble avoir appartenu à Jacques Van der Sanden, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers. En effet, on a reconnu sa grosse écriture sur un grand nombre de pages restées blanches dans l'*Album*. Comme ces notes ne font pas partie de l'*Album* d'Otto Venius, elles ne seront pas reproduites dans l'édition projetée. D'ailleurs, plusieurs de ces annotations sont si peu exactes que leur reproduction amènerait d'inévitables corrections [1]. Ces additions de J. Van der Sanden donnent

(1) Au sujet de Jacques Van der Sanden, on peut lire l'article très intéressant de notre confrère, M. F. Donnet, *Quelques rectifications de Jacques Van der Sanden concernant Turnhout*, dans TAXANDRIA, 1909, pp. 130-170. On peut voir, en particulier p. 156, l'appréciation fort juste de M. Donnet

à penser que, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'*Album amicorum* d'Otto Venius fut aux mains du secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, avant d'être la propriété de la comtesse d'Oultremont. Ainsi se comble une lacune considérable dans la série des possesseurs de l'*Album amicorum*.

Ce n'est pas la première fois que l'*Album amicorum* d'Otto Venius voit le jour. En 1853, l'abbé P. Visschers, curé de Saint-André, à Anvers, en fit paraître une description détaillée (1). Sans contester le mérite de ce travail, nous croyons qu'il n'annule pas la publication que comptent faire les Bibliophiles de Belgique.

Le fac-similé de l'*Album amicorum* d'Otto Venius fera connaître un intéressant usage du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, qui a, du reste, perduré jusqu'à nos jours. Souvent, les amis des grands érudits ou autres personnages de marque aimaient à transmettre leur souvenir dans un dessin, une épigramme ou quelque autre écrit de leur main.

La publication de l'*Album amicorum* d'Otto Venius aura pour nous un intérêt spécial. Si Otto Venius fut Hollandais de naissance, il se fixa dans les Pays-Bas dès l'âge de quinze ans et passa presque toute sa vie à Anvers, où il fut le maître du grand Rubens.

L'*Album* nous révèle encore que, peintre de talent, Otto Venius cultivait avec succès la poésie. On le savait déjà par les *Amorum emblemata*, si célèbres et qui eurent plusieurs éditions, mais cette opinion se fortifie singulièrement du fait que nous signale l'*Album amicorum*, celui des pièces de poésie qu'Otto Venius y inséra et des intimes relations qu'il entretint avec tous les érudits de son temps.

Deux idées maîtresses dominent dans l'*Album amicorum* d'Otto

sur l'érudition indigeste de Van der Sanden. Ce jugement confirme notre manière de voir sur l'inopportunité de la reproduction des notes de Van der Sanden, dans l'*Album amicorum* d'Otto Venius. En tout cas, ces annotations forment un utile complément à la bibliographie des trente-quatre manuscrits de Van der Sanden, dressée *ibid.*, p. 164-169. Cette liste, à ce que nous apprend M. Donnet, est d'ores et déjà incomplète, car d'autres manuscrits ont été relevés. Van der Sanden devint secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers en 1757.

(1) *Vrienden-Album van Otho Venius, naar een latynsch handschrift der XVIe eeuw.* Antwerpen, P. E. Janssens, 1853.

Venius. Dans la première partie, celle qui contient des œuvres du peintre, celui-ci qui va partir pour l'Italie, est fortement hanté par la pensée du pays qu'il va quitter, et il développe surtout l'idée de *patrie*.

Dans la seconde partie, c'est avant tout l'idée de *l'amitié* qui domine.

L'Album amicorum d'Otto Venius renferme dix dessins en aquarelle ou en noir et quinze inscriptions ou autographes d'hommes célèbres.

Plusieurs des aquarelles sont certainement de la main d'Otto Venius. Citons surtout les portraits de ses parents, Corneille Van Veen et Gertrude Neckin, celui de son frère Simon Venius, son propre portrait et celui de Dominique Lampson. On a là des esquisses très achevées et par conséquent de bons spécimens du talent d'Otto Venius.

Les savants qui ont laissé leur souvenir dans *l'Album amicorum* d'Otto Venius, sont les poètes Dominique Lampson; Michel Van der Hagen; l'humaniste Janus Gruterus; le thélogien allemand Jean Esich; le fameux géographe Abraham Ortelius, qui date sa contribution de l'année même de sa mort, 1598; l'héraldiste Janus van Caestre, d'Anvers; F. Van der Kammen, de Leyden, sur lesquels nous n'avons pas trouvé de renseignements, enfin, *last not least*, les célèbres humanistes Juste Lipse et François Sweertius, enfin Gérard Mallery.

Cette pléïade de noms illustres nous convainc de la réelle utilité qu'il y aurait, pour l'histoire de l'humanité à faire connaître en plus grand nombre les *Album amicorum*. On y trouverait une mine précieuse de renseignements sur les humanistes. Plusieurs de leurs œuvres, et non des moins intéressantes, demeurent là enfouies, car elles ont échappé au compilateur qui s'est chargé de recueillir leurs travaux (1).

J. Van den Gheyn, S. J.

(1) Pour ne citer qu'un exemple, à la suite de la communication faite à l'Académie royale d'Archéologie, M. A. Roersch, professeur à l'Université de Gand, et l'historien principal de l'humanisme en Belgique, s'est déclaré particulièrement heureux de connaître l'*Album* d'Otto Venius. En effet, préparant un travail étendu sur les deux frères, Dominique et Nicolas Lampson, il lui a été précieux de pouvoir maintenant recourir à l'original de l'*Album* d'Otto Venius, sans passer par l'édition fort défectueuse de Visschers.

Belvédère au sommet d'une tour de l'Achter Sikkel à Gand, XVIe siècle.

Il se trouve que, à ma connaissance, trois constructions imporportantes du moyen âge, à Gand, ont été remaniées, agrandies et mises au goût du jour, au XVIe siècle.

L'une de celles-ci, je la connais très complètement ; j'habite une partie de l'ancien hôtel de la Kethulle Ryhove, rue Basse, l'ancien Steen du XIIIe siècle, où le démocrate, chef des gueux reçut, plusieurs fois, la visite de Guillaume de Taciturne.

J'écris cette note dans une salle qui, d'après toutes mes constatations, doit être celle où le prince en question fut « festoyé », deux fois par son hôte, le calviniste François de la Kethulle.

De ces séjours du grand Nassau dans son hôtel, le dit de la Kethulle fait mention dans ses mémoires et j'ai pu tirer de ceux-ci, pour une histoire détaillée que je prépare sur l'immeuble en question, mainte indication que des restes d'architecture, découverts depuis peu, corroborent entièrement.

Ici donc, au Ryhovesteen, qui fut probablement le Steen des Rym au moyen âge et dont je connais les occupants jusqu'au moment où les de la Kethulle l'achètent et l'agrandissent, il y a de nombreuses traces d'une adaptation relativement luxueuse d'un ancien Steen.

Un autre de ces bâtiments en pierre (steenen) spéciaux, à Gand, où on en voit déjà des quantités au XIIe siècle, est celui qui voisine avec le premier; c'est-à-dire que, dans la même rue Basse, vers la rue longue de la Monnaie, il y a le vieux Braemsteen, lui aussi agrandi, complété au milieu du XVIe siècle, par un seigneur de Schardau, le sire François van der Gracht. Mon intention n'est pas de vous entretenir de ces deux importantes installations de patriciens au XVIe siècle; le détail de ce que j'ai trouvé au sujet de leurs occupants et les recherches que j'ai faites sur les bâtiments et leurs caractères d'architecture feront l'objet d'une étude que je destine à notre Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand et à laquelle elle est promise.

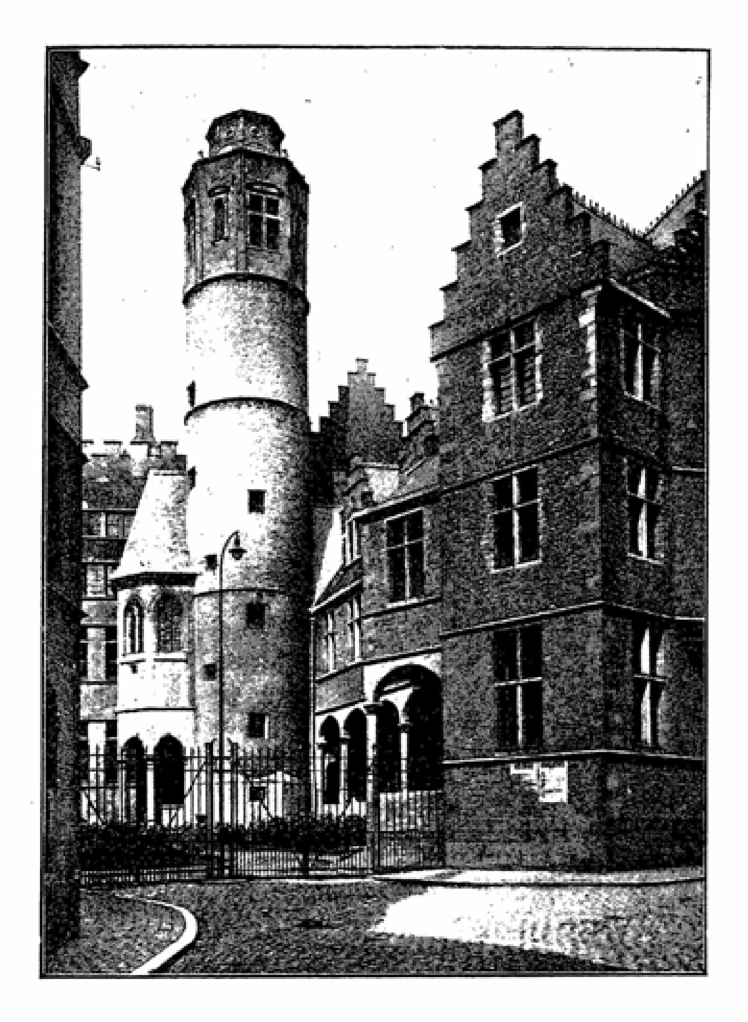
Mais il est une troisième construction à Gand, mieux connue, du moins extérieurement, par les touristes qui parcourent la ville; c'est la Sikkel ou la Faucille, cette réunion de bâtisses d'époques diverses, qui se trouve placée à l'angle de la rue du Bas-poldre, près Saint-Bavon, en face du Sablon.

Ce groupe de façades, les unes en pierre bleue, les autres en briques, forment l'intéressant ensemble qui a nom Sikkel. Les parties les plus anciennes, vers le nord, sont du XIIIe siècle et forment la Groote Sikkel, avec la « salle » ou *zale* dont elle s'accrût à la fin du XVe siècle. La partie sud de ce bien était l'Achter Sikkel et c'est dans celle-ci que nous rencontrerons la tour et le belvédère si caractéristique qui la surmonte. Enfin, pour terminer l'indication sommaire de l'emplacement des lieux qui nous intéressent en ce moment, la ville de Gand vient d'acquérir, de l'autre côté d'une ruelle qui longe la Groote et l'Achter Sikkel, un immeuble, ancien lui aussi, mais très tristement plâtré, qui s'appelle de Kleine Sikkel. Il est construit sur des caves romanes admirables.

Tout cela, une famille patricienne gantoise, qui donna son nom à l'ensemble de ce bien considérable, ou peut-être aussi le lui emprunta, les de la Faucille ou de Falco quelquefois, le possédait.

Je ne puis pas m'étendre sur la description des bâtiments qui forment ce coin si pittoresque et que vous connaissez tous, je pense, pour en avoir admiré surtout la cour d'arrière, si charmante depuis qu'elle est dégagée et entièrement visible de la rue du Refuge?

Jusqu'ici, j'ai et je m'en excuse, égaré ma pensée et mes dires,



TOUR AVEC BELVÉDÈRE DE L'ACHTER SIKKEL (XVe-XVIe SIÈCLE).

sur plusieurs sujets qui ne sont pas directement en rapport avec celui que je voulais traiter. Mais je vais l'aborder, sans plus attendre. Je vous ai parlé de la jolie cour, avec les galeries qui entourent le préau; les constructions, en partie anciennes, d'autres remaniées, d'autres toutes neuves, notamment à gauche, vers la grande salle d'audition du Conservatoire royal de Musique, sont dominées par deux tourelles.

L'une, du moins, peut se contenter de ce diminutif; elle accoste un curieux bâtiment du XVe siècle, où de belles poutres anciennes sont visibles dans une salle restaurée.

L'autre serait bien une vraie tour; elle joint le même bâtiment, vers la droite, et la photographie ci-jointe vous la montre se mariant à ravir avec une petite annexe, abritant un puits au niveau du sol, et contenant une jolie petite salle, une chapelle apparemment, à l'étage.

Nous allons monter au sommet de la tour, qui a un diamètre intérieur de 3 mètres exactement et dont les marches en colimaçon, en pierre blanche, ont $1^{m}50$ environ de largeur. Diverses portes nous arrêtent au passage pendant cette ascension; elles accusent des adaptations des XVe et XVIe siècles et l'une d'elles donnant accès à une terrasse, est placée au-dessus du bâtiment du XVe siècle.

Dans la partie supérieure de la tour, enfin, un escalier plus étroit fait une dernière évolution et débouche dans une petite salle. Celle-ci est le but de notre excursion aérienne et je tenais à vous en montrer, au moyen d'un dessin et d'une description détaillée, la curieuse disposition, le rare et charmant aspect, comme je voulais aussi, au cours de cette description, vous en expliquer le primitif usage, c'est-à-dire belvédère, lieu de repos (1) et peut-être bien témoin muet de quelques guindailles intimes.

Du haut de ce belvédère, on a une vue admirable sur la ville;

(1) J'ai trouvé, sur les indications d'un ami, M. Coppieters-Stochove, une maison et jardin de plaisance du XVIIIe siècle, aimable retraite appelée un Heester, à Bruges; je tiens à l'examiner encore de plus près, avant de vous présenter un travail relatif à cette *folie* ravissante de style et de saveur.

on est au centre de celle-ci et tous ses grands monuments, la cathédrale, le beffroi, l'hôtel de ville, sont à deux pas.

On découvre aussi, au-delà du vaste entassement de toitures de toutes colorations, un horizon agreste où se dressent quelques tours de villages contre la ligne d'horizon.

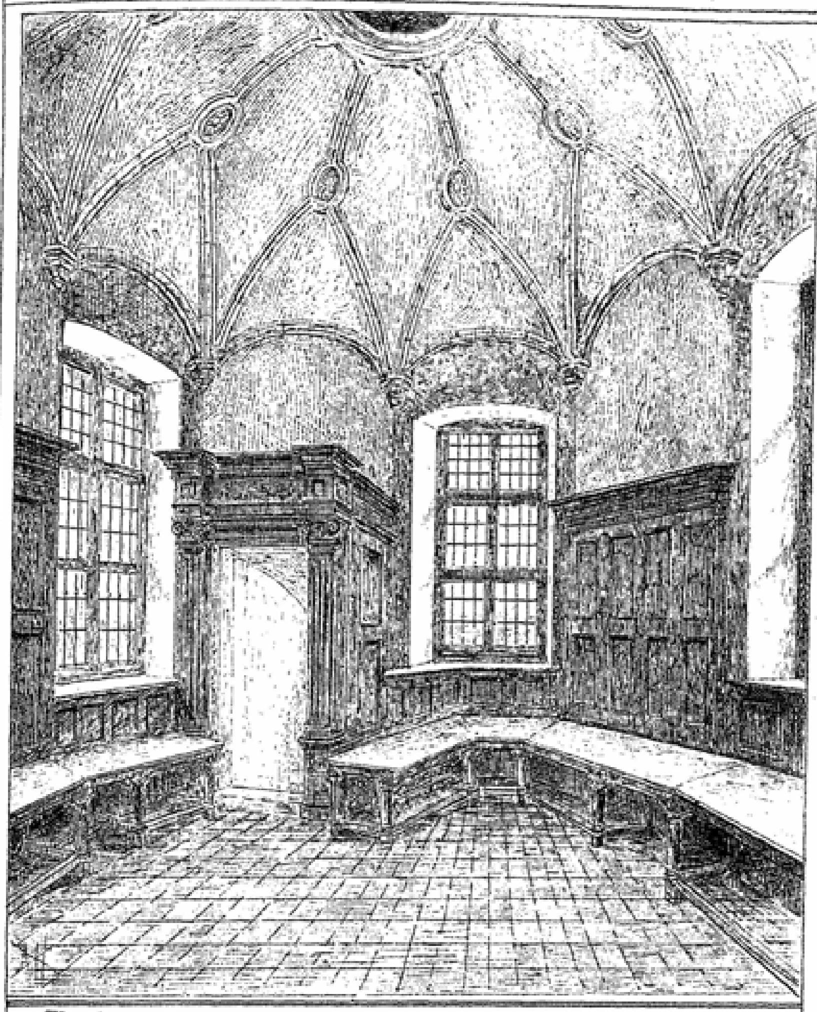
Cette petite salle, si étrangement juchée à une hauteur d'une bonne vingtaine de mètres, est intéressante par son architecture de pierre blanche. L'extérieur, de style renaissance, montre quatre fenêtres encadrées de moulures ; au sommet, un arc surbaissé ; quatre niches occupent les autres pans et sont surmontées de frontons. Le tout dessine un octogone placé en encorbellement peu apparent sur la tour ronde en pierre de Baelegem, qui paraît dater de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle.

Ce sommet de tour, ce belvédère, vrai observatoire et très propice lieu de retraite en même temps, est décoré, à l'intérieur, de motifs très curieux d'architecture et d'un mobilier fixe, c'est-à-dire de bancs, de lambris et, enfin, d'un tambour de porte. Nous allons décrire ces divers éléments d'un ensemble de jolie venue et qui est très rare en même temps.

La salle, à l'intérieur, mesure 3^{m}40 × 3^{m}40. C'est donc un octogone parfait, qu'accuse le placement d'un banc continu et qui est interrompu seulement par la cage d'escalier, formant le tambour dont nous parlions. Ce tambour, en bois, est à pilastres et corniche avec entablement et un cartouche très finement tracé sur le bois à nu, paraît indiquer l'emplacement d'une plaque en métal ou bien une marquetterie disparue. Sur ce cartouche, on voit la date 1566, qui pourrait être la répétition, par une main malhabile, de celle qui se trouvait sur le feuillet découpé, absent. Nous nous sommes assurés que cette date doit être exacte, à cause de la similitude absolue de ce cartouche avec d'autres de ce temps.

Le lambris est assez élevé, à panneaux moulurés, à corniche, et il se dresse contre les pans de muraille ayant, à l'extérieur, les niches plates et aveugles signalées déjà. Les quatre fenêtres, dont les châssis ont été refaits récemment, regardent les quatre points cardinaux. Le banc, épousant la forme de la muraille, qui passe sous les fenêtres et le lambris, est décoré, sous celles-ci, par des petits panneaux carrés.

XVIe siècle.



Belvédere au Sommet d'une tour de l'achter-Sikkel à Gand.

La voûte de cette salle est très typique, avec ses nervures retombant sur des culs-de-lampe aux angles des pans et formant, par des motifs à fleur ou rose arrondis, interrompant la nervure qui se divise en deux, une calotte coupée au centre par une ouverture circulaire donnant accès à l'étroite terrasse du haut.

On voit, sous un des bancs, à droite, une petite ouverture carrée qui permet d'arriver à une conduite ou tuyau de descente, ménagé dans l'épaisseur de la muraille de la tour et permettant de hisser jusqu'au haut de celle-ci, des victuailles ou de la boisson.

Ce retiro, exemple unique, croyons-nous, d'une salle au sommet d'une tour servant à une observation facile des environs ou bien comme lieu de repos, méritait d'être signalé par nous. Il est du même temps que les deux intérieurs anciens que nous avons eu l'occasion de décrire dans les travaux de cette Académie, il y a quelques mois. Nous voulons parler de ces deux vues de chambres du XVIe siècle, l'une à Audenarde, de 1563, l'autre à Visé, de la fin du même siècle, selon toute probabilité.

Un mot maintenant de la Sikkel où se voit cette tour si intéressante. Pendant longtemps cet ensemble de constructions a porté erronément le nom de Refuge de Saint-Bavon, ou de l'abbaye de ce nom, située au nord-est de Gand. Il est bien reconnu maintenant, grâce à un travail très complet de M. Van Werveke, archiviste adjoint de la ville de Gand (tome III, fasc. 2, p. 309, 1900, des Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand), que l'Achter Sikkel, du moins cette partie arrière, fut, vers la fin du XVIe siècle, le refuge de l'abbaye d'Eename, près d'Audenarde.

Pour les détails de cette étude circonstanciée nous renvoyons à l'auteur cité. Nous retiendrons cependant de tout ce qu'il a écrit au sujet de la Sikkel, pour cette partie vers Saint-Bavon (cathédrale) d'où probablement la désignation susdite, actuellement abandonnée, que l'immeuble passa, en 1545, à Olivier Serlambrechts, acheté par lui de la veuve de Jean Damman, Elisabeth van der Sikkel, la descendance mâle de cette famille étant éteinte.

Dès ce moment, l'Achter Sikkel, en moins de trente années, passa entre les mains de sept ou huit propriétaires nobles ou gros bourgeois ; ce n'est qu'en 1573 qu'elle appartient, par achat, à

l'abbaye d'Eename. Notre belvédère fut donc, certainement, construit pendant cette période.

A la page 314 de l'étude de notre estimé confrère, il est dit que le 2 avril 1565, un certain Jean Balbian devient propriétaire de l'Achter Sikkel, pour la somme de 212 l. g. + 300 l. g. Ce Balbian revend l'Achter Sikkel, en 1573 (22 septembre), à Olivier de Vlaminck, agissant au nom du prélat d'Eename.

Selon toute probabilité, si la date de 1566, douteuse jusqu'à un certain point, de la boiserie du belvédère, est admise comme exacte, ce serait donc pendant que Jean Balbian était le propriétaire ou l'occupant du bien, que la salle en question fut établie au sommet d'une tour plus ancienne.

Les moines d'Eename l'avaient ainsi trouvée, toute renouvelée, il est vrai, en 1573, quand ils font ici, de cette Achter Sikkel, leur refuge à Gand. Leur occupation en est, du reste, assez précaire; ils la vendent, la reprennent, etc. Mais cela nous écarte de notre sujet. Il n'entrait, nous l'avons dit, dans nos intentions, que de signaler un morceau d'architecture presqu'inconnu et qui méritait cependant, à notre avis, d'être signalé dans une publication d'archéologie. C'est ici, Messieurs, dans la nôtre, que je souhaite qu'en paraisse la rapide monographie que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

A. Heins.

SÉANCE DU DIMANCHE 13 JUIN 1911

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président*.

Sont présents: MM. De Ceuleneer, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, Dr van Doorslaer, R. P. van den Gheyn S. J., de Behault de Dornon, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Willemsen, Stroobant, membres effectifs; MM. Dilis, Van Heurck, Casier, Lonchay, Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles; M. le baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Soil de Moriamé, Blomme, Comhaire, Matthieu, Saintenoy, Hymans, de Pauw, chanoine van Caster, président Blomme, membres effectifs; Alvin, van Bastelaer, Coninckx, Hasse, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 1911 est lu et approuvé.

M. le président annonce que, depuis la dernière séance, l'Académie a eu le regret de perdre M. L. Theunissens, membre honoraire et ancien trésorier. Il rappelle les services qu'il a rendus à l'Académie et rend hommage aux qualités dont il a fait preuve pendant les nombreuses années qu'il a siégé à l'Académie.

M. Donnet est chargé de rédiger sa biographie.

M. le président félicite M. Pirenne, nommé membre de l'Institut de France, M. Hulin, promu membre effectif de l'Académie royale de Belgique, et le R. P. van den Gheyn, qui vient de recevoir la croix de chevalier de la légion d'honneur.

Il est donné lecture: de lettres de MM. l'abbé Balau, Alvin, Lonchay, van Bastelaer et van Heurck, qui remercient l'Académie pour leur nomination de membre correspondant regnicole;

d'une invitation à assister aux assises du First universal races

Congres, qui auront lieu à Londres du 26 au 29 juillet prochain; du programme de la XVIe session du Congrès international des Orientalistes, qui se tiendra, en 1912, à Athènes.

M. Robert Hedicke écrit à l'Académie, lui demandant d'accorder un subside en vue de la publication de sa monographie de Corneille Floris. La Compagnie regrette de n'être pas en mesure de répondre favorablement à cette requête.

M. Peeters, de Ryckevorsel, envoie à l'examen de l'Academie, avec demande de publication, un recueil de vieux chants campinois. MM. Geudens et Bergmans sont nommés commissaires pour examiner ce travail.

M. Donnet dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces documents seront insérés dans le Bulletin.

Le R. P. van den Gheyn annonce la prochaine publication de l'Album amicorum d'Otto Venius et fournit des détails sur ce manuscrit et ses illustrations. La note qu'il fournira à ce sujet paraîtra dans le Bulletin.

M. Heins soumet une vue d'une salle conservée au sommet de la tour de la Sikkel à Gand. Il en décrit l'ameublement et analyse les détails de sa construction. Sa communication sera imprimée dans le Bulletin.

M. de Behault de Dornon décrit les cartouches avec sujets mythologiques qui ornent le plafond de la salle d'honneur du château de Horst à Rhode-Saint-Pierre. Il en présente des reproductions.

M. Donnet donne connaissance d'un travail relatif à des vitraux héraldiques des XVIe et XVIIe siècles, ayant existé autrefois à Anvers, à Louvain et ailleurs encore. Il est décidé de faire paraître cette étude dans les Annales.

La prochaine réunion aura lieu le dernier dimanche de juillet, à cause de la coïncidence du congrès de Malines.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Chanoine VAN DEN GHEYN.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1911

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Vte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le Congrès archéologique de Saumur et d'Angers.
EDM. GEUDENS. Blijde inkomst der aartshertogen Albertus en Isabella te Antwerpen in 1599.
NAPOLÉON DE PAUW. Une héroïne gantoise, Marie Schellynck.
Vte B. DE JONGHE. Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin I le Grand.
JULES DE WERT. Origine wallonne des peintres Teniers.
ID. Epigraphie du Hainaut. Ville d'Ath.
GEORGES HASSE. Molettes et polissoirs néolithiques d'Anvers.
ID. Les Schyns et l'Escaut primitifs à Anvers.
ID. Une défense de morse dans le pliocène d'Anvers.
FERNAND DONNET. Note sur quelques vitraux héraldiques des XVIe et XVIIe siècles.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. VIe série. Tome XXV. Nos 4 et 5.
ID. Institut historique belge de Rome.
Analecta vaticano Belgica. Vol. V.
ID. Revue belge de numismatique.
67e année. 3e livr.
ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences politiques et morales et classe des beaux-arts. Mémoires. Coll. in-4°. 2e série. Tome IV. Fasc. 2.
Bulletin 1911. N° 5.

BRUXELLES. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 49e année. Nos 5-10.

ID. L'indicateur généalogique, héraldique et biographique. 1e année. N° 1.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 13e année. Nos 7 et 8.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 35e année. N° 2.

LIÉGE. Wallonia. XIXe année. N° 5.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Annales. Tome X. 2d fasc.
Bulletin. 19e année. Nos 5 et 6.

ID. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei en Juni 1911.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.
Annales. 2e série. Tome XV. 1e livr.

SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waas.
Annales. Tome XXIX.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 10e année. Nos 6 et 7.

ANVERS. Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers. Session de 1911 et annexe.
Rapports des commissaires d'arrondissement.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
15e année. Nos 3-4.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
6e année. N° 6.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria. Gedenkschriften. 8n jaarg. Nos 1 & 2.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift 1911. II.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LXI. 2e fasc.

TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundigen kring Hageland.
Gedenkschriften. 1910. 1e afl.

PARIS. Revue des curiosités révolutionnaires.
1e année. N° 8.
ID. Les marches de l'Est.
3e année. Nos 3 et 4.
ID. Institut catholique.
Bulletin. 2e année. N° 6.
ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Juin 1911.
ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXXIII. 6e livr.
Partie littéraire. Tome CXXI. 6e livr.
ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1910. 1r trim. 1911.
Mémoires et documents. Mettensia VI.
PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVIII. 3e livr.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
12e année. N° 69.
LEIPZIG. Königl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Philologisch historische Klasse.
Berichte über die Verhandlungen. Band 62. H. 10-11.
Abhandlungen. XXVIII. Nos 5, 6, 7.
HALLE A. D. S. Thüringisch Sächsischen Verein fur erforschung des vaterländischen Altertums.
Jahresbericht 1910-1911.
ZÜRICH. Schweizerische landesmuseum. Anzeiger für Schwiezerische Altertumskunde. XII band. 4 heft.
VIENNE. Kais. Akademie der wissenschaften.
Philosophisch historische klasse. Sitzungsberichte.
Band 164. Abh. 5, 6. Band 165. Abh. 2, 5. Band 167. Abh. 1, 2, 5.
Archiv fur osterreichische geschichte. Band CI. Hälfte 2.
LEMBERG. Ukrainischen Sevcenko gesellschaft der wissenschaften
Chronik. Nr 38-44.
AGRAM. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva.
Sv. XI. 1910-1911.

STOCKHOLM. K. Vitterhets historie och antikuitets akademien.
Fornvännen, 1910.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Juny et Juriol de 1911.

LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any III. Octobre-Desembre 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos.
Ano XV. Marzo-Abril de 1911.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel LIII. Afl. 1 en 2.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLVIII. Afl. 3 en 4.

MONTREAL. The numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic Journal. Vol. VIII. N° 2.

WASHINGTON. Smithsonian institution. Report on the progress and condition of the U. S. national museum. 1909-1910.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

BERLIN. B. G. Teubner. Verlagsverzeichnis 1811-1911.
Id. Mitteilungen. 44 Jahrg. Nr 2.

BRUXELLES. Librairie F. De Nobele. Livres anciens et modernes. N° 41.

HALLE U. S. Otto Hendel. Publikationen der historischen Kommission fur die provinz Sachsen.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1911

Messieurs,

Au mois de décembre de l'année 1599, les archiducs Albert et Isabelle faisaient leur entrée solennelle dans leur bonne ville d'Anvers. Ils y furent reçus d'une façon particulièrement magnifique. Le secrétaire communal Bochius, a laissé de ces festivités une description qui fut éditée sur les presses Plantiniennes, et dont les superbes illustrations constituent de précieux documents iconographiques pour le passé archéologique anversois. Mais il existait aussi de ces festivités un récit plus modeste, rédigé en flamand, et conservant fidèlement retracés les souvenirs d'un témoin oculaire. M. Geudens a retrouvé cette pièce dans les archives de l'église Notre-Dame à Anvers, et il a eu l'heureuse inspiration de la reproduire en une plaquette qu'il intitule : *Blijde inkomst der aartshertogen Albert en Isabella te Antwerpen in 1599.*

On ne peut imaginer de monographie plus méticuleuse que celle que MM. Em. Dilis et Raym. De Groodt ont donnée de l'église de Burcht, dans les « Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes » (vol. XXIX). Ils reproduisent entièrement les comptes ; ils copient tous les documents d'archives, et après les avoir classés, ils en arrivent à reconstituer entièrement l'histoire, non seulement de l'église, de ses curés, de ses employés, des divers revenus et fondations, mais encore du moindre des meubles. Désormais le passé religieux de cette pittoresque petite commune flamande n'aura plus de secrets pour les chercheurs et les curieux, grâce aux *Bijdragen tot de Kerkelijke geschiedenis van Burght.*

Les « Analecta » qu'édite l'Institut historique belge de Rome, se succèdent rapidement. Voici que nous recevons le 5e volume, qui contient les textes et analyses des *Suppliques d'Innocent VI,*

par D. Ursmer Berlière O. S. B. Ce recueil constitue la suite immédiate des suppliques de Clément VI et embrasse la période qui s'étend de 1352 à 1362. Comme le dit l'éditeur de l'ouvrage, l'ensemble des volumes publiés par l'Institut historique, formera une mine riche à exploiter. Le mérite de cette publication s'amplifie encore si l'on considère qu'elle est consacrée à la diffusion d'un fonds d'autant plus riche, d'autant plus intéressant, qu'il est resté longtemps inexploré. Le nouveau volume contribuera certes, pour une bonne part, à la complète réussite de cette mission scientifique.

La presse belge, et même la presse étrangère, il n'y a pas bien longtemps, s'est occupée d'une héroïne gantoise, qui prit une part vaillante aux luttes des armées impériales, ce qui lui valut, malgré son sexe, le brevet de lieutenant et, assurait-on, la croix de la Légion d'honneur. Des légendes se formèrent bientôt et complétèrent d'une façon assez fantaisiste l'odyssée de cette femme guerrière. M. Nap. de Pauw a entrepris de rétablir la vérité et il reconstitue aujourd'hui la réelle personnalité de l'*Héroïne gantoise, Marie Schellynck*. Elevée dans un milieu peu recommandable, elle eut une jeunesse passablement orageuse, jusqu'au jour où, en 1792, elle s'engagea dans les armées de la République. Sa bravoure, dans les diverses campagnes auxquelles elle prit part, lui fit décerner le grade de lieutenant; en 1803, elle demanda sa pension au Premier Consul et l'obtint en 1807. Le fait d'avoir été décorée sur le champ de bataille d'Iéna est une pure légende, qu'elle-même avait encouragée, que sa famille avait propagée et qui, depuis lors, avait, sans examen, été acceptée par plus d'un écrivain.

On connaît la manie nobiliaire qui s'était emparée du peintre David Teniers II; on se rappelle les certificats de fantaisie qu'il fit rédiger pour prouver l'origine patricienne de ses ascendants. Et pourtant, il devait savoir que son grand'père, Julien Teniers ou Taisnier qui, le premier, s'établit à Anvers, était simple passementier, et que dans sa modeste boutique il débitait des galons et des floches. Ces renseignements viennent d'être complétés par des données nouvelles que M. de Wert a puisées dans les archives de la ville d'Ath et qu'il a réunies pour prouver l'*Origine wallonne des peintres*

Teniers. Celle-ci n'est pas contestable. Le père de Julien, Joachim Taynière, était clerc et sonneur de cloche de l'église d'Ath; son grand'père, Thomas, était caucheteur dans la même localité, et ce dernier, à son tour, était fils d'un fripier originaire de Brugelette, qui avait nom Nicolas Taisnière.

Le creusement des nouveaux bassins à Anvers, qui a déjà occasionné tant de découvertes intéressantes, permet aujourd'hui d'affirmer que le morse a vécu à Anvers pendant les périodes du pliocène et du miocène. Notre confrère, M. Hasse, le prouve, grâce à la découverte d'*Une défense de morse dans le pliocène à Anvers*.

Mais ces mêmes travaux ont encore permis à M. Hasse de faire des constatations bien plus importantes. Il lui a été possible de reconstituer en ces parages le site primitif d'Anvers et de décrire pour la première fois, sur des données géologiques nouvelles, *Les Schijns et l'Escaut primitifs à Anvers*. C'est surtout au nord de la ville que les cours d'eau étaient nombreux. Les polders d'Austruweel, d'Eeckeren, de Merxem. Ferdinandus et Steenborgerweert couvrent l'emplacement où jadis se développait un véritable filet de rivières. Celles-ci, larges de 12 à 40 mètres, et profondes de 2 à 5, se déroulaient de la façon la plus capricieuse, formaient de nombreux îlots, et de larges *weelen*, se confondaient parfois et finissaient par se perdre par sept ou huit embouchures dans l'Escaut. Toutefois, plusieurs de ces schijns semblent se continuer sur la rive gauche, dans le polder de Borgerweert, ce qui ferait supposer que le cours du fleuve a subi des modifications sur lesquelles on n'est pas encore fixé. Les coupes récentes ont permis de reconstituer la physionomie exacte du site d'Anvers, tel qu'il était avant qu'une couche d'argile uniforme ne l'ait recouvert à la suite des inondations produites par la rupture des digues de l'Escaut au XVIe siècle.

Dans le Hageland, aux environs de Tirlemont, se retrouvent encore d'anciennes et modestes églises villageoises, qui offrent cependant un grand intérêt. Dans la plupart, le style roman s'allie aux divers types du style ogival. En général, leur aspect, qui offre des dispositions inattendues, est des plus pittoresques. C'est, entre autres, l'église de Grimde qui a été dépouillée de son ancien mobilier et qu'on laisse tomber en ruines; l'église d'Hoxem, dont la flèche se

termine en une double pointe; l'église de Bost et celle d'Overlaere, à une seule nef que couronne une massive tour carrée. C'est à la description, illustrée de fort jolies reproductions de ces *Oude Hagelandsche kerken*, que M. A. Van Gramberen consacre une étude dans les « Hagelands gedenkschriften » (1910, 1e afl.)

FERNAND DONNET.

Anvers, le 30 juillet 1911.



L. Theunissens

Le 12 avril 1911 est décédé à Anvers, Louis-François Theunissens. Né dans la même ville, le 9 octobre 1833, il était fils de François-Ferdinand Theunissens et de Marie-Thérèse Naeltjens. Après avoir fait ses études moyennes au Collège Notre-Dame, à Anvers, il se rendit à l'Université de Louvain. Arrière petit-fils du notaire de Lincé et neveu du notaire Charles Theunissens, il voulut suivre les traditions de famille et embrasser également la carrière notariale. Mais bientôt, l'état précaire de sa santé, et le désir de se consacrer à sa mère, qui était devenue veuve et dont il était l'unique enfant, le décidèrent à suspendre ses études et à revenir dans sa ville natale. Il s'y fixa désormais, se consacrant entièrement aux œuvres charitables et religieuses.

Ses goûts toutefois le portèrent aussi vers l'étude, et il s'intéressa dès lors activement à toutes les questions historiques et archéologiques. Le 2 juin 1889, il fut élu membre correspondant regnicole de l'Académie d'Archéologie et, dès l'année 1890, il était membre titulaire. Au mois de décembre 1907, il obtint le titre de membre honoraire regnicole. En 1891, ses confrères lui confièrent les fonctions de trésorier, et jusqu'en 1907, il remplit avec un zèle inlassable ces ingrates et délicates fonctions. C'est surtout lors de la célébration du cinquantenaire de l'Académie et de l'organisation, en 1892, de l'inoubliable cortège du Landjuweel, qu'il donna de multiples preuves de dévouement.

En 1877 fut créée la *Société des Bibliophiles anversois*, et dès

1878, Theunissens fut désigné pour en faire partie à titre de membre effectif. Bientôt il fut choisi comme secrétaire, et pendant de nombreuses années, conserva ces fonctions.

Il fut également désigné pour siéger dans la Commission provinciale pour la publication des *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, dont il devint, dans la suite, trésorier.

En sa qualité de marguillier de l'église Notre-Dame, il avait libre accès aux riches archives de ce temple, et il se plut à s'y livrer à de multiples recherches. Dans ce domaine, sa complaisance était inlassable, et il se faisait un devoir de répondre largement à tous les érudits qui s'adressaient à lui pour obtenir des renseignements.

Il s'était formé une belle bibliothèque historique, et la collection de gravures anciennes qu'il délaisse, renferme des séries remarquables.

Les publications qu'il fit éditer ne furent guère nombreuses. En 1892, il fit publier sous le titre de: *Aanteekeningen van Jan Peeter Van Dyck, kerksluiter der Kathedraal van Antwerpen*, le journal que tint, de 1782 à 1805, le concierge de l'ancienne église Notre-Dame.

En 1906, il soigna la publication, dans les Annales de notre Compagnie, d'un manuscrit qu'avait délaissé le chevalier de Burbure, et qui était consacré à *La musique à Anvers aux XIVe, XVe et XVIe siècles.*

Dans nos Bulletins, nous trouvons encore deux rapports dus à sa plume. Le premier, en 1895, sur la notice de M. Ed. Geudens relative à l'*Hôpital Sainte-Elisabeth*. Le second est consacré, en 1896, à des *Actes relatifs à la liquidation de la succession de Livinus Torrentius, évêque d'Anvers*, qui avaient été présentés par M. Van den Casteele.

Enfin, dans la revue louvaniste: « Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique », il publia successivement la copie des *Testaments des premiers évêques d'Anvers.*

D'autres documents furent probablement encore communiqués par lui à l'une ou l'autre revue scientifique, mais il n'est pas resté trace

de ces travaux. Il se bornait le plus souvent à faciliter la tâche aux érudits, en leur fournissant des renseignements qu'il se plaisait toujours à rechercher pour eux avec la même bonne grâce. C'est cette participation modeste, mais sûre, qui lui valut, à juste titre, de la part de savants éprouvés, tels les Bollandistes, dans les notes de leurs « Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gillemans », la qualification méritée de *vir doctus et officiosissimus.*

L. Teunissens avait obtenu la Croix civique de 1e classe. Le Souverain Pontife, en récompense des services que, durant si longtemps, il avait rendus aux œuvres catholiques, lui avait également décerné la Croix de chevalier de l'Ordre de Pie IX.

L'existence de L. Theunissens, entièrement consacrée à l'étude et à l'exercice du bien, fut modeste, mais ses mérites n'en furent pas moins grands. Il a rendu pendant de nombreuses années à notre Compagnie des services dont tous nous avons pu apprécier le prix. Ses confrères, ses amis, conserveront un souvenir reconnaissant de sa collaboration et de ses heureuses qualités.

FERNAND DONNET.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

SÉANCE PUBLIQUE

DU

DIMANCHE 8 OCTOBRE 1911



Séance Publique

du dimanche 8 octobre 1911



La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, en l'hôtel de ville d'Anvers, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président*, assisté de MM. Fernand Donnet, *secrétaire*, et Geudens, *trésorier*.

Au bureau prennent place : M. le comte de Baillet Latour, gouverneur de la province, et M. De Vos, bourgmestre de la ville d'Anvers. Un public nombreux remplit la salle.

Sont présents : MM. Willemsen, R. P. van den Gheyn, van der Ouderaa, Kintsschots, Max Rooses, L. Blomme, membres titulaires.

MM. Casier, Fris, Lonchay, van Bastelaer, Dilis, Pâris, van Heurck, Hasse, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

M. le baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole.

Sir Fordham, membre correspondant étranger.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Ceuleneer, *vice-président*, de Witte, président Blomme, Bergmans, Comhaire, van Doorslaer, Soil de Moriamé, de Pauw, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, membres titulaires.

MM. Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles.

Mgr Bulic, MM. le comte Lair, Block, membres honoraires étrangers.

MM. le vicomte d'Avout et de Swarte, membres correspondants étrangers.

Après avoir ouvert la séance, M. le chanoine van den Gheyn donne lecture du travail qu'il a rédigé: *A propos de la vente des volets de l'agneau mystique.*

M. Fris résume son étude relative à *Het Brugsche Calfvel van 1407-1411.* Ensuite, M. van Bastelaer communique les recherches qu'il a faites au sujet de l'*Origine de l'application du mot « gueux » aux signataires du compromis des nobles.*

Enfin, M. Dilis donne connaissance des détails qu'il a recueillis et qui constituent des *Souvenirs du vieux carillon de Saint-Jacques.*

Ces quatre communications seront insérées dans les Bulletins de l'Académie.

Avant de clôturer la réunion, M. le président remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à l'invitation de l'Académie, et principalement MM. les gouverneur et bourgmestre.

Après que MM. le comte de Baillet Latour et De Vos eurent ajouté quelques paroles de félicitations, la séance fut levée à 1 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Suivant l'usage, les membres de l'Académie ont, après la séance, assisté à un lunch. A l'issue de celui-ci, la dépêche suivante a été adréssée au Roi Albert:

« *Sa Majesté le Roi, Laeken,*

» L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, réunie à l'occa-
» sion de la séance publique annuelle, acclame chaleureusement le
» toast porté par le président à Leurs Majestés le Roi et la Reine
» et à la Famille Royale.

» *Le Secrétaire,*
» FERNAND DONNET. »

A ce télégramme, le roi a bien voulu faire envoyer la réponse suivante :

« *Monsieur Fernand Donnet,*
» *secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie*
» *de Belgique,* *Anvers,*

» Le roi a été très touché du toast que lui ont porté, ainsi
» qu'à la famille royale, les membres de l'Académie royale d'Ar-
» chéologie de Belgique, et dont vous lui avez fait part par votre
» télégramme d'hier. Sa Majesté m'a chargé de vous prier de trans-
» mettre ses remerciments et ceux de notre gracieuse souveraine
» à votre honorable président et à tous les membres de votre
» savante société.

» *Le chef du cabinet du roi.* »

A propos de la vente des volets de l'Agneau mystique

Mesdames, Messieurs,

Mutiler en le démembrant un incomparable chef-d'œuvre, salué dès son apparition par une admiration universelle et dont les âges suivants n'ont fait qu'affirmer la si juste renommée, en disséminer les merveilleux fragments, au point de rendre à jamais impossible la reconstitution de cet ensemble prestigieux, voilà certes dans l'histoire de l'art un fait, qui à première vue peut paraître invraisemblable, mais dont la triste réalité s'impose à nos esprits étonnés.

C'est au mois de décembre 1816, que se présenta le sieur Van Nieuwenhuyse, antiquaire à Bruxelles, pour acheter à la cathédrale de Gand, les volets du Retable de l'Agneau mystique, à l'exception des deux représentant Adam et Eve. Peu nous importe en ce moment de relever combien dérisoire fut le prix auquel se conclut ce regrettable marché. Des millions, eussent-ils été offerts, ne compenseraient pas l'irréparable perte qu'a subie en cette occurrence notre patrimoine artistique.

D'aucuns, sans doute pour s'être contenté de juger le fait en lui-même, ne se sont pas fait faute d'accuser les chanoines mar-

guilliers de Saint-Bavon d'incapacité notoire, et de coupable vandalisme. A nous, précédemment déjà, il semblait utile de pousser plus avant l'enquête au sujet de la gestion de nos fabriciens, et de dédager, s'il nous est permis de dire, la psychologie de l'affaire. Nous devons à l'obligeance de M. Ch. Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, que nous eûmes la bonne fortune de rencontrer au Congrès archéologique de Malines, de pouvoir en pleine connaissance de cause et avec une entière impartialité, émettre notre avis sur la vente des volets de l'Agneau mystique.

La vente avait eu lieu depuis plus de 6 mois, lorsque le 3 juillet 1817, le gouverneur de la Flandre Orientale, M. le baron de Kevenberg, crut devoir demander des explications à ce sujet aux marguilliers de la cathédrale, afin de savoir sur qui il devait « faire impeser la responsabilité qu'ont encourue les auteurs de la vente illicite. »

Nous avons déjà publié et analysé la réponse que fit à cette requête le principal incriminé, le chanoine J. Le Surre, vicaire général de Mgr de Broglie, chargé de l'administration du diocèse, en l'absence de l'évêque, qui comme on le sait, s'était retiré à Paris (1).

Nous ne retiendrons ici de ce précieux document que le récit de la consultation faite par Le Surre, auprès de deux grands amateurs d'œuvres d'arts, et dont l'un était « bien connu par son goût pour ces sortes de curiosités, par ses connaissances en peinture et par sa brillante collection des tableaux. » C'est le vicaire général qui parle.

On sait que l'un de ces Mécènes gantois déclara que chaque volet pouvait tout au plus valoir 100 francs, en raison de leur antiquité et du nom du peintre. Lorsqu'il connut l'offre qui était faite: 6000 francs pour les six volets, il dit au trésorier de la fabrique « qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion. »

D'après ce document, l'unique que nous possédions en ce moment, nous pouvions croire, non sans motif, que la perspective de traiter une affaire dans de bonnes conditions, avait été la raison déter-

(1) *Quelques documents inédits à propos de deux tableaux célèbres*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, 1900.

minante du marché conclu, d'autant plus que depuis l'entrée des alliés en Belgique « la cathédrale du plus grand diocèse, qui existe en Europe, comme l'écrivait Le Surre, se trouvait dans une véritable détresse. »

La pièce qui nous a été signalée par M. Terlinden (1), apporte de nouveaux éléments pour nous permettre d'apprécier comme il convient, la mentalité artistique de cette époque.

Mais tout d'abord, faisons remarquer que la réponse faite, le 7 juillet, par le vicaire général Le Surre au gouverneur de la Flandre Orientale, doit avoir été jugée satisfaisante, puisqu'elle est restée sans suite.

Sept nouveaux mois se passeront sans qu'on revienne sur l'incident de la vente des volets, lorsque, dans son numéro du 6 février 1818, *Le Journal de Gand* inséra la note dont voici le début:

« Le tribunal civil de cette ville se trouve saisi d'une singulière affaire, qui a été appelée à l'audience du 4 de ce mois (4 février). Il s'agit d'une demande formée par les nobles et honorables seigneurs les bourgmestre et échevins de Gand, contre MM. Le Surre, Lebegue, Lippens et F. de Volder, chanoines à l'église de Saint-Bavon. »

La ville intentait donc un procès à la fabrique de la cathédrale afin « de réintégration de ces tableaux (c'est-à-dire des six volets de l'Agneau) dans un bref délai, et à ce que, faute de le faire, les défendeurs soient condamnés solidairement et par corps à payer à la ville de Gand une somme de 100,000 florins ou toute autre à déterminer par le juge, à titre de dommages-intérêts. »

On le voit, la valeur marchande des volets de van Eyck avait singulièrement augmenté au bout de l'an, mais pour en réclamer ce qu'ils jugeaient sans doute être le haut prix, nos édiles restaient encore bien en dessous de la valeur réelle.

Nous ne suivrons pas encore nos plaideurs au prétoire, car c'est dans la presse elle-même que s'ouvrirent les premiers débats.

Le *Journal de Gand* avait encadré la nouvelle de quelques détails historiques et techniques sur l'œuvre des frères van Eyck. Nous

(1) Il vient d'en publier un extrait dans *Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, tome VII, 3e livraison, p. 323.

n'en relèverons pas aujourd'hui les inexactitudes, pour ne pas interrompre la suite de notre exposé. Deux jours après, dans le numéro du dimanche 8 février, parut une longue lettre au *Journal de Gand* et signée: « un de vos abonnés ».

Il est facile de percer le voile de cet anonymat, rien qu'en comparant cette missive avec celle que le 7 juillet, le vicaire général Le Surre envoyait au gouverneur de la province. L'une et l'autre sont manifestement du même auteur.

Le chanoine Le Surre se place sur un double terrain: celui du droit et celui de l'art. C'est la question artistique qui seule nous occupe, et voilà pourquoi nous ne nous soucierons pas de décider avec lui si les chanoines défendeurs étaient ou non des marguilliers de l'église, si les chanoines de l'ancien monastère de Saint-Bavon obtinrent du fait des stalles et des prébendes dans l'église de Saint-Jean, et si, enfin, les volets litigieux devaient être considérés comme des immeubles par destination.

Il nous paraît plus intéressant de savoir en quel estime étaient alors tenus les six volets en question.

Le *Journal de Gand* avait dit, le 6 février, que les huit tableaux complétaient la composition.

Ecoutons la réponse: « La composition des frères van Eyck, représentant *l'Agneau de l'Apocalypse* était formée seulement de quatre tableaux: celui qui représentait *l'Agneau* était placé, comme il l'est encore aujourd'hui, au dessous de trois autres moins considérables, représentant Dieu le Père, la Sainte Vierge et saint Jean; huit panneaux de bois ou volets d'étroite dimension attachés l'un à l'autre aux deux côtés des tableaux servaient à les couvrir quand on le voulait, c'était un sorte de fermeture antique [1]. Aucun des objets peints sur les volets ne se rapporte à *l'Agneau de l'Apocalypse*. Quel rapport Adam et Eve *in naturalibus* (qui n'ont pas été vendus) sainte Cécile, un chœur de chanteuses, une cavalcade et autres sujets profanes peuvent-ils avoir avec la composition de *l'Agneau*, seul tableau auquel on donne cette dénomination?

Et le correspondant occasionnel du Journal veut ici faire preuve

(1) Ces mots se retrouvent textuelles dans la lettre de 7 juillet au gouverneur de la province.

d'érudition. Voyez, dit-il entre parenthèses, J. B. Deschamps, voyage pittoresque ([1]).

Aussi conclut-il triomphalement : « *Où sont donc les huit tableaux complétant la composition?* »

Cette déclaration du chanoine Le Surre, si formelle et si victorieuse à ses yeux, nous prouve à l'évidence que de son temps le sujet de l'immortel retable, n'était plus compris, et l'on peut s'étonner à bon droit que le clergé lui-même n'en avait pas la pleine intelligence. Sans doute le panneau central s'inspire, au moins dans ses grandes lignes, de la scène de l'Apocalypse, mais plus large est la composition et plus ample son développement, car, ainsi que nous le disions ailleurs, le polyptyque représente le dogme chrétien de la Rédemption du genre humain. Pas un élément qui ne concoure à l'interprétation figurative de cette grande pensée, si l'on en excepte ce que nous nommerons la dédicace de l'œuvre, à savoir les portraits des donateurs et les deux figures en grisaille de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste, qui rappellent, l'un, le patron de l'église pour laquelle le tableau était destiné, l'autre, l'écrivain sacré dont le texte inspiré avait fourni le thème général de la composition.

Telle est donc l'une des causes, et non la moindre, de la mutilation de l'œuvre géniale des frères van Eyck : la pensée théologique du vaste retable n'était plus saisie dans sa puissante intégrité. Les volets sur lesquels elles continuaient à se développer dans une merveilleuse harmonie de tons, et une parfaite unité d'idées, n'étaient plus à cette époque qu'« une sorte de fermeture antique ». Le sujet rapetissé et ramené aux trop modestes proportions de *l'Agneau de l'Apocalypse* semblait n'avoir aucun rapport avec l'évocation plastique figurée sur les huit panneaux latéraux.

Que viennent faire, se demande notre vicaire général, Adam

(1) Il faut reconnaitre qu'à son point de vue, Le Surre n'avait pas tout à fait tort d'en appeler au jugement de J. B. Deschamps. Voici en effet tout ce que ce « peintre du roi » dit du tableau de Saint-Bavon : Dans la deuxième chapelle après celle-ci est le tableau où *les Vieillards adorent l'Agneau*, composition curieuse, peinte par les frères van Eyck. Ce tableau est le premier, je crois, qu'il *(sic)* a été peint à l'huile, c'est son plus grand mérite, il y a d'ailleurs des têtes expressives et une belle couleur. *Op. cit.*, p. 195 de l'édition originale.

et Eve? Rien évidemment, s'il ne s'agit que de la scène décrite par saint Jean. Mais puisque le polyptyque représente le dogme de la Rédemption, Adam et Eve rappellent la faute originelle, motif de cette rédemption. Ce défilé des pèlerins et des ermites à droite et à gauche, ce groupe des soldats du Christ et des juges intègres, ne sont plus pour Le Surre qu'une cavalcade et des sujets profanes, alors qu'ils nous rappellent les quatre vertus fondamentales de la vie chrétienne: la prudence et la tempérance, la force et la justice.

Les anges, qui dans cette zone supérieure du tableau où se laisse entrevoir le ciel, jouent et chantent l'hymne de la Rédemption, on ne les reconnaît même plus. C'est sainte Cécile, ce sont des chanteuses, dit Le Surre, et il n'a pas de rôle à leur assigner. On a oublié la manière dont tout le moyen âge s'est plu à figurer ces célestes esprits, et le seul fait de voir un personnage assis devant un orgue ne laisse plus d'autre alternative que d'y reconnaître la patronne si populaire des musiciens.

N'est-ce pas pour n'avoir pas compris le sens général et la division de la composition que d'aucuns ont prétendu que la grande figure qui domine le panneau central représente le Christ, alors qu'il est évident que le sujet traité réclame à cet endroit la figure de Dieu le Père, à qui l'Agneau s'immole, et à qui s'adresse le sacrifice divin?

A cette interprétation étroite et tronquée, dont se faisait l'écho M. le vicaire général Le Surre dans sa réponse au *Journal de Gand*, qu'il nous soit permis d'opposer l'explication intégrale de la pensée des frères van Eyck, telle qu'eux-mêmes ils l'ont traduite et rendue par leur prestigieux pinceau.

Les volets fermés représentent à leur partie supérieure la scène de l'Annonciation: c'est le prologue de la rédemption. Dans le haut, on aperçoit les prophètes Zacharie et Michée avec les deux sibylles de Cumes et d'Erythrée, qui, dans les temps anciens, ont prédit l'événement. Au bas des volets, les figures des donateurs et les statues en grisaille de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste [1].

(1) Dans la copie de Michel Coxie ces quatre figures sont remplacées par celles des quatre évangélistes.

Ouvert le polyptyque se divise en deux parties: la partie inférieure représente la terre, où se passe la scène décrite dans l'Apocalypse par l'apôtre saint Jean: à l'Agneau Rédempteur toutes les nations viennent rendre hommage. La partie supérieure fait entrevoir le Ciel, où Dieu accepte et ratifie l'œuvre de la rédemption.

ZONE INFÉRIEURE: *a)* PANNEAU CENTRAL. — Dans le frais décor d'un jardin merveilleux, au fond duquel se profilent les tours d'une cité idéale, le Rédempteur, sous la figure de l'Agneau, est debout sur un autel qu'entourent les anges, dont quelques-uns tiennent les instruments de la passion. Au premier plan, la fontaine de vie, à côté de laquelle se détache de part et d'autre un double groupe bien distinct de nombreux personnages.

A droite (indication prise du spectateur), les apôtres vêtus de manteaux gris clair, au nombre de quatorze (1), agenouillés, et derrière eux, debout comme s'ils marchaient, des papes, des évêques, des diacres, des laïcs. Même disposition du côté gauche: d'abord à genoux, onze prophètes, ensuite des personnages aux costumes les plus variés et aux coiffures bizarres, pour bien marquer qu'il s'agit des habitants de pays divers et éloignés.

Au fond, sortent des massifs de verdure, à gauche, des hommes en costumes ecclésiastiques portant des palmes, à droite les vierges dont quelques-unes se reconnaissent à leurs attributs; ce sont sainte Barbe, sainte Agnès, sainte Dorothée.

b) VOLETS. — La scène de l'Adoration se prolonge sur les volets par le défilé à droite des *pèlerins* conduits par un gigantesque saint Christophe, et des *ermites* en bure, que précède saint Antoine (dans le fond deux femmes, dont l'une est Marie-Madeleine). A gauche, le groupe des *Soldats du Christ* (2) qu'annoncent SS. Michel (?), Georges et Sébastien et que suivent les *juges intègres* (3).

(1) D'après la tradition médiévale, aux douze il faut encore ajouter Paul et Barnabé.

(2) Coxie, dans sa copie, a modifié quelques types du groupe des chevaliers. C'est ainsi qu'il s'y est représenté lui-même et qu'il y a introduit Charles-Quint et Philippe II.

(3) Au premier plan, le cavalier monté sur le cheval blanc, serait Hubert. Séparé de lui par des autres cavaliers, Jean est vêtu de noir, coiffé d'un bonnet en forme de turban, et porte au cou un chapelet rouge.

ZONE SUPÉRIEURE. — Aux deux extrémités, *Adam et Eve* rappellent la faute originelle, motif de la rédemption. Au centre, la grande et belle figure de *Dieu le Père*, qui bénit.

Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, occupe le sommet du panneau central de la zone inférieure, et forme ainsi le trait d'union entre l'Agneau qui s'offre, et le Père éternel à qui il est offert, tandis que les rayons qu'Il projette, sont les dons distributeurs de la grâce obtenue par la rédemption.

A droite de Dieu le Père, la *Sainte Vierge*, mère de Rédempteur, et à sa gauche, *saint Jean-Baptiste*, le précurseur de l'Agneau divin. Enfin, de part et d'autre, un groupe d'Anges chantent et jouent l'hymne de la Rédemption.

Mais voici un second argument dont devait nécessairement faire état le chanoine défendeur. Le *Journal de Gand* avait dit que « lorsque les Français enlevèrent, en 1794, les meilleurs tableaux de nos églises, les chanoines ou les marguilliers de Saint-Bavon parvinrent à conserver plusieurs objets précieux, mais ils ne purent sauver que huit des panneaux de bois des douze, qui formaient la composition des frères van Eyck. » Le Surre rectifie cette assertion dans les termes énergiques qu'on va lire: « Les Français, dit-il, envahirent, en 1794, les 4 tableaux précités, et ne faisant aucun cas des volets, les laissèrent dans l'église, *voilà comme on parvint à les conserver*. » Plus loin il sera encore plus catégorique: « Les volets, dit-il, ont été mis au rebut par les dévastateurs de l'église en 1794. »

Et, sans doute, ici le vicaire général était plus près de la vérité. Le dédain avec lequel l'envahisseur avait traité les volets, contribua pour une large part à jeter sur eux le discrédit, qui devait s'accentuer chaque jour davantage. Relégués dans un coin de la salle des archives, déjà vermoulus en partie, au moins d'après les dires de Le Surre, ils deviennent décidément encombrants, et l'on ne peut plus en tirer aucun parti pour la décoration de la cathédrale. On finit donc, en mars 1814, à prendre la résolution de les vendre, s'il était possible.

Rappelons ici que la restitution des 4 panneaux ne se fit qu'en 1815. Des démarches, ajoute Le Surre, furent faites pour vendre les volets, mais sans succès. Ce n'est donc qu'après deux années et demie d'infructueuses tentatives, qu'un acheteur se présenta.

Voilà donc jusqu'à quel point ces œuvres étaient disqualifiées à cette époque. Et pour ne pas interrompre la suite de cette lamentable affaire, disons de suite que le produit de la vente, ainsi que l'affirme le vicaire général, fut placé à l'article des recettes dans le budget de 1816, envoyé au ministre. Lui-même se rend compte de la gravité de ce qu'il avance, car il a soin d'ajouter : « Cette assertion sera prouvée au procès. »

Que devons-nous donc conclure de tout ceci ? Sinon que cette vente se fit au grand jour, que le public s'en désintéressait, et que les pouvoirs compétents eux-mêmes dûment informés, ne croyaient pas devoir intervenir, en raison sans doute de l'insignifiance de la cause.

D'ailleurs, la polémique soulevée un instant dans le *Journal de Gand*, ne fit pas long feu. La lettre du chanoine Le Surre demeura sans réponse, car la lettre, très courte d'ailleurs, qu'adressa le 10 février l'avocat de « la noble et honorable régence de la ville de Gand, Me J.G. Hellebaut (et parue dans le numéro du 12 février), vise la première communication faite au *Journal de Gand*. Ce factum, qui débute par ces mots : « L'individu qui vous a communiqué l'article inséré dans votre No 37 », et où, plus loin, il traite l'auteur de « fournisseur d'articles », ce factum, à notre point de vue, ne contient que deux choses à retenir : d'abord le chef-d'œuvre des frères van Eyck y est désigné sous le nom de *Triomphe de l'Agneau*, ensuite, il y a le fait suivant qui est à noter : « MM. les chanoines, ainsi que M. Haeck, par actes publics, sous la réserve de tous leurs droits, ont offert à van Nieuwenhuyze, en espèces sonnantes, contre la restitution des tableaux, la somme d'achat, les intérêts et les frais de transport, à quoi le dit van Nieuwenhuyze a répondu que les tableaux sont vendus depuis longtemps ». « Il existe néanmoins, ajoute l'avocat de la régence, quelques raisons de croire que le marchand avait promis à des personnes respectables de ne pas vendre nos tableaux avant décision définitive. »

Il n'est pas fait la moindre allusion au côté artistique de l'affaire, et voilà à quoi se réduisit le débat suscité dans la presse locale. Nous devons ajouter, pour être complet, que la *Gazette van Gent* en fit un résumé succinct et très impartial, ne paraissant pas plus que son confrère *Le Journal de Gand* se prononcer pour l'une ou l'autre des parties en cause.

Et que l'on ne s'imagine pas, qu'à cette époque, on ne s'occupait pas d'art à Gand. Il suffit pour s'en convaincre, de relire les articles dithyrambiques qui parurent dans la presse locale, à l'occasion de l'exposition dans la salle dite du *Pavillon*, à l'hôtel de ville, du tableau de M. David, représentant les *Adieux d'Eucharis et de Télémaque*, « production admirable du plus grand des peintres de l'Ecole moderne ». Et veut-on savoir comment cette admiration se traduisait à Gand, dès lors déjà ville des fleurs? « La Société des Beaux-Arts, écrit le *Journal de Gand* (n° du 31 mai), avait couronné ce tableau de deux branches de laurier, l'une appartenant au laurier nobilis, l'autre au laurier alexandrin, qui paraît être le laurier des anciens, que les monuments statuaires et les médailles romaines nous ont conservé. Ces branches, aussi longtemps que l'exposition durera, seront renouvelées de jour en jour, et elles seront cueillies dans le Jardin Botanique de la ville. »

Ce tableau inspire la lyre d'un poète oublié aujourd'hui, mais dont les vers font le tour de la presse. Les articles se succèdent à jets continus et le critique d'art du *Journal de Gand* décrit en ces termes l'impression que produit l'œuvre sur les Gantois : « Tous nos concitoyens vont successivement s'attendrir avec Eucharis, la plus belle des nymphes qui aient été créées par le pinceau. »

Mais il est temps de fermer cette parenthèse, pour faire connaître l'issue de l'action intentée par la ville de Gand aux marguilliers de Saint-Bavon. Le *Journal de Gand* qui avait promis à ses lecteurs de les tenir au courant du jugement à intervenir, ne souffle plus mot au sujet de l'affaire, dont il avait annoncé les plaidoiries pour le 1r août. Nous devons de pouvoir suppléer au silence inexpliqué de notre feuille locale, à l'obligeance de M. le président Steyaert, qui voulut bien nous permettre de consulter les *Feuilles d'Audience de la première Chambre du Tribunal de première instance du premier arrondissement de la Province de la Flandre Orientale, séant à Gand*. (Vol. 42, 6 octobre 1817 au 2 octobre 1818).

La cause, comme nous le savons déjà, inscrite sous le n° 384, fut introduite le 4 février 1818. Le 11 février suivant, les plaidoiries sont fixées au 1r avril. A la demande des parties, celles-ci sont remises, mais la feuille d'audience néglige d'indiquer

la date. Mais M. Terlinden, dans l'article précité, nous apprend que M. Cannaert, substitut du procureur du Roi, avait requis le 18 mai (1).

Le 3 juin 1818, les deux parties sont de nouveau en présence. Les défendeurs avaient protesté « bien expressément qu'ils n'entendent reconnaître d'autre juge, d'autre contradicteur légitime de leur gestion que le seul évêque diocésain. »

L'avocat des chanoines, qui était Me Ch. Massez, veut donc que le tribunal se déclare incompétent. Vaine échappatoire, car d'après le réquisitoire du substitut du procureur du Roi, « tout privilège en matière de juridiction est aboli, et tous les citoyens sans distinction plaident en la même forme et devant les mêmes juges, dans les mêmes cas ». Le Tribunal se rangeant à l'avis du substitut du procureur du Roi déclare : « la dite protestation d'incompétence... inadmissible », et partant celle-ci fut considérée comme non-avenue.

Les défendeurs tâchent alors d'étayer leur exception sur la fin de non recevoir, en se réclamant du règlement épiscopal du 19 novembre 1803, et qui avait reçu, disaient-ils, l'approbation du gouvernement (2).

Le tribunal sur l'avis du substitut du procureur du Roi ordonne aux défendeurs « de donner aux demandeurs soit d'avoué à avoué, soit par la voix du greffe, communication de la pièce prérappelée », et après avoir ordonné aux parties de renfermer leur défense et leurs plaidoiries à la discussion de cette seule fin de non recevoir, il renvoie l'affaire au 30 juin prochain.

Que se passa-t-il dans l'entretemps ? M. Terlinden nous apprend que le procureur général crut devoir signaler l'attitude des chanoines marguilliers de la cathédrale au directeur général pour les affaires du culte catholique, se demandant si leur opposition n'était pas « d'un caractère assez grave pour en faire l'objet d'un rapport à la commission du Conseil d'Etat chargée des affaires du culte catholique » ; le même procureur général envoya des félicitations au sub-

(1). *Op. cit.*, 323. Le réquisitoire est reproduit en entier.

(2) Dans sa réponse au *Journal de Gand*, Le Surre fait allusion à ce règlement épiscopal. Voir appendice II, réponse à l'article précité au 4°.

stitut Cannaert « au sujet de la fermeté et de la modération de son réquisitoire »; enfin, le ministre de la justice lui-même (Van Maanen) exprima au substitut Cannaert toute sa satisfaction et transmit, le 26 mai 1818, au procureur général un arrêté d'expulsion pris contre le vicaire général Le Surre (1).

Ce n'est pas précisément la vente des volets qui fut le prétexte de cette mesure de rigueur. L'évêque de Broglie, disait l'arrêté, ayant perdu ses droits civils, Le Surre se trouvait ipso facto privé de sa dignité de vicaire général, et partant aux yeux du pouvoir n'était plus qu'un étranger, dont les agissements n'avaient pas l'heur de plaire au gouvernement de S. M. Guillaume.

Quant à l'affaire de la vente des volets, le 27 octobre 1818, cette cause fut rayée du tableau, à la demande de l'avocat de la régence.

Tel est, d'après les documents officiels que nous avons recueillis, le dernier épilogue de cette trop malheureuse vente des volets de « l'Agneau mystique ». Ces renseignements puisés à une source aussi autorisée, et que nous nous sommes attachés à reproduire sans le moindre parti pris, jettent un jour singulier sur les sentiments artistiques qui avaient cours au début du XIXe siècle. Ils nous amènent donc à cette conclusion, que nous n'hésitons pas à livrer à l'attention de nos bienveillants lecteurs: l'art, en raison de la facilité avec laquelle il se prête au goût du jour, n'offrira jamais aux œuvres du passé qu'une insuffisante sauvegarde. Il appartient à l'archéologie de lui prêter son puissant concours, car étendant avec une égale sollicitude sa vigilante tutelle sur tous nos trésors artistiques, elle met en plein relief la si bienfaisante action de l'art, elle en détermine la marche progressive, elle en dégage avec une manifeste clarté la sublime et lumineuse mission à travers tous les âges, et dans toutes les nations.

Chanoine G. VAN DEN GHEYN.

---

(1) *Annalectes*, citées plus haut, pp. 326 et 327.

Appendice

I.

Extrait du *Journal de Gand*, nº 37, vendredi 6 février 1818.

Gand, 6 février.

Le tribunal civil de cette ville se trouve saisi d'une singulière affaire, qui a été appelée à l'audience du 4 de ce mois. Il s'agit d'une demande formée par les nobles et honorables seigneurs les bourgmestre et échevins de Gand, contre MM. Le Surre, Lebegue, Lippens et F. de Volder, chanoines à l'église de Saint-Bavon. Voici les faits qui ont donné lieu à cette action:

Tous les amis des arts et de la gloire nationale connaissent la grande composition de Jean et d'Hubert van Eyck, représentant l'*Agneau de l'Apocalypse*, et peinte dans le xvᵉ siècle. On sait que c'est à l'un des deux frères que l'on doit la belle découverte de la peinture à l'huile qui a tant agrandi le domaine de l'art [1].

Cette production qui parait avoir été commencée et achevée d'après les ordres de Philippe-le-Bon [2], se trouvait dans l'église Saint-Jean, lorsqu'en 1540 le monastère de Saint-Bavon fut démoli.

(1) M. Lenoir, administrateur du musée des monuments français, prétend, dans son histoire des arts, que la découverte de la peinture à l'huile est bien antérieure à 1390. Il dit pourtant qu'avant les frères van Eyck, le procédé n'était presque point usité. On fixait alors les couleurs avec des gommes et des blancs d'œuf, et ces peintures acquéraient une étonnante solidité.

(2) On peut consulter à cet égard l'intéressante notice de M. C., dans la troisième livraison des *Annales Belgiques*. C'est une dissertation historique très curieuse, et où l'esprit d'investigation s'unit à une critique fine et judicieuse.

Les chanoines de ce monastère obtinrent des stalles et des prébendes dans cette église qui dès lors perdit son nom. Il résulterait de ce point historique, que la possession du tableau était celle de l'église Saint-Jean, et que les chanoines de Saint-Bavon n'en devinrent que les dépositaires. C'est vraisemblablement par ce motif que, suivant la notice de M. C., ces chanoines refusèrent ce tableau à Philippe II, qui leur en avait fait la demande.

Ce Philippe II, dont la dévotion égalait la cruauté, enrichissait ses palais en Espagne, des productions arrachées à nos églises pendant le règne des dissensions.

C'est le cardinal de Granvelle qui, plus courtisan que religieux, déshonorait l'église en se rendant l'entremetteur de ces spoliations. « Rien, dit l'auteur de la notice, rien n'est moins délicat pour un homme très élevé dans la hiérarchie de l'église, ni moins inconcevable de la part d'un prince qui outrait ses pratiques de dévotion. Aujourdhui, que les souverains de l'Europe sont moins féroces peut-être, mais aussi plus éclairés dans la pratique des préceptes du christianisme, ils ne se permettraient pas, ils défendraient d'exposer dans leurs palais et dans leurs galeries, des productions provenant d'un vol public ou d'un pillage, ou dont l'origine quelconque, comme *objets du commerce*, fut une action qui, par cela même que les lois ou les usages de tous les pays, la réputait coupable, ou seulement blamable, serait un scandale public...

Lorsque les Français enlevèrent, en 1794, les meilleurs tableaux de nos églises, les chanoines ou les marguilliers de Saint-Bavon, parvinrent à conserver différents objets précieux, mais ils ne purent sauver que huit des panneaux de bois des douze qui formaient la composition des frères van Eyck.

Ces quatre panneaux ou tableaux restitués en 1816, furent replacés à Saint-Bavon; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les huit tableaux complétant la composition et qui n'ayant point été enlevés, devaient être conservés dans un local attenant à l'église, avaient disparus; ainsi les tableaux enlevés par les Français, se trouvaient à leur place, et ceux conservés par l'église n'y étaient plus. On sut depuis qu'ils avaient été vendus par les chanoines que nous avons désignés plus haut.

Voici les termes de la demande:

La régence a conclu à la réintégration de ces tableaux dans un bref délai, et à ce que, faute de le faire, les défendeurs soient condamnés solidairement et par corps à payer à la ville de Gand une somme de 100,000 florins ou tout autre à déterminer par le juge, à titre de dommages-intérêts.

Elle fonde cette demande sur ce que les défendeurs ont fait disparaitre ces tableaux, en les vendant pour une somme modique à

un sieur van Nieuwenhuysen, sans qu'ils aient ni droit, ni titre, ni qualité, pour aliéner de pareils objets, immeubles par destination, d'après les articles 524 et 525 du code civil.

La régence ajoute qu'en les supposant objets meubles, les dits chanoines n'ont pu également en opérer la vente, parce qu'ils ne sont pas marguilliers de l'église et que, de leur avis, les marguilliers n'ont pas été appelés pour délibérer sur cet objet.

La cause a été remise pour plaider. Nous rendrons compte des débats et du jugement. M. Hellebaut plaide pour MM. les bourgmestre et les échevins et M. Massez pour MM. les chanoines.

II.

Réponse à l'article précité, *Journal de Gand*, n° 39, dimanche 8 février 1818.

Au rédacteur.

Gand, le 7 février 1818.

Les renseignements qui vous ont été communiqués, Monsieur, sur le procès intenté par Messieurs les bourgmaître et échevins de cette ville à la fabrique de l'église cathédrale étant on ne peut plus inexacts, et tendant, comme il est manifeste, à inculper grièvement Messieurs les marguilliers de la première église du diocèse, je ne doute pas que, puisque vous faites profession d'impartialité, vous n'insériez dans votre feuille les justes réclamations que je vous transmets, fondées en partie sur les faits suivans, qui seront déduits plus au long dans le cours de ce singulier procès, qui est bien certainement le premier de ce genre.

1° La composition des frères van Eyck, représentant l'*Agneau de l'Apocalypse*, était formée seulement de 4 tableaux: celui qui représentait l'*Agneau* était placé, comme il l'est encore aujourd'hui, au-dessous de trois autres moins considérables représentant Dieu le Père, la Sainte Vierge et saint Jean; huit panneaux de bois ou volets d'étroite dimension attachés l'un à l'autre aux deux côtés des tableaux servaient à les couvrir quand on le voulait, c'était une sorte de fermeture antique. Aucun des objets peints sur les volets ne se rapporte à l'*Agneau de l'Apocalypse*. Quel rapport Adam et Eve *in naturalibus* (qui n'ont pas été vendus), sainte Cécile, un chœur de chanteuses, une cavalcade et autres sujets profanes, peuvent-ils avoir avec la composition de l'*Agneau*, seul tableau auquel on donne cette dénomination? (Voyez

J. B. Deschamps, voyage pittoresque). *Où sont donc les huit tableaux complétant la composition ?*

2° Les Français envahirent, en 1794, les 4 tableaux précités et ne faisant aucun cas des volets, les laissèrent dans l'église, *voilà comme on parvint à les conserver.* Messieurs les marguilliers qui ont depuis le Concordat, acheté plusieurs bons tableaux dont l'église est ornée, ne pouvant tirer aucun parti pour la décoration de la cathédrale de ces volets déjà vermoulus en partie et qui gisaient depuis 18 ans dans un coin de la salle des archives, prirent, en mars 1814, la résolution de les vendre s'il était possible. Des démarches furent faites en conséquence, mais sans succès. Cette résolution avait été diverses fois renouvelée, lorsque au mois de décembre 1816 un acheteur se présenta. Le sieur van Nieuwenhuysen dont les premières offres furent successivement rejetées, consentit enfin à donner 3000 florins pour les six volets. Avant de conclure le marché, deux célèbres amateurs de la ville furent consultés; l'un d'eux, qui vint voir les panneaux, les estima en totalité à 600 fr. *pour un amateur;* l'autre déclara qu'il connaissait les pièces, que le prix offert était bien au-dessus de ce qu'elles valaient Il y a loin de 600 fr. à cent mille florins.

3° Ces volets ont été vendus par suite d'une résolution de la fabrique, et le produit de cette vente placé à l'article des recettes dans le budget de 1816, envoyé au Ministre. Cette assertion sera prouvée au procès. Pourquoi donc attaquer cinq membres seulement de cette fabrique et *personnellement et par corps ?*

4° La fabrique de l'église cathédrale est tellement constituée en vertu d'ordonnances sanctionnées par les deux autorités, que la ville de Gand, ne peut s'immiscer en aucune manière dans l'administration des biens de cette fabrique. Jamais les maires ou adjoints n'ont été autorisés à assister à ces délibérations; telles sont les dispositions du règlement épiscopal, approuvés par le gouvernement du 17 octobre 1803, confirmées par l'art. 104 du décret du 30 décembre 1809. Partout les fabriques des églises cathédrales ne sont dépendantes que de l'évêque, qui nomme et révoque les marguilliers, quand il lui plait. Il n'y a jamais eu, à Saint-Bavon, depuis l'érection de l'église Saint-Jean en collégiale et en cathédrale, d'autres marguilliers, que ceux de l'église cathédrale. Comment a-t-on pu avancer que le président de la fabrique et les autres chanoines défendeurs *ne sont pas même* marguilliers de l'église?

5° L'ancienne abbaye de Saint-Bavon, ayant été sécularisée en 1536, à la demande de Charles V, l'église paroissiale de Saint-Jean, où les nouveaux chanoines furent transférés par l'autorité des deux puissances, fut changée en église collégiale en 1540. Tout le temporel comme le spirituel de cette église, leur fut donné en toute propriété et à perpétuité, disposition qui fut renouvelée en faveur du chapitre,

lors de l'érection de la collégiale en cathédrale en 1559. Il n'y a rien de mieux prouvé que cette assertion: (A. Miræi, op. dipl., tome 2, fol. 1051, 1056, 1059, etc.). L'église pariossiale ne fut jamais que *dans la cathédrale*. La première n'eut jamais et n'a pas encore aujourd'hui une administration à part; elle dépendait sous tous les rapports, du chapitre qui, non seulement acquittait toutes les charges du culte paroissial, mais nommait même le curé et tous les officiers de l'église. D'après cela n'est-il pas plaisant d'entendre dire que les *chanoines du monastère obtinrent des stalles et des prébendes dans l'église de Saint-Jean.*

6º Si les volets en question qui ont été mis au rebut par les dévastateurs de l'église en 1794, et réputés depuis 22 ans, par les marguilliers, hors d'état de servir à la décoration de l'église, doivent être considérés comme des *immeu'les par destination*, il s'ensuivrait que dans aucune église, les marguilliers ne pourraient aliéner une chaise sans y être légalement autorisés. Dans combien d'églises de cette ville n'a-t-on pas aliéné de vieux tableaux pour y en placer de meilleurs? Combien d'achats, d'échanges de cette nature ne sont pas faits tous les jours, sans qu'il soit jamais question de s'y faire autoriser? On a depuis le concordat acheté de nouveaux tableaux, démoli même dans la cathédrale, au su de toute la ville, des autels de marbre, supprimé des portes latérales: a-t-on jamais songé à attaquer l'évêque ou les marguilliers? Qu'y a-t-il, enfin, de plus précis sur la dénomination de l'immeuble que les articles 525 et 528 du code civil? Soyez persuadé, Monsieur, que le président de la fabrique, et les chanoines marguilliers, attaqués *personnellement et par corps*, ne redoutent point l'issue de cet étrange procès.

Agréez, etc.

Un de vos abonnés.

III.

Lettre de l'Avocat Hellebaut *Journal de Gand*, n° 43, jeudi 12 février 1818.

Au rédacteur,

Gand, le 10 février.

Monsieur, l'individu qui vous a communiqué l'article inséré dans votre n° 37, doit avoir eu sous les yeux les pièces du procès que la noble et honorable régence de la ville de Gand soutient pour obtenir la restitution de plusieurs panneaux du *Triomphe de l'Agneau*, chef-d'œuvre des frères van Eyck. J'ignore les motifs pour lesquels ce fournisseur d'articles a négligé de faire remarquer des circonstances intéressantes de ce procès. D'abord, ce ne sont pas seulement MM. les chanoines le Surre, le Bègue, Lippens et de Volder que la ville de Gand a fait attraire en justice, mais encore le sieur Haeck, laïc, et solidairement avec eux le sieur van Nieuwenhuyse, brocanteur de tableaux à Bruxelles.

Il est en outre dans l'intérêt de la vérité, de faire connaitre que MM. les chanoines, ainsi que M. Haeck, par actes publics, sous la réserve de tous leurs droits, ont offert à van Nieuwenhuyse, en espèces sonnantes, contre la restitution des tableaux, la somme d'achat, les intérêts et les frais de transport, à quoi le dit van Nieuwenhuyse a répondu que les tableaux sont vendus depuis longtemps; il existe néanmoins quelques raisons pour croire que le marchand avait promis à des personnes respectables de ne pas vendre nos tableaux avant décision définitive.

Enfin, dans ce même procès, il en existe un autre sur la question de savoir si MM. les chanoines et Haeck doivent garantir van Nieuwenhuyse, ou si ce dernier doit les garantir.

Rien n'a été plaidé sur ces points que de ma part contre van Nieuwenhuyse, lequel n'a pas pris de résolutions envers la ville, et contre lequel le tribunal a refusé le jugement par défaut que j'ai demandé le 4 de ce mois, parce que le tribunal a préféré remettre l'affaire à huitaine, pour poser qualités entre toutes les parties.

Telle est la rétroacte de cette cause, sur laquelle je m'abstiens de toute observation, comme devant plaider pour la régence de la ville de Gand, une des parties.

Signé: J. G. Hellebaut.

IV.

Nous croyons, dans le but de réunir toutes les pièces du dossier relatif à la vente des volets, pouvoir ici reproduire un extrait d'un travail présenté à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (séance du 12 juin 1906) et qui avait pour titre:

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS A PROPOS DE DEUX TABLEAUX CÉLÈBRES.

Je pourrais prendre comme épigramme de la communication que j'ai l'honneur de vous faire ce soir, ce vers bien connu de Boileau:

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable »;

car n'était que mon récit s'appuie sur une pièce d'une authenticité absolument indiscutable, vous pourriez croire que j'essaie de vous divertir par quelque conte bleu, et d'autre part l'histoire serait même amusante, si le dénouement n'en était si triste.

En tout cas il m'a paru intéressant de vous narrer la chose, parce qu'elle jette une lumière inattendue sur les sentiments artistiques, qui animaient, au commencement de ce siècle, les amateurs et les connaisseurs des objets dits « antiques ».

Or donc, le 3 juillet 1817, le gouverneur de la Flandre Orientale M. le baron de Kevenberg invita les marguilliers de la fabrique de l'église de Saint-Bavon, « à lui faire connaitre les auteurs de la vente illicite dont il s'agit, afin de faire impeser sur eux la responsabilité qu'ils ont encourue. »

Vous l'avez deviné sans doute, Messieurs, il s'agit de la vente qu'on ne saurait hélas! trop regretter, des six volets de l'immortel chef-d'œuvre des frères van Eyck.

Le vicaire général J. Le Surre crut de son devoir de répondre lui-même, et sans tarder, à la requête du gouverneur de la province, et le 7 juillet il lui envoya une très longue missive, dont la copie

est conservée à l'évêché de Gand, ét dont je vais vous donner l'analyse succincte.

Nous ne suivrons pas M. le vicaire général dans sa discussion d'ordre purement juridique. et nous n'examinerons pas avec lui, si les susdits marguilliers étaient en droit de procéder comme *Administrateurs en service d'activité*, à la vente de ces volets, et si ceux-ci étaient ou non des immeubles proprement dits.

Je ne veux retenir de cette très intéressante correspondance que les faits qui concernent directement l'histoire de l'art et le goût de l'époque.

Tous les traits qui vont suivre, soit dit une fois pour toutes, sont tirés de cette lettre, dont je me contente d'abandonner la forme épistolaire, me réservant de donner en appendice le texte même de ce document inédit.

Les volets en question avaient servi à couvrir ou à fermer le tableau des van Eyck jusqu'en 1794. C'était, dit le vicaire général, « une espèce de fermeture antique, quoique fort disgracieuse ». Surviennent les Français avec leur « agence de commerce et approvisionnement pour l'extraction en pays conquis, des objets de sciences, arts et agriculture ! »

Naturellement ils auraient eu trop mauvais goût, s'ils n'avaient accordé leur préférence à l'Agneau mystique. Aussi l'église de Saint-Bavon et la Belgique en furent bientôt dépossédées. Mais chose étrange, les Français furent aussi d'avis probablement, que ces volets, pour être une fermeture antique, n'en étaient pas moins fort disgracieux. Aussi furent-ils arrachés du tableau, et généreusement abandonnés à la cathédrale « comme chose de peu de valeur. »

Telle fut peut-être la première origine du discrédit jeté sur ces volets.

Que faire de ces pièces détachées, « attendu, dit notre correspondant. qu'il n'y avait aucun moyen de les placer à l'église d'une manière tant soit peu avantageuse, et que d'ailleurs les cadres ou bordures étaient presque vermoulus. »

Il est même permis de supposer que l'agence de commerce, etc. n'avait traité ces volets qu'avec un soin relatif.

On se décida donc à les remiser dans un magasin attenant à la salle capitulaire.

L'exil de notre chef-d'œuvre, on le sait, ne fut pas de trop longue durée, et l'on s'imagine sans doute qu'aussitôt le tableau rentré à Saint-Bavon, les marguilliers, comme les pouvoirs publics, s'empressèrent de reconstituer l'œuvre dans son admirable unité. Point du tout. Les volets disqualifiés par les Français demeurèrent ensevelis dans la poussière au milieu des archives, et ce n'est qu'en 1816, grâce aux soins du même vicaire général Le Surre. qu'ils reprirent leur ancienne place et leur office oublié.

Mais dès 1814, l'idée de les aliéner avait germé dans l'esprit des marguilliers, qui, à cette époque, avaient espéré pouvoir les vendre « à un prix honnête en Angleterre. »

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'insister un instant sur ce fait, car nous nous imaginons sans doute, — et pour cause — que la vente de ces volets a été faite à la hâte, et sans mûre réflexion.

J'aurai l'occasion de vous prouver à l'instant le contraire.

On s'adresse donc par l'intermédiaire du curé de Saint-Bavon à un négociant d'Ostende, M. Van Iseghem, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un amateur en Angleterre.

Est-il possible de supposer que ces négociations qui durèrent deux ans, restèrent absolument inconnues du public, à moins d'admettre que le public, aussi bien que les pouvoirs publics, ne s'occupaient pas à cette époque de pareilles bagatelles: *de minimis non curat prætor*.

Et qu'on n'objecte pas que la protestation du gouverneur de la province prouve cependant le souci de certaines administrations pour la conversation de nos œuvres d'art.

En effet, la lettre du gouverneur date du 3 juillet 1817 et la vente eut lieu au mois de décembre 1816, et il appert, pour qui sait lire entre les lignes, de la réponse du vicaire général, que la requête du gouverneur a été inspirée par quelques marguilliers, qui se prévalurent de n'avoir pas consenti à cette vente, parce que « quoique invités aux assemblées de fabrique, ils avaient cessé de s'y présenter, se contentant des prérogatives d'honneur attachées à ce titre. »

Bref, les négociations entamées en Angleterre n'eurent pas le moindre succès! Le vicaire-général l'affirme d'une manière aussi laconique que catégorique: « Cela ne fut pas possible! »

Heureusement pour nos marguilliers d'alors, mais malheureusement pour ceux d'aujourd'hui, un ancien chanoine de Gand avait quitté notre ville, pour aller habiter Bruxelles. Celui-ci comptait parmi ses amis le sieur Van Nieuwenhuyse dont il « connaissait les goûts pour les pièces antiques de ce genre. » Il lui indiqua les volets en question « comme faciles à se procurer à un prix modéré. »

L'amateur fit plusieurs propositions, qui toutes furent successivement rejetées. Malgré la dépréciation qui venait de la France comme de l'Angleterre, les marguilliers crurent devoir se montrer exigeants. Et la raison, le vicaire général la confesse ingénûment dans sa réponse: « Parce que l'acheteur avait témoigné un grand empressement à acheter ces pièces antiques, et pour procurer à notre pauvre église un plus grand avantage. »

Je ne m'arrête pas au qualificatif que l'auteur de la lettre applique à la cathédrale de Saint-Bavon. Nous verrons dans la suite s'il avait tort ou raison.

Enfin, une dernière proposition fut faite et celle-ci émanait des mar-

guilliers eux-mêmes: 3000 florins courant, soit 6000 francs, c'est-à-dire 1000 francs le volet.

Refus énergique de la part de Van Nieuwenhuyse, qui finit cependant par accepter le marché. mais à une condition, c'est que les volets « lui seraient délivrés à ce prix dans les 24 heures. »

Je vous avoue, Messieurs, que quand je suis arrivé à ce passage de la lettre du vicaire général Le Surre, je me suis fait la réflexion que vous vous faites peut-être en ce moment: *Habemus confitentem reum;* voici l'aveu, on s'est laissé prendre à un vulgaire truc de marchand.

Mon jugement était téméraire; car oyez la suite. Dès que la lettre parvient au vicaire général, celui s'empresse de demander aux marguilliers un consentement, qu'ils donnèrent « non seulement de plein gré. mais avec joie. » C'est en ce moment sans doute. qu'un scrupule surgit dans l'esprit de notre vicaire général. Ces volets ne pourraient-ils pas demeurer à Gand, et être conservés dans le cabinet de quelque amateur gantois. Or, il se faisait qu'à cette époque il y avait en notre bonne ville deux grands amateurs d'œuvres d'art. On ira donc les consulter, avant de procéder à la vente définitive. Peut-être même ceux-ci demanderaient-ils la préférence, et dans ce cas on s'estimerait heureux de la leur accorder.

Il est vraiment fâcheux, que M. le vicaire général, qui cite dans la lettre les noms de toutes les tierces personnes mises en cause, ait négligé de nous transmettre les noms de ces deux Mécènes gantois. Mais ceci n'infirme en rien la stricte exactitude de ses dires car il est prêt, écrit-il au gouverneur, « à garantir tous les détails des faits exposés ci-dessus », afin de « dissiper entièrement les tristes nuages qui se sont élevés à ce sujet, et qui paraissent subsister encore aujourd'hui. »

Quel fut le résultat de cette consultation artistique faite en l'an de grâce de 1816?

Ici je laisse la parole à notre correspondant, car je craindrais de déflorer par le moindre trait le charme ingénu de son récit.

« L'un de ces amateurs bien connu par son goût pour ces sortes de curiosités, par ses connaissances en peinture et par sa brillante collection de tableaux. vint voir les volets et les examina assez longtemps dans ma présence. »

J'ouvre ici une parenthèse pour vous rappeler que les volets étaient à cette époque remis à leur place primitive.

« Lorsque je lui demandai ensuite quelle était la valeur réelle de ces objets, et qu'on se présentait pour les acheter. il me dit en présence de deux marguilliers, que ces volets n'avaient de prix que celui qu'un amateur voudrait offrir pour des pièces de ce genre. dont l'antiquité et le nom du peintre étaient le principal mérite. Il crut qu'une somme de 100 fr. par pièce était tout au plus ce qu'on

en donnerait. Sa surprise fut grande, lorsque je lui déclarai le prix qu'on en proposait: il dit ensuite au trésorier de la fabrique qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion. »

Arrêtons-nous, si vous le voulez bien, Messieurs, à ces mots: une si belle occasion!

N'êtes-vous pas de mon avis que dans cette circonstance, comme dans bien d'autres encore, ce qu'il faut incriminer, c'est bien moins les personnes responsables des méfaits qu'on leur reproche, que le goût de l'époque qui les a poussés à les commettre.

Mais ne croyez pas que je veuille ici plaider en faveur des marguilliers de Saint-Bavon, les circonstances atténuantes; j'ai cru faire œuvre utile, en vous donnant à propos de ce document une page de notre histoire d'art rétrospectif.

Ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire même de notre cathédrale, s'arrêteront peut-être un instant encore au sombre tableau que trace M. le vicaire général, en terminant sa lettre, de la détresse dans laquelle, depuis l'entrée des alliés en Belgique, se trouve l'église Saint-Bavon, qui est, dit-il, « la cathédrale du plus grand diocèse qui existe en Europe. »

1° L'office divin est interrompu. Il n'a plus lieu que le dimanche et le jeudi matin, et les fêtes solennelles, alors que depuis le concordat il avait lieu tous les jours, matin et soir.

2° La solennité des offices de plusieurs grandes fêtes est supprimée, car il n'y a pas moyen de subvenir aux frais de la musique.

3° Les chanteurs et les musiciens désertent l'église, et on est menacé de perdre la maitrise des enfants de chœur, car on n'a plus de quoi les payer.

4° Les grosses réparations absolument indispensables ne peuvent se faire, faute d'argent, et il peut en résulter de très graves inconvénients.

5° D'autre part, l'église a dû contracter des dettes et, pour y faire face, elle doit épuiser toutes ses ressources, « pour donner au moins quelques à comptes à ses créanciers les plus nécessiteux. »

Il faut croire que les explications fournies par M. le vicaire général Le Surre ont paru satisfaisantes au gouverneur de la Flandre Orientale, car je n'ai plus retrouvé nulle part de traces de l'enquête, faite à la suite de la vente des six volets des van Eyck.

Réponse de M. le vicaire Général J. le Surre à la *lettre du gouverneur aux Marguilliers de Saint-Bavon, du* 3 *juillet* 1817.

Les tableaux dont il est question, ne sont que des sortes de volets assez étroits au nombre de six, qui autrefois servaient à couvrir ou fermer quelques tableaux de Jean van Eyck, d'une dimension proportionnée aux dits volets. Cette espèce de fermeture antique, quoique fort disgracieuse dans sa forme, avait été conservée, jusqu'en 1794, lorsque les Français envahirent les tableaux. Ils firent si peu de cas des volets, qu'ils les laissèrent dans l'Eglise, comme chose de peu de valeur. On ne savait que faire de ces pièces détachées, qui ne semblaient n'avoir d'autre mérite que leur antiquité et le nom du peintre. Ils furent placés dans un magasin à côté de la salle capitulaire et y restèrent près de 22 ans comme objets entièrement inutiles pour l'Eglise, attendu qu'il n'y avait aucun moyen de les y placer d'une manière tant soit peu avantageuse. D'ailleurs les cadres ou bordures étaient presque vermoulus. C'est moi-même qui, l'année dernière, les fit, pour ainsi dire sortir de la poussière, où ils étaient comme ensevelis, au milieu des archives. Il y a environ deux ans que MM. les Marguilliers ayant appris que ces volets pourraient être vendus à un prix honnête en Angleterre, à cause de leur antiquité, chargeaient M. le curé actuel de Saint-Bavon de s'informer auprès d'un négociant d'Ostende (M. Van Iseghem) s'il n'y aurait pas moyen d'en procurer la vente dans ce pays. Cela ne fut pas possible Au mois de décembre dernier le sieur Van Nieuwenhuyse se présenta pour les acheter. Il avait été envoyé par un ancien chanoine de Gand demeurant à Bruxelles, lequel connaissant les goûts de cet amateur pour les pièces antiques de ce genre, lui indiqua les volets en question comme faciles à se procurer à un prix modéré.

L'acheteur ne se détermina à offrir 3000 florins courant qu'après qu'on eut successivement rejeté ses premières propositions; ce qu'on fit parce qu'il témoigna un grand empressement à acheter ces pièces antiques et pour procurer à notre pauvre Eglise un plus grand avantage. Après avoir rejeté constamment la demande de 6000 francs, il déclara par écrit qu'il s'engageait à acheter les dits volets pour 3000 florins, qu'autant qu'ils lui seraient délivrées à ce prix dans les 24 heures, faute de quoi il ne s'engageait plus à rien. On profita de ce court délai, d'abord pour obtenir le consentement des Marguilliers à la vente en question, et ensuite pour consulter deux principaux amateurs de cette ville, car l'offre des prix susdits avait fait croire que peut-être ils demanderaient la préférence, afin de conserver les pièces dans leur cabinet. L'un d'eux, bien connu par son goût pour ces sortes de curiosités, par ses connaissances en peinture et par sa brillante collection de tableaux, vint voir les volets, et les examina assez

longtemps dans ma présence, lorsque je lui demandai ensuite qu'elle était la valeur réelle de ces objets, et qu'on se présentait pour les acheter, il me dit, en présence de deux Marguilliers, que ces volets n'avaient de prix que celui qu'un amateur voudrait offrir pour des pièces de ce genre dont l'antiquité et le nom du peintre étaient le principal mérite. Il crut qu'une somme de 100 francs par pièce était tout au plus ce qu'on en donnerait. Sa surprise fut grande lorsque je lui déclarai le prix qu'on en proposait : il dit ensuite au trésorier de la fabrique, qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion.

Il n'était pas possible de procéder à la vente de ces objets avec une plus grande circonspection. Les marguilliers crurent qu'il était de leur devoir de ne pas priver l'Eglise des avantages résultant d'une acquisition, dont le prix leur paraissait après un mur examen. n'être que l'effet d'une sorte d'enthousiasme pour les pièces antiques. Ils étaient bien loin de croire qu'on les accuserait un jour de n'avoir point qualité pour les vendre, et que ces volets relégués depuis 22 ans dans une sorte de grenier et réputés absolument inutiles pour l'Eglise, étaient un véritable immeuble de la cathédrale.

Suit une discussion pour prouver le droit des marguilliers à vendre ces volets, et pour prouver que ces volets n'étaient pas des immeubles. Puis le Surre continue :

Je dois ajouter que si nonobstant toutes les observations que je viens de vous faire, une décision supérieure pouvant établir, après l'événement, que les objets en question étaient de vrais immeubles, ce que je ne présume pas, on ne pourrait certainement accuser MM. les marguilliers d'avoir agi de mauvaise foi ; car ils doivent paraitre pour les motifs précités, très excusables de n'avoir pas regardé ces petits tableaux comme immeubles, ils vous paraitront tels, je ne doute pas, M. le Gouverneur, d'autant plus qu'au jugement d'un grand connaisseur, le prix offert pour les objets était bien au-dessus de ce qu'ils valaient réellement ; qu'ils auraient cru blesser notablement les intérêts de l'Eglise, s'ils avaient refusé l'offre de l'amateur ; qu'enfin la fabrique de la cathédrale étant depuis longtemps accablée de dettes ne pouvant suffire aux frais du culte, et ne recevant rien du trésor royal depuis neuf mois, ils ne croyaient pas devoir laisser échapper cette ressource qui lui était présentée, pour subvenir au moins au besoins les plus pressants.

La lettre se termine par le tableau de la détresse dans laquelle se trouve l'Eglise Saint-Bavon.

Het Brugsche Calfvel
van 1407-1411

Die up brinct eene quade cuere
Siet se dickent daer na voor sine duere
OLIVIER VAN DIXMUDE, 69.

Inleiding

De Bronnen der geschiedenis van het Brugsche Calfvel van 1407-1411 zijn tweeërlei: de letterkundige schriften, die eene korte bespreking vergen, en de archievale oorkonden.

A. — LETTERKUNDIGE BRONNEN.

1. — De bijzonderste verhalende bron van de Brugsche gebeurtenissen van 1407-1411 is de kroniek getiteld: *Merkwaerdige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, van 1377 tot 1443*, door OLIVIER VAN DIXMUDE, uitg. te Ypre in 1835, door den stadsarchivaris J.-J. Lambin. Die uitgave is tamelijk slordig en op ettelijke plaatsen onvolledig. Dit is des te meer te bejammeren, dat die iepersche kroniek eene bron van eerste gehalte is, gezien de nauwkeurige inlichting van den oud-burgemeester en schepen

Olivier van Dixmude, een tijdgenoot der gebeurtenissen die hij beschrijft (1). Wij drukken er op, dat de schrijver een felle tegenstrever der Bourgondische politiek, een warme aanhanger der stedelijke voorrechten is.

2. — Nog eene andere gelijktijdige kroniek biedt een zeker belang voor het opstellen der geschiedenis van het Brugsche Calfvel, nl. de *Cronike van den prinsen ende graven van Vlaenderlant van 863 tot 1436*, door Jan van Dixmude, uitg. te Ypre in 1839, door denzelfden Lambin. Wij hebben reeds vroeger bewezen (2) dat deze kroniek tot in de eerste jaren der xv^e^ eeuw eene vertaling vormt van de *Flandria Generosa* of *Genealogia comitum Flandriæ (Monumenta Germaniæ Historica*, d. IX ; J.-J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, d. I), waaraan een gelijktijdige Bruggeling het verhaal van de « Caleysvaert » en van den Brugschen opstand van 1436 voegde. Lambin, den bezitter of kopist van het Handschrift met den onbekenden Brugschen opsteller verwarrende, schreef ten onrechte die kroniek toe aan den Ieperling Jan van Dixmude.

De kroniek van den zoogezegden Jan van Dixmude vond veel bijval. J.-J. de Smet gaf een vollediger relaas van den strijd van Brugge tegen Philips den Goede (1419-1440) uit, onder den titel *Laetste deel der Kroniek van Jan van Dixmude*, in *Corpus Chronicorum Flandriæ*, d. III, blz. 35-109.

Een ongenoemde Gentenaar nam er in de eerste helft der xv^e^ eeuw insgelijks kopie van en voegde er het verhaal bij van den opstand van Gent tegen den hertog van Bourgondië; dit Gentsch afschrift werd in 't licht gezonden door Blommaert en Serrure, *Kronijk van Vlaenderen van 580 tot 1467* (Gent, 1839-1840, 2 dl.).

De gekende Brugsche dichter-rederijker, de meester-metser Antoon De Roovere, schreef een vervolg op de *Cronike* toegeschreven aan Jan van Dixmude, in haren oorspronkelijken vorm, van 't jaar 1450 tot 1482, tot enkele dagen voor zijnen dood. Een

(1) Zie over Olivier van Dixmude, H. Pirenne, in *Biographie Nationale*, d. XVI, kol. 142-143; V. Fris. *Les Idées politiques d'Olivier van Dixmude*, in de *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1901.

(2) V. Fris. *Ontleding van drie Vlaamsche Kronieken*, in de *Handelingen der Maatschappij van Geschiedenis te Gent*, d. III (1900), blz. 135-191.

andere Bruggeling, ANDRIES DE SMET, vervolgde het werk tot 1497, vooral bij middel van lange uittreksels ontleend aan 't *Dagboek* van ROMBOUT DE DOPPERE; en een onbekende Antwerpenaar voegde er een aanhangsel bij tot 1529. Het zoo voortgezette werk werd te Antwerpen uitgegeven in 1531, door Willem Vorsterman, onder den titel: *Dits die Excellente Cronike van Vlaenderen.*

Onder de pen der verschillende afschrijvers hebben deze in den grond gelijkluidende teksten hier en daar kleine afwijkingen onderstaan: er zijn tal van varianten en talrijke interpolaties.

Om zijn verhaal van de geschiedenis van het Brugsche Calfvel op te stellen, heeft de compilator der *Commentarii sive Annales Flandriæ* (Antverpiæ, 1561), Jacob De Meyere (1), den tekst der *Kronijk van Vlaenderen* of den *Excellente Cronike* tot grondslag genomen, en daar dan enkele der varianten van de zoogezegde *Cronike van Jan van Dixmude* toegevoegd.

Op zijne beurt vertaalde, op 't einde der XVIe eeuw, de Bruggeling Nikolaas Despars (2) den tekst der *Annales Flandriæ* van Jacob De Meyere.

Deze zes kronieken verbeelden dus slechts één relaas, zoodat wij mogen de volgende vergelijking stellen:

GEBEURTENISSEN VAN 1407 (bij vergissing door enkelen op 1408 gebracht). — *Chronicon Comitum Flandriæ*, bij J.-J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, d. I, blz. 251 = *Jan van Dixmude*, blz. 291-292 = *Kronijk van Vlaenderen*, d. II, blz. 12 = *Excellente Cronike* (1531), f^{o} lxxix r^{o} = J. Meyerus, *Commentarii sive Annales Flandriæ* (1561), f° 226 r° = N. Despars, *Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, d. III, blz. 209.

GEBEURTENISSEN VAN 1411. — *Chronicon Comitum Flandriæ*,

(1) V. FRIS. *Essai d'une Analyse des Commentarii sive Annales Rerum Flandricarum de Jacques de Meyere*, (Gand, 1908), pp. 123-137.

(2) Dezelfde, in *Bulletins de la Comm. roy. d'Histoire*, 1902. — Wij mogen hier nog doen opmerken dat Philips Wielant († 1520), schrijver der *Antiquités de Flandres* (uitg. J.-J. de Smet, *Corpus*, d. IV), blz. 314, de *Kronijk van Jan van Dixmude* vertaald, doch verkort heeft. Wonder genoeg: 't is aan Wielant dat D'Oudegherst, *Annales de Flandres* (Anvers, 1571), blz. 316, 322, schijnt ontleend te hebben, gelijk altijd met veel fouten.

bij J.-J. de Smet, *Corpus*, d. I, blz. 252 = *Jan van Dixmude*, blz. 293-294 = *Kronijk van Vlaenderen*, d. II, blz. 15 = *Excellente Cronike* (1531), f° lxxix r° = J. Meyerus, *Commentarii sive Annales Flandriæ* (1561), f° 237 r° = N. Despars, *Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, d. III, blz. 226-227.

De Brugsche opsteller van het *Chronicon Comitum Flandriæ*, evenals zijn vertaler, den pseudo-Jan van Dixmude, is een partijman; hij noemt de afgezette schepenen van 1407: « notabiles villæ Brugensis qui olim pacifice et honorabiliter rexerant villam Brugensem » (blz. 252); « de heerelicste poorters van Brugghe, de welke dat regement in Brugghe ghehadt hadden » (blz. 291). Hij schijnt alzoo te zeggen dat hunne opvolgers min « notabel » en min « heerlic » waren als hunne voorgangers. En zoo heeft het ook Kervyn de Lettenhove *(Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 142 en 177) begrepen, die deze laatsten noemt: « d'obscurs bourgeois ».

Doch de Iepersche tijdgenoot Olivier van Dixmude zegt van die opvolgers juist het tegenovergestelde: bijv. de De Scuetelare's « waren vele moghender van gheboorten in Brugghe dan dese die 't regement hadden. » *(Merkwaerdige gebeurtenissen*, bl. 24).

Tot in 1407 vormden de Brugsche schepenen eene zelfde bent; volgens den Brugschen kroniekschrijver scheurden zich de mannen van 1407-1411 van hunne metgezellen alleen « omme dominacie te hebben in Brugghe » (blz. 291). Het zal te onderzoeken zijn in hoever die al te eenvoudige uitlegging van den pseudo-Jan van Dixmude met de waarheid overeenstemt.

3. — Jan Brando († 1428), abt der Duinen, heeft ons in zijn *Chronodromon* (uitg. Kervyn de Lettenhove, Brussel, 1870), blz. 108-109, eene al te korte beschrijving gelaten der moeilijkheden te Brugge in 1407, zonder zelfs te gewagen van het Brugsche Calfvel (1); van de gebeurtenissen van 1411 rept hij geen woord.

Hetzelfde stilzwijgen behouden de Bourgondisch-Fransche schrij-

(1) Adriaan De Budt († 1488), in zijn *Chronicon Comitum et Principum Flandriæ* (uitg. J.-J. de Smet, *Corpus*, d. I), blz. 354, volgt Brando en vat hem saam in 6 regels; hij ook zwijgt over de vernietiging van 't Calfvel in 1411. Hetzelfde ongeveer bij Aegidius de Roya, *Annales Belgici*, blz. 69.

vers, als ENGUERRAND DE MONSTRELET; de *Chroniqueur anonyme*, die hem tot bron dient; LEFÈVRE DE SAINT-REMY, die zoo dikwerf Monstrelet afschrijft; en PIERRE DE FÉNIN.

B. — OORKONDEN EN ANDERE OFFICIËELE BRONNEN.

1. — KERVYN DE LETTENHOVE heeft in zijne *Histoire de Flandre* (1e uitgav., Brussel, 1847), d. IV, blz. 499-506 twee brieven afgedrukt van het Brugsche magistraat van 11n en 31n October 1411 aan Philips de Charolais gericht, die van het hoogste belang zijn. Reeds had GACHARD deze saamgevat in de aanteekeningen zijner uitgave (1838) van de *Histoire des ducs de Bourgogne* door A. de Barante, d. I, blz. 285.

2. — Doch de voornaamste bron voor de geschiedenis van het Brugsche Calfvel is die rijke mijn van stukken, rekeningen, uittreksels van stadsrekeningen, opene brieven en karters, het *Inventaire des Archives de Bruges* van Gilliodts-van Severen, d. II, III, IV en de *Introduction*, benevens de *Tables* en het *Glossaire* van Edw. Gailliard. Wij verwijzen er voortdurend naar.

2. — Eene niet te versmaden bron is de Lijst van den Brugschen Magistraat. Gilliodts heeft in zijne *Introduction*, blz. 11, drie dezer lijsten aangeduid onder de nrs 108B, 28 en 31: *Mémorial du renouvellement du magistrat ou Fastes consulaires de 1292 à 1687 avec annotations* (door Otto Claesman); *Kronijk en magistraten van Brugge, 1329 tot 1678*, en nog eene *Lijst van Magistraten* (1).

P.-J. Laude in zijn *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bruges* (Brugge, 1859), blz. 387-389, duidt insgelijks drie dezer *Wetten der stede van Brugghe*, nrs 444, 445, 447, aan.

Karel-Frans Custis, schepene te Brugge († 1752), heeft in zijne nagelaten handschriften (d. IX, X en XI) eene *Liste chronologique des magistrats de 1329 à 1749* medegedeeld, thans HS. 463 der

(1) Wij hebben deze drie *Schepenlijsten* zorgvuldig onderling vergeleken en ook met de schepenennamen der Stadsrekeningen; het *Memorialboek* van Otto Claesman, alhoewel slechts in 1670 opgesteld, is blijkbaar het beste; 't is de bron van Custis.

Gentsche Bibliotheek (1); deze lijst is zeer zorgvuldig opgesteld, zooals wij konden opmaken uit vele posten der Brugsche stadsrekeningen; zij is blijkbaar ontleend aan het *Memoriaelboek* van Otto Claesman. Wij hebben deze gedeeltelijk afgeschreven voor de jaren 1383-1416, en deelen ze hier mede; de namen der min bekende schepenen en ambtenaars lieten wij weg.

(1) Vgl. Gheldolf-Warnkœnig, *Histoire de Bruges*, blz. 14, a. 1.—. Ziehier de lijst der Baljuws en Schouten van Brugge voor dit tijdperk, volgens Gachard, *Inventaire de la Chambre des Comptes*, d. II, blz. 358-369.

SCHOUTEN.

13 Sept. 1385 — 1 Nov. 1387. Thomas Scoonvelt.
1 Nov. 1387 — 30 Mei 1394. Alex. Spierinc.
30 Mei 1394 — 4 Dec. 1397. Jan Van den Kerckhove (de l'Atre).
4 Dec. 1397 — 6 Mei 1398. Nikolaas Scaec.
25 Mei 1398 — 8 Jan. 1403. Jan Slijp.
11 Jan. 1403 — 26 Jan. 1404. Willem de Tonnelare.
5 Mei 1404 — 22 Sept. 1404. Robr. van de Cappelle.
24 Sept. 1404 — 3 Nov. 1411. Pieter Boudins.
3 Nov. 1411 — 2 April 1412. Jan Van den Berghe.
2 April 1412 — 1 Juli 1413. Pieter Gherbode.
2 Juli 1414 — 19 Oogst 1414. Bartel de Vooght.
19 Oogst 1414 — 3 Nov. 1419. Lodew. Salart.

BALJUWS.

18 Sept. 1385 — 10 Mei 1394. Willem Slijp.
1 Juni 1394 — 30 Juni 1399. Alex. Spierinc.
30 Juni 1399 — 22 Sept. 1404. Thomas Scoonvelt.
22 Sept. 1404 — 2 Mei 1407. Hend. van Reynghersvliet.
2 Mei 1407 — 11 Nov. 1411. Rob. van de Cappelle.
11 Jan. 1412 — 4 Oogst 1414. Frans van Haverkerke.
4 Oogst 1414 — 23 Dec. 1417. Pieter Boudins.
23 Dec. 1417 — 31 Dec. 1423. Geer. van Maldeghem.
27 Jan. 1424 — 1426. Nikolaas Utenhove.

SOUVEREIN-BALJUWS VAN VLAANDEREN.

1384, Jean de Jeumont. — 1385-1390, Jan Van der Cappelle. — 1390-1397, Gilbert van Leeuwerghem. — 1397-1402, Jaak van Lichtervelde. — 1402 1403, Alexander Spierinc. — 1403-1404, Jaak van Lichtervelde — 1404-1405, Monfrant van Eessene. — 1405-1424, Felix van Steenhuize, heer van Avelghem (Gachard, *Inventaire de la Chambre des Comptes*, d. II, blz. 345).

Magistraat van Brugge van 1383 tot 1416

---

2 September 1383-1384.

Burgemeester van Schepenen: Segher Honin. *Schepenen*: Jacob Metteneye, Jan Heldebolle, Gillis van den Walle, enz. *Burgemeester van den Corpse*: Jacob Braderyck. *Raden*: Baud. de Maerschalck, G. van Vlaeminckpoorte. 6 *Hoofdmannen*: Jan Walkiers, Jan Metteneye, Jacob Bonin, Nikolaas Barbezaen, Jacob van Aertrycke, Pieter Adornes. (Custis, HS. 443, d. XI, blz. 101).

2 Sept. 1384-1385.

Burg. Schep.: Jacob Metteneye. *Schep.*: Jan Beurse, Jan van Roode, enz. *Burg. Corpse*: Jan Heldebolle. *Raden*: Gillis Honin, Jan van Themseke, Lubrecht de Scuetelaere, Guill. van Melane, enz. *Hoofdm.*: Nikolaas Barbezaen, enz. (Custis, blz. 103).

2 Sept. 1385-1386.

Burg. Schep.: Jan Heldebolle. *Schep.*: Gillis van den Walle, Pieter Adornes, Jacob Breydel, Jacob Bonin, Niklaas Barbezaen, enz. *Burg. Corpse*: T. van den Berghe. *Raden*: Jan Metteneye, Jan Beurse, enz. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Baudewyn de Vos, Jan Camphin, Gillis Dop, Joris Braderyck (Custis, blz. 105).

2 Sept. 1386-1387.

Burg. Schep.: Baud. de Maerschalck. *Schep.*: Jan Camphin, Lieven

de Scuetelare, enz. *Burg. Corpse*: Jan Metteneye. *Raden*: Pieter Adornes, enz. *Ontvanger*: Jan Beurse. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Baudewijn de Vos, Nikolaas Barbezaen, Gillis Dop, Joris Braederyck. (Custis, blz. 107).

2 Sept. 1387-1388.

Burg. Schep.: Jan de Muntere. *Schep.*: Jan Metteneye, Lieven de Scuetelaere, Nikolaas Barbezaen, Jan Camphin, Joris van der Vlaeminckpoorte, enz. *Burg. Corpse*: Pieter Adornes, *Raden*: Jan Braderyck, enz. *Ontvanger*: Jan van der Beurse. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Joris Braderyck, enz. (Custis, blz. 109).

2 Sept. 1388-1389.

Burg. Schep.: Pieter Adornes. *Schep.*: Jan van der Beurse, Jacob Breydel, enz. *Burg. Corpse*: Jan Heldebolle. *Raden*: Jan Camphin, Jan Metteneye, Lieven de Scuetelare, enz. *Ontvanger*: Niklaas Barbezaen. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Joris Braderyck, enz. (Custis, blz. 111).

2 Sept. 1389-1390.

Burg. Schep.: Jan Heldebolle. *Schep.*: Jan Camphin, Jan Biese, Lieven de Scuetelare, enz. *Burg. Corpse*: Pieter Adornes. *Raden*: Jan van der Beurse, Jan Metteneye, Joris van der Vlaemyncpoorte, enz. *Ontvanger*: Jan Biese, d'oude. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Joris Braderyck, enz. (Custis, blz. 113).

2 Sept. 1390-1391.

Burg. Schep.: Jan van der Beurse. *Schep.*: Nikolaas Barbezaen, Gillis Dop, Joris Braderyck, Jacob Breydel, enz. *Burg. Corpse*: Baudewyn de Vos. *Raden*: Jan Biese, enz. *Ontvanger*: Pieter Adornes. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan Metteneye, Joris Braderyck, enz. (Custis, blz. 115).

2 Sept. 1391-1392.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan van der Beurse, enz. *Burg.*

Corpse: Jan Honin. *Raden*: Jan Biese, Jan Heldebolle, Nikolaas de Zouttere, enz. *Hoofdmannen*: Jan Metteneye, enz., Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 117).

2 Sept. 1392-1393.

Burg. Schep.: Jan Honin. *Schep.*: Jan van der Beurse, Jan Biese, Jan Metteneye, Nikolaas de Zouttere, enz. *Burg. Corpse*: Jan Camphin. *Raden*: Jan Bortoen, enz. *Hoofdmannen*: Joris Braderyck, Baudewijn de Vos, Joris van der Vlaeminckpoorte, Lieven de Scuetelare, enz. (Custis, blz. 119).

2 Sept. 1393-1394.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan Beurse, Jan Bortoen, Jan Biese, Nikolaas de Zouttere, enz. *Burg. Corpse*: Jan Honin. *Raden*: Segher van den Walle, Nikolaas Barbezaen, enz. *Hoofdmannen*: Joris Braderyck, Baudewijn de Vos, Lieven de Scuetelare, enz. (Custis, blz. 121).

2 Sept. 1394-1395.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan van der Beurse, Jan Bortoen, Nikolaas de Zouttere, Joris van Ryssele, enz. *Burg. Corpse*: Jan Honin. *Raden*: Jan Metteneye, Segher van den Walle, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen, Jan Biese. *Hoofdmannen*: Zelfde als hooger. (Custis, blz. 123).

2 Sept. 1395-1396.

Burg. Schep.: Jan van der Beurse. *Schep.*: Jan Camphin, Segher van den Walle, Nikolaas de Zouttere, enz. *Burg. van den Corpse*: Joris Braderyck. *Raden*: Jan Metteneye, Jan Bortoen, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen, Jan Biese. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Baudewyn de Vos, (6e) Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 125).

2 Sept. 1396-1397.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan Beurse, Nikolaas de Zouttere, Jan Biese, enz. *Burg. Corpse*: Joris Braderyck. *Raden*: Jan Bortoen,

Jan Hoste, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen, Segher van den Walle. *Hoofdmannen*: Jan Honin, en als de 6^e, Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 127).

2 Sept. 1397-1398.

Burg. Schep.: Jan Honin. *Schep.*: Jan Beurse, Jan Hoste, Jan Biese, enz. *Burg. Corpse*: Jan Camphin. *Raden*: Jan Bortoen, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen, Segher van den Walle. *Hoofdmannen*: Nikolaas de Zouttere, (6^e) Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 129).

2 Sept. 1398-1399.

Burg. Schep.: Jan Honin. *Schep.*: Jan Beurse, Jan Metteneye, Nikolaas de Zouttere, Joris van Ryssele, enz. *Burg. Corpse*: Nikolaas Barbezaen. *Raden*: Segher van den Walle, Jan Bortoen, enz. *Ontvangers*: Jan Biese, Jan Hoste. *Hoofdmannen*: Jan Camphin, Jan van der Beurse, Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 131).

2 Sept. 1399-1400.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan Heldebolle, Nikolaas de Zouttere, Jan Biese, Jacob Breydel, enz. *Burg. Corpse*: Nikolaas Barbezaen. *Raden*: Jacob Bonin, Jan Metteneye, Segher van den Walle, enz. *Ontvanger*: Jan Hoste. *Hoofdmannen*: Jan Honin, (6^e) Lieven de Scuetelare. (Custis, blz. 133).

2 Sept. 1400-1401.

Burg. Schep.: Jan Honin. *Schep.*: Jan Heldebolle, Jan Biese, enz. *Burg. Corpse*: Baudewijn de Vos. *Raden*: Nikolaas de Zouttere, Pieter Metteneye, Nikolaas Barbezaen, Jan Bortoen, enz. *Ontvangers*: Jan Hoste, Segher van den Walle. *Hoofdmannen*: Jan Camphin, Gillis van Rijssele, Jan van der Beurse, enz. (Custis, blz. 135).

2 Sept. 1401-1402.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Jan Heldebolle, Nikolaas Barbezaen, Nikolaas de Zouttere, Jan Bortoen, Jan Biese, Jan Hoste, enz. *Burg. Corpse*: Joris Braderyck. *Raden*: Lieven de Scuetelare, Pieter Met-

teneye, Gillis van Ryssele, Segher van den Walle, enz. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jan van der Buerse, Jan Metteneye, enz. (Custis, blz. 137).

2 Sept. 1402-1403.

Burg. Schep.: Jan Camphin. *Schep.*: Joris Braderyck, Jacob Breydel, Jan Hoste, Jan Heldebolle, Jan Biese, enz. *Burg. Corpse*: Jan van Oudenaerde. *Raden*: Jan Bortoen, Pieter Metteneye, Segher van den Walle, Nikolaas de Zouttere, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen, Lieven de Scuetelare. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jacob Bonin, Baudewijn de Vos, Lod. van den Berghe, Jan van der Beurse, Jan Metteneye. (Custis, blz. 139).

2 Sept. 1403-1404.

Burg. Schep.: Lieven de Scuetelare. *Schep.*: Jan Bortoen, Jacob Bonin, Jan Biese, enz. *Burg. Corpse*: Fr. van der Hofstede. *Raden*: Jacob Breydel, Nikolaas de Zouttere, Pieter Metteneye, Jan Hoste, Jan Camphin [1], Jan Heldebolle, enz. *Ontvangers*: Nikolaas Barbezaen. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Joris Braderyck, Baudewyn de Vos, Lod. van den Berghe, Jan van der Beurse, Jan Metteneye. (Custis, blz. 141).

2 Sept. 1404-1405.

Burg. Schep.: Joris Braderyck. *Schep*: Baudewijn de Vos, Jan Heldebolle, Gillis van Ryssele, Jan Hoste, Jan van der Beurse, enz. *Burg. Corpse*: Lieven de Scuetelare. *Raden*: Jan Bortoen, Jacob Breydel, Jan Camphin, Segher Van den Walle, enz. *Ontvanger*: Nikolaas Barbezaen. *Hoofdmannen*: Jan Honin, Jacob Bonin, Jan Metteneye, enz. (Custis, blz. 143).

2 Sept. 1405-1406.

Burg. Schep.: Nikolaas de Zouttere. *Schep.*: Joris Braderyck, Jan van Roode, enz. *Burg. Corpse.*: Jan Hoste. *Raden*: Joris van Ryssele, Jan Heldebolle, Jan Biese, enz. (Custis, blz. 145).

(1) Gedurende dit schependom werd Jan Camphin baljuw van Kortrijk gemaakt, wat hem niet belette van negenden raadsheer te blijven. (Custis, blz. 140).

2 September 1406 — 24 April 1407.

BURGEM. VAN SCHEPENEN.	BURG. VAN DEN CORPSE.
Geeraard van St Omaers (1).	Jan Camphin (1).

SCHEPENEN.	RADEN.
Mer Joris Braderyck (1).	Jan Hoste.
Jacob Breydel.	Gillis van Ryssele.
Lubrecht de Scuetelare.	Thomas Bonin.
Philips van Aertrycke.	Pieter de Smedt.
† Daneel van den Walle.	Jacob van den Heede.
Jan Heldebolle.	†† Jan de Vos.
Jan van der Buerse.	Jacob van Themseke
Jan Honin (1)	Jacob Mulaert.
Jan Beerhout.	Nikolaas van der Buerse.
Jan van Oudenaerde.	Jan Bonin.
Lonis van den Berghe.	Arnold Reyphins.
Everard Rynvisch.	Jan de Veltere.

Schatbewaarders.

Nikolaas Barbezaen (1), Jan Bouts.

Hoofdmannen.

Segher van den Walle (1), Jacob Bonin, Pieter Gaderpenninck, Louis van den Walle, Baudewijn de Maerschalck, Jan Metteneye. (Custis, blz. 147).

(1) Afgesteld door den hertog op 27 Maart 1407.
† Gestorven gedurende het schepenenjaar, vervangen door Colaert Cortschoof.
†† Gestorven gedurende het schepenenjaar, vervangen door Joris van Ryssele.

24 April 1407-1 September 1407.

BURGEM. VAN SCHEPENEN.
Nikolaas de Zouttere.

BURGEM. VAN DEN CORPSE.
Lieven de Scuetelare.

SCHEPENEN.

Mer Baudewijn de Vos.
Jacob Breydel.
Jan van Oudenaerde.
Baudewyn Reynier.
Lubrecht de Scuetelare.
Pieter van de Velde.
Philips van Aertrycke.
Gillis van Hoorne.
Everard Rynvisch.
Willem de Backere.
Jan de Hont.
Joris de Muntere.

RADEN.

Robert de Brune.
Adriaan Sleipstaf.
Jacob Mulaert.
Arnold Reyphins.
Jan Biese.
Pieter van den Steene.
Gillis van Ryssele.
Jacob van den Heede.
Jacob van Themseke.
Jan Bortoen.
Nikolaas van der Buerse.
Joris van Ryssele.

Ontvangers.

Jan Baert, Jan de Vos, Nikolaas zoon (1).

Hoofdmannen.

Pieter Boudins, Jansz.; Joris van Herdsberghe; Lodewijk de Vos: Lodewijk van den Walle; Lieven van Melaene; Jacob van den Vageviere. (Custis, blz 149).

2 Sept. 1407-1408.

Burg. Schep.: Jan Biese. *Schep.*: Baudewyn de Vos, Jan Bortoen, Lieven de Scuetelare, Gillis van Hoorne, Jan de Hont, enz. *Burg. van den Corpse*: Lubrecht de Scuetelare. *Raden*: Gillis van Ryssele, Mathys van Scathille, enz. *Ontvangers*: Nikolaas de Zouttere, Jan Bortoen. *Hoofdmannen*: Jacob van Belle, Lodewijk van den Walle, Lieven van Melaene, Jacob van den Vageviere, enz. (Custis, blz. 151).

2 Sept. 1408-1409.

Burg. Schep.: Jan Biese. *Schep.*: Mr Baudewyn de Vos, Lubrecht de

(1) In de *Stadsrekening* 1406-1407, f° 41, vinden wij vóor April Clais Barbezaen en Jan Baerde, als tresoriers; en na April, Jan Vouts en Jan de Vos.

Scuetelare, Joris van der Stichele, enz. *Burg. Corpse*: Lieven de Scuetelare. *Raden*: Jan Bortoen, Jacob Breydel, Lodewyk van den Walle, d'oude, Jan de Hont, enz. *Ontvangers*: Nikolaas de Zouttere, Jan Baert. *Hoofdmannen*: Lodewijk van den Walle, Lieven van Melaene (gestorven en vervangen door Joost Reyphins), Jacob van den Vagheviere, enz. (Custis, blz. 153).

2 Sept. 1409-1410.

Burg. Schep.: Jan Biese. *Schep.*: Lubrecht de Scuetelare (gestorven en vervangen door Gillis van Ryssele), Jacob Breydel, enz. *Burg. van den Corpse*: Mr Baudewijn de Vos. *Raden*: Joris van der Stichele, Jan Baert, Jan Biese, de jonge, Lodewijk van den Walle, d'oude, enz. *Ontvangers*: Lieven de Scuetelare, Jan Bortoen. *Hoofdmannen*: Jan de Vos, Lodewijk de Vos, Lodewijk van den Walle, de jonge, enz. (Custis, blz. 155).

2 Sept., 1410-1411.

Burg. Schep.: Baudewyn de Vos. *Schep.*: Jan Biese, d'oude, Jan Baert, enz. *Burg. van den Corpse*: Lieven de Scuetelare. *Raden*: Jan Bortoen, Jan Biese, de jonge, Lodewijk de Vos, Maurits van Varssenaere, enz. *Ontvangers*: Jan Biese, Jan Bortoen. (Custis, blz. 157).

2 Sept. 1411-1412

Burg. Schepen: Lieven de Scuetelare. *Schepenen*: Jan Hoste, Jan Biese, de oude (1), Ioris van der Stichele, Jan van Rooden (1), Jacob Breydel, Nikolaas de Zouttere (1), Jan de Hont, enz.,. In de plaats van Jan Biese. Jan van Rooden en Nikolaas de Zouttere, afgesteld in October 1411, werden aangesteld Philips van Aertrycke. Vincent van Rooden en Jan van der Buerse. *Burg. van den Corpse*: Mer Baudewijn de Vos. *Raden*: Jacob van Aertrycke, Jan Honin Gillisz., Lodewijk van Themseke, Jacob Heldebolle, enz. *Ontvangers*: Jan Bortoen, Jan Baert. *Hoofdmannen*: Jacop van Screyhem. Lodewyk van Rooden, Lodewijk van den Walle, Jacop van den Vagheviere, Jan van Meessen. (Custis, blz. 159).

(1) Afgesteld in October 1411.

2 Sept. 1412-1413.

Burg. Schep.: Lubrecht [1] de Scuetelare. *Schep.*: Jan Heldebolle, Jan van der Buerse, Maurits van Varssenare, enz. *Burg. van den Corpse*: Jan Hoste. *Raden*: Mer Baudewyn de Vos, Geeraard Ruebs, Thomas Bonin. Lodwijk van den Walle, de jonge, Jan de Hont, Jan Minne, Jacob Breydel, Jacob de Scuetelare, enz. *Ontvangers* Jan Bortoen, Jan Baert. *Hoofdmannen*: Jacob Heldebolle, Nikolaas van der Buerse, enz. (Custis, blz. 161).

2 Sept. 1413-1414.

Burg. Schep.: Jacob Brootloos. *Schep.*: Jan Heldebolle, Jan Bortoen, Jacob Breydel, Jan de Hont, enz. *Burgem. van den Corpse*: Jan van der Buerse. *Raden*: Jan Honin, Joris Metteneye, Thomas Bonin, Jan Baert, enz. *Ontvangers*: Jan Hoste, Jan de Vos. *Hoofdmannen*: Jacob Heldebolle, enz., Lodewijk van den Walle, de jonge. (Custis, blz. 173).

2 Sept. 1414-1415.

Burg. Schep.: Thomas Bonin. *Schep.*: Joris van der Stichele, Geeraard Ruebs, Jan Honin, enz. *Burg. van den Corpse*: Philips van Aertrycke. *Raden*: Joris de Muntere, Jacob Breydel, Jan Bortoen, Jacob Brootloos, Jan Heldebolle, enz. *Ontvangers*: Jan van der Buerse, Jan Baert. (Custis, blz. 165).

2 Sept. 1415-1416.

Burg. Schep.: Jan Hoste. *Schepenen*: Jacob van den Walle, Joris Ruebs, Lodewijk van Rooden, enz. *Burg. van den Corpse*: Baudewijn de Vos. *Raden*: Joris Metteneye, Joris de Hont, Maurits van Varssenaere, Jan van den Walle, enz. *Ontvangers*: Nikolaas van der Buerse, Jan de Hont. *Hoofdmannen*: Pieter de Bul, enz. (Custis, blz. 167).

2 Sept. 1416-1417.

Burg. Schep.: Pieter Metteneye. *Schep.*: Joris van Rijssele, Joris van der Stichele, enz. *Burg. van den Corpse*: Baudewyn de Maersschalck.

(1) Lees: *Lieven* de Scuetelare; Lubrecht was in 1410 gestorven; zie Gilliodts, *Inventaire*, d. IV, blz. 252; het HS. van Otto Claesman zegt: Loys de Scuetelare.

Raden: Jan Honin, Gillisz.; Jacob Breydel, in zijns vaders plaats, enz. *Ontvangers*: Jan Bortoen, Jan Baert. *Hoofdmannen*: Jacob Heldebolle, Nikolaas van der Buerse, enz. (Custis, blz. 169).

* * *

Reeds bij een eerste overzicht dezer lijsten van den Brugschen magistraat, zal men bemerken dat sedert 1383 het stelsel van het jaarlijksche aftreden en *wepelg*aan van al de schepenen niet meer in zwang was, daar men bijv. zelfs burgemeesters drie, vier jaar achtereenvolgens dit zelfde ambt ziet bekleeden. Voorts bemerkt men allicht, uit de keuze die wij in de schepenenlijsten deden, dat eene zekere groep personen voortdurend eenig officie in de stad blijft behouden. Daarom hebben wij het noodig geacht eenige bijzonderheden over het *curriculum vitae* en tevens over den *cursus honorum* dezer voorname magistraten hierachter mede te deelen: zij heeten Jan Honin, Jan Camphin, Segher van den Walle, Nikolaas Barbezaen, Jan Heldebolle, Jan van der Buerse, Jan Hoste, Jacob en Thomas Bonin, Jan Metteneye, Joris Braderyck, Lubrecht en Lieven de Scuetelare, Geeraard van Sint-Omaers, Victor van Lisseweghe, Jan Biese, de oude en de jonge, Nikolaas de Zouttere, Jan Bortoen, Baudewijn de Vos, Jacob Breydel en Joris van der Stichele.

JAN HONIN (1), zoon van Segher Honin, was tevens een bloedverwant van dien Gillis Honin, die bevel voerde over de Bruggelingen voor Damme in 1384-1385 (2). Hij was beurtelings hoofdman van St Donatiaan (1383-1386, 1387-1390, 1395-1396, 1399, 1401-1404), burgemeester van den corpse (1391, 1393, 1394), schepene (1406), burgemeester van schepenen (1392, 1397, 1398, 1400). In Juli 1389,

(1) Over de schrijfwijze HONIN en niet HOVIN, zie GILLIODTS, *Inventaire*, d. II, *Addenda*, blz. viij. Over hem, GILLIODTS, *Table*, blz 78; d. III, blz. 69, 79, 82, 101, 115, 120, 195, 218, 239, 278, 305, 322, 350, 376, 386, 394, 395, 409, 418, 447, 449, 450, 457, 461, 503, 506, 514; d. IV, blz. 7, 111, 112, 261, 334, 408, 433. — De *Jan Honin*, die verschijnt sedert 1411, is de zoon van Gillis, d IV. blz. 111-112.

(2) GILLIODTS, *Inventaire*, d. III. blz. 48.

ontmoeten wij hem als afgevaardigde der gemeente te Kales (1); met George Braderyck, gaat hij de plaats voor het oprichten van den toren van Bourgondië bezichtigen in 1394 en 1395 (2); in 1400-1401, ontvangt hij ten zijnent de voorname vreemdelingen, op kosten der stad (3); eindelijk had hij deel gemaakt van de vlaamsche afvaardiging bij Jan Zonder Vrees, in april 1405 (4). Men ziet dat hij van 1383 tot 1406 het stadhuis niet verliet.

JAN CAMPHIN of CANFIN, waarschijnlijk de zoon van een anderen Jan, die in 1357 verschijnt. In 1382 wordt hij een eerste maal vermeld als afgevaardigde te Doornik bij Philips den Stoute (5); wordt hoofdman van St Jacobs in 1385 (en ook in 1398, 1400); schepene in 1386, 1387, 1389, 1395; burgemeester van schepenen (1391, 1393, 1394, 1396, 1399, 1401, 1402); raad in 1388 en 1403-1404, alhoewel baljuw van Kortrijk; en burgemeester van den corpse (1392, 1397, 1406). In 1397 had hij eene eeuwigdurende rente gesticht om het *Angelus* in St Donatiaan te luiden (6); na zijne verzoening met Jan Zonder Vrees, vinden wij hem in 1419 als baljuw te Gent (7). Evenals zijn vriend Jan Honin, verliet hij 't Schepenhuis niet van 1385 tot 1406 (uitgenomen in 1390 en 1405); beiden zetten hun burgemeesterschap voort in 1392 en 1393, en alterneerden in 1394 en 1397.

SEGHER VAN DEN WALLE werd raad in 1393 en bleef het in 1394, 1398, 1399, 1401, 1402, 1404; zetelde als schepene in 1395; was schatbewaarder in 1396, 1397, 1400, en hoofdman van St Dona-

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, d. III. blz. 115.
(2) Id. d. III, blz. 278, 350.
(3) Id. d. IV. blz. 433.
(4) Id. d III, blz. 506, 514.
(5) Id. d. II. blz. 411. — *Table*, blz. 32; d. II. blz. 435, 470; d. III, blz. 120, 137, 220, 235, 239, 260, 305. 322, 349, 351, 352, 376, 380, 383, 384, 385, 386, 394, 395, 397, 398, 404, 406, 418, 423, 425, 447, 449, 450, 457, 461, 467, 477; d. IV, blz. 251, 305, 316, 380, 467.
(6) Id. d. III, blz. 383.
(7) V. FRIS, *Les baillis de Gand*, in *Bull. Soc. Hist. de Gand*, d. XIV (1906), blz. 406.

tiaan in 1406; een Gillis van den Walle was schepene van 1383 tot 1385 (1). Hij ook bleef op de schepenkussens zitten van 1393 tot 1406.

Nikolaas Barbezaen zetelde ook op 't stadhuis van 1383 tot 1406 (2). Eerst hoofdman van St Jacobs van 1383 tot 1386 (3), schepene in 1385, 1387, 1390, 1401; raad in 1393 en 1400, burgemeester van den corpse in 1398-1399; deken der zelfschutters in 1393; stadsontvanger in 1388, 1395, 1396, 1397, 1402, 1403, 1404, 1406, was hij, alhoewel zeer loyaal, een felle verdediger der gemeentelijke zelfstandigheid van Brugge (4). Zijn zoon Nikolaas was raad te Brugge in 1421, en schepene in 1424 (5). Over het gedrag van Klaas Barbezaen, van 1360 tot 1407, lees zijn *Memorium*, waarin hij onder andere ook leert wat hij vroeger jaarlijks als makelaar won, en wat hijzelf en zijne vrouw als fortuin bezaten: 5000 *vranken* en 6000 *croonen*, d. i. gezamenlijk 20250 ponden parisis, buiten een jaarlijksch inkomen van 1000 *croonen* (6).

Jan Heldebolle, zoon van den oud-schepene Jan, zetelt bijna ononderbroken op 't stadhuis van 1383 tot 1389 en van 1399 tot 1406; later keert hij er terug van 1412 tot 1414 (7). Schepene in 1383, 1399, 1400, 1401, 1402, 1406, 1412, 1413; burgemeester van schepenen in 1385, 1389; raad in 1391, 1403, 1405, 1414; burgemeester van den corpse in 1384, 1388. In 1384-1385 was

(1) Gilliodts. *Inventaire, Table*, blz. 167; d. III, blz. 276, 343, 397, 464; d. IV, blz. 7, 433.

(2) Id. *Table*, blz. 10; d. III, blz. 4, 48, 101, 112, 122, 126, 153, 198, 212, 214, 240, 263, 287, 293, 299, 315, 322, 327, 343, 370, 372, 376, 380, 382, 383, 398, 418, 425, 444, 449, 450, 477, 499; d. IV, blz. 7 (*Memorium van* 1407), 451.

(3) Id. d. III, blz. 48; d. IV, blz. 9.

(4) Id. d. III, blz. 425.

(5) Gailliard, *Bruges et le Franc*, d. I. blz. 431.

(6) Gilliodts, d. IV, blz. 12.

(7) Id. *Table*, blz. 75; d. II, blz. 26, 83, 114, 482; d. III, blz. 11, 79, 109, 112, 198, 199, 212, 219, 238, 239, 315, 322, 330, 343, 373, 395, 425, 447, 449, 450, 461, 489, 496, 504, 506, 514; d. IV. blz. 7, 305, 522.

hij een der vervolgers van de Gentenaars die met Ackerman te Damme lagen (1); in 1386-87, bemoeit hij zich met de zaak der Oosterlingen te Antwerpen (2); leent 't volgende jaar geld aan Philips den Stoute (3); maakt in 1391-92 deel uit van van de hertogelijke afvaardiging nopens het schisma (4); dijkmeester in 1404 (5); maar hij bevond zich ook onder de leden der deputatie bij Jan Zonder Vrees, in April 1405 (6).

JAN VAN DER BUERSE, medeblander (7), verliet eveneens het schepenhuis niet van 1384 tot 1406; later verscheen hij er weer van 1412 tot 1414 (8). Raad in 1385 en 1389, ontvanger in 1386 en 1387, wordt hij schepene in 1384, 1388, 1391, 1392, 1393, 1394, 1396, 1398, 1404 en 1406; burgemeester der schepenen in 1390 en 1395; hoofdman van St Nikolaas-zestendeel in 1400-1403; en dan weer schepene in 1412, burgemeester van den corpse in 1413 en ontvanger in 1414. In 1391 was hij een der afgevaardigden bij de Audientie om protest aan te teekenen tegen de maatregelen genomen tegen de Urbanisten (9); later, dijkmeester in 1404 (10); en afgevaardigde bij Jan Zonder Vrees, ter gelegenheid zijner Blijde Inkomst in April 1405 (11).

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, d. III, blz. 11.
(2) Id. d. III, blz. 212, 219.
(3) Id. d. III, blz. 112.
(4) Id. blz. 238, 239.
(5) Id. blz. 504.
(6) Id. blz. 506. De Jacob Heldebolle, die later schepene was, is waarschijnlijk zijn zoon.
(7) Id. d. III, blz. 401.
(8) GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. I, blz. 201-202; GILLIODTS. *Inventaire*, *Table*, blz. 16; d. II, blz. 17, 351, 435; d. III. blz. 18, 92, 112, 118, 120, 213, 214, 217, 220, 235, 237, 263, 269, 287, 293, 343, 374, 380, 383, 394, 395, 397, 401, 425, 469, 491, 504, 506, 514, 518; d. IV, blz. 7, 264, 314, 335, 336, 337, 368, 371, 522.
(9) Id. d. III, blz. 237.
(10) Id. d. III. blz. 504.
(11) Id. blz. 514, 518. Hij stierf waarschijnlijk in 1415.

JAN HOSTE [1] bediende talrijke stadsofficiën van 1396 tot 1406, en later weer van 1411 tot 1415. Stadsontvanger in 1399, 1400, 1413; raad in 1396, 1403, 1406; burgemeester van den corpse in 1405 en 1412; schepene in 1397, 1401, 1402, 1404, 1411; burgemeester van schepenen in 1415. Hij was opzichter van 't Zwin geweest in 1401 [2]; in 1404, wordt hij door de stad aan de hertogin Margareta gezonden om haar rouwbeklag te doen over den dood van den hertog [3], en later aan hertog Jan bij den dood zijner moeder. Tevens moest de afvaardiging waarvan hij deel maakte, de afschaffing der nieuwigheden vragen [4]. In 1405 was hij de leider der deputatie die den hertog de klachten van 't land moest voorleggen [5]; in September 1411, bemiddelaar tusschen het Brugsche leger en Philips de Charolais [6], en in 1413, toeziener der Zuidleie [7].

JACOB BONIN [8] was raad in 1399, schepene in 1385 en 1403, en hoofdman in 1383, 1402, 1404, 1406.

THOMAS BONIN [9] werd in 1405, door de stad, naar den hertogelijken raad gestuurd te Oudenaarde, ten einde met de Engelschen te onderhandelen, en was raadsheer in 1406, en later nog in 1412 en 1413; hij woonde op 1n Maart 1414 de vergadering der Staten van Vlaanderen te Gent bij, en werd burgemeester van schepenen

(1) GILLIODTS, *Inventaire, Table*, blz. 79; d. II, blz. 46, 61, 313, 314; d. III, blz. 158, 239, 262, 269, 400, 418, 419, 444, 447, 449, 450, 464, 466, 469, 494, 503, 506, 518, 520; d. IV, blz. 7, 48, 115, 118, 130, 135, 143, 211, 212, 252, 305.

(2) Id. d. III, blz. 464, 466.

(3) Id. d. III, blz. 494.

(4) Id. d. III, blz. 506.

(5) Id. d. III, blz. 520; hij was ook een der onderhandelaars voor den vrede met Engeland, blz. 503.

(6) KERVIJN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 500.

(7) GILLIODTS, d. IV, blz. 211.

(8) Over de familie Bonin, zie GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. VI, blz. 298-316.

(9) GILLIODTS, *Inventaire, Table*, blz. 21; d. III, blz. 525; d. IV, blz. 7, 264, 334, 368, 371, 522.

in 1414; in 1419, verschijnt hij als toeziener van het Zwinkanaal en leent geld aan de stad in 1425.

JAN METTENEYE (1), zoon van den oud-burgemeester Jacob (1384), verschijnt in December 1382, als afgevaardigde te Kortrijk bij Karel VI en droeg bij tot de verdediging van Brugge; in 1383-1391, 1401-1406, is hij hoofdman van St Donatiaan; als raad in 1385, 1388, 1389, 1394, 1395, 1399; als burgemeester van den corpse, in 1386; als burgemeester van schepenen in 1392 en als schepene in 1398. Hij bleef dus schier voortdurend in officie van 1383 tot 1406. Hij stierf waarschijnlijk in 1413. George Metteneye verschijnt als raad in 1413 en 1415; Pieter Metteneye als raad in 1400 tot 1406; een Jan Metteneye is forestier in 1406, notabele in 1419, afgezant in Engeland in 1426 (2).

GEORGE BRADERYCK (3), ridder, bleef in officie van 1385 tot 1406. Hoofdman van een zestendeel van 1385 tot 1394, en nog in 1403; burgemeester der commune in 1395, 1396, 1401; burgemeester van schepenen in 1404, en schepene in 1390, 1402, 1405, 1406. In December 1382 was hij een der afgevaardigden bij Karel VI te Kortrijk na den slag bij Roosebeke, bestreed Ackerman en de Gentenaars van 1384 tot 1385, was afgevaardigde bij den hertog te Ieperen om de zaak der Oosterlingen en ook voor die van de geestelijkheid (1391-1392), was toeziener voor de plaatsing van den toren van Bourgondië te Sluis, feestte met Barbezaen den financier Dino de Rapondi (1391) en Gwijde de la Trémouille (1394), ging in 1398 Jan Zonder Vrees bejegenen, na zijne verlossing uit Turkije; in 1399, maakte hij deel van de afvaardiging die bij Philips

(1) Zie over die familie, GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. IV, blz. 160-161. — GILLIODTS, *Inventaire, Table*, blz. 105; d. II, blz. 416; d. III, blz. 3, 19, 21, 23, 24, 36, 37, 91, 92, 93, 94, 97, 100, 117, 195, 239, 282, 284, 298, 309, 425; d. IV, blz. 7, 360, 408, 471, 478, 485.

(2) Id. d. IV, blz. 360, 478, 485.

(3) Id. d. II, blz. 416, 419; d. III, blz. 23, 75, 145, 195, 209, 219, 239, 278, 287, 293, 350, 397, 423, 425, 447, 449, 450, 457, 461, 462, 464, 469, 496, 503, 504.

den Stoute protest ging aanteekenen tegen de verandering in het Brugsche magistraat (1), en 't vorige jaar was hij gaan verzet aanteekenen bij hertog Albert van Beieren, om reden der plunderingen van de Zeeuwschen op zee (2); ook hij was de leider der afvaardiging die aan de hertogin de deelneming der Brugsche gemeente kwam overbrengen bij het afsterven van haren gemaal; en in 1404 ontmoeten wij hem als dijkopzichter (3).

Aan den anderen kant (4), vinden wij LUBRECHT DE SCUETELARE, raad in 1384, gebannen in 1395, begenadigd in 1405, burgemeester der commune in 1407, schepene in 1406, 1408, 1409-1410, wanneer hij stierf (5).

Nevens hem zijn bloedverwant LIEVEN DE SCUETELARE, die het stadhuis niet verliet van 1386 tot 1411 (6). Beurtelings zesde hoofdman van 1391 tot 1399; raad in 1388 en 1401; schepene in 1386, 1387, 1389, 1407; ontvanger in 1402, 1409; burgemeester

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, d. III, blz. 423, 425.
(2) Id. blz. 457, 461.
(3) Id. blz. 469, 504.
(4) Vermelden wij hier nog GEERAARD VAN SINT-OMAERS, vaandrig op 't Beverhoutsveld tegen de Gentenaars. enkwestmeester tegen de wevers in 1391 voor hunne samenzwering van Juni 1387, toeziener van de draperije op 't Zwin, en aanklager van Pieter van der Scelle in Augusti 1394, burgemeester van schepenen in 1406-1407 *(homo novus)*; GILLIODTS, *Inventaire*, *Table*, blz. 116; d. II, blz. 413; d. III, blz. 233, 236, 539; d. IV, blz. 10. — VICTOR VAN LISSEWEGHE, collector der Oosterlingentaks in 1392-1393; ontvanger der rente van de Oude Halle in 1398-1399; een der peismakers in 't geschil tusschen de ouderlieden der Hanse en den baljuw van Sluis in 1401-1402; toeziener van 't Zwin in 1404; op 12 April 1407 was hij een der afgevaardigden naar Gent gestuurd om de Gentenaars te smeeken ten voordeele der geschonden privilegies van Brugge tusschen te komen; GILLIODTS, *Table*, blz. 95; d. III, blz. 256, 461, 485, 502, 539; d. IV, blz. 162.
(5) Id. *Table*, blz. 140; d. III, blz. 46, 115; d. IV, blz. 42, 44, 340, 471; d. V, blz. 210.
(6) Id. d. III, blz. 112, 145, 290, 450, 496, 503, 506, 514, 539; d. IV, blz. 22, 23, 27, 29, 35, 36, 57, 59, 76, 78, 79, 88, 91, 92, 94, 96, 98, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 115, 118, 119, 130, 135, 136, 143, 168, 188.

van schepenen in 1403 en 1411; burgemeester der commune in 1404, 1408, 1410. In April 1405 was Lieven de Scuetelare leider der deputatie bij Jan Zonder Vrees; in October 1406, een der afgevaardigden voor de draperije in 't Vrije; in 1408, een der gedelegueerden voor het Transport van Oudenburg, en in 1411, kapitein der Bruggelingen vóor Ham.

JAN BIESE (1) zetelde ten stadhuize van 1389 tot 1410. Zijn vader Jan Biese de Oude was ontvanger in 1389; de jonge Jan werd schepene in 1389, 1392, 1393, 1396, 1397, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403 en weer in 1411; ontvanger in 1394, 1395, 1398, 1410; raad 1390, 1391, 1405, 1407, 1410; burgemeester van schepenen van 1407 tot 1409: in 1410 zetelen vader en zoon, de eene als schepene, de andere als raad; wat meer is, een van beiden is daarenboven nog stadsontvanger!

Jan Biese, die zich in 1393 bemoeid had met de zaken der Oosterlingen, had zich in 1394 den hertog tamelijk slecht geneigd getoond en had aan de hertogin tien jaar later hare geldeischen geweigerd (2); in April 1407 was hij de leider van 't gezantschap bij den hertog voor 't Calfvel (3); op 5n November 1411 werd hij uit Brugge voor 6 jaar gebannen en zijne rekeningen werden nagezien (4).

NIKOLAAS DE ZOUTTERE (5) zetelt op 't stadhuis van 1391 tot 1411. Hoofdman over het eerste zestendeel in 1397; raad in 1391, 1400, 1401, 1402, 1403; ontvanger in 1407 en 1408; schepene in 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1398, 1399 en 1411; burgemeester van

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, *Table*, blz. 17; d. III, blz. 219, 239, 254, 255, 258, 290, 354, 375, 389, 394, 444, 461, 463, 525, 526, d. IV, blz. 11, 12, 14, 35, 36, 44, 130, 133, 134, 472.

(2) Id. d. IV, blz. 11, 12.

(3) Id. blz. 14.

(4) Id. blz. 130, 133, 134. Volgens O. van Dixmude, blz. 38, was hij van « cleenre conste », weinig behendig (?).

(5) Id. *Table*, blz. 177; d. III, blz. 423, 424, 425, 454, 461, 462, 464, 467, 468, 485; d. IV, blz. 5, 12, 14.

schepenen in 1405 en 1407 (2de schependom). Hij was beurtelings lid der deputatie bij Philips den Stoute gezonden, ten einde de constitutioneele privilegieën van Brugge niet aan te raken (1), opziener van 't Zwin en van de dijken (2); in zijn schependom werd de leening aan de hertogin geweigerd (3); maar hij stond aan 't hoofd der afvaardiging die den hertog te gemoet ging naar Deynze in April 1407 (4).

JAN BORTOEN (5) verliet de officiën niet van 1392 tot 1419. Raad in 1392, 1395, 1396, 1397, 1398, 1400, 1402, 1404, 1407, 1408, 1410; ontvanger in 1407, 1409, 1410, 1411, 1412, 1416; schepene in 1393, 1394, 1401, 1403, 1407 (2de schependom), 1413, 1414; burgemeester in 1419. Afgevaardigde van Brugge te Lubeck in 1389 en 1392 om de zaak der Oosterlingen, een der onderhandelaars met de Engelschen in 1396, maakte hij ook deel van de delegatie die bij Philips den Stoute in 1399 ging protest aanteekenen tegen de inbreuken op de Brugsche grondwettelijke inrichting (6); in 1402 bespreekt hij met de Engelschen de zaak der neutraliteit; in 1404, is hij een der afgevaardigden die aan den stervenden hertog den terugkeer tot den ouden staat van zaken in Vlaanderen ging vragen (7); in November 1411 werden zijne rekeningen met die van Jan Biese aan een scherp onderzoek onderworpen (8); hij was ontvanger in 1411 van den 7en penning (9) en verschijnt na 1414 in talrijke deputatiën « ten parlemente » of bij den hertog; hij verschijnt laatstmaals in 1425. Zijn zegel is beschreven bij Gilliodts, d. III, blz. 302.

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, d. III, blz. 423-425.
(2) Id. blz. 464-467.
(3) Id. d. IV, blz. 12.
(4) Id. d. IV, blz. 14.
(5) Id. *Table*, blz. 22; d. III, blz. 212, 214, 218, 290, 302, 407, 409, 425, 454, 461, 463, 466, 468, 469, 482, 494, 502, 522; d. IV. blz. 40, 42, 57, 58, 59, 69, 79, 85, 93, 109, 133, 143, 144, 145, 146, 188, 328, 329, 334, 346, 368, 381, 382, 383, 522.
(6) Id. d. III, blz. 423-425.
(7) Id. d. III, blz. 469.
(8) Id. d. IV, blz. 133.
(9) Id. blz. 145.

BAUDEWIJN DE VOS, ridder (1), was derde hoofdman in 1385, 1386, 1392, 1393, 1394, 1395, 1402, 1403; raad in 1412; burgemeester van den corpse in 1390, 1400, 1409, 1411, 1415; schepene in 1404, 1407 (2 maal), 1408, burgemeester van schepenen in 1410. Als zulks droeg hij het meeste bij met Jan Biese, Lieven De Scuetelare, Nikolaas de Zouttere en Jan Bortoen om de Bruggelingen te doen toestemmen om den hertog te vergezellen op zijnen tocht in Frankrijk in 1411; Baudewijn stierf in 1423. Wij zagen hooger dat hij van 1385 tot 1415 schier de officiën niet verliet.

JACOB BREYDEL (2) bleef insgelijks op 't stadhuis van 1399 tot 1416. Schepene in 1385, 1388, 1390, 1399, 1402, 1406, 1407, 1409, 1411, 1413, 1414; reeds raad in 1404, 1408, 1412, 1416; in dit laatste jaar werd hij vervangen door zijn zoon Jacob. In 1398 was hij forestier geweest en in 1408 woonde hij het feest ten Spinette, te Rijsel, bij (3).

JORIS VAN DER STICHELE (4) was deken der smeden in 1407, en schepene in 1408, 1411, 1414 en 1416.

Vele dezer lieden waren onderling vermaagschapt; zooals men in de geslachtslijsten van 't groote werk van J. J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, passim, kan zien waren de Van de Walle's verwant aan de Honin's, ook aan de Adornes, enz.

(1) GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. I, blz 356-357; GILLIODTS, *Inventaire*, *Table*, blz. 164; d. II, blz. 302, 305, 306, 308, 343, 384; d. III, blz. 38, 73, 293, 394, 397, 441, 461, 519, 539; d. IV, blz. 13, 22, 23, 27, 29, 44, 46,47, 57, 58, 59, 69, 70, 77, 78, 79, 92, 96, 103, 108, 115, 130, 135, 143, 168, 451.

(2) GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. III, blz. 7; GILLIODTS, *Inventaire*, *Table*, blz. 26; d. III, blz. 80, 81, 207, 217, 239, 385, 400, 425, 502, 519, 520; d. IV, blz. 38, 69, 115, 129, 130, 134, 135, 264, 329, 409, 427, 478, 482; d. V, blz. 187, 191, 320, 430, 433, 440.

(3) Id. d. IV, blz. 478, 482.

(4) GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, d. IV, blz. 393; GILLIODTS, *Table*, blz. 148; d. IV, blz. 13, 35, 115, 129, 130, 134.

Allen waren even « notabel » de eenen als de anderen, zooals talrijke posten van 't *Inventaire* van Gilliodts, d. III, blz. 239, 461, bewijzen:

« Item, den vierden dach in maerte (1392), ghesonden den her Jan Camphine, burchmeester, mer Joris Braderic, mer Janne Metteneye, den her Jan Heldebolle, den her Jan Biesen, den her Jacop Bonin, den her Gillis Doppe, Jan Osten, den her Vincente van den Moere, Jacob Metteneye, Bertelmeeuse van den Walle, Joris Scuetelare, den her Jacob Breydele ghesendt t'Ypre om onsen gheduchten heere op 't fait van der Kerken ». —

« Den neghensten dach in wedemaend (1402), ghesonden mer Boudinne den Vos, den her Jan Camphine burchmeester, den her Jan Honine, den her Jan Heldebollen, den her Jan Biesen, den her Jan Bortoene ende Victoor van Lisseweghe ghesendt ter Sluus op 't stic anroerende den ghescille wesende tusschen den oudermans ende den bailliu van der Sluus ».

De stichters der Broederschap van de H. Drievuldigheid te Brugge in 1403, 6 Juni (1), heeten: George Braderic, Jan Camphin, Jan Honin, Jan Heldebolle, Nikolaas Barbezaen en Jan Hoste.

Overigens vinden wij al die voorname lieden in zelfde deputaties vereenigd: in 1391, Joris Braderic, Jan Heldebolle, Jan Biese (2); in 't zelfde jaar, Jan Honin en Jan Bortoen (3); in 1379, Jan Honin, Jan Camphin, Nikolaas Barbezaen, Jan Hoste (4), enz.

---

(1) Gilliodts, *Inventaire*, d. III, blz. 447-450, alwaar hunne zegels beschreven zijn.

(2) Id. d. III, blz. 219.

(3) Id. blz. 218.

(4) Id. blz. 418.

Het Calfvel van 1407-1411

Men kent den strijd der Vlaamsche handwerkers sedert het midden der XIII^de^ eeuw tegen de poorters of geslachten om een aandeel in het bestuur der steden te verkrijgen. De democratische omwenteling die op den slag bij Kortrijk volgde, verzekerde sedert 1302, aan de ambachten en neringen eene ruime plaats in de schepenbanken der drie groote Vlaamsche gemeenten. Maar het geschil bleef nog eene halve eeuw voortduren, bij gemis aan eensgezindheid tusschen de strijdende partijen nopens het getal hunner wederzijdsche vertegenwoordigers in de Wet of magistraat. Eindelijk, korten tijd na den dood van den eersten Artevelde, troffen de vertegenwoordigers der maatschappelijke standen een vergelijk, dat eenigszins het grondbeginsel der evenredige vertegenwoordiging huldigt. Men behield wel is waar een zeker getal poorters op de schepenbank en onder de gezwoornen, doch daar de neringen en ambachten onvergelijkbaar meer leden telden als het lid der poorterij en in alle overkomende lasten den grootsten last moesten dragen, vond men het redelijk dat zij dan ook het grootste getal wethouders zouden bezitten.

Na aan de neringen en ambachten dit aantal schepenen en gezwoornen te hebben voorbehouden, werd het dan ook noodzakelijk die evenredige vertegenwoordiging onderling op de ambachten en neringen toe te passen, naar gelang van hunne wederzijdsche talrijkheid of œconomisch belang Men begon met eene lijst op te stellen die officieël den rang bepaalde van elke nering; in ieder

oorkonde, in de ommegangen, op krijgsmarsch behielden de neringen altijd diezelfde vastgestelde orde. Tusschen die neringen bezaten de invloedrijkste het voorrecht ieder jaar door een harer leden op de schepenbank en op die der gezwoornen vertegenwoordigd te zijn; andere werden samen gegroepeerd om gezamenlijk een vertegenwoordiger te kiezen (1).

Ziehier hoe te Brugge, in 't midden der XIVe eeuw, de keuze der schepenen geregeld was. « Ieder jaar zullen er 13 schepenen zijn, voor één jaar, en deze 13 schepenen zullen eenen burgemeester kiezen, die tevens zal schepene zijn. Daarenboven zullen er 13 raden te Brugge zijn, voor één jaar, en van deze 13 raden, zullen de 13 schepenen en de 13 raden een burgemeester van de commune kiezen, die tevens zal raad zijn. Van die 13 schepenen en die 13 gezwoornen zullen de lieden van neringen 9 schepenen en 9 raden noemen; en de poorters zullen onder hen 8 persoonen noemen, waarvan de vorst er 4 tot schepenen zal aanstellen, en genoemde schepenen en raden zullen daarbij 4 raden kiezen » (2).

Om nu de evenredige vertegenwoordiging tusschen de 54 neringen toe te passen (3), had men de ambachten eerst volgens eene zekere

(1) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN heeft in zijne *Histoire de la magistrature brugeoise (Congrès de la Fédération archéologique à Bruges*, 1887), blz. 217, zeer wel de voortdurende inmenging der neringen in het stadsbestuur gekenmerkt: « Les corporations des métiers de Bruges furent investies, soit d'une manière directe, soit par délégation de leurs chefs ou doyens élus par elles, d'une action décisive et parfaitement caractérisée, dans l'Administration communale; action qui s'étendait aux matières politiques, financières, judiciaires et militaires, commerciales et civiles... De telle sorte que ces associations, rentrant dans la constitution municipale. en ont formé une organe essentiel, à côté et à l'égal du magistrat officiellement établi. » Vgl. met Gent. bij V. FRIS, *Les Origines de la Réforme Constitutionnelle de Gand de* 1360-1369, in de *Annales du Congrès de la Fédération Archéologique de Gand en* 1907, d. II.

(2) JOS. VAN PRAET, *Versaemelinge van wetten en privilegien van Brugge*, (Brugge. 1787); WARNKŒNIG-GHELDOLF, *Bruges*, blz. 137-138. 't Is dat zelfde stelsel dat in Maart 1477, door Maria van Bourgondië weer toegestaan werd; zie GILLIODTS, d. VI. blz. 143.

(3) Het getal neringen gaat van 52 (in 1361) tot 53 (in 1328 en 1357), tot 54 (in 1411) en tot 55 (in 1380).

hiërarchie (¹) gerangschikt, en ze dan verdeeld in 9 *leden*, die elk eenen schepene kiezen zouden; de leiders dezer leden noemde men de 9 *zwaardekens*.

Deze negen leden waren: 1° *de vier neeringhen* van de wolle (wevers, volders, scheerders, verwers); 2° de *vleeschouwers* met de vischkoopers; 3° de *XVII neringhen* (daaronder de timmerlieden); 4° den *hamere* (daaronder de smeden); 5° de *naelde* (daaronder de scheppers of kleermakers); 6° den *ledere* (daaronder de cordewaniers of schoenmakers); 7° de *bakkers* met de mulders; 8° de *schiplieden*; 9° de *makelaars* met de *smalle neeringhen* (²).

Aan het hoofd der indeelingen van de *poorterij* stond geen deken maar een hoofdman; de poorters waren verdeeld in zes wijken of *zestendeelen*, S. Jans, S. Donaes, O.-L. Vrouwen, S. Jacobs, S. Nicolaas, en die der Carmers (³).

Tot welk jaar is die evenredige vertegenwoordiging van poorters en ambachten in de wet in zwang geweest? Misschien tot den Gentschen opstand van 1379, die het evenwicht tusschen beide groepen kwam verbreken. Althans zien wij op 18 December 1380, de schepenen, na het oproer der Brugsche wevers (⁴), deze verplichten zich bij eede te verbinden « nemmermeer in wette te zullen comen noch in eenich regement van der stede », en meer nog, « nemmermeer deken noch vinders te hebben » (⁵). Weliswaar werd die vernederende akte op 20 Mei 1382 tijdens het *rewaardschap*

(1) Die volgorde is, *mits zeer kleine wijzigingen*, dezelfde in 1328, GILLIODTS, *Inv.*, d. I, blz. 392-399; in 1357, aldaar *Introduction*, blz. 191-196, en *Inv.*, d. II, blz. 28; in 1361, aldaar, d. II, blz. 119; in 1380, aldaar, d. II, blz. 383; in 1407, d. IV, blz. 17; in 1412, d. IV, blz. 131; in 1438, d. V, blz. 136.

(2) Deze indeeling stemt niet overeen met die van WARNKŒNIG-GHELDOLF, *Bruges*, blz. 83-84; maar zie GILLIODTS, *Inv.*, d. V, blz. 161, in 1436. In dit opzicht is de bijdrage van GILLIODTS, *Histoire de la magistrature brugeoise*, in het *Compte rendu du Congrès de Bruges en* 1887, blz. 196-217, hoogst oppervlakkig.

(3) GILLIODTS, d. III, blz. 382, jaar 1380.

(4) Id. *Inventaire*, d. IV, blz. 8, op 8 Oogst 1380.

(5) ESPINAS et PIRENNE, *Recueil de Documents relatifs à l'Industrie drapière en Flandre*, d. I, blz. 592, 597.

van Philips van Artevelde, plechtig vernietigd (1). Doch na den slag bij Roosebeke (27 November 1382) werd het wolambacht, maar tevens ook alle andere neringen, uit de schepenbank geweerd.

De reactie geschiedde zoo plotseling als geweldig!

't Was de oud-schepen Christoffel van Schote, aanleider der Leliaards, die bij het nieuws van den dood van Philips van Artevelde, het grafelijk bestuur te Brugge herstelde, en de rewaarden door Gent aldaar aangesteld deed doodslaan (2). Den 7n December trokken dan ook « den her Joris Bradericke, den her Janne Metteneye, den her Segher Honine, den her Janne Volkaerde, Janne van Themzeke, den her Jan Cante ende Lamsin van den Walle naer Curtricke an den Coninc van Vrankrike ende an onsen prinche den Grave van Vlaenderen » (3).

Nu begint een tijdperk van voortdurende afschaffing der instellingen van het democratisch bewind in het midden der eeuw.

Eerst werd mer Joos van Halewijn, later mer Jan van Ghistel tot *kapitein* naar Brugge gestuurd (4).

Voorts bleef de stad eenigen tijd zonder magistraat of wet (5) om haar te bestraffen voor hare deelneming aan den Gentschen opstand; maar op 29 Oogst 1383 stemde Lodewijk van Male in de vernieuwing der schepenen, raden en hoofdmannen toe, ten einde aan stadszaken hunnen regelmatigen loop te laten nemen. Dientengevolge stuurde hij naar Brugge zijne commissarissen, die in zijn naam, 13 schepenen, 13 gezwoornen, 6 hoofdmannen der zestendeelen kiezen zouden; alle andere hoofdlieden, dekens, vinders en gezwoornen thans in dienst, zouden blijven tot dat de graaf er anders over beslissen zou (6).

De wetvernieuwing greep dan ook plaats op 2n September 1383 (7); de grafelijke commissarissen hielden geen de minste rekening met

(1) *Aldaar*, blz. 602.

(2) N. de Pauw, *Vlaamsche kroniek van Vlaanderen*, blz. 48.

(3) Gilliodts, *Inventaire*, d. II, blz. 416.

(4) Id. *Inventaire*, d. II, blz. 418.

(5) Id. d. III, blz. 17, « sonder vrijhede ende sonder wet ».

(6) Id. d. II, blz. 477-478. Feitelijk kregen de 6 hoofdmannen de macht der neringdekens; zie d. IV, blz. 10.

(7) Id. d. II, blz. 479; sinds werd de wetvernieuwing op den 2n September behouden; vgl. d. III, blz. 17.

de oude *costume van repartitie* en kozen natuurlijk alleen zeer verkleefde graafgezinden [1]: Zegher Honin werd burgemeester van schepenen en Jacob Braderick burgemeester van den corpse [2]. Onder hunne metgezellen treffen wij aan: Jacob Metteneye, Jan Heldebolle, Gillis van den Walle. Geen enkel lid der neringen werd verkozen; hunne dekens verloren allen invloed.

Intusschen stierf Lodewijk van Male (Januari 1384). Philips de Stoute, bij zijne Blijde Inkomst te Brugge, verhaastte zich, in dezelfde akte waarbij hij de wetten en voorrechten der stad bezwoer, twee *voorbehoudingen* in te lasschen, die een einde zouden stellen aan alle politieke inmenging der neringlieden: 1° de gansche gemeente zou bestuurd worden door 6 nieuwsoortige hoofdmannen, die elk een zestendeel op militaire wijze beheeren zouden, zonder dat de ambachten noch eenig bewind, noch zelfs eenige banier zouden bezitten [3]; 2° voortaan zouden de goederen van elken Bruggeling, voor samenzwering veroordeeld, ten bate van den graaf verbeurd worden, — schrikbarend middel om elke poging tot opstand der handwerkers te verijdelen (26 April 1384).

Aldus waren de neringen als politieke en militaire korpsen vernietigd; zij bleven nog alleen œconomische vereenigingen [4].

(1) Zie Gilliodts, d. III, blz. 10-11.

(2) Zie hooger. Over het gevaar dat de toenmalige wethouders alstoen voortdurend liepen van door het volk doodgeslagen te worden, zie het *Memorium* van Klaas Barbezaen, bij Gilliodts, d. IV, blz. 8-10.

(3) Gilliodts, d. III, blz. 1-10; d. IV, blz. 9. Natuurlijk werd dus ook geen rekening meer gehouden met de keuren der ambachten.

(4) Lees bij O. van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 24: « maer 't ghemeene [ne] hadden hare bannieren ende hare deikenen, alzo zy plaghen t'hebben ». Het belangrijke bijwoord *ne* werd door den uitgever Lambin vergeten. — Ziehier hoe de pseudo-Jan van Dixmude, blz. 293, dit verhaalt: « Hertoghe Philips hadde de ambochten haer standaerden ghenomen op dat de ambochten niet rysen en souden jeghen de heeren; ende op dat zij onderlinghe niet vechten en souden, een ambocht jeghen d'andere, ghelyc dat de wevers, de welke by wilen plaghen te vechtene jeghen de vleeschhouders. Ende daeromme de hertogh Philips nam den ambochten haer standaerden, ende oec hare keerssen ten ommeghanghe van den helegen bloede; ende hy wilde dat Brugghe soude in zes zestendeelen ghedeelt zin, ende, dat up den derden dach van Meye, elc deel soude hebben

De namen der *hoofdmannen* van dit jaar, allen poorters, spreken genoeg om ons de algemeene politieke strekking van het nieuwe stadsbestuur te doen kennen: Jan Walkiers, hoofdman van St Jans zestendeel; Jan Metteneye, van St Donaes; Jacob Bonin, van O. L. Vrouw; Nikolaas Barbezaen, van St Jacobs; Jacob van Aertrycke, van St Nikolaas; Pieter Adornes, van de Carmers (1). Zij alleen beschikten over de nieuwe banieren der zestendeelen, hielden de wacht *(awet)* met de *scerwetters*, hadden het toezicht over de stadspoorten, en waakten over de inwendige orde der gemeente: zij waren de vertegenwoordigers en de werktuigen van de vorstelijke alleenheerschappij.

In dit streven werden zij ondersteund door baljuw en schout, wier macht over de handelingen der schepenen de heerschzuchtige vorst nog zocht uittebreiden (2). Als commissarissen voor de wetvernieuwing stelde hij, in Oogst 1384, zulke heeren aan die zeer goed de Brugsche toestanden kenden en met zijne handlangers aldaar in betrekking stonden: mer Roegier van Ghistele, de heer van Gruuthuse, de deken van Sinte Donaes, mer Jan van Grysperre, Hendrik Lippin, ontvanger van Vlaanderen, en zijn maarschalk Gui de Pontarlier (3).

Om alle verrassing te beletten van wege de Gentenaars en de Engelschen, werd de stad op geduchte wijze versterkt, en de eivormige singel, door wallen afgezet en door zes poorten verdedigd, werd voltrokken (4).

twee selveren trompetten ende twintich tortytsen keerssen, ende dat heleghe bloet acht keerssen; ende elk man ghinc onder dat sestendeel daer hij woende.» — Hoe de dekens der neringen (zie GILLIODTS, d. IV, blz. 13, 17) voortaan aangeduid werden, weten wij niet; vroeger geschiedde de keuze waarschijnlijk door de wethouders op eene dubbele lijst door de nering verkozen, als in 1477; zie *aldaar*, d. VI, blz. 142. Onnoodig te zeggen dat ook de algemeene vergaderingen der ambachten door Philips den Stoute afgeschaft waren.

(1) GILLIODTS, d. III, blz. 4.

(2) Brief van Philips den Stoute van 11 Juli 1384, bij GILLIODTS, d. III, blz. 16.

(3) Id. blz. 16-17.

(4) Id. blz. 18, 38, 40, 47; vgl. L. GILLIODTS, *Bruges après la bataille de Roosebeke, ses travaux de fortification*, in *La Flandre*, d. XIII, blz. 269.

Overigens de nieuwe hoofdmannen en wethouders betoonden hunne gehechtheid aan den nieuwen graaf en het nieuw regiem door hun dapper gedrag bij 't beleg van Damme in Oogst 1385 tegen Ackerman: daar onderscheidden zich Jan van Themseke, Gillis Honin, Nikolaas Barbezaen, Jan Metteneye; Joris Braderic, ridder; Alexander Spierinc, Nikolaas Bonin, Baudewijn de Vos, enz. (1). In Oogst 1386 hadden zij eene nieuwe gelegenheid om hunne Leliaardsgezindheid lucht te geven bij de komst van Karel VI en Philips de Stoute in Brugge, om zijn voorgenomen tocht en landing in Engeland; al de weerbare mannen van Brugge werden ten krijge uitgerust om de overvaart mede te maken (2). Ja, toen de Brugsche gemeente, woedend over de baldadigheid der Fransche heeren en hunne troepen die in de stad geherbergd waren, den 1n November het hoofd opstak en naar de wapens greep, aarzelden Nikolaas Barbezaen en de zijnen niet, op gevaar van hun leven, de wacht ter verdediging hunner adellijke gasten op te roepen en den hertog van Berry met nieuwe manschappen in de stad te laten om den opstand te dempen (3).

Het ellendige mislukken van die « groote Fransche onderneming » tegen Engeland schijnt de Brugsche democratie aangespoord te hebben tot eene poging om het vernederend juk af te schudden. Op 24 Juni 1387 (4) maakte zekere Jan Groeninc een « upset, verband en vergaderinghe » onder de wevers om de « goede lieden » te overvallen en dood te slaan; maar de aanslag mislukte, lekte zelfs vier jaar later uit en eindigde met de onthoofding der belhamels, in 't einde van Oogst 1391. Die samenzwering blijkt des te gewichtiger dat ze in verband schijnt te staan met die van Claus van Lit en andere vrienden van Frans Ackerman en Pieter Van den Bossche te Gent.

Onder de commissarissen ter wetvernieuwing van Oogst 1387 vindt men dan ook, tegen alle gewoonten in, den souverein-baljuw van

(1) Gilliodts, d. III, blz. 48, 52, 71, 75, 79.
(2) Id. blz. 89-95, 97.
(3) Id. d. IV, blz. 10.
(4) Id. d. III, blz. 233, d. IV, blz. 10. Een andere « conspiration et émeute », in 1392, had voor gevolg de verbanning van zekeren Victor; d. IV, blz. 185.

Vlaanderen, Jan van der Cappellen, en den baljuw van Brugge, Willem Slyp (1): de vorst wilde uit de schepenbank al diegenen weren die hij maar eenigszins van sympathie tegenover de neringen verdacht.

Bij het gemeen werd nochtans de verbittering der gemoederen onderhouden door de getrouwheid van Brugge aan de Roomsche pauzen Urbanus VI en Bonifacius IX tegenover den Clementistischgezinden Philips den Stoute (2).

De schepenen integendeel, den vorst gansch verkleefd, trachtten in alles hem naar de hand te staan; ter gelegenheid van zijnen tocht tegen Gelderland schonken zij hem eene *bede* en vroegen hem, — derwijze zijn voorrecht bekrachtigende, — de toelating om accijnzen te heffen en voort te zetten (3). En toen de stad haar aandeel in die « subventie » van het Land van Vlaanderen betalen moest, schoten de rijkste burgers de som van 22.714 vranken den hertog vóor, en verkregen in ruil het recht om alle belastingen te innen; onder die *notabelen* vindt men de namen van Jan Heldebolle, Jan Metteneye, Jan de Vos, Nikolaas Barbezaen, Jan Buerse, Lieven de Scuetelare (4).

Sprekende van de commissarissen ter wetvernieuwing, hebben wij hooger gezien dat de schepenen toch nog altijd jaarlijks veranderd werden; ook de traditionneele *wepelgang* werd voort nageleefd, in schijn ten minste. Want, traden de schepenen en raden jaarlijks af, toch bleven diezelfde wethouders bestendig in 't bestuur zetelen, maar namen nu de gewoonte aan, ofwel van schepenbank te veranderen, ofwel achtereenvolgens een ander stadsofficie te bekleeden. Zoo bijv. is Jan Heldebolle, burgemeester van den corpse in 1384-1385, burgemeester van schepenen in 1385-1386, burgemeester van den corpse in 1388 en weer van schepenen in 1389; Pieter Adornes is raadsheer in

(1) GILLIODTS, d. III, blz. 106.

(2) Pseudo-JAN VAN DIXMUDE, *Dits de Cronike*, blz. 283-285; *Continuat. de la Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, d. II, blz. 407; JAN BRANDO, *Chronodromon*, blz. 18; *Chronique des Pays-Bas*, blz. 285; OTTO CARTELLIERIE, *Philipp der Kühne*, blz. 53.

(3) GILLIODTS, d. III, blz. 85, 107, 111.

(4) Id d. III, blz. 112. Onnoodig te zeggen dat het volk die inpachtneming van zekere accynzen en inkomsten door magistraten of stadsbedienden met een zeer slecht oog aanzag.

1386, burgemeester van den corpse in 1387, burgemeester van schepenen in 1388, en weer van den corpse in 1389. In 1391, is Jan Camphin burgemeester van schepenen, en Jan Honin, van den corpse; in 1392, is het omgekeerd; in 1393, is 't weer Jan Camphin die burgemeester van schepenen is en Jan Honin van den corpse, en zoo blijft het in 1394.

Men ziet dat er zich derwijze in Brugge eene bestuurlijke en politieke kliek gevormd had die bijna uitsluitend de schepenstoelen bekleedde, al de stadsambten bezat, over de officiën beschikte, de stedelijke financiën beheerschte en, mits overeenstemming met den hertog, de gemeente naar willekeur mende.

Met leede oogen hadden de verdrukte democraten en inzonderheid de wevers dien toestand aanschouwd: een hunner, Pieter van der Scelle, vatte dan ook het plan op om de wetverkiezing te verijdelen en het democratische bestuur terug in te richten.

In de laatste week van Oogstmaand 1394, zette hij eene samenzwering op touw, ten einde de uittredende schepenen met de commissarissen op 't stadhuis vereenigd te overvallen; zoo verblind waren de muiters in hunne onderneming dat « sy meenden een van den burgemeesters te hebbene te haren wille ». Maar op 28 Oogst werden zij verklikt; Pieter van der Scelle werd met zeven zijner medeplichtigen gevangen, en twee dagen later voor de Halle onthoofd (¹).

De Brugsche schepenen bewezen overigens hunne verkleefdheid aan het Bourgondische vorstenhuis bij elke gelegenheid (²): geldvoorschotten; stedelijke taksen; geschenken aan de vorstelijke familie, aan de ambtenaars en aan de hovelingen; inrichting van huldefeesten en adellijke tornooien als dat van Gruuthuse (11 Maart 1393), enz. Die verknochtheid grensde soms aan slaafsche onderwerping en vernedering: de minste wensch van den vorst wordt al dadelijk uitgevoerd, en de Brugsche schepenen betalen en bewaken

(1) Pseudo-JAN VAN DIXMUDE, *Cronike*, blz 285; GILLIODTS, d. IV, blz 10. Op 6ⁿ September daaropvolgende bezocht de hertogin met haren zoon Jan de stad Brugge; d. III, blz. 298; in December schafte Philips te Brugge het recht genoemd *tort le conte* af, mits eene jaarlijksche betaling van 60 gouden nobels; d. III, blz. 296.

(2) Dit blijkt vooral uit het Memorium van Barbezaen in 1407; d. IV, blz. 7 tot 13.

angstvallig het bouwen van den toren van Bourgondië, die te Sluis het Zwin en dus ook Brugge zou beheerschen ([1]). Met dezelfde bereidwilligheid betaalden ook de Brugsche ontvangers het aandeel der stad in de *bede* van 100.000 nobels die het « land » van Vlaanderen voor de verlossing van Jan van Nevers, uit de handen der Turken, aan den hertog Philips verleende ([2]). En wanneer 's hertogs zoon, op 2n April 1398, te Brugge terugkeerde, werd hij alweer met « presenten » overladen ([3]).

Niettegenstaande die toegevingen of beter die voorkomingen aan den vorst, greep er in September 1398 eene botsing plaats tusschen de *costumen*-getrouwe schepenbank en den naar-willekeur-strevenden hertog. Op 2n September 1398 deden de pas gekozen schepenen, gelijk zij voortijds plachten, eenige veranderingen van enkele raden, ontvangers en hoofdmannen. Hertog Philips betwistte hun dadelijk die « vrijheid » en weigerde die « mutatie » goed te keuren. Maar de Brugsche wethouders hielden voet bij stek, stuurden talrijke afvaardigingen naar den vorst en zijn kanselier te Parijs (October en November) en begonnen sinds Januari 1399 eenen anderen toon aan te slaan: zij teekenden tevens protest aan tegen de « adjournementen » van de Kamer van Rijsel en « andere nieuheden », en legden den vorst de algemeene klachten van het land voor ([4]).

Talrijke vergaderingen van het « land » van Vlaanderen grepen plaats te Gent en te Ieperen van Mei tot Augusti; dan werd er eindelijk een vergelijk tusschen den hertog en de stad getroffen: 't is bevat in het karter van 25 Oogst 1399 ([5]). In zekeren zin

(1) Die oprichting werd met een kwaad oog door het gemeen aangezien; het beweerde dat de schepenen alzoo de haven hielpen vernietigen; Gilliodts, d. III, blz 278, 350 aanm.; d. IV, blz. 12.

(2) Gilliodts, d. III, blz. 393-394; d. IV, blz. 11.

(3) Id. d. III, blz. 395.

(4) Id. d. III, blz. 423.

(5) Id. d. III, blz. 419-427; vgl. d. VI, blz. 144 (A° 1477). — Mag ik doen opmerken dat sinds Mei 1400 de neringen weer spreken van bannieren; nl. in een geschil tusschen de scheppers en de oudkleerkoopers, wordt er bepaald « dat zo wanneer dat men eerevaert met bannieren doen zal ende elc van den tween neringhen bi hem zelven gheene banniere stofferen mach, dat de sceppers den standaerd houden zullen », *Ouden Wittenbouc*, f° 142.

behield de vorst toch de overwinning in dit geschil, zooals die akte leert. In gezamenlijk overleg met de wethouders, bepaalt het stuk dat *de graaf* of zijne commissarissen jaarlijks 13 schepenen zullen *benoemen*, die onderling eenen burgemeester zullen kiezen. Eens de schepenen benoemd, zullen de commissarissen in de schepenkamer treden en aan deze schepenen 13 raden noemen. Ware 't nochtans dat de schepenen vonden dat een of verscheidene der genoemde raden niet « proffytelic » waren om ernstige redenen, dan zouden gezegde schepenen andere raden in dezer plaats stellen op denzelfden dag. Eens die raden aangesteld, zouden de grafelijke commissarissen onder dezen een burgemeester van den corpse noemen. Ook zouden de commissarissen de twee ontvangers aanstellen, maar bleken deze niet te bevallen, zoo mochten de schepenen een of beiden vervangen. Nog zullen de commissarissen, en niet meer de schepenen, de zes *hoofdmannen* of constabels der zestendeelen uit de poorterij kiezen; schijnt het den schepenen dat één of meer van dezen om grondige redenen niet wenschelijk zijn, zoo moeten zij dit aan de commissarissen te kennen geven en aan dezen personen noemen die verkieslijker zijn; in voorkomend geval zullen dan de commissarissen naar geliefte daarin voorzien en andere « prouffytelicke » personen tot hoofdmannen aanstellen.

Op 1n September aanvaardden de Brugsche wethouders die overeenkomst, en op den volgenden dag werd dan Jan Camphin tot burgemeester van schepenen gekozen door zijne gezellen Jan Heldebolle, Nikolaas de Zouttere, Jan Biese, Jacob Breydel en anderen, terwijl aan de raden Jacob Bonin, Jan Metteneye, Segher van den Walle, enz. tot burgemeester van den corpse Nikolaas Barbezaen gegeven werd; Jan Hoste was een der schatbewaarders; onder de hoofdmannen tellen wij Jan Honin en Lieven de Scuetelare. De oude bent bleef dus aan 't bestuur (1).

Boven allen twijfel heeft deze bestuurdersklick uitmuntend Brugge beheerd van de jaren 1390 af tot 1407; in 1394-95 bezorgde zij

(1) De eerste daad van het schepenbestuur van 't volgende jaar (2 Sept. 1400) was het sturen eener afvaardiging bij den hertog om hem te vragen dat zooniet hij, dan toch zijn zoon in Vlaanderen zou komen verblijven.

de oprichting van de sluis van Damme [1], deed de riolen en zijpen kuischen en de kaaien vermaken in 1396-1397 [2], de nieuwe vaart van Damme tot Brugge delven en eenen dijk oprichten in 1399 [3]; bruggen werden gebouwd, straten geplaveid, de stadsmonumenten versierd en opgeknapt, de vestingwerken voltrokken, de stadspoorten vernieuwd of hersteld de muren opgebouwd of verbeterd [4].

En 't geen nog het meest aan die ijverige gemeentebeheerders ter harte ging was de strijd tegen de dreigende verzanding van het Zwin: onverpoosd hebben zij plannen ontworpen en uitgevoerd, doen graven en baggeren, sluizen opgericht en vergaarbekkens gedolven om de noodige waterjacht te geven [5].

Voeg daarbij hunne bekommeringen om den bedreigden handel: onderhandelingen met de Duitsche Hanze [6], strijd met den hertog en zijne omgeving om hem te verplichten zooniet tot verzoening met Engeland [7], dan toch tot behoud der neutraliteit tusschen Groot-Brittannië en Frankrijk [8]; en eindelijk den strijd tegen de zeeroovers, voornamelijk tegen de Zeeuwen [9].

Tevens bewaakten zij met naijver de overheid van Brugge over hare kastelnij: als hoofdrechters van eene massa kleine steden van de kust [10] deden de wethouders ginds hunnen rechtstreekschen invloed gevoelen [11]. Vooral de twee stadjes van het Zwin, Damme [12] en Sluis, werden in onderdanigheid gehouden.

(1) Gilliodts, d. III, blz. 315, 375-382.

(2) Id. d. III, blz. 353.

(3) Id. d. III, blz. 465.

(4) Id. d. III, blz. 469; voor de jaren 1405-1406, zie d. V, blz. 306-307; Ad. Duclos, *Bruges*, blz. 88. Zeer belangrijk is het Memorium van Klaas Barbezaen, bij Gilliodts, d. IV, blz. 12.

(5) Gilliodts, d. III, blz. 470; de baggermolen heet « de Mol », d. III, blz. 342.

(6) Id. d. III, blz. 211-221, 224-233, 241-242, 416-417.

(7) Id. d. III, blz. 95-96, 111-116, 453-469.

(8) Id. d. III, blz. 466-467, 494-496; O. van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 22-23.

(9) Gilliodts, d. III, blz. 453-467.

(10) Id. d. IV, blz. 285.

(11) Id. d. III, blz. 435.

(12) Id. d. IV, blz. 405, 493.

't Was bijzonderlijk dit laatste stadje dat veel moest verduren: in 1399 (1) richtte het Brugsche collegie eene reeks van klachten tegen de Sluizenaars tot den hertog, nopens den wissel, de draperije, de verwerij, de lakensnede, den stapel en de nieuwigheden te Sluis ingevoerd « in 't watre ». Na onderzoek en verhoor, bepaalde hertog Philips welke nijverheden te Sluis mochten uitgeoefend worden, duidde het getal bazen en gezellen dier ambachten aan, doch behield ze zooals vroeger onder het toezicht der Brugsche overheid (20 Februari 1400) (2).

Die werken en die ondernemingen, dit vervolgen en dit onderhandelen kostten natuuurlijk veel geld: doch niettegenstaande zekere financiëele moeilijkheden die de ontvangers in dit tijdperk kwamen kwellen (3), mag de toestand van Brugge bij 't begin der XV[de] eeuw als tamelijk voordeelig genoemd worden (4). Alleen de draperije ging onherroepelijk te niet! Wij zullen verder de vruchtelooze pogingen, aangewend om die herop te beuren, volgen.

Intusschen moest Brugge met leede oogen de deelneming van het Vrije (5) aan alle staatszaken aanzien. Immers de Vlaamsche vorsten hadden sinds lang de belangen behartigd van die zuiver feodale streek met zijn honderdtal leenmannen, en zijn bestendig collegie — het eenige in Vlaanderen — van 39 schepenen (6), allen onafzetbaar gedurende de regeering van eenzelfden graaf (7). In die rijke grond-

(1) Gilliodts, d. III, blz. 434-436.

(2) Id. d. III, blz. 427, 436.

(3) Id. d. III, blz. 113, 418, 436, 441, 444; d. IV, blz. 6, 12.

(4) Dit getuigt O. van Dixmude, blz. 24: « So hadden 't regement in Brugghe Jan Onin, Jan Canfin, Clais Barbezaen ende mer Joris Braderyc; ende waren deze viere de wyste ende subtylste die men niet vele vont; ende sy deden den prinche van den lande vele deughden ende regierden de stede van Brugghe so wel dat de stede van Brugghe zeere verbeiterde ende hilden de stede zeere wel in payse. »

(5) E. van den Bussche, *Ce qu'était le Franc de Bruges*, in *La Flandre*, d. VII (1876), blz. 5.

(6) Gheldolf, *Histoire de Bruges*, d. IV, blz. 204 (volgens Beaucourt de Noortvelde, d. II, blz. 10), zegt *36*.

(7) Colens, *Un magistrat perpétuel en Flandre*, in het tijdschrift *La Flandre*, d. X (1879), blz. 133 en 259. Vgl. Beaucourt de Noortvelde, *Jaerboeken van den Lande van den Vryen* (Brugge, 1785), d. II, blz. 17-18.

bezittende heeren vonden de Bourgondische vorsten getrouwe handlangers, die hunne politiek in de hand werkten in de vergaderingen of « parlementen » van 't « land » van Vlaanderen, tegenover de drie groote steden. « Die van den Vrije, getuigde reeds Froissart, zijn altijd veel meer van de partij der graven geweest dan de rest van Vlaanderen » (1). Immers sedert het midden der XIVe eeuw verschijnt het Vrije gestadig nevens de drie groote steden; maar vooral sedert de troonbeklimming van Philips den Stoute, van 1385 af, ziet men in alle landszaken de afgevaardigden der Vrijlaten handelen nevens die van Gent, Brugge en Ieperen (2); en sinds 1392 heeft dit Ambacht bepaald en onbetwist zijn rang nevens de drie groote steden ingenomen. De Brugsche rekening van 1399-1400 maakt voor de eerste maal vermelding van de *Vier Leden van Vlaanderen* (3).

Nu was het doel van den hertog volkomen bereikt: daar hij altijd op de stemmen der afgevaardigden van 't Vrije rekenen mocht, was het hem voortaan voldoende eene der steden te winnen, om het evenwicht, zooniet het overwicht in de « parlementen » van Vlaanderen te behouden. « Het Vrije, verklaart dan ook president Wielant, werd door Philips den Stoute als vierde Lid bij de drie andere gevoegd, omdat de meeste schepenen dezer streek edelen en van de grootsten van 't land waren, en omdat de vorst verlangde dat deze edelen in de vergaderingen der Leden zouden zetelen, om des te *beter* de zaken te beredderen » (4).

(1) J. FROISSART, *Chroniques* (uitg. Luce-Raynaud), d. X, blz. 52. Vgl. GILLIODTS, d. IV, blz. 301.

(2) GILLIODTS, d. III, blz. 104, 105, 112, 120, 211, 244.

(3) Id. d. III, blz. 296, 314; vgl. A. GALLET-MIRY, *Les Etats de Flandre*, blz. 13; en O. CARTELLIERI, *Philipp der Kühne*, blz. 52, 142.

(4) *Antiquités de Flandre*, bij J.-J. DE SMET, *Corpus*, d. IV, blz. 241. — Zie de namen der schepenen van 't Vrije in 1407 en 1411, bij PRIEM, *Précis Analytique*, 2e r., d. VII, blz. 87, 91. — In 1510 schreven de schepenen van 't Brugsche Vrije: « Sy est vrai que le païs et terroir du Francq est ung notable païs et terroir, quatriesme membre de la conté de Flandres; que icellui païs et terroir du Francq consiste en trente cincq metiers lesquelz ont leurs villes, gros villages et fortresses scituez en pluiseurs et divers quartiers du païs et conté de Flandres; — que le dit païs et terroir du Francq a par cidevant esté mis sus par les

Deze verheffing tot een gelijke hunner stad van de oude Brugsche kastelnij, die zij altijd als hun onmiddellijk ondergeschikte aangezien hadden, moest natuurlijk de wethouders en 't gemeen van Brugge weinig behagen. Hebben zij in 1400 *rechtstreeksche* pogingen aangewend om het Vrije zijn lidschap te ontzeggen en te vernietigen? Ziedaar wat ons niet bekend is.

Nog koesterde Brugge een andere grief tegen 't Vrije; sedert 1322 bezat de stad een privilegie, nog in 1342 bekrachtigd, waarbij het verboden was in 't Vrije te *draperen* of *snede van lakene* te houden (1). Wij hebben hooger gezien hoe Sluis zich aan dit voorschrift had willen onttrekken, maar zich moest onderwerpen. Andere kleine stadjes van 't Vrije trachtten eveneens dit verbod te ontkomen, maar Brugge oefende eene bijzondere waakzaamheid uit nopens die overtredingen (2).

Dit waren echter de eenige moeilijkheden en wrijvingen niet, die de Brugsche wethouders sedert 1400 kwamen kwellen; andere misnoegdheid en klachten gaven zich lucht, zoodat in April 1404, de afgevaardigden der Vier Leden hertog Philips eensgezind gingen bidden: « dat 't land van Vlaendre mochte staen up hem zelven ghelike dat stont binnen myns heeren tyden van Vlaenderen », Lodewijk van Male (3).

Enkele dagen nadien, te midden eener onloochenbare verwarring

contes de Flandres pour empeschier les divisions que ceulx de Gand, Bruges, Ippre et autres villes de leur conté, desquelles ledit païs et terroir du Francq est avironné, voulloient faire; et le cas advenant l'aidier à résister à icelles; — que en ensuyvant ce, quand lesdites villes de Gand, Bruges, Ippre et autres villes de Flandres se sont vollues diviser, lesdis du Francq, comme quatriesme membre, ont baillié tous empeschemens à eulx possibles; et si lesdites divisions y sont advenues, ilz ont toujours tenu le bon parti du conte de Flandres; — que pluiseurs eschevins et francqz hostes, pour aidier ledit conte de Flandres à tenir son bon parti, se sont mis en la guerre, en son service, et souvent à leurs grandz despens, en habandonnant corps et biens, etc. » *Memorium* der schepenen van het Vrije in 1510; Gilliodts, *Coutumes du Franc*, d. II, blz. 472.

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 298.

(2) *Aldaar*, d. IV, blz. 159.

(3) *Aldaar*, d. III, blz. 469.

in 't gansche land (1), stierf hertog Philips. Zijn dood was het teeken van een waren storm van klachten. 't Is te dezer gelegenheid dat voor de eerste maal de *Drie Staten van den lande* (Juni 1404) zich vereenigden om hunne gezamenlijke grieven aan de hertogin voor te leggen (2), doch negen maanden nadien werd deze vorstin insgelijks door den dood weggerukt (3).

Dadelijk vereenigden toen de afgevaardigden der steden zich te Gent « omme aldaer raed ende advys te hebbene up de verzouke die men doen zoude van 's lands weghe van Vlaenderen an onsen gheduchten heere up vele nieuheden die achter 't land van Vlaenderen up ghestelt waren » (4). De deputatie die den hertog Jan het rouwbeklag over het afsterven zijner moeder zou overbrengen, moest hem tevens « ootmoedelike verzouken de lettren en brieven van den nieuheden die achter 't land up ghestelt waren, contrarie den wetten van den lande, te doen cesseren alsooc de adjournemente in de Camere van Ryssele. »

Te Gent stelden de Vier Leden eene lange lijst van klachten op, die den nieuwen graaf bij zijne Blijde Inkomst zou voorgelegd worden; Brugge had aldaar den burgemeester van den corpse, Lieven de Scuetelare, de schepenen Jan Heldebolle en Jan van der Buerse, de hoofdman Jan Honin en den *upperclerc* Victor van Leffinghe afgevaardigd (5). Men weet wat de Vier Leden van den hertog eischten: verblijf in Vlaanderen; overbrengst der Kamer van Rijsel in Vlaamsch Vlaanderen en gebruik aldaar en in de Audiencie van vlaamsch; voortzetting der vredesonderhandelingen met Engeland; uitsluitend gebruik der vlaamsche taal in 't bestuur van 's lands zaken (6). Jan Zonder Vrees, stond, in de plechtige ver-

(1) MONSTRELET, *Chroniques*, d. I, blz. 88-89; O. VAN DIXMUDE, blz. 22-23; GILLIODTS, d. III, blz. 469; E. PETIT, *Itinéraire*, blz. 338; CARTELLIERI, *Philipp der Kühne*, blz. 108; 27 April 1404.

(2) GILLIODTS, d. III, blz. 494-505. — Zie de vergissing van GAILLIARD, *Table*, blz. 145, die de eerste vergadering in 1414 plaatst.

(3) MONSTRELET, d. I, blz. 95; GILLIODTS, d. III, blz. 505; E. PETIT, *Itinéraire*, blz. 346; 21 Maart 1405.

(4) GILLIODTS, d. III, blz. 506.

(5) Id. d. III, blz. 506, 514.

(6) PH. BLOMMAERT, *Inhuldiging van Jan Zonder Vrees in Vlaenderen*, in *Belgisch Museum* van WILLEMS, d. I, blz. 83-98; GILLIODTS, d. III, blz. 509-515.

gadering te Gent op 21 April belegd, bij monde van den Gouverneur van Rijsel, dit alles toe (1).

Eene week daarna deed Jan Zonder Vrees zijne plechtige intrede te Brugge (28 April) (2). Reeds de volgende maand had hij zijne beloften vergeten. Overigens op 22 Mei kwam eene Engelsche vloot 't kasteel van Sluis aanvallen (3); zoodat ver van met de Engelschen den langgewenschten vrede te sluiten, die alleen het land kon redden van « den cranken staet en de groote aermoede, waerin het by gebreke van neeringhen ende coopmanscepe gevallen was », de hertog eerst 20.000, later slechts 8.000 soldaten vroeg, benevens eene geldelijke « subventie », om Engeland te bekampen (4).

Nooit was een krijgstocht zoo impopulair in Vlaanderen als deze: « als mȳn heere quam te Brugghe, so zach hy wel dat men cleene herte daer hadde omme de vyanden te wederstane » (5), niettegenstaande het nakende gevaar van eenen inval en eene landing der Engelschen. Jan Zonder Vrees « reet haestelike door de stede en dede te wetene de burchmeesters (Joris Braderyck en Lieven de Scuetelare) dat zy hem volghen zouden met harer macht omme hem te helpen verweeren de vyanden die hem zyn land afwinnen wilden. Maer niemant ne volghede hem, want die burchmeesters dorsten 't volc niet doen vergaderen »! Immers de kliek der wethouders lag nu te Brugge volkomen overhoop (6).

De tijdgenoot Olivier van Dixmude verklaart de oorzaak van

(1) Akte van den 1n Juni 1405, die aan de gemeenten toelaat een handelstractaat met Engeland te sluiten, bij Gilliodts et Scott, *Documents pour servir à l'histoire des relations de la Flandre avec l'Angleterre*, blz. 251; Akte van 1n Oogst 1405, waarbij de hoogere Gerechtsraad van Rijsel naar Oudenaarde overgebracht werd, bij A. Matthieu, *Histoire du Conseil de Flandre* (Antwerpen, 1879), blz. 201.

(2) Gilliodts, d. III, blz. 515-518; O. van Dixmude, blz. 23.

(3) *Excellente Cronike*, f° 78 v°.

(4) Gilliodts, d. III, blz. 518-519.

(5) O. van Dixmude, blz. 25.

(6) *Aldaar*, blz. 26. — Jan Biese, Jan Bortoen, Nikolaas de Zouttere scheurden zich, uit naijver en heerschzucht, van de anderen af; zij wilden nu ook « dominacie » hebben in Brugge en hielpen hunne collega's omverwerpen.

dit geschil door de partijschap die sedert jaren te Brugge heerschte ([1]). Omstreeks 1395 hadden Jan Camphin, Jan Honin en hunne gezellen, Lubrecht de Scuetelare, Gillis van den Walle en zes andere notabelen ([2]) der stad voor knevelarij *(tansement)* verbannen; vele lieden beweerden dat zulks ongerechtig geschied was, en dat de wethouders die de verbanning uitgesproken hadden ([3]) dit daden meer uit vrees dat de Scuetelare en de anderen hen zelven uit 't bestuur zouden lichten, dan voor eenig misdrijf. Camphin, Honin en de anderen van de bestuurdersbent, die toen almachtig bij Philips den Stoute waren, hadden dezen met den kanselier zoo ingelicht, dat de vorst derwijze optrad « dat al 'ts princhen stic hiet »

Sommige ballingen waren intusschen gestorven; doch de overlevende Lubrecht de Scuetelare stelde alles in 't werk om zijn burgerschap terug te bekomen en in Brugge terug te keeren. Hij gelukte er des te beter in, bij hulp van vrienden, zijnen « payse » van den nieuwen graaf te bekomen, dat Camphin, Honin en de anderen bij Jan Zonder Vrees in dezelfde gratie niet meer stonden als vroeger bij zijnen vader. 't Is waarschijnlijk bij de Blijde Intrede van Jan Zonder Vrees te Brugge dat Lubrecht de Scuetelare weder in de stad mocht keeren. Niet zonder protest echter: want het schijnt wel dat het op hem is dat de volgende post der stadsrekeningen wijst: « Ghesonden... omme te informeirne... op 't fait van den ballinghen die incommen wilden met onsen gheduchten heere t' sinen eersten incommene, 't welke niet wesen mochte na den privilege van der stede » ([4]).

Van zijnen terugkeer af zochten Lubrecht de Scuetelare en zijne vrienden hoe zij de wethouders, die hem in ballingschap gezonden

(1) « In de steiden stonden de upperste altoos zeere omme 't regement te hebbene, omme 't welke zy d'een den andre pynden te deerne ende of te steiken »; *Aldaar*, blz. 30.

(2) « Zij waren vele moghender van gheboorten in Brugghe dan dese die 't regement hadden »; *Aldaar* blz. 24.

(3) Olivier van Dixmude, blz. 37: « Jan Onin, Jan Canfin, Clais Barbezaen, Zegher van den Walle; deise viere waren de macht van Brugghe ende hadden veile maghen, ende hadden hier groot regement ghehadt ende groot voordeel ghedaen den prinche. »

(4) Gilliodts, d. III, blz. 506.

hadden, zouden kunnen ten val en ten verderve brengen. Eerst trokken zij naar hunne zijde die heerschzuchtige en op de anderen jaloersche wethouders, Jan Biese, Jan Bortoen, Nikolaas de Zouttere. Doch zij trachtten vooral de neringen tot zich te winnen en deze op te ruien tegen de bestuurdersbent; zij deden dit des te gemakkelijker dat de ambachters hunne vernedering en uitsluiting zeer noode verdroegen. « Als Jan Honin en Jan Camphin zaghen dat aldus begonst te gaen, so stelden zij hem zeere de vrijhede van de steide te houdene », namelijk de Brugsche nijverheidsprivilegiën door het Vrije en de omliggende stadjes stipt doen na te leven; zij ook meenden « daer mede 't commun te payene ». « Maer het was omme niet: want sy hadden so vele haers willen ghedaen, dat de lieden altoos tegen hen hilden » (1).

Die « partylicheyt » kwam nu tot een uitwerksel, toen Jan Zonder Vrees de twee burgemeesters bevel gaf om met de Brugsche militieën tegen de Engelschen op te trekken. Eenige wethouders, aanhangers van de Scuetelare, bij de verklaring der burgemeesters dat zij 't volk niet durfden bijeenroepen, stelden den Raad voor aan 't gemeen zijne *banieren* terug te schenken en het daarmede te paaien, opdat het « te liever » den hertog op zijnen tocht zou gevolgd hebben. Dit verwekte de gramschap van Camphin, Honin, Braderyck, Barbezaen en hunne bent, die wel begrijpende wat hunne tegenstrevers « vysierden », nu bepaald weigerden « omme niemans wille » uit te trekken.

Terwijl dus de Gentenaars en hunne kasselrij met achtduizend man te Aardenburg kwamen legeren, en de Ieperlingen eveneens te Oudenburg, stuurde Brugge alleen eene zekere hoeveelheid sergeanten (2). Gelukkig dorst de Engelsche vloot bij 't zicht der wapening niet landen en zeilde weg (3).

« Myn heere was zeere gram up die 't regement hadden te

(1) O. van Dixmude, blz. 24: « Aldus so was Vlaendre gheplaecht, by den welken men sach dat van jare te jare uutghinc ende so lanc aermer moeste werden by dustane zaken. »

(2) Gilliodts, d. III, blz. 519; dit geschiedde in Juli 1405.

(3) Monstrelet, *Chroniques*, d. I, blz. 107.

Brugghe; maer hy zweech, want hy ne const up die tyd niet ghebeteren » (1), zegt OLIVIER VAN DIXMUDE.

De bestuurdersgroep van Brugge vond op dien stond gelukkig een steun bij de misnoegde Gentenaars, wier stoutmoedige raadspensionaris Jacob Sneevoet op de vergadering van Oudenaarde niet alleen al de grieven van het volk, de ellende van den oorlog met Engeland, het verlies van koopmanschap en neringen uiteenzette, maar zelfs bedreigingen liet hooren, in geval er niet aan verholpen werd (2). Daarenboven vergde Gent het stipte naleven der stedelijke privilegies, en vooral de onderwerping der dorpen aan de steden; Brugge en Ieperen sloten zich eendrachtig bij die zienswijze aan. En toen in 1406, de Gentsche kasselrij het hoofd dorst opsteken tegen de hoofdgemeente, werden de wethouders der kleine steden en dorpen derwijze gestraft dat geen enkele nog dorst verroeren.

Wij hebben gezien dat die politiek ook deze was van de Brugsche bestuurdersbent, Camphin en de anderen: zij veroordeelden tot scherpe boeten eene reeks personen die laken verkochten en sneden in 't Vrye, « contrarie den privilege ende vryheit van der stede » (3). Van daar die eensgezindheid tusschen Brugge en Gent tot op 't einde van 't jaar 1406.

Echter, op 2 September 1406, hadden de mannen van «'t regement» te Brugge een gevoeligen slag gekregen: wel waren Geraard van St Omaers en Jan Camphin tot burgemeesters, Joris Braderyck en Jan Honin tot schepenen en Zegher van den Walle tot eersten hoofdman aangesteld, maar ook Lubrecht de Scuetelaere (4) werd door de grafelijke commissarissen tot 3n schepene benoemd, terwijl zijne partijgangers Jan Biese en Jan Bortoen tot raden gekozen werden (5).

(1) O. VAN DIXMUDE, blz. 27. — Hertog Jan moest zich voorloopig vergenoegen met de Vrijlaten te begunstigen, door een karter van 9 Oogst 1405, waardoor zij slechts door hunne eigene magistraten mochten geoordeeld worden; *Coutumes du Franc*, d. II, blz. 145.

(2) Zie ons artikel: *Het verraad van Pieter Schoonaert te Gent in December* 1406, in de *Bulletijns der Maatschappij van Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, d. XVIII, blz. 409.

(3) GILLIODTS, d. IV, blz. 159; rekening 1405-1406.

(4) O. VAN DIXMUDE, blz. 24; HS. CUSTIS, d. IX, blz. 147.

(5) Op 14n October 1406 was Jan Zonder Vrees te Brugge; op 20n Oc-

Een andere slag was de « defectie » van Gent : in December 1406 greep er te Gent eene samenzwering plaats tegen den magistraat, die echter spoedig gedempt werd. Maar van dat oogenblik af veranderden Jacob Sneevoet en de Gentsche wethouders van gedrag, en helden over naar de zijde van den vorst ; zoodat de eendrachtige samenwerking der drie steden tegen de hertogelijke aanmatigingen met het begin van 't jaar 1407 te niet was. De Gentsche schepenen gingen met Jan Zonder Vrees een waar bondgenootschap aan : voortaan had Gent van den vorst « al haren wille », en als prijs dezer gunst lieten de Gentenaars aan hertog Jan vrij spel tegen Brugge en Ieperen ! (1).

« 't Land stond zo in grooter onrusten zoo lanc zoo harder ; ende de castellerien warden jeghen de steiden schillende. De steiden begonnen hemzelven te begrooten ende te coregieren by *bannen* (2) die 't jeghen haren vryheiden ghinc. Die van den Vryen ende die van Brugghe warden in grooten contente omme hare vryheden, beede d'een jeighen d'andre Die van den Vryen wilden hebben t' eenen juge van haren ghescille Mynen Heere. Die van Brugghe die ne wilden gheenen juge ; want zy zeiden dat zy scoone ende wel beseigelde previlegen hadden van den grave Lodewyc (3) van haren draperye, ende Myn Heere had se gheconfirmeert ; ende die wilden zy alder werelt tooghen mids dat te doene ware ; maer zy ne wilden gheenen juge of hebben, maer altoos daarmeide voortgaen, alzo de privilegen inhilden. » Camphin, Honin, Braderyc, van den Walle weigerden standvastig iets aan de Vrijlaten toe te geven : « Geen draperye, geen snede of vente van lakene in 't Vrye of in de Castelrie », dat was hunne leus.

tober gaf men aldaar een bal te zijner eere op 't schepenhuis; zie Gilliodts, d. IV, blz. 5. — « Sommeghe heeren ende officyers die dese wetten plaghen te vermaken, kenden wel ghelt, also men zeide », zegt O. van Dixmude, blz. 32.

(1) O. van Dixmude, blz. 33, 35, 36.

(2) Vgl. een post der Stadsrekeningen van Brugge 1405-1406: « up 't fait van den banne ghedaen bi den Viere Leden »; Gilliodts, d. III. blz. 521.

(3) Karters van Lodewijk van Nevers van 1322 en 1342 ; Gilliodts, d. I, blz. 337 ; id. d. IV, blz. 298.

Men zou soms denken dat iedereen het daarover eens was te Brugge. « Maar, zegt OLIVIER VAN DIXMUDE, het ne was niet also; want de Scuetelare ende die te vooren verdreiven hadden gheweist, speilden al stillekinne haer spel, ende warens eens met Myn Heere, omdat zy zich wreiken wilden van der scaede die henlieden hier voormaels gedaen was (1) ».

Aangemoedigd door 't voorbeeld van Gent die zijne kastelnijdorpen kastijde, stelden de wethouders een algemeen onderzoek in de prochiën van 't Vrye in naar 't getal getouwen, kommen en ramen die men daar gebruikte; daarna deden zij door den Brugschen baljuw vele lieden van het Vrije, die zich met lakenweverij geneirden en te Sluis eene lakenhalle opgericht hadden, aanhouden en in den Steen opsluiten.

De Stadsrekeningen staan vol van afvaardigingen bij den hertog, den kanselier of den vorstelijken raad gestuurd: «up 't stic aenroerende den previlegie van der stede als van der draperie ende snede van lakenen die men hout in 't Vrije» (3n October 1406); « twee boden die bevolen waren te zendene alle de prochiën van den Vrijen duere omme te bewakene hoevele ghetauwe, commen ende ramen dat men houd» (*Stadsrekening* 1406-1407, fo 105 vo, 24 October); «te Ghistele omme aldaer te overziene ende te bewaerne of menre eenighe lakene snidenzoude» (*Stadsrekening* 1406-1407, fo 76 vo, 11 November); «ter Sluis, om aldaer te bewarene 't rechte van den stapele van Brugghe» (4n December) (2); « ter Sluis, an minen here den Canchellier ende andere heeren van den Rade, up 't stic van diverschen ambochten die men aldaer doet contrarie den previlegie van der stede, up 't stic aenroerende der menichten van

(1) *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 30. — 't Geen de Scuetelare en de zijnen het best in de hand werkte en hen toeliet argwaan en misnoegdheid tegen de schepenen onder 't gemeen te zaaien, was de slechte financieele toestand van Brugge; de stad stak vol schulden (GILLIODTS, d. IV, blz. 6, 42); alzoo was 't hun dan gemakkelijk de wethouders van knevelarij te beschuldigen (GILLIODTS, d. IV, blz. 7).

(2) Op 18n December 1406 kwam de kanselier, de heer van Courtivron te Brugge om 't geschil tusschen Brugge en 't Vrije te vereffenen; zie *Stadsrekening* 1406-1407, fo 107 ro, nr 3; vgl. PRIEM, *Précis Analytique*, 2e r., d. I, blz. 98-99, op 22n December.

den lakensniders aldaer wonende, ende up 't stic aenroerende den stapele » (6 Januari 1407); « te Sluis, omme aldaer te bewaerne 't rechte van den stapele » (f^is 81, 83, 100, op 28 Januari, 15 Maart, 28 Maart); « t' Oudenburg, omme aldaer te kennene te ghevene den lieden die daer commen waren met lakene omme te vercoopene dat zij dat niet doen mochten ende hoe dat was contrarie den previlegie van Brugghe » (2^n Februari 1407) (1).

Hertog Jan vond in dit geschil eene uitstekende gelegenheid om zich rechtstreeks te mengen in de Brugsche bestuurszaken; toen het Vrije protest aangeteekend had tegen de gevangneming zijner onderzaten, kreeg de baljuw van Brugge bevel deze los te laten en alle vervolging te staken. Dadelijk teekenden de Brugsche wethouders verzet aan bij den vorst tegen dit besluit (2).

De edelen, schepenen van 't Vrije, lieten niet na hun recht te vervolgen; daar de schout van Brugge zekere Vrijlaten in 't gevang gesloten had om de overtreding van 't privilegie der draperije en verscheidene geldboeten had doen storten, traden zij tegen die gewelddaden op; en, gezien zij geene herstelling konden bekomen, antwoordden zij met een schrikbarend middel: het *ces of* opheffing van alle gerecht! Voorloopig verlieten zij Brugge en vestigden te Jabbeke den zetel hunner vergadering (3).

(1) Gilliodts, d. III, blz. 539.

(2) *Aldaar*, blz. 535. Vgl. nog *Stadsrekening* 1406-1407, f° 83 v°: « Item den zesten dach in Maerte den her Jacop Breydele, den heer Daneele van den Walle ende Janne van der Voede ghesendt ter Sluus omme informacie te hoorne van den lakensniders ende van den ghuenen die hemlieden laken leveren. »

(3) Priem, *Précis Analytique*, d. I. blz. 94, 96, 102. Op 18 Februari 1407 vergaderden de schepenen van 't Vrije te Jabbeke om te beraadslagen over de wijze waarop men den hertog zou ontvangen die te Brugge moest aankomen. Er werd besloten dat eenigen van hen s anderdaags den vorst te gemoet zouden gaan om hem welkom te heeten, en dat de anderen te Jabbeke zouden blijven om zich slechts 's Zondags te Brugge te vereenigen. De hertog had geboden dat al de magistraten zich den volgenden Woensdag bij hem zouden begeven, om het geschil tusschen 't Vrije en Brugge bij te leggen. — Tevens schreven deze aan mer Jan van Namen, dat hij zich Zondag naar Jabbeke zou willen begeven, wat deze beloofde; zie Priem, *Précis*, d. I, blz. 91.

Op 11 Februari was hertog Jan in Vlaanderen teruggekomen, en had, zooals wij hooger zegden, gansch Gent te zijnen gunste gekeerd. Den 18ⁿ Februari kwam hij te Brugge (¹). « Zo had hy gheerne goed ghemaect 't ghescil tusschen die van Brugghe ende die van den Vryen ; ende hilt dickent groot gheselscap metten goeden lieden ; hy zochte, metgaders zynen cansellier, an Jan Honin, Jan Canfin ende Clais Barbezaen, met al der vriendscap die hy conde, updat zy dese dinghen so zouden willen helpen gheraden dat de stede van Brugghe wilde te hemwaert bliven ; dan zoude hy zulc wysdom wysen dat de stede wel sculdich wart ghepayt te zyne. Maer wat Myn Heere conste ghedoen (van 20ⁿ Februari tot 15ⁿ Maart), hy ne conste an de goede liede niet anders vinden, noch te gader noch an elken zonderlinghe. Zy zeiden altoos dat zy gherne den Breeden Raed te gader doen zouden met de notable van alle neringhen ; wat men bij hemlieden daer vinden mochte, zij ne zouden gheene partie zijn. 'T welke Mijne Heere dede ten twee stonden ; maer het ne was altoos maer te ergher » (²).

De hertog ontstak in hevige woede en verweet nu aan de hardnekkige Brugsche « regimenteurs » hoe kwalijk zij zich tegenover hem kweten toen de Engelschen voor Sluis waren en hem weigerden te volgen. « 't Een en 't ander stac hem zo in 't herte dat hij al gram van hemlieden sciet. » Eenige Bruggelingen, nl. de Scuetelare en zijne aanhangers, hadden de gramschap van den vorst nog aangevuurd « omme dat sy d'upperste niet lief hadden » en omdat zij meer « haerlieden zelfs avancement ende promotie, dan der stede profyt zochten. »

Op 27ⁿ Maart noodigde Jan van Bourgondië zekere gedeputeerden

(1) Gilliodts. d. IV, blz. 6; E. Petit, *Itinéraire*, blz. 357. De hertog verbleef te Gent van 11 tot 17 Februari ; van 18 Februari tot 15 Maart te Brugge ; van 18 Maart tot 15 April te Gent ; op 17 April te Brugge; van 18 tot 23 April te Gent. De maand Mei bracht hij over te Parijs; van 31 Mei tot 17 Juni 1407 was hij weer te Gent; E. Petit, *Itinéraire*, blz. 359.

(2) Op 19ⁿ Maart 1407 « ghesendt ter Sluus omme der wet aldaer te verandwordene up 't ghuent dat zy hier ghescreven hadden an de wet van den lakensniders die wonen zouden up de Kuere », *Stadsrek.* 1406-1407, fº 84 rº.

van Brugge te Gent; en aldaar verliet hij van hunnen eed, d. i. stelde af, zes schepenen, twee raden, de beide ontvangers en vijf hoofdmannen: George Braderyck, Philips van Aertrycke, Jan Heldebolle, Jan van der Buerse, Jan Honin, Jan van Oudenaerde, uit de schepenbank; Jan Hoste en Thomas Bonin, uit den *corpse;* de schatbewaarders Nikolaas Barbezaen en Jan Bouts; de hoofdmannen: Zegher van de Walle, Jacob Bonin, Pieter Gaderpenninc, Boudewyn de Maerschalck, Jan Metteneye. «Gheduerende deze verlatinghe, zo en hielt men te Brugghe noch camer noch vierscare» (1).

De hertog vereenigde daarna zijnen raad, noodigde dan de afgevaardigden van Gent en Ieperen, alsook de eischers en verweerders van Brugge en van 't Vrije voor zijne raadsheeren, zijne edelen en de geestelijkheid; in tegenwoordigheid der drie Staten wijsde hij «een heerlik zeggherscap», een gebiedend vonnis nopens 't geschil van Brugge met het Vrije (5 April 1407) (2), ondanks de tegenspraak der Bruggelingen die verklaarden zijn scheidsgerecht niet te aanvaarden. Jan Zonder Vrees bekrachtigde plechtig het recht voor de Vrijlaten van de inlandsche wol in iedere parochie op een klein getal getouwen te mogen verweven, doch verbood hun deze lakens op markt of foor te verkoopen; daarenboven zou men in de hallen of schuren bij Sluis slechts éenmaal 's jaars die inlandsche lakens mogen te koop stellen (3).

Alhoewel de hertog dus aan 't Vrije slechts een zeer kleine mededinging met de Brugsche weverij toestond, was zijn scheidsvonnis eene geduchte inbreuk op de privilegies van Brugge. Ook vreesden de Brugsche afgevaardigden die akte in hunne stad te gaan mededeelen; «doe baden zij dat men van Mijns Heeren raden

(1) HS. Custis, d. IX, blz. 146; Custis, *Jaerboecken der stadt Brugge* (Brugge, 1765), d. I. blz. 485; Despars, *Cronycke*, d. IV, blz. 203; *Bijlage*, nrs 1 tot 4.

(2) O. van Dixmude, blz. 35-36; Gilliodts, d. III, blz. 534.

(3) Ontleed bij Gilliodts, d. III, blz. 536-537; vgl. Beaucourt de Noortvelde, *Jaerboeken van den Lande van den Vrijen*, d. II, blz. 24-25. Voeg er bij Gilliodts, d. IV, blz. 159: de stad kreeg nu nochtans de helft, en niet meer het vierde, van de boeten van degenen «die contrarie daden in 't Vrije van den appointemente ende zeggherscepe dat onze prinche zeide binnen Ghend up 't fait van der draperie.»

met hemlieden wilde zenden te Brugghe omme dit aldus te kennen te gheven, want omme gheen dinc zouden zij dien last durven overbrengen»; 't geen men hun toestond.

De akte van 5n April werd dan te Brugge medegedeeld aan de gansche gemeente. Het besluit was dat men dit vonnis niet moest naleven en een anderen weg kiezen.

Den 12n April zond de Brugsche gemeente mer Boudewijn de Vos, her Joris van Rijsele en den opperklerk Victoor van Lisseweghe aan de wet te Gent «omme an hemlieden te begheerne raet ende bistandicheit up 't fait van den eerliken zeggherscepe dat onse geduchte Heere gheseit hadde up 't fait van der draperie die men in 't Vrije maken zoude; ende omme an hemlieden te verzoukene dat zij onsen gheduchten Heere souden willen supplieren ende bidden dat de stede van Brugghe mochte behouden haer previlegien, rechte ende vrijheden» (1).

Doch evenals zij met Ieperen gedaan hadden, lieten de Gentenaars Brugge in den steek (2): deze antwoordden aan de Brugsche deputatie «dat zij wel voor hemlieden moesten zien wat zij te doene hadden; want zij, Gentenaars, meenden dat 't goed dat Mijn Heere ghewijst hadde, dattet ghehouden moeste zijn; ende waer 't sake dat zij dit niet doen wilden, zo zouden zij van hemlieden sceeden moeten ende bliven bij haren gherechten Heere.»

«Als dit de Bruggelingen hoorden, zo zaghen zij wel dat die van Ghent hemlieden in dit stic bedroghen hadden» (3).

Er bleef dus aan Brugge niets anders over dan het hoofd te buigen. Men kan wel begrijpen welke ontroering dit lange geschil, die onderhandelingen en dit vonnis onder het Brugsche gemeen verwekt had. Uit die ontstemming der gemoederen besloten de vijanden der gevallen bent partij te trekken om zelven het stadsbestuur te bemachtigen.

Om hun doel te bereiken en tevens hunnen haat te koelen, en

(1) Gilliodts, d. III, blz. 539-540; Bijlage nr 5.

(2) «Ende die van Ghent hadden de goede lieden van Brugghe ende van Ypre *aldus brocht in den zac*, ende schieden zuverlike van hemlieden»; O. van Dixmude, blz. 36.

(3) *Aldaar*, blz. 36.

daar hunne tegenstrevers nu in de vorstelijke ongenade vervallen waren, schaarden zij zich bepaald aan de zijde van den hertog. « Sommighe in Brugghe die hadden nu raet hoe zij de upperste deeren mochten ende hem wreiken om 't gont dat zy hier voormaels hemlieden ghedaen hadden. Sy ghinghen, mitgaders den scoutheet Pieter Boudins, die ambachten vergaderen », die zij door allerlei beloften voor zich trachtten te winnen (1).

Lubrecht de Scuetelare, Jan Biese, Nikolaas de Zouttere en Jan Bortoen spraken de neringlieden van hunne banieren, hunne dekens en hoofdmannen weer te hebben. 't Gemeen luisterde natuurlijk gretig naar dit voorstel. Men besloot in die vergadering der ambachten dat men twee personen uit elke nering kiezen zou om met den schout en enkele wethouders, die dit alles op touw gezet hadden, bij den hertog naar Gent te trekken, alwaar zij den vorst hunne toestemming in het vonnis zouden geven en hem tevens ootmoedig bidden dat hij hun de oude inrichting der neringen zou terugschenken (2).

Alzoo, op 23 April, gelukten de leiders der oppositie, Jan Biese, Nikolaas de Zouttere, Jan van Oudenaarde, Everaard Rijnvisch en Jacob van den Heede, erin de dekens van 29 neringen met zich te sleepen tot Deinze (3), waar zij den hertog te voet vielen (4).

De hertog aanhoorde hunne aanspraak en hunne bede, en trok zich dan tamelijk lang terug « metten ghonen die van der wet daer commen ware »; met genoegen luisterde hij naar de lasterlijke aanklacht van de vijanden der « regimenteurs » ; « daer naer so zeid hy dat hy zynen goede lieden gherne doen zoude haar ver-

(1) Ziehier de namen der bijzonderste dekens, volgens *Stadsrekening* 1406-1407, f^lis 100-101 : Jan de Hauwere, der wevers : Jacob van den Hoorne, der vleeschhouwers; Antheunis Volkaert, der vischkoopers; Jooris van der Stichele, der smeden ; Loy de Valkenare, der sceppers ; Jan Thor, deken der bakkers ; Lodewijk van Ruumbeke, der mulders ; Jooris Oliviers, der schippers ; Gillis Dop, der makelaars.

(2) O. van Dixmude, blz. 36-37.

(3) Gilliodts, d. IV, blz. 13-14. Men zal bemerken dat de deken der wevers niet vergezelde.

(4) De hertog bevond zich te Deinze omdat hij op weg was naar Ieperen ; O. van Dixmude, blz. 37 ; *Bijlage*, n^rs 6, 7 en 8.

soec ». Na dit onderhoud, verklaarde Jan van Bourgondië dat hij wel verstaan had dat zij lang « qualic » beleid geweest hadden van eenige lieden die tot hun persoonlijk voordeel 't goed van de stad genomen en gebruikt hadden, en die zich daarenboven jegens hem en jegens « zyn ghemeene van der stede » slecht en ergerlijk gekweten hadden. Daarop baden hem al die daar waren dat hij te Brugge « haestelike » komen wilde, om daar te verrichten wat behoorde en voornamelijk « correctie over de ghene die hem mesuseert hadden » (1).

De hertog besloot nu zijne wraak te koelen « up de ghone die hem hier te vooren gheen bystandt boden, als de Inghelschen quamen voor 't Sluus. » « Grammelike ende haestelike » reed hij den 24n April naar Brugge met een aanzienlijk gevolg. « Als hy in de stede quam, so zach men wel dat myn Heere vergramt was. » Ook maakten zich eenige lieden die wantrouwen koesterden, al dadelijk uit de voeten. De prins reed in der haast naar de Halle, liep zelf boven op het toogvenster en deed de klok slaan.

Al 't volk kwam samengestroomd ter markt; om alle verrassing te verijdelen hadden de opzetters van dit « spel » zich omringd van gewapende lieden, die voor de halle stonden.

(1) O. van Dixmude, blz. 37. Vgl. in de akte van 24 Mei 1407, bij Gilliodts, d. IV, blz. 3 : « Nous (loi et communauté de Bruges) considérans que la plus grant partie des maulx qui sont advenuz en ladicte ville sont advenuz par la grant convoitise et mauvais gouvernement d'aucuns de ceulx qui ont gouverné et receu les revenues et avoir d'icelle, *lesquelz ils ont distribué et alloué la plus grand partie à leur singulier prouffit, sans en avoir rendu tel ne si raisonnable compte comme il appartenoit* ; et le commun de la ville aussi toujours tenu en descors et contraire à la voulenté de notre dict seigneur et prince, pour mieulx soustenir leur fait, et avoir le gouvernement des biens de la dicte ville. » — Uit het *Memorium* van Nikolaas Baerbezaen, in Oogst 1407 opgesteld, blijkt dat die aanklacht van knevelarij eene loutere lasterlijke aantijging was; al wat wij van die betichting moeten onthouden, 't is dat de schepenen reeds toen partij trokken uit hun politiek mandaat om hunne eigene belangen te bevorderen en door hunne snelle en volmaakte inlichtingen op 't stadhuis soms eenen goeden slag konden slaan. — Toch bekent de voorstander der gemeentelijke politiek, Olivier van Dixmude, dat de oud-bestuurders, hoe uitstekend zij ook de stad beheerden, zich nog al hoogmoedig, nijdig en zelfs willekeurig gedroegen.

Hertog Jan hield de roede in de eene hand, een briefje in de andere. Eerst veranderde hij de gansche wet en deed de namen der nieuwe schepenen, raden, ontvangers en hoofdmannen aflezen (1): al zijne aanhangers — Biese, Zouttere, Bortoen —, en de vrienden van de Scuetelare zetelden nu op het stadhuis! Daarna verklaarde hij uit Brugge, uit Vlaanderen en al zijne landen voor eeuwig verbannen om reden van « mueten ende tassemente », zes leden van den ouden magistraat: (2) den burgemeester der schepenen Geeraard van

(1) Wet vernieuwd op 24 April 1407, volgens Custis, HS. IX, blz. 149:

Burgemeester van Schepenen:	Burgemeester van den corpse:
Nikolaas de Zouttere.	Lieven de Scuetelare,
Schepenen:	Raden:
Mer Boudewyn de Vos	Robert de Brune
Jacob Breydel	Adriaan Sleipstaf
Jan van Oudenaerde	Jacob Mulaert
Boudewyn Reynier	Arnold Reyphins
Lubrecht de Scuetelare	Jan Biese
Pieter van de Velde	Pieter van den Steene
Philips van Aertrycke	Gillis van Ryssele
Gillis van Hoorne	Jacob van Heede
Everard Rynvisch	Jacob van Themseke
Willem de Backere	Jan Bortoen
Jan de Hont	Nikolaas van der Buersen
Joris de Muntere	Joris van Ryssele

Ontvangers

Jan Baert, Jan de Vos fs Nicolai

Hoofdmannen

Pieter Boudins Jansz., Joris van Hertsberghe, Lodewijk de Vos, Lodewijk van de Walle, Lieven van Melaene, Jacob van den Vageviere.

Werden dus alleen behouden van het oude bestuur: Jacob Breydel, Lieven de Scuetelare, Nikolaas van der Buerse, Joris van Ryssele, Lodewyk van de Walle. — Volgens O. van Dixmude, blz. 38, benoemde Jan van Bourgondië enkele lieden uit het « ghemeen » in de plaats van zekere afgestelde « notabelen ».

(2) Custis, HS. IX, blz. 146; Custis, *Jaarboeken van Brugge*, d. I, blz. 484; O. van Dixmude, blz. 37, noemt in plaats van Joris Braderyck, *Victor van Lisseweghe*; de *Excellente Cronike*, f° lxxix r°, doet hetzelfde; Jan van Dixmude, blz. 291, vergeet een der zes en noemt insgelijks van Lisseweghe; *Kronijk van Vlaenderen*, d. II, blz. 12, vervangt Geëraard van St Omaers en Joris Braderyc door *Victor van Aertrycke* en *Pieter de Smet*.

St.-Omaers, den burgemeester van den corpse Jan Camphin [1], den eersten schepene George Braderyck, ridder [2], den oud-burgemeester en schepene Jan Honin [3], den schatbewaarder Nikolaas Barbezaen [4] en den eersten hoofdman Zegher van de Walle; en al hunne goederen, die overgroot waren, werden verbeurd verklaard ten voordeele van den graaf [5]. Vele andere « goede lieden » stonden nog genoemd in het briefje dat de vorst voorgelezen had: maar de nieuwe burgemeester en Lubrecht de Scuetelare wierpen zich op de knieën voor den hertog en bekwamen dat de overigen zouden mogen « composeren jeghens mijnen heere ende hem gheven eene groote somme van ghelde » [6].

's Anderdaags deed de vorst eene oorkonde afkondigen [7], die den schijn van eene gewichtige vergunning aan de neringen aannam, maar, door hare belangrijke beperkingen, veeleer op een vonnis tegen de ambachtslieden geleek: de *Concessie* van Jan Zonder Vrees!

De akte vangt aan met de verklaring dat voortaan de neringen weer de toelating verkrijgen van eigene banieren te hebben: zij worden dus opnieuw erkend als politieke en militaire groepen [8]. Doch dadelijk volgen de « moderatiën, restrictiën en obligaciën », mits dewelke zij deze zinnebeeldige vlaggen « redelike » gebruiken mogen. Indien eene nering eenige wapening, oproer of verbond maakte tegen den vorst, of hare banier op markt en straat, zonder uit-

(1) Camphin ontving van den hertog *remissie*-brieven op 27 Juni 1411, en op 17 Januari 1414; Gilliodts, d. IV, blz. 316-317.

(2) Wij vinden hem later niet meer terug.

(3) De Jan Honin die verschijnt sedert 1411 is de zoon van Gillis; zie Gilliodts, d. IV, blz. 111-112.

(4) Zie zijn *Memorium* van 5 Oogst 1407 uit Doornik; *Aldaar*, blz. 7-13.

(5) *Chronicon comitum Flandriæ*, blz. 251-252; O. van Dixmude, blz. 38: « Zij werden niet gheclaecht onder 't ghemeene, by dat zy hier voormaels zo vele haers willen hadden bedreven. »

(6) « By desen elc spieghel hem ende gheen quaet doe sinen ghebuers by nyde, want het voor haerlieder duere wel staen mochte, als 't nu dede voor dese goede lieden »; *Aldaar*, blz. 37.

(7) Gilliodts, d. IV, blz. 14-16.

(8) Id. d. IV, blz. 10: « Il a pleut à mon très redouteit seingeur de muwer l'estaet et l'ordenanche desusdite (de 1384) et as mestiers rendre luer banières et le gouvernement en luers mains. »

drukkelijk gebod van prins, baljuw, schout en wet, deed brengen en dit vooraleer den grafelijken standaard op de groote markt ontplooid was, zoo zullen diegenen die van dit feit, bij daging van baljuw en schout en vonnis van schepenen, zouden schuldig bevonden worden, dadelijk als samenzweerders voor de halle onthoofd worden en hun goed aangeslagen ten bate van den vorst. De voortvluchtigen zullen voor honderd jaar en één dag uit Vlaanderen gebannen worden voor samenzwering, en hun eigendom insgelijks verbeurd. Geschiedde de oploop bij manier van vergadering van eenige nering of op last van eenigen deken, zoo werd die nering *ipso facto* voor altijd van hare banier beroofd. Voorts bepaalde het stuk dat de neringen nooit zouden mogen de betaling vergen van het achterstallige *maandgeld* dat men in vroeger jaren (1) maandelijks aan de neringen stortte, en zelfs nooit meer reppen van zulk maandgeld; deze gelden zullen gebruikt worden ten gemeenen profijte der stad.

De akte eindigde met de verklaring dat niet alleen de wet een bezegeld ontvangstbewijs van deze oorkonde den hertog zou overhandigen, maar ook al de neringen, dit alles bekrachtigende met hunne zegels. Jaarlijks zou die oorkonde in October aan 't volk voorgelezen worden, opdat niemand zou kunnen beweren dat hij die verordening niet kende. « Car ainsi nous plaist-il estre fait! » (Brugge, 25 April 1407).

Nauwelijks was dit stuk afgekondigd, of de Scuetelare en de zijnen liepen de gansche stad doorzoeken om de gebannen oud-magistraten te vangen en hun goed aan te slaan. De vrienden der veroordeelden deelden in hunne ongenade « ende was niemant diere toe dorste zegghen. »

« 't Ghemeene, zegt Olivier van Dixmude, had nu weer zijne dekenen ende zijne hoofdmannen ende zijne banieren. Ende hier mede so docht den menighte al ghewonnen. Maer also men seide, so was 't gemeene brocht in vele meer scalkernie dan 't noyt stant jeghen den heere. »

En inderdaad: de hertog, in zijne schijnbare bewilliging, voerde

(1) Verschijnt voor de eerste maal in 1349-1350; verdwijnt in 1382; Gilliodts, d. IV, blz. 180, 290.

voor die als samenzwering betitelde misdrijven, opnieuw de gehate verbeurdverklaring in, die hij zelf in 1405, zelfs voor gevallen van oproer, afgeschaft had; zijne akte, of beter zijne *sententie*, sprak, *bij verstek*, de eeuwigdurende ballingschap uit tegen den afwezigen gedaagde (¹), wat evenzeer tegen de *costumen* was, als de verbeurdverklaring tegen de *privilegieën*.

Wat dus de vorst met de eene hand aan de volksklas schonk, verhaastte hij zich met de andere dubbel weer te nemen!

Alle neringen en alle leden van de onderscheidene neringen lieten zich nochtans niet verschalken (²) door de schijnverleening van den vorst: de inbreuk op voorrecht en gewoonte was te duidelijk om bij vele geesten zooniet tegenstand, dan toch argwaan te verwekken.

Al hadden Lubrecht de Scuetelare, Jan Biese, Jan Bortoen en Klaas de Zouttere 29 dekens met zich naar Deinze kunnen medeslepen, de 25 andere dekens schijnen zich zoo gedwee tot hunne doeleinden niet geleend te hebben. Toen de nieuwe bewindvoerders de neringdekens kwamen aansporen om hunnen zegel te hech-

(1) De beschuldigde werd dus eerst «utegheseyt» (verbannen) bij klokslag, en daarna gebood men hem te recht te staan! (GILLIODTS, d. IV, blz. 115). Vgl. O. VAN DIXMUDE, blz. 67: «In 't welke beseighelt stoet dat so wanneer eeneghe banieren ter maerct quamen van eenighen ambochten ende myns Heeren baniere daer niet ne ware, dat sy dan alle de ghone die van der neringhe zyn souden ende in die neringhe, alle lyf ende goed verbueren zouden zonder middel, ende niet untghedaen; 't welke was een quaet valsch dinc mijnen Heere aldus toebrocht, dat een man die uuter lande zoude syn of in 't lant ende niet hier of zoude weiten, dat hy aldus an deiser scalkernie zyn zoude. Maer eenighe brochten dit aldus toe omme in 't regement ghelooft te zine.» De *Chronicon Comitum Flandriæ*, blz. 252, heeft den tekst met eene latere ordonnancie verward: «Hi composuerunt unam fraudulentissimam litteram in præjudicium civium villæ Brugensis et omnium inhabitantium ibidem, in qua inter cætera continebatur, «quum aliquis sciret vel posset conqueri de aliquo, quod aliqua dixerat vel oblocutus fuerat de principe, vel de statu suo, vel de rectoribus villæ Brugensis, quod talis de quo querimonia vel querela facta est, deberet proscribi et exulare, ac bona sua domino confiscari.» Zie verder in Januari 1408.

(2) «Bij valschen rade», heet het later; O. VAN DIXMUDE, blz., 67.

ten aan de brieven van *recepisse*, ontmoetten zij eenen geduchten tegenstand ; en die onderhandelingen tusschen de partijgangers van den vorst en de verdedigers der stedelijke voorrechten duurde meer dan eene maand [1].

Intusschen verloren echter Jan Biese en de zijnen geen tijd. De gisting benuttigend waarin het gemeen verkeerde en de beschuldiging van knevelarij [2] die zij tegen hunne gevallen tegenstrevers [3] geslingerd hadden, uitbuitend, verbanden zij nu van 't begin van Mei af, al de personen die zij vermoedden vrienden te zijn van de zes ballingen [4].

Meer nog: zij besloten, met toestemming van den prins, eene commissie van schepenen aan te stellen om de misbruiken door vroegere ontvangers en wethouders, in het beheer van stadsfinanciën gepleegd, te onderzoeken en te bestraffen. De burgemeester van

(1) Vgl. GILLIODTS, *De l'administration financière de Bruges*, in *La Flandre*, d. XIII, blz. 282-283. — Op 27 April 1407 reden twee schepenen en een pensionnaris naar Gent om de hertogin uit te noodigen tot de Bloedprocessie ; *Bijlage*, nr 9.

(2) Zie deze beschuldigingen in den aanhef van het stuk der Brugsche wet en gemeente op 24 Mei : « La dicte ville a depuis environ quinze ans en ça esté très petitement et mauvaisement gouvernée par aucuns de ceux qui durant ledit temps en ont eu le gouvernement » ; verder heeten zij « les malfaiteurs » ; men beschuldigt ze « d'avoir tenu en discors et contraire à la voulenté de nostre prince, le commun de la ville », « de l'avoir tenu en subjection, en désobéissance et rudesse contre le prince », « d'avoir engendré grans haynes et divisions en la ville », maar vooral « d'avoir, comme gouverneurs et receveurs des revenues et avoir de la ville, distribué et alloué la plus grant partie à leur singulier prouffit, sans en avoir rendu compte » ; eindelijk « d'avoir, par leurs grans aliances et compagnies, mis moult au bas les marchandises, draperies, couletaiges et hostellaiges » ; GILLIODTS, *Inventaire*, d. IV, blz. 2 en 3.

(3) « Aldus zo wroken zy hemlieden, die hier voortyts twaelf jaer uuten lande hadden gheweist », O. VAN DIXMUDE, blz. 38 ; en hooger blz. 37 : « deghone die hier voormaels ghebannen ende ghecorrengiert hadden gheweist speilden nu datter up was, want zy brochten dat aldus toe. »

(4) Een dezer ballingen was Pieter Evin, gebannen op 2 Mei 1407 en op 5 April 1408 ; hij kreeg remissiebrieven op 13 Juli 1415 ; GILLIODTS, d. IV, blz. 342.

den corpse werd met de vervolging gelast ; voor elken verduisterden penning werd de boete op vier penningen gebracht ; het misdrijf zou gestraft worden naar verhouding zijner grootte en naar «discrecie» der schepenen. Nochtans voor wat deze straffen betrof, behield de vorst zich het recht van genade, vergelding of overeenkomst (1).

En dadelijk zetten zich de onderzoekrechters aan 't werk : zoo werd Nikolaas Barbezaen veroordeeld tot eene boete van 12.000 nobelen (2).

Voorts nam hertog Jan maatregelen tegen de misbruiken die zouden geslopen zijn in de uitoefening van de « coopmanscepe, draperije, weerdschap en makelaarschap. » Zulks ging des te gemakkelijker dat de zes ballingen en hunne vrienden onder de bijzonderste weerden en makelaars te Brugge gerekend werden (3); immers door dezer uitdrijving, werden de groote « maatschappijen en venootschappen » die zij gevormd hadden (4) natuurlijk vernietigd, 't geen dan plaats gaf aan anderen.

De onderhandelingen, nopens het bezegelen van het *recepisse*, met de wederspannige dekens duurden intusschen voort. Doch het overreden (5) van Biese en de Scuetelare verwon de verstoktheid der eenen ; bedreigingen (6) en verlokkingen overhaalden de anderen (7). Zoodat op 21 Mei, eerst het Magistraat eene akte van recepisse

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 3-4.

(2) *Aldaar*, blz. 12.

(3) Het Weerdschap van Nikolaas Barbezaen bracht hem jaarlijks 1000 kroonen op ; *Aldaar*, blz. 12.

(4) « Pour les grans aliances et compagnies que avoient les dessusdis aleues et cueilli lesdis prouffis, ilz ont mis moult au bas lesdites marchandises, draperies, couletaiges et hostellaiges » ; *Aldaar*, blz. 3. De « notables ordonnances et lettres faictes en la réparacion de la marchandise, etc. », ken ik niet.

(5) « Mesleedt », Gilliodts, d. IV, blz. 113 ; « by valschen rade », O. van Dixmude, blz. 67.

(6) « Zeghelen by fortsen », Jan van Dixmude, *Cronike*, blz. 294.

(7) Ik weiger geloof te hechten aan het feit dat men aan de dekens de « moderatiën » en « restrictiën » der akte van 25 April zou *geheim* gehouden hebben, zooals Kervyn, *Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 142-143, vooruitzet. Ik verwerp natuurlijk ook de bewering der Brugsche kroniekschrijvers, die het bezegelen der akte door de neringen wijten aan eene echte schurkenstreek; want dergelijke legende van het

bezegelde (1), en daarna de 54 dekens de 54 zegels hunner neringen hechtten aan een gelijkluidend perkament, dat de sententie van 25 April aanvaardde en bekrachtigde (2). 't Is het beruchte Brugsche CALFVEL (3).

Doch tevens werd nog een ander perkament eveneens door den magistraat en al de dekens der neringen bezegeld (24 Mei): 't is de akte van « supplicacie », waarin zij den vorst bedanken *voor de goede bezorgdheid waarmede hij het stedelijk bestuur heringericht en verbeterd heeft* (4), *voor de straf die hij de slechte bewindhebbers en knevelaars opgelegd heeft, voor de vlijt waarmede hij weerdschap en makelaarschap hersteld heeft, en voor de bevrijding van 't gemeen van het juk der gevallen bent.* — De toon van dit exordium bewijst de slaafsche kruiperij van Biese,

bezegelen eener akte waarvan men den inhoud niet kent is overoud. Voor deze gebeurtenis, staat ze reeds in de *Kronijk van Vlaanderen*, d. II, blz. 15: « Clais de Soutre ende Jan Bieze deden seghelen by fortscen den lij dekenen, niet jeghenstaende dat zy niet weten en mochten wat in den chartre stont dien zy mochten bezeghelen. » Vgl. *Chronicon Comitum Flandriæ*, blz. 252 : « Et illi mandaverunt pro singulis decanis mechanicorum præcipiendo eis et mandando quatenus quilibet ipsorum suum sigillum illi chartæ appenderent. Plures vero eorum fecerunt rogatu dominorum illorum. Quidam vero renuerunt dicentes quod vellent scire contentum chartæ, antequam sigilla appenderent ; illis autem confusibiliter et vilissime repudiatis et scandalose pertractatis, coacti fuerunt sigilla eorum apponere. »

(1) GILLIODTS, d. IV, blz. 16-17. Dien zelfden dag zond men eene deputatie naar Gent om de zaken van de nieuwe munt te bespreken, het vreemde laken in Vlaanderen te verbieden, het koopmanschap van de wol en het vraagstuk van de vreemde schoenen ; *Bijlagen*, nrs 10, 12, 13.

(2) GILLIODTS, d. IV, blz. 17-18; *Bijlage*, nr 11. — Vgl. KERVYN, *Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 144 : « Les doyens des métiers apposèrent leurs sceaux sur un acte d'adhésion où leur volonté n'avait pas été libre, où ils avaient pris des engagements dont ils ignoraient eux-mêmes l'étendue. »

(3) « Nostre ville estoit en voye de perdicion, se n'eust esté le vaillant et hastif remède qu'il pleust à nostre dit seigneur et prince y mectre », GILLIODTS, d. IV, blz. 3.

(4) Het werd te Rijsel in 't vorstelijk archief zorgvuldig opgesloten; *Aldaar*, d. IV, blz. 16 en 117.

Scuetelare en anderen van « 't nieu regement », voor den vorst. — Voorts baden zij graaf Jan dat hij voortaan, om alle geldverduistering te verhinderen, in plaats van zijne jaarlijksche belasting, den zevenden penning [1] van alle zettingen *(cueillectes)* en inkomsten der stad innen zou; zij vroegen hem om jaarlijks in October de rekeningen dezer zettingen te doen voorlezen en nazien, en tevens om op degenen die zich in de toekomst aan knevelarij schuldig zouden maken, dezelfde straffen toe te passen welke men de oude bewindvoerders kwam op te leggen (het bedrag der boeten zou voor de helft aan den vorst, voor de helft aan de stad komen); en eindelijk smeekten zij hem van de maatregelen goed te keuren die zij tegen de gevallen « regimenteurs » kwamen uit te vaardigen [2].

Die akte draagt als 't ware den stempel der hertogelijke kanselarij; de zevende penning werd merkelijk aan de nieuwe wethouders en aan de dekens door den vorst opgedrongen en voorgeschreven [3]. Geen wonder dan dat op 31 Mei, in zijne brieven van vergunning, de hertog alle deze « supplicacies » en smeekingen aan de stad Brugge « bij speciale gracie » toestond [4]!

Zooals Olivier van Dixmude het terecht schreef nopens de nieuwe kliek: « De heere hadder mede al synen wille! » [5].

Het schijnt echter wel dat, van wege zekere neringen, de bezegeling van het *Calfvel van den VII^den^ penning* evenveel, zooniet nog meer tegenstand ontmoette dan de bezegeling van het *Calfvel der banieren*. « t' Ghemeene dochten dat zy al verdult waren, maer men payde se altoos ten besten dat men mochte » [6].

(1) Bij O. van Dixmude, blz. 38, lees 't vii^ste^ en niet 't vijfste.

(2) Gilliodts, d. IV, blz. 2-4.

(3) « Mynen heere was *gheassenteert* 't vii^ste^ t'hebbene alle jare van allen revenuwen van der stede » ; O. van Dixmude, blz. 38.

(4) Gilliodts, d. IV, blz. 1 en 5 : « inclinans à la supplicacion des dessusdits, considérans la bonne amour, loyaulté d'eulx et la grande confidance qu'ilz ont en nous,. .., loons, gréons, consentons et accordons de grâce espécial ».

(5) *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 38.

(6) O. van Dixmude, *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, blz. 38 : « te Brugghe ende t' Ypre zo ne dorste niemant spreken omme 't rechte te houden

Op 24n Juni kwam Jan van Bourgondië te Brugge zijne gemalin vervoegen, die reeds vijf dagen aldaar met hare dochter, de hertogin van Cleve, vertoefde (1) ; wellicht kwam hij hier met de wethouders de inrichting van het nieuw belastingstelsel bespreken. Want met de verandering van bestuur was toch de slechte financieele toestand der stad niet veranderd, en de verbeurdverklaringen en vergeldingen konden slechts in geringe mate de uitgeputte stadskist vullen en de schulden dempen (2).

Middelen moesten gezocht worden om geld te slaan. Volgens het gewone stelsel van onrechtstreeksche belastingen te heffen, besloot men dus de accijnzen op de levensmiddelen en gewoonlijke verbruikwaren te vermeerderen. Eene *cueillote* van twee grooten tournois per hoed werd op het graan gelegd ; negen notabelen werden als tolgaarders aangesteld met last alle drie maanden hunne rekening voor te leggen ; de opbrengst zou dienen tot amortisatie der leeningen (3). Alleen in den Braemberg, waar het *Cueillotehuisje* opgericht werd, mocht men graan verkoopen (4).

Doch dit volstond niet. Om de stad uit hare geldelijke verwikkelingen te redden, werden Jan Biese, Nikolaas de Zoutere, Lubrecht de Scuetelare en hunne vrienden verplicht, op 31 december 1407,

van haren wetten ende van den lande dat yet ghinc tjeghen den wille van mynen Heere by den nyde dat in 't volc was omme d'een den anderen of te stelne van haren regemente van wetten », blz. 39.

(1) E. Petit, *Itinéraire*, blz. 360 ; Gilliodts, d. IV, blz. 18, volgens *Stadsrekening* 1406-1407, f° 112 r°, nr 3 en volgende. — « Item den neghen-(tien)sten dach in Wedemaent, Niclais Scoorkinne ghesonden t'Eekeloo an onsen gheduchten heere ende an onser gheduchter vrouwen omme te vernemene van huerlieder comste », *Stadsrekening* 1406-1407, f° 93, nr 6, vgl. nr 7. Een bal te hunner eere op 't Schepenhuis had plaats den 4n Juli ; f° 113 v°, nr 3.

(2) De Rekening over 1406-1407, f° 120 r°, geeft als Uitgave 67045 pond. en als Ontvangst, 61249 pond op ; meer uitgegeven als ontvangen 5796 pond.

(3) De eerste maal dat zulke graanbelasting te Brugge opgelegd werd was in 1394-1396 ; de opbrengst diende tot herstelling der sluis van Damme ; Gilliodts, d. III, blz. 312-315. — Voor deze *cueillote*, zie *Aldaar*, d. IV, blz. 18-19.

(4) *Chronicon Comitum Flandrensium*, blz. 252 ; Jan van Dixmude, blz. 294. Vgl. Gilliodts, d. IV, blz. 48.

eene *pointinghe* of hoofdbelasting uit te vaardigen : naar gelang hunner fortuin moesten de burgers eene som storten, die voor de rijksten een maximum van 15 ponden grooten « ende also nederwaert, tot 3 ponden grooten voor de minste » bedroeg (1).

« Uut den welken groote murmuracie rees onder 't volc ». Reeds « in midwinter avende (24 December) so waren ghezawen vele brievekinne te Brugghe achter strate ende in den Buerch, dewelke spraken up Biese, Scutelaere ende Soutere dat men ze noch onsticx slaen zoude omme 't feit [van 't Calfvel] dat zy in Brugghe brieuwen ; ende eenighe andere brievekinne luuden up ander ooc die regement in Brugghe hadden. »

Toen namen Biese en de zijnen hun toevlucht tot het schrikbewind. Al wie voortaan aangeklaagd werd van eenig gemor, schimp of klacht tegen den vorst of zijne handelwijze en tegen de bestuurders van Brugge en hunne voorgeboden geuit te hebben, « wart rechtevoort ghebannen uuten lande als contrarie mynen heere » (2). Tot dit besluit schijnt de nieuwe baljuw Robrecht van Capple niet weinig bijgedragen te hebben (3). « 'T volc te Brugghe wart in zeere quaden opinioenen, maer men smeectet en paydet ten besten dat men mochte. »

Jan Biese en de zijnen gevoelden zich des te sterker op de schepenbank gevestigd dat hertog Jan, dank zij den steun van de

(1) Er staat bij OLIVIER VAN DIXMUDE, blz. 40 : « veertich » ponden, in plaats van veertien ?). Zie *Bijlage*, nr 14, waar men ziet dat *die* ontleening reeds op 6 Juli beslist was.— « Eene lettre (31 December 1407) bezeghelt metten grooten zeghele van de stede van Brugghe by den welken gheordonneert es zekere leenynghe ghedaen te zyne onder de poorters, elken naer zyn staet van XV lb. gr. nederwaerts, omme daermede de voorscreven stede te helpene uut hueren sculden. Ende voort zo was ooc gheordonneert eene cuellote up te stellene up 't graen ende stont (?). daerof de penninghen die daerof commen zullen by zekere poorters ontfaen zullen worden ende ghedistribueirt den vorseyden leeners», *Oude Witten bouc* op 't Stadsarchief te Brugge, f° 75 v°.

(2) O. VAN DIXMUDE, blz. 40; vgl. den gelijkluidenden tekst van het *Chronicon comitum Flandriæ*, blz. 252.

(3) GACHARD, *Iventaire de la Chambre des Comptes*, d. II, blz. 359 ; hij was aangesteld op 2 Mei 1407 ; Pieter Boudins was schout. *Stadsrekening* 1406-1407, f° 36 v° : « Ghegheven Robrechte van Cappele, bailliu ghemaect in de stede van mer Heinrick van Reinghersvliete over zyn lakene ende cleederen, van Meye... »

Gentenaars nu onbetwist alles «alomme vermeesterd had»; de Ieperschc regentie had hij behandeld met dezelfde willekeur als de Brugsche, en daar ook had iedereen het hoofd moeten buigen.

In Frankrijk was de hertog op dit oogenblik de ware heerscher; sedert den moord op den hertog van Orleans (23 November 1407) (1), van welk schelmstuk hij te Parijs zelfs de Apologie liet uitspreken (8 maart 1408) (2), dorst niemand hem weerstaan. En toen de Luikenaars zijn onwaardigen schoonbroeder, Jan Zonder Genade van den bisschoppelijken stoel van Luik hadden verdreven, smoorde hij hun opstand in het bloed in de vlakte van Othée (23 September 1408) (3). Gansch Vlaanderen beefde, wanneer de overwinnaar zijn hard vonnis te Rijsel tegen het verpletterde Luik kwam uitspreken (4); en in Frankrijk sloten de Orleanisten met den moordenaar huns vaders den vrede van Chartres (9 Maart 1409) (5).

« Weit, zegt OLIVIER VAN DIXMUDE, dat Vlaendre nu zeer subject was mynen heere ende meer dan 't noyt prince en was. Te Brugghe, so daden zy die 't regement hadden [Biese en de zijnen] zeere haren wille ende 't volc wart al d'een den anderen benydende. »

De misnoegdheid vermeerderde nog door de schaarschte der eetwaren en vooral van het graan, en door de duurte der levensmiddelen. Na den grooten vorst en langen winter van 1407-1408 (6), deed zich sedert het einde van den zomer van 1408 een scherpen hongersnood gevoelen (7). Om de inwoners te bevoorradigen werden

(1) L. JARRY, *La vie politique de Louis d'Orléans*, blz. 354; vgl. PRIEM, *Précis Analytique*, d. I, blz. 108, 110, 114, en GILLIODTS, d. IV, blz. 37.

(2) MONSTRELET, *Chroniques*, d. I, blz. 177-242; E. DUPIN, *Gersonii Opera*, d. V, blz. 17-42; A. COVILLE, *Le texte véritable de la Justification du duc de Bourgogne, par Jean Petit*, in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, d. LXXII (1911), blz. 57-91.

(3) G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Age*, d. III, blz. 61-68; vgl. GILLIODTS, d. IV, blz. 33-35.

(4) 't Is bij «zyn afkeeren van der reyse van Ludeke» dat hij de Vlamingen eene subventie van 20.000 schilden afperste; GILLIODTS, d. IV, blz. 51.

(5) MONSTRELET, d. I, blz. 397; vgl. O. VAN DIXMUDE, blz. 48.

(6) O. VAN DIXMUDE, blz. 41.

(7) GILLIODTS, d. IV, blz. 45-47: «De uitnemende dierste van coorne...»; J. BRANDO, *Chronodromon*, blz 127.

de schepenen verplicht sedert 5 September voor hunne poorters het recht van voorkoop op de helft van al het koren dat in 't Zwin aangebracht werd, uit te vaardigen; alle uitvoer van graan werd verboden (5 October). De prijs van het koren sprong van 6 grooten voor een havot tot 24 gr. Gelukkig brachten talrijke schepen van de Duitsche Hanze, Oostersch koren aan, zoodat de wet van Brugge in April en Mei 1409 eene aanzienlijke hoeveelheid graan en rogge kon opkoopen en op voorraadzolders stapelen, die zij dan met een verlies van 260 pond grooten aan de inwoners verkocht (1).

Zulks kwam nog de ontreddering der stadsfinanciën verergeren; om baargeld in handen te hebben werd de magistraat genoodzaakt zijne toevlucht tot wanhopige redmiddelen te nemen, als bijv. het koopen van een aanzienlijke hoeveelheid waren op krediet om ze dadelijk, doch alweer met verlies, aan den man te brengen (2). Zoo stegen de schulden onophoudelijk. 't Geen niet belette dat het aandeelsbedrag van Brugge in het vernieuwde *Transport* van Vlaanderen (9 September 1408) van 10 sch. ten honderd vermeerderd werd (3), en dat de gemeente nog haar aandeel moest storten in de groote subventie van 20.000 dubbele schilden die op 't einde van 1409 den hertog door 't gemeene land «gheassenteert» was (4). Daarenboven aarzelde Jan Zonder Vrees niet, voortdurend op de ontvangsten allerlei voorschotten van de zeer onderdanige wethouders te vergen (5); onder andere, 8000 kronen of 5000 pond parisis ineens, waarvoor hij op 23 Juli 1410 aan de stad de rest van zijnen 7n penning afstond (6).

De geldelijke moeilijkheden waartegen Barbezaen, Camphin en Honin geworsteld hadden, vermeerderden dus nog tijdens het bewind van Biese, Sceutelaere en Bortoen; en de vorst, die zich voortdurend in geldnood bevond en op dat oogenblik alles verkocht

(1) GILLIODTS, d. IV, blz. 47-49.
(2) *Aldaar*, blz. 49.
(3) *Aldaar*, blz. 26.
(4) *Aldaar*, blz. 27, 51-52.
(5) *Aldaar*, blz. 52-53.
(6) *Aldaar*, blz. 165. Zie aldaar nog in Februari 1411, de vraag naar een nieuw voorschot van 20 of 12.000 kronen, op zijn zevensten penning, volgens *Stadsrekening* 1411-1412, f^{is} 23 v° en 44 r°.

wat maar verkoopbaar was (1), ver van zijne handlangers uit dien neteligen toestand te redden, bracht ze door zijne «beden» en ontleeningen in nog meerdere verwikkelingen (2).

De stad had zulke zware schulden dat hertog Jan op 7 Januari 1411 opene brieven moest verleenen, waardoor hij voor een jaar «zinen vijsten penning up alle manieren van grane quitescelt, omme dien vijsten penning bekeert te wesene in de betalinghe ende ontlastinghe van den zwaren sculden die de stede t' achtere ende sculdich es» (3). Maar 't was om dadelijk in Februari aan de gemeente een voorschot van 25.000 kronen op de opbrengst der volgende *cueillote* te vragen. Evenwel werd eene afvaardiging naar Rijsel gestuurd om 't bedrag van dien eisch op 15.000 kroonen te brengen; eene minnelijke schikking bracht deze pandleening op 20.000 kronen (4).

Om deze som te kunnen storten was Brugge genoodzaakt zelf verderfelijke ontleeningen te doen. Reeds had men eene buitengewone *pointinghe* geheven op de poorters en ambachters, die 2245 pond opgebracht had, ten einde de dringendste betalingen te doen; de cueillote, ten gevolge van de duurte der eetwaren, had slechts 5580 pond gegeven (5). Gezien nochtans de «nerensteghe begherte ende verzouc» van den prins, vergaderde de wet, de *notabelen* en den *grooten raad* der stad, waar «overeenghedregen» werd dat «omme te scuwene dat 't ghemeene van der stede met eene nieuwe leeninghe ghemoyt zoude worden», men zich wenden zou tot een Italiaanschen financier (6); deze gelukte erin, mits eene commissie van tien ten honderd, zijne finantiegezellen op korten

(1) O. VAN DIXMUDE, blz. 59; J. BRANDO, *Chronodromon*, blz. 148; MONSTRELET, *Chroniques*, d. II, blz. 110; op 24 September 1410, verkoopt hij aan 't Brugsche Vrije de ontslaging van verbeurdverklaring (GILLIODTS, *Coutumes du Franc*, d. II, blz. 162-168; *Inventaire*, d. III, blz. 292, d. IV, blz. 53); zie de vrijheden op 3 April 1411 aan Ieperen verkocht, bij DIEGERICK, *Inventaire*, d. III, blz. 30-39.

(2) GILLIODTS, *Inventaire*, d. IV, blz. 62-65; vgl. d. III, blz. 289.

(3) GILLIODTS, *Inventaire*, d. IV, blz. 61.

(4) *Aldaar*, blz. 61, 62, 65, 165, 173.

(5) *Aldaar*, d. IV, blz. 62.

(6) Id. blz. 65, 66.

tijd, op de leening te doen inteekenen, voor een nominaal kapitaal van 20.000 kronen, doch met daarenboven een opgeld van 10.000 voor kroizen en amortisatie! Ook in Juli daaropvolgende waren de wethouders alweer verplicht wanhopige middelen te gebruiken, nl. aankoopen van waren op termijn en dan verkoopen met verlies te doen (1). Iedereen begreep dat men regelrecht naar 't bankroet liep. De misnoegdheid steeg ten top. Alleen dank zij haar schrikbewind kon de nieuwe bestuurdersbent zich op de schepenbank behouden.

De inmenging van Jan Zonder Vrees in de inwendige geschillen van Frankrijk, waarin hij de Vlamingen poogde mede te sleuren, bracht plots eene afleiding in dien critischen toestand. Reeds in Mei 1410 had hij de *Staten van Vlaenderen* om hulp en troost tegen zijne talrijke vijanden in Frankrijk verzocht; eendrachtelijk (2) had men hem geantwoord «dat zij alle met liven ende met goede mijn Heere te goede werden willen», doch zonder nadere bepaling (3).

Toen in Juli daaropvolgende, de prinsen van den bloede met den hertog van Orleans en zijn schoonvader Bernard van Armagnac een verbond gesloten hadden tegen den Bourgondiër (4), richtte deze zich dadelijk tot zijn broeder den hertog van Brabant en zijne schoonbroeders van Henegouwen en Luik om hem gewapenderhand ter hulp te snellen; ook uit Vlaanderen kwamen minstens 500 «glavyen» van ridders en schildknapen aangerend. Zelfs maakten de steden Brugge en Ieperen, en ook 't Vrije «alreede groote ghereetscepe omme te Vrankrykewaert te treckene» (5 September).

Iedereen verwachtte zich aan eenen algemeenen uittocht van 't land van Vlaanderen, 't geen, naar 't zeggen van OLIVIER VAN DIXMUDE, reeds grooten schrik in Frankrijk verspreidde. Toen plots de Gentenaars zich bedachten: de Collatie of Breede raad besliste dat men buiten 's lands palen niet trekken zou. De hertog, fel teleurgesteld, kwam hun zelf de belofte van Mei laatstleden herinneren. In

(1) GILLIODTS, d. IV, blz. 62.
(2) Te Gent waren er nochtans twee *collaties* daarover gehouden geweest.
(3) O. VAN DIXMUDE, blz. 52.
(4) MONSTRELET, d. I, blz. 77.

eene tweede vergadering deed hij door zijnen zoon en den kanselier Jan de Saulx, heer van Courtivron zijne vraag vernieuwen; die van Ieperen, met overdreven ijver, herinnerden aan de Gentsche wethouders « hoe 't land mynen Heere belofte ghedaen hadde te siner noot »; 't was al verloren! « Die van Ghent ne wilden niet uut, ende die van Brugghe vielen ten accoorde van die van Ghent. » Men eindigde met den hertog om zijne oorlogskosten en legeronderhoud eene toelage von 120.000 vlaamsche schilden te verleenen (19 September) (1).

De gansche tocht liep overigens uit op een nieuw verdrag den 2n November 1410 te Bicêtre gesloten (2).

Op 21n derzelfde maand kwam hertog Jan in Vlaanderen, te Rijsel waar hij eene dagvaart belegde, die hij op 25n te Oudenaarde overbracht. Hier zette hij eerst de gansche toedracht zijner moeilijkheden met Orleans en Armagnac uiteen. Maar de afgevaardigden der vier Leden antwoordden hem hierop, dat hij beter zou gedaan hebben « residentie » te houden in Vlaanderen of in zijne « absentie » hier zijnen zoon Philips de Charolais te laten. Zij vernieuwden dit verzoek op 10n December te Gent, en baden hem in 't belang van den handel den vrede tusschen Vlaanderen en Engeland te doen verlengen. Dien laatsten wensch trad de vorst bij; op 7n Januari 1411 begonnen te Calais die onderhandelingen welke leidden tot een wapenstilstand met Engeland op 15de Juni gesloten (3).

De vrede van Bicêtre was echter spoedig verbroken geweest. Op 30 Januari 1411 hielden de Orleanisten bij Bourges 's hertogs afgezant den heer van Croy aan (4). Den 12n Februari vergaderde Jan Zonder Vrees de vier Leden te Gent en deed hun « 't upzet » van den hertog van Orleans en van « d'andere heeren van ziere partie » kennen (5). De oorlog was weer op 't punt los te breken, toen koning Karel VI weer eene kortstondige bezinning van geest kreeg

(1) O. van Dixmude, blz. 57; Gilliodts, d. III, blz. 291, d. IV, blz. 57: J. Brando, *Chronodromon*, blz. 143.
(2) Monstrelet, *Chroniques*, d. II, blz. 97; O. van Dixmude, blz. 58.
(3) Gilliodts, d. IV, blz. 59, 60, 61, 69, 70.
(4) Monstrelet, d. II, blz. 109,
(5) Gilliodts, d. IV, blz. 66.

en de tegenstrevers gebood de wapens neder te leggen (April 1411) (1).

Maar in 't einde van Mei richtte Karel van Orleans eenen langen aanklachtsbrief (2) tot den Koning en tot het Parlement tegen de moordenaars zijns vaders en vernieuwde dien op 9n Juli; 's anderdaags maakten Clugnet de Brabant en andere Armagnacs zich meester van Ham op de Somme. De hertog vernam dit oorlogsfeit te Gent (3), deed dadelijk de drie Staten bijeenkomen, vroeg hunne hulp en bijstand van wapenlieden en schutters, en kwam den 15n te Brugge, waar hij met des te meer vreugde ontvangen werd, dat men daar pas den wapenstilstand met Engeland afgekondigd had. Den 17n Juli stemden dan ook Brugge, Ieperen en 't Vrije, in de vergadering te Gent, er in toe met hem uit te trekken; doch de Gentenaars vernieuwden hun tegenstand van September laatstleden (4). De hertog was zoo woedend dat hij de stad wou verlaten; maar de kanselier, die wel wist dat er eene partij te Gent bestond die den uittocht geneigd was, belette hem dit. Toen verklaarde de vorst dat, wilden zij hem naar Frankrijk niet volgen, hij klokke Roeland zou doen luiden en op de Vrijdagmarkt gaan bezien wie hem genegen was. Bij die bedreiging besloot dan ook 's anderdaags de Collatie dat de gemeente hem op zijnen krijgstocht volgen zou (25 Juli) (5).

De hertog ging toen persoonlijk de steden bedanken en vroeg hen zich zoo spoedig mogelijk te haasten (6); ook werd de tocht met koortsachtigen ijver voorbereid.

(1) MONSTRELET, d. II, blz. 114.

(2) MONSTRELET, d. II, blz. 116-121.

(3) MONSTRELET, d. II, blz. 123-124, 124-149; de hertog was in Brugge op 17 Februari 1411 en op 2-3 April 1411; GILLIODTS, d. IV, blz. 67-68; op 9n en 10n Juli was hij te Gent, en niet te Brugge, zooals MONSTRELET beweert.

(4) Voor de toestemming van 't Vrije, zie PRIEM, *Précis Analytique*, 2e r., d. I, blz. 127, 128. — KERVYN, *Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 160, heeft beide gebeurtenissen verward.

(5) O. VAN DIXMUDE, blz. 59, 60; GILLIODTS, d. IV, blz. 78, 79; GACHARD, *Rapport sur Dijon*, blz. 217.

(6) De uitdagingsbrieven van den hertog van Orleans zijn van 18n Juli; het antwoord is van 13n Augusti; MONSTRELET, d. II, blz. 152-155; DOM PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, preuves, d. III, blz. 273-275.

Den 21ⁿ Oogst trokken de Bruggelingen, Gentenaars, Ieperlingen en Vrijlaten uit, naar Douai toe (1). De uittocht te Brugge geschiedde onder de zwartste voorteekenen: want, buiten de groote ontleening van ruim zeven duizend pond, die de stad zich alweer moest getroosten (2), vernam men met groote spijt hoe op 17 Oogst de hertog 't Vrije uitdrukkelijk als een Lid had beschreven, door de stipte vaststelling der kleine steden en gemeenten die er van afhingen (3).

Na eene algemeene monstering der Vlaamsche troepen (4) te Marquion (5), trok men regelrecht af op Ham aan de Somme. Felix van Steenhuize en Avelghem, Souverein baljuw van Vlaanderen en Heylaert van Poucke en Thomme, waren opperkapiteins van het heir; Boudewijn de Maerscalc en Jacob van Melane dienden als maarschalken; van de Brugsche wet trokken mede Lievin de Scuetelare, burgemeester van den courpse, Jacob Brooloos en Arnold Reyphin, schepenen (6). Doch de neringlieden die sedert lang den krijg ontwend waren, betoonden onderweg geen de minste krijgstucht, maar wel overmoed en roofzucht (7). Zelfs werden zij met de

(1) O. van Dixmude, blz. 60; Gilliodts, *Inventaire*, d. IV, blz. 91; vgl. E. Petit, *Itinéraire*, blz. 381.

(2) Gilliodts, *Inventaire*, d. IV, blz. 90, 166.

(3) Bull. C. R. H., 3ᵉ r., d. XI, blz. 358; *Coutumes du Franc*, d. II, blz. 169-170; Priem, *Précis Analytique*, d. I, blz. 142 en 147. Cf. Gilliodts, d. IV, blz. 79 en 316, waar men ziet dat de zaak niet zonder betwisting ging. — Zie 't scheidsgerecht van hertog Jan, van 6ⁿ September te Marcoing, nopens den strijd van Ieperen en 't Vrije om den voorrang; Bull. C.R.H., 3ᵉ r., d. XI, blz. 359; Diegerick, *Inventaire*, d. III, blz. 41; Beaucourt, *Jaerboeken van den Vrije*, d. II, blz. 30; Priem, *Précis Analytique*, d. I. blz. 129.

(4) Zie bij Gilliodts, d. IV, blz. 91-112, de inrichting en uitrusting van het Brugsch contingent.

(5) Monstrelet, *Chroniques*, d. II, blz. 172.

(6) De baljuw Robrecht van Capple bleef als stadskapitein te Brugge; ook de burgemeester Boudewijn de Vos; eene bijzondere wacht van schutters werd ingesteld van 2 September tot 5 November; Gilliodts, d. IV, blz. 96, 103, 108, 168, 178. Onder de hoofdmannen van *scotters*, vind ik Philips van Aertrycke, Jan Honin en Jacop Scuetelare, blz. 111.

(7) Monstrelet, d. II, blz. 173, 175. Ziehier enkele uittreksels der *Stadsrekening* 1411-1412: « Item den XIˢᵗᵉⁿ dach van September, Willemme Struusbolle ghesendt in 't Bruxsche here voer Montdidier an den her

regelmatige troepen van den vorst, met de Picardiërs, bijna handgemeen bij de inneming van Ham (11 September); zoo vreeselijk was de verdelging dezer stad dat Nesle en Roye zich in der haast onderwierpen (16-18 September). Voor Montdidier lag men enkele dagen stil, bij het nieuws dat de Orléanisten in aantocht waren tegen het hertogelijk leger. Doch de gemeentetroepen verloren welhaast alle geduld; de Gentenaars, juist op den dag dat men eene maand uitgetrokken was, gaven hun verlangen lucht om weer naar huis te keeren (21 September). De hertog, verbaasd en verbitterd, smeekte de gemeentelieden nog acht dagen te blijven en, om ze te paaien, schonk hun allerlei voorrechten (1): Brugge o.a. verkreeg de bekrachtiging van tolvrijstelling gansch Vlaanderen door (2). Doch niettegenstaande die vergunningen eischten de Vlamingen verlof van den vorst, en vertrokken op 27 September in der haast naar hunne haardsteden terug (3).

Op Dinsdag 6n October verscheen het Brugsche heir in de vlakte van Ter Belle te Sinte-Baafs, en stelde zijne tenten tusschen Sint-Andries en de Madeleine (4). De burgemeester Boudewijn de

Lievin Scuetelare, buerchmeestre, met lettren van der stede, van XX daghen »; f° 63 v°, n° 3. Zelfde post voor een anderen bode op 15 September gezonden naar Roye aan denzelfden burgemeester, f° 63 v°, n° 6. — « Item den XXIIIsten September, Cornelis van Berlaer ghesendt in 't here van Brucghe tote bi Montdidier an den her Lievin Scuetelare, buerchmeester, met lettren van der stede van vijf daghen » ; f° 64 r°, n° 6. — « Item den anderen dach van October, Willemme Struusbolle ghesendt in 't Bruxsche here doe wesende buten Rijsele an den heer Lievin Scuetelare, buerchmeester, met letteren » ; f° 64 r°, n° 9.

(1) Voor Gent, zie Diericx, *Mémoires sur la ville*, d. I, blz. 163-164 ; Gheldolf, *Coutumes de Gand*, d. I, blz 584-585 ; Oudegherst (uitg. Lesbroussart), d. II, blz. 618, a.

(2) Tusschen 21n en 28n September; Gilliodts, d. IV, blz 87, 89, 106.

(3) E. Petit, *Itinéraire*, blz. 384; Monstrelet, d. II, blz. 184; O. van Dixmude, blz. 65.

(4) Gilliodts, d. IV, blz. 115 ; Kervyn, *Histoire de Flandre*, P. J., d. IV, blz. 499, 500. Merken wij op dat al de kleine steden van 't Brugsche kwartier (Oostende, Sluis, Damme, Thourout, Blankenberghe, Oudenburg, Oostburg, Aardenburg, Muide, Munikereede) met de Bruggelingen onder de wapens bleven liggen; Jan van Dixmude, blz. 294; vgl. Priem, *Précis Analytique*, d. I, blz. 130-131, 135.

Vos, en de wethouders Jan Hoste, Jacob Breydel en Joris van der Stichele, met een pensionaris zonden aan de gemeentetroepen vragen om welk uur zij 's anderdaags wilden binnnenkomen. Zij antwoordden dat zij eerst enkele eischen te stellen hadden, en voornamelijk dat de onkosten tijdens den uittocht hunne bezoldiging van 8 gr. met 2 gr. daags overschreden hebbende, zij voor twee volle maanden wilden betaald zijn. Om beterswille beloofden de magistraten hun dadelijk na hunne intrede zulke som te doen uitbetalen. Tevreden gesteld, beloofden dekens en hoofdmannen 's anderdaags tusschen 9 en 10 uur de troepen binnen te leiden.

Doch gedurende den nacht kwamen er enkele rumoermakers alles verstoren. 's Morgens eischten duizenden monden de aanhouding van den baljuw Robrecht van Capple en van den schout Pieter Boudins (1); nog anderen vroegen de inbeslagneming der goederen van den financier en raadsheer Dino de Rapondi (2); maar allen vergden de gevangneming en veroordeeling van Jan Biese, Nikolaas de Zouttere en anderen (3). Dadelijk zond Lieven de Scuetelare, de burgemeester die in 't heir was (4), dit nieuws aan Boudewijn de Vos, en bad hem met Jan Hoste, Jacob Breydel en anderen uit de wet *die van 't gemeene goed gezien waren*, om 8 uur naar S[t] Michiels te komen om de gemeentelieden, welke sterk opgeruid waren, op goeden weg te stellen en ze aan te zetten bedaard in de stad terug te keeren. Doch toen Boudewijn aldaar met Hoste, Breydel, Joris van der Stichele, Jan d'Hondt en Klaas Willemsz. verscheen, vermocht hij geenszins het commuun te bewegen om S[t] Baafs te verlaten.

(1) PIETER BOUDINS, de meest bedreigde, hield zich dan ook schuil in zijn woonst van den 7[n] tot den 10[n]; KERVYN, *Histoire de Flandre*, d. IV, P. J., blz. 505. ROBRECHT VAN CAPPLE liep den 9[n] te Gent bij den jongen prins en bij den kanselier; GILLIODTS, d. IV, blz. 118.

(2) Zie over hem, V. FRIS in de *Biographie Nationale*, d. XVIII, kol. 735-739.

(3) «En requérant que sur ceulz qui estoient bourgeois l'en procédast par loy et justice»; KERVYN, *loco citato*, blz. 505.

(4) De verkiezingen van 2[n] September 1411, hadden den burgemeester van den courpse Lieven de Scuetelare, tot burgemeester van de schepenen gemaakt, en omgekeerd met Boudewijn de Vos; CUSTIS, HS. IX, blz. 159.

Want zekere dekens hadden eene lijst van 7 punten opgesteld waarmede zij vooreerst begunstigd en beloond wilden zijn. Ziehier hunne eischen: 1° afschaffing van 't kwade gebruik, sinds eenigen tijd aangenomen, van poorters van Brugge te verbannen bij klokslag, en ze daarna doen terecht staan, zoodat men ze bij verstek voor samenzwering of voor andere misdaden en vergrijpen vonniste; 2° afschaffing van de *cueillote* op alle soorten van granen, die men in de stad slijt; 3° herstelling van het *maandgeld* aan burgers en neringen vroeger door de stad uitbetaald; 4° betaling als bezoldiging voor den tocht naar Ham, voor twee maanden van 10 gr. 's daags; 5° afschaffing van den 7den penning door den vorst sedert 1407 geheven en herstelling, zooals vroeger, van het jaarlijksch octrooi van de accijnzen; 6° vernietiging van de akte van verband [*het Calfvel*] waardoor de neringen zich verplicht hadden nooit met banieren op de markt te verschijnen, vooraleer de vorstelijke en de stedelijke banier hier ontrold waren; 7° herstelling van den volkomen vrijdom van verbeurdverklaring, zooals die bestond vóor den laatsten burgeroorlog in Vlaanderen.

De burgemeesters en de kapiteinen trachtten de opgewonden menigte te paaien en gaven den raad, om de gunst van den vorst niet te verliezen, eerst vreedzaam in de stad te komen, en na eenige rust genomen te hebben, een rekwest in hoogergezegden zin aan de wet voor te leggen; men zou ze dan wel tevreden stellen. «Niemendal! niemendal!», riepen de neringlieden; «wij willen niet teleurgesteld worden zooals voortijds; eerst onze eischen ingewilligd, vooraleer wij in de stad terugkeeren! »

Ziende dat de militiën niet te overhalen waren, antwoordden toen wethouders en kapiteinen: «Gij heeren, als gij nu toch eischen wilt stellen, doet het dan redelijk en vergt geene zaken die buiten onze bevoegdheid vallen; want in uwen rekwestbrief staan drie punten die den vorst alleen aangaan, nl. nopens den 7n penning die van zijne domeinen afhangt, nopens den bezegelden verbandbrief die in zijn archief berust, en nopens de verbeurdverklaring waar hij alleen over beschikt. Wat de vier eerste punten betreft, wilt gij in kalmte binnen Brugge komen, men zal er derwijze in voorzien dat gij voldoening zult hebben.»

Eenigen schenen ermede tevreden dat men nopens die vier punten

brieven zou verkrijgen ; maar weer riepen er andere : « Niemendal ! niemendal ! wij willen alles hebben ! » En zij gingen opnieuw hunne tenten spannen.

De kapiteinen en hoofdmannen werden erg verlegen (1), keerden in de stad terug, deden inderhaast al de wethouders vergaderen, en verzochten tevens Jan en Lodewijk van Ghistele, den heer van Uitkerke, Jan van den Cappelle, Roeland van Uitkerke en den baljuw van Brugge, als raadsheeren van den hertog, in de Schepenkamer te komen om met hen te beraadslagen. Daar zetten Felix van Steenhuize, de opperkapitein, en de burgemeester Boudewijn de Vos, de gansche toedracht uiteen en vroegen om raad. De genoodigde heeren verontschuldigden zich, zeggende daarvoor geen raad te weten ; doch het scheen aan enkelen onder hen dat, voor de vier punten die de stad aangingen, de magistraat wel bezegelde brieven mocht verleenen om de « ghemeene » lieden te paaien, en dat men hun deze dragen zou ; kwamen zij dan nog over de drie andere punten te spreken, zoo kon men hun zeggen dat men bij tijd en stond drie of vier dekens naar den hertog zou sturen, waarbij de wet hare afgevaardigden zou voegen, om er de bekomst van te verkrijgen.

Op 8n October in den morgen deed de magistraat de volgende akte opstellen :

Allen den ghuenen die dese lettren zullen zien, buerchmeesters, scepenen, raed ende al 't ghemeene van der stede van Brugghe, saluut. Ute dien, dat de goede lieden van der ghemeentucht van der stede van Brugghe, die onlanx leden gheweist hebben ten dienste van onsen heere den hertoghe van Bourgoingne grave van Vlaenderen, in 't orloghe dat hi heift jeghen zinen viande van Orliens, in haerlieder wederkeren van der reysen die zy met onsen voorseiden heere ghedaen hebben voor Han in Vermendois ende te diversen anderen plaetsen, *hemlieden beclaeght hebben dat zi bi eenighen die regement ghehad hebben van der voorseide stede van Brugghe, in tiden verleden mesleedt hebben ghesyn, ende eenighe pointe van huerlieder vryeden en de privilegien die zy plaghen te hebbene*

(1) Van 7n October tot 2n December werd eene nachtwacht ingericht ; GILLIODTS, d. IV, blz. 178.

van ouden tiden afghecort, zonder haerlieder of 'ts ghemeens van der stede van Brugghe consent, ende specialike in drien pointen, So eist, enz. (1).
Volgden dan de toestemming in deze drie eischen en ook in de betaling eener hoogere bezoldiging (2).

Doch wanneer Boudewijn de Vos zich met dit perkament in 't kamp aanbood, stuitte hij alweer op eene weigering, en werd ontvangen met den kreet : « Wij willen alles ineens en niet bij stukken hebben. » En de kreten herbegonnen tegen den baljuw, den Italiaanschen bankier, en niet min tegen Jan Biese en zijne handlangers. Maar de heer van Steenhuize en de burgemeester bespraken de gemeentelieden zoo wel dat deze eindelijk verklaarden niets tegen de inkomsten van den vorst te willen ondernemen en dus voorloopig van den 7den penning niet meer te willen gewagen ; toch eischten zij uitdrukkelijk de ontslaging van verbeurte en de teruggave van het Calfvel dat moest gescheurd worden vóor zij 't kamp verlieten. De heer van Steenhuize vroeg hun bij het heengaan of zij zouden tevreden zijn met de akte van het stadsbestuur nopens de vier toegestane punten en met den bezegelden verbandbrief; en de menigte antwoordde ja ! De dekens verzochten dan den Souverein-baljuw het op zich te nemen het Calfvel te gaan verwerven, in gezelschap van die wethouders die hij verkiezen zou. Maar intusschen waren er onder hen die terugkwamen op de zaak van de verbeurdverklaring ; zoodat om meerdere zwarigheden te schuwen hij de taak aanvaardde om de Calfvellen te bekomen, mits dat men hem beloven zou vreedzaam op zijne terugkomst te wachten ; met hunne toestemming koos hij Lieven de Scuetelare, Jan Hoste, Jacob Brooloos en Jacob Heldebolle om hem bij Philips van Charolais, alstoen zijns vaders plaatsvervanger, en bij den kanselier naar Gent te vergezellen (3).

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 113-114.
(2) Feitelijk werd de cueillotte « afghedaen den 6n October », *Stadsrekening 1411-1412*, f^lis 23 v° en 93 v°; van 1n September tot dien dag had zij 694 pond opgebracht; vgl. Gilliodts, d. IV, blz. 165.
(3) Akte der Brugsche wethouders van 11 October 1411, bij Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, d. IV, blz. 499-503.

De afvaardiging vertrok naar Gent den 9n October (1), doch werd waarschijnlijk slechts s'anderdaags door den jongen prins, den kanselier en den raad ontvangen. Philips eischte met dringende aanhouding eene schriftelijke getuigenis, met stadszegel bekrachtigd, van den tekst der klachten en verzoeken van het Brugsche gemeen, alsook van het antwoord door den Brugschen magistraat gegeven, ten einde alzoo zijnen vader, van wien voor 't grootste deel de toelating moest komen, voldoende bewijzen te kunnen sturen. 't Is dergelijke akte welke de Brugsche wethouders op 11n October den bode, door Felix van Steenhuize gezonden, overhandigden en die hij te Gent den prins voorlegde.

Na rijp overleg besloten Philips, de kanselier en de raad, dat, gezien den toestand van zaken, het oproer dat dreigde los te barsten en den geringen weerstand dien men op dit oogenblik kon bieden, het best was toe te geven aan den eisch der Bruggelingen. Philips de Charolais schreef dus in dien zin aan zijnen vader, die, nu versterkt door de Engelschen, zijnen tocht op Parijs hernomen had en te Beauvais den aanval der Armagnacs afwachtte; hij verzond dan de Brugsche afvaardiging naar Beauvais om aldaar de gansche toedracht uiteen te zetten en voornamelijk om de «casseiringhe» der beide Calfvellen te bekomen (2).

Zulks was de zaak op de lange baan schuiven. Gevaarlijk spel. Want met het vertrek en de beloften van Steenhuize en Scuetelare waren de gemoederen geenszins gestild in het kamp. Den 8n 's avonds werden de aantijgingen en bedreigingen tegen den baljuw Robrecht van Capple zoo geweldig, dat deze 's anderdaags bij 't krieken van den dag naar Gent reed (3). Toen de burgemeester Boudewijn de Vos dit vernam, snelde hij naar Sint-Baafs, verweet heftig aan de gemeentelieden hunne geweldige houding, en betoonde hun dat, zoo ze derwijze tegen de vorstelijke ambtenaars te werk gingen, men hun zulks als eene oproerige daad kon aanrekenen; deden

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 118.

(2) De afvaardiging bleef 14 dagen uit; Gilliodts, d. IV, blz. 118. — Jan zonder Vrees trok slechts Parijs binnen op 23 October; Monstrelet, d. II, blz. 198-199; vgl. Coville, *Les Cabochiens*, blz. 110.

(3) Gilliodts, d. IV, blz. 118.

de neringen zoo voort, dan verliet hij dadelijk de stad. Dit koene optreden van den ridderlijken burgemeester bracht de menigte tot bedaren; zij stemde erin toe dat baljuw en schout hun ambt zouden blijven bedienen en begeerde niet langer meer, uit eerbied voor den hertog, dat men zijne officiers of hunne goederen zou vervolgen.

Ingelicht over de muiterij der Brugsche benden, had Jan Zonder Vrees op 10n October, uit Péronne, bevel gegeven aan Dirk Gherbode, zijn karterbewaarder van Vlaanderen, van zich dadelijk naar Gent te begeven bij zijnen zoon en zijnen raad, met al de akten die Brugge aangingen, zoowel deze die over de banieren spraken als alle andere van dienzelfden aard (1). Den 15n zond de hertog hem uit Beauvais ontlasting van de brieven die hij aan 't Rijselsch Archief ontnomen had (2).

De drie andere Leden van Vlaanderen verontrust over de revolutionnaire houding der Brugsche neringen stuurden intusschen hunne afgevaardigden bij Philips de Charolais en den kanselier, met het advies dat 't zou goed wezen die van Brugge te paaien «eer er yet anders gheschiede». Ook begreep de raad van regentie dat er moest spoedig gehandeld worden.

Op 18n October, in eene vergadering waaraan deelnamen de raadsheeren Geerard de Bourbon, heer van Montproux, Jacob van Lichtervelde, heer van Coolscamp, meester Montfrant van Eessene, meester Simon van Formelis, doctor in de rechten, meester Hendrik Goethals van Luik, Philibert de Chantemerle en anderen, liet de graaf de Charolais de beide opgeeischte perkamenten onderzoeken. Het besluit was dat men het Calfvel der banieren aan de Bruggelingen zou overleveren; doch alvorens liet de jonge vorst door een notaris

(1) Oorspronkelijk stuk op papier in het Staatsarchief te Gent; zie J. de Saint-Genois, *Inventaire des chartes du Comte de Flandre*, blz. xxviij, die bij vergissing 1412 drukt; vgl. Le Glay, *Inventaire du Nord*, d. I, blz. 303.

(2) Archives du Nord, B, trésor des chartes, nr 19663, gekollationneerde kopie der Godefroy's; Dehaisnes et Finot, *Inventaire des Archives du Nord*, d. I, 2e stuk, blz. 75 en 319; aangehaald door F. de Coussemaker. *Thierry Gherbode*, in de *Annales du Comité Flamand de France*, d. XXVI (1902), blz. 245, aanm. 2.

eene akte van protest opstellen, waardoor hij verklaarde toe te geven alleen door dwang en om beters wille (1).

De heeren van den raad en de afgevaardigden der drie Leden kwamen dienzelfden dag (2) in 't Brugsche kamp te Sint-Baafs, en baden de neringen « dat zy vriendelicke in trecken wilden; ghebraken hemlieden eenighe zaken men soudser toe helpen ende goede bijstandicheit doen. » De dekens vroegen tot s'anderdaags tijd om te beraadslagen, en bedankten vooral de afgevaardigden der drie Leden voor de vriendelijke tusschenkomst.

's Anderendaags verantwoorden zij dat zij onder de wapens zouden blijven, totdat zij 't Calfvel terughadden, en tot dat men « cor-

(1) De bron is het Memoriaal van Dirk Gherbode, aangehaald door GACHARD, in zijne nota's op de uitgaaf van de *Histoire des ducs de Bourgogne* van de Barante, d. I, blz. 285, en in zijn *Rapport sur les Archives de Lille*, blz. 307. De geleerde archivaris geeft op: «Rijksarchief te Brussel, Registers met karters n° 777 en 823 van het gedrukte Inventaris. — Registers bevattende verscheidene titels van de 13e, 14e en 15e eeuwen. »

[Afgeschreven door GILLIODTS, d. IV, blz. 117; door Namèche, *Cours d'Histoire Nationale*, d. VI, blz. 106]. Bij GACHARD, *Inventaire des registres des Chambres des Comptes*, d. I, blz. 281-282, ziet men dat die registers kopieën bevatten van titels die te Rijsel gebleven waren en die in 1769 en 1770 overhandigd werden, na authenticeering door Denis-Joseph Godefroy, aan de commissarissen gelast met te nemen in 't Rijselsch archief, 't geen de streken aanging, door Frankrijk in de laatste (17e eeuw) teruggegeven. Vruchteloos zocht F. DE COUSSEMAKER (*Thierry Gherbode*, *Annales*, blz. 242), naar dit Memoriaal in 't Brusselsch Rijksarchief op de aangegeven nummers 777 en 823; wij zochten even vruchteloos naar de « Registers bevattende verscheidene titels » (1) — In afwachting dat Gherbode's Dagboek van 't Rijselsche archief teruggevonden wordt, meenen wij te mogen vooruitzetten dat GACHARD Sint-Baafs te Gent verward heeft met Sint-Baafs voor Brugge en dat de ceremonie van teruggave der Calfvellen geschiedde aldaar en niet te Gent.

(2) OLIVIER VAN DIXMUDE, blz. 68, plaatst bij vergissing de komst der deputatie te Sint-Baefs op 20n October, en de intrede van 't Brugsche leger op 24n; de Brugsche militieën keerden den 20n October binnen de stad terug, zooals blijkt o. a. uit GILLIODTS, *Inventaire*, d. IV, blz. 92. Over deputaties aan den graaf de Charolais te Gent op 20, 23 en 25 October, zie de *Stadsrekening 1411-1412*, f° 66 r°.

rectie zou ghedaen hebben up de gheene die se daarin mesleet hadden.»

Na eene korte gedachtenwisseling beloofden de raadsheeren dat men de schuldigen « bij wette » zou bestraffen « also verre als men up hemlieden bevinden soude » ; en voorts gaven zij bevel aan Jan van den Berghe de akte nopens de banieren aan de dekens te overhandigen (1). Met eene echte razernij rukte elke deken het zegel zijner nering van 't Calfvel, en zij scheurden toen stuk per stuk het perkament, dat de neringlieden met hunne tanden vaneen reten (2). Daarna werden hun nogmaals « al hare pointen gheassenteert, zonder den zevensten penninc die mijn Heere hadde. »

Toen zette zich het Brugsche leger in beweging ; langs de Smede- en de Bouveriepoort trok het heir in schoone « ordonnanche ter maerct », en, na eenige woorden van bedanking van de kapiteinen en van den burgemeester, keerde iedereen naar zijne woonst terug (3). Maar onderweg smeten enkelen 't Cueillotehuizeken op den Braamberg met hamers « in mutselementen » en wierpen het in de Reye.

Als de Bruggelingen dus binnen de stad gekomen waren « meende men se met soetheden te hebben ghepayt ; nemaer zy ne lietent also niet lyden. » Den 24n October kwamen de dekens op de Oude Halle en eischten de bezegeling der 4 punten, nl. der akte van 8n October, die de haastige verbanningen en de cueillotte afschafte, en het maandgeld en hooger bezoldiging toestond ; 't geen al dadelijk geschiedde (4). Maar weldra kwamen zij weder in den Burg, begeerden alweer «correctie» op die wethouders die hen «mesleet» hadden, en eischten opnieuw de afstelling van den baljuw en den schout « die 't vele ghebrauwen hadden » ; zij zouden, schreeuwden zij, niet meer dulden dat schepenen van beide gerechtsambtenaars nog maningen ontvingen. Het begon er zoo geweldig te gaan, dat de wet

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 117-119.

(2) Vlg. Despars, *Cronycke*, d. III, blz. 227. Er bleef nochtans eene kopie van het Calfvel te Rijsel ; zie in de akte van 17 October 1436, bij Gilliodts, d. V, blz. 130, en de *Excellente Cronicke*, f° lxxix r° : den conterbrief bleef te Rijssele. Op 4 Maart 1438 werd het Calfvel wederom opgesteld. zie Gilliodts, d. V. blz. 150.

(3) Dienzelfden dag vertrokken *twee* deputaties van Brugge naar Gent ; Gilliodts, d, IV, blz. 129.

(4) Gilliodts, d. IV, blz. 114.

eene afvaardiging naar den prins en den kanselier zond om beider afzetting te bekomen [1]. De jonge vorst antwoordde aan Boudewijn de Vos dat hij zulke schielijke verandering van baljuw en schout op zich niet wilde nemen, — des te meer dat in eene vroegere omstandigheid het gemeen een rekwest in tegenovergestelden zin ingediend had, — 't en zij de gansche wet van Brugge door eene bezegelde akte zijnen vader en hem hierover uitvoerig relaas gaf. Nieuwe afvaardiging daarover op 29n October [2].

Den 31n October verloren de dekens het geduld; zoodat de wethouders, de opstellers van het nieuwe rekwest deden vergaderen om hun den brief en de bemerkingen van den graaf de Charolais mede te deelen [3]. De dekens antwoordden dat indien men de stad Brugge in rust wilde houden, de afstelling van baljuw en schout vóor 3n November, dag dien men voor de beloofde verbanningen aangeduid had, moest geschieden [4]. Dadelijk stelden dan ook de schepenen het gevraagde bezegelde verhaal der gebeurtenissen op, en stuurden den zelfden dag Jan Hoste, Jacob Breydel, Lodewijk van Themseke en Jacob Heldebolle uit de wet, met den pensionnaris Victor van Leffinghe, naar Gent [5].

Charolais en de kanselier stonden dan ook de afzetting toe; Jan van den Berghe, de aanbrenger van 't Calfvel, werd schout [6]. Den 3n November, na een zorgvuldig onderzoek door de 6 hoofdmannen en de 54 dekens drie dagen lang op de Oude Halle over het «tresorierscip» van Jan Biese en Jan Bortoen gehouden [7], werden

(1) *Aldaar*, blz. 129; O. van Dixmude, blz. 69.

(2) Gilliodts, d. IV, blz. 129-130.

(3) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, d. IV, P. J., blz. 504-505.

(4) Inderdaad, behield men beiden tot 3n November, zoo moesten Robrecht van Capple en Pieter Boudins over hunne eigene medeplichtigen zetelen. — De dekens, om te beletten dat de zaak op de lange baan zou geschoven worden, wilden niet dat men met hertog Jan, die te Parijs was, zou onderhandelen, maar alleen met Philips de Charolais.

(5) Gilliodts, d. IV, blz. 130.

(6) Gachard, *Inventaire*, d. II, blz. 359; O. van Dixmude, blz. 69; de baljuw werd voorloopig niet vervangen.

(7) Brugsch Stadsarchief, *Bouc register van sentencien van den rade*, f° 196.

Jan Biese en Nikolaas de Zouttere [1] voor zes jaar uit Vlaanderen « van tansemente » gebannen, en Arnold Reyphins en Jan de Veltere voor drie jaar, « van onprofytelic in de stede te zyne » [2].

Loontje kwam om zijn boontje! De bent, die de vorige, dank zij het geweldig optreden van den hertog, uit den zadel gelicht had, werd nu op hare beurt omvergeworpen door de krachtdadige houding van 't gemeen.

Op 5n November werden de twee gebannen schepenen vervangen door Philips van Aertrycke en Jan van der Beurse [3]. De volgende week feestte men Felix van Steenhuize, Lieven de Scuetelare, Jan Hoste, Jacob Brooloos en Victor van Leffinghe, over den uitslag hunner zending bij den hertog te Beauvais, « in 't cabaret »; en den 20n vernam men door een expressbode van den graaf de Charolais de overwinning van hertog Jan te Saint-Cloud op de Orleanisten [4].

Nochtans waren de gemoederen nog geenszins gestild: dit bewijst overigens het gestadig over- en weerrijden van Boudewijn de Vos, Philips van Aertrycke en Jan Hoste naar Gent.

Den 8n December verkregen de neringen eene nieuwe akte van vergunning, uitgebreider en stipter dan deze van 8n en 24n. Ziehier hare bepalingen: 1° Geen poorter zal voor eene vreemde rechtbank

(1) Jan van Rooden werd niet gebannen, zooals CUSTIS. HS. IX, blz. 158, beweert; hij zetelde integendeel op den bandag; GILLIODTS, d. IV, blz. 130, 133, 134. Men weet dat Lubrecht de Scuetelare in 1410 gestorven was; zie CUSTIS, d. IX, blz. 155; ook Lieven van Melane was dood sinds 1409.

(2) O. VAN DIXMUDE, blz. 69: « Dit waren die 't meeste regement hadden ghehadt ende hadden gheregneert ontrent zes jaer *(lees* vier jaer); ende dit waren de ghone die de andere goede lieden verdreiven hier te vooren: ende men seicht dickent, die up brinct eene quade cuere, men sietse dickent daerna staen voor sine duere Ende aldus viel 't deisen, dewelke lettel gheclaecht waren binder stede van Brugghe noch binden lande van Vlaendre »; vgl. over de namen ook nog GILLIODTS, d. IV, blz. 130-134.

(3) Delegatie van Boudewijn de Vos te Gent; *aldaar*, blz. 130.

(4) *Aldaar*, blz. 130, 134; vgl. O. VAN DIXMUDE, blz. 69-71; PRIEM, *Précis Analytique*, d. I, blz. 136; MONSTRELET, d. II, blz. 203-208 (9 November).

mogen gedaagd worden, doch alleen terechtstaan voor de schepenen; het verbannen met klokslag, zonder vormen van proces, wordt uitdrukkelijk verboden; 2° voortaan zal geen cueillote meer mogen opgesteld, geen accijns meer mogen verhoogd worden « zonder den consent van den dekens ende van al den ghemeenen buke van der stede »; 3° de goede lieden der poorterij en neringen zullen voortaan maandelijks hun *maendghelt* trekken, tot een beloop van 800 lb. gr. 's jaars, en dit van 1n Maart af (1).

Wat er intusschen in Januari gebeurde weten wij niet juist (2). Maar voorzeker was er nog geen rust te Brugge, want op 5n Februari moest de belofte van 't maandgeld nog eens vernieuwd worden (3), en tevens werd de burgemeester Lieven de Scuetelare naar Parijs ontboden bij den hertog, wellicht om dezen inlichtingen te verschaffen over den toestand te Brugge en over nieuwe eischen.

Vijf dagen later vertrokken in deputatie Boudewijn de Vos, de andere burgemeester, Jan Hoste, Philips van Aartrijcke en Jacob Breydel, met den pensionaris Scoorkin, eerst naar Gent en van daar naar de Fransche hoofdstad, om den hertog te bidden dat hij wou bepalen dat bij iedere wetvernieuwing te Brugge « die burchmeester of tresorier ware, drie jaer daer naer wepel ghinghe, ende die scepene, raed of hooftman ware, twee jaer daer naer wepel ghinghe. » De dekens zagen eindelijk klaar in het beleid der stad en vonden het middel om alle vorming van nieuwe benten te verijdelen. Tevens moesten de afgevaardigden de ontheffing van alle verbeurdverklaring vragen. Eindelijk zouden zij eischen dat de onlangs verleende tolvrijheid gansch Vlaanderen door, niet meer overtreden zou worden, gelijk nog onlangs, door de grafelijke ambtenaars (4).

Doch de menigte was te geweldig opgeruid om zoo lang op de toegevingen van den vorst te wachten. Den 21n Februari ontdek-

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 123, 208. Wij meenen dat alstoen de beloofde bezoldiging voor twee maanden uitbetaald werd.

(2) Sedert 11 Januari 1412 verschijnt Frans van Haveskerke als baljuw van Brugge; Gachard, *Inventaire*, d. II, blz. 359; Gilliodts, d. IV, blz. 143.

(3) Gilliodts, d. IV, blz. 134-135.

(4) Gilliodts, d. IV, blz. 135; de deputatie bleef 41 dagen weg, dus tot 19n Maart.

ten de wethouders eene « alyance » die Jacob Uter Helle, Lauwers Everaerd en Roeland van Kuelnare op touw gezet hadden, om eene « wapeninghe » te verwekken « contrarie onsen prinche ende der welvaert van der stede ». In der haast reed Jan Bueyts naar Gent om dit den graaf van Charlorais te kennen te geven; en de wethouders en de schout Jan van den Berghe riepen ridder Jan van Ghistele uit Sluis met menigte van wapenlieden om de belhamels te vatten, hun ontwerp te verijdelen en het oproer te bedwingen. Dit gelukte ten volle. De drie « upsetters » der samenzwering konden echter de vlucht nemen, maar werden verbannen (1).

Enkele dagen later, op 1n Maart, werd voor de eerste maal het maandgeld aan de neringen uitbetaald en dit voor Maart en April, tot een beloop van 133 p. gr. of 1600 lb. parisis: het wolambacht kreeg 8 pond, de volders 4, metsers en vleeschhouwers evenveel, de timmerlieden 6 pond, de kleermakers 7 en de makelaars 9 (2).

Op dat oogenblik echter bereikt hertog Jan het toppunt zijner macht. Met behulp der Parijzer « meentucht », zwaaide hij onbetwist de

(1) Id., d. IV, blz. 136. Jacob Uter Helle werd in 1413 te Parijs aangehouden en in 't Chastelet opgesloten en van daar naar den kerker van 't kasteel van Maele overgebracht. Hier deed de beschuldigde verpletterende onthullingen tegen verscheidene raadsheeren en notabelen (die hij waarschijnlijk van medeplichtigheid beschuldigde). Bij dit nieuws trokken op 2 Juli 1413, de burgemeesters Lieven de Scuetelare en Jan Hoste, vergezeld door ettelijke raden, onder dewelke Maurits van Varssenare, bij den graaf van Charolais naar Gent, om hunne verdediging voor te dragen en te vragen « dat de voorseyde Jacob geexamineert worde, daer 't hem ghelieven zoude ter presentien van scepenen van Brucghe, ende dat justicie van hem ghesciede na den inhoudene van den banne »; nieuwe « reden » naar Gent, op 12, 17 en 28 Juli; den 21n Oogst werden zij, ten bevele van den hertog, te Oudenaerde, in tegenwoordigheid van den prins van Charolais, gebracht. die « aldaer maecte een accord ». Zooals Gilliodts, d. IV, blz. 252, zegt: Dit alles is zeer duister!

(2) Gilliodts, d. IV, blz. 131-133; *Stadsrekening*, 1411-1412, f° 103 r° en v°. — Volgens de akte van 25 Mei 1436, is de karter van 8 December 1436 spoedig eene doode letter geworden; Priem, *Précis Analytique des archives de la Flandre Occidentale*, d. I, blz. 82-83.

plak in Frankrijk en beschikte nu over al de inkomsten en de ambten van het rijk. Dadelijk veranderde hij dan ook van houding tegenover de Vlaamsche steden en vooral tegenover Brugge.

Den 19ⁿ Maart keerden de afgevaardigden onverrichterzake uit Parijs terug; vijf dagen later kwamen Jan van Roubaix, Simon van Formelis en andere raadsheeren het ontkennend antwoord mededeelen « up de pointe » waarvoor men bij den hertog gezonden had [1]. Hardnekkig weigerde de hertog van toen af alle toegeving.

De afstelling van Jan Biese en de zijnen was niet alleen eene daad van politieken aard geweest; zooals de reden zijner verbanning voldoende aanduidt, waren er ook finantieele zaken op spel, en de beschuldiging van stadsgeldverduistering bewijst vooral dat de stadskas in nog slechteren toestand verkeerde dan te voor.

De « herevaert » naar Ham had met de soldij der neringen en zestendeelen meer dan 20.000 pond gekost [2]; sedert 6 october 1411 was de cueillote op het graan afgeschaft en bracht dus niets meer op; en men had nog eene reeks van achterstallige leeningen te betalen die tot ruim 112.500 pond beliepen [3]. Geen wonder dus dat na April 1412 [4] het *maandgeld* aan de neringen en poorters nooit meer betaald werd!

Maar de vorst behield zijnen *Zevenden Penning* [5] op al de inkomsten der stad!

Toen op 1ⁿ September Jan Baert en Jan Bortoen hunne rekening sloten, stelde men voor 't verloopen jaar een mali van 26.768 pond vast [6]; voegt men daarbij het overschot der achterstallige leeningen die tot 51.000 pond beliepen, zoo komt men tot een totaal van 77.768 lb. schulden, 't zij ongeveer het totaal inkomen der begrooting! Gansch het eerste vierde der xvᵉ eeuw dóor zou de stad tegen deze schuld moeten worstelen...

(1) Gilliodts, d. IV, blz. 136.
(2) Gilliodts, d. IV, blz. 112.
(3) *Aldaar*, blz. 182.
(4) Zie Gilliodts, d. V, blz. 112, in de akte van 25 Mei 1436.
(5) *Aldaar*, d. IV, blz. 144, 145, 173, 182, 221, enz.; Gailliard, *Table*, blz. 158-160.
(6) Gilliodts, d. IV, blz. 140, 166, 180-181.

Wonder genoeg: een der voornaamste schuldeischers was Dino Rapondi, die men in October laatstleden wou steenigen. Dit belette hem niet op 2n September 1412, met Willem van Halewyn, heer van Uytkercke, met Frans van Haveskercke, den nieuwen baljuw, met Hendrik Goethals en Godfried de Wilde, als commissaris voor de schepenenverkiezing, de wet te komen vernieuwen (1). En daar de hertog het stelsel van *wepelganc* verworpen had, verkoos men Lieven de Scuetelare met Jan Hoste alweer tot burgemeesters, Jan Heldebolle en Jan van der Beurse tot schepenen, Boudewijn de Vos en Jacob Breydel tot raden, enz.

Om de stad, die zoo overlast was dat ze geen krediet meer krijgen kon, uit den nood te helpen, moesten de schepenen zich tot den hertog wenden; op 1n December 1412 stond deze hun toe van alle accijnzen, renten en inkomsten, met inbegrip van zijnen zevenden penning in pacht te stellen voor 4 jaar, te beginnen met 2 September 1412 (2). Doch op 4 Januari van 't volgende jaar, ontleende hij zelf 4.800 Fransche schilden aan de stad, te nemen op zijn zevenden penning en op de bijdrage in 't Transpoort; en op 22n September 1413 deed hij zich opnieuw 2.400 schilden voorschieten (3)!

Immers, de overmacht van den prins in Frankrijk was spoedig verzwonden: zelfs verplichtte de val der Cabochiens en de triomf der Armagnacs te Parijs hertog Jan de wijk naar Vlaanderen te nemen (29 Oogst 1413); en de stand zijner zaken bleek nog ellendiger dan in Juli 1411, vóór de «reyse» naar Ham. Wat hij vooral noodig had was veel geld om te pogen zijne vijanden uit Parijs te verdrijven. Ook verkocht de vorst weer alles wat hij verkoopen kon: 't is onder dien drang dat hij aan den balling van 1407, Jan Camphin, remissiebrieven ter hand stelde (4); 't is

(1) Custis, HS. IX, blz. 161. — Op 20n Oogst 1412 kwam Philips de Charolais naar Brugge, Gilliodts, d. IV, blz. 141.

(2) Gilliodts, d. IV, blz. 221.

(3) *Aldaar*, blz. 253-254. Op 17 Maart 1414, vernieuwde de hertog den afstand aan de stad voor 4 jaar van de pacht der stadstaksen, mits 4.800 Fransche schilden; *Aldaar*, d. IV, blz. 321.

(4) Op 17 Januari 1414; Gilliodts, d. IV, blz. 317.

om geld te slaan dat hij op 30n September en 1n October 1414 aan 't Vrije (1), aan de Ieperlingen (2) en aan Brugge zulke belangrijke privilegiën verleende.

Dank zij eene nieuwe leening van 10.000 gouden kronen, bekwam de Brugsche gemeente, eindelijk, op 30n September 1414, wat zij sedert meer dan twee jaar van den vorst verzocht had, nl. de vrijstelling van verbeurdverklaring zelfs in geval van samenzwering of aanslagen tegen den vorst, en de vaststelling van den *wepelganc* voor de verkiezing der stedelijke magistraten (3).

Burgemeesters en ontvangers, zegt die belangrijke akte, zullen bij 't verlaten van hun ambt, twee jaar voluit moeten wachten vooraleer dezelfde of eene andere bediening uit te oefenen; de schepenen, raden en hoofdmans zullen slechts eene nieuwe functie mogen bedienen dan nadat zij een gansch jaar buiten ambt gebleven zijn.

En « daer de onderwetten sculdich zyn te volghene de voetstappen van der upperwet » werd de wepelgang ook op de dekens toegepast: « Dat gheen *deickens* van ambachten wesen en moghen 't en zy dat zy gheboren poorters zyn, ende *vinders* gheboren Vlamingen, ende dat zy wepele gaen moeten tween jaren » (4).

Dit was een triomf voor de Brugsche democratie. Voor jaren werd alzoo de vorming verijdeld van eene bestuurlijke kliek, in 't einde altijd de « meentucht » nadeelig en het middenbestuur slaafsch onderworpen. Ook tellen de jaren 1415 tot 1430 (5) als de heerlijkste voor 't inwendig bestuur van Brugge, dank zij de goede verstandhouding tusschen overheid en gemeentelieden.

(1) Beaucourt, *Jaerboeken van den Vrije*, d. II, blz. 32-33; *Coutumes du Franc*, d. II, blz. 188-200; Priem, *Précis Analytique*, 2e r., d. I, blz. 177-179.
(2) Diegerick, *Inventaire d'Ypres*, d. III, blz. 50-51.
(3) *Coutumes du Franc*, d. I, blz. 475; *Inventaire*, d. IV, blz. 323.
(4) *Groenen Bouc A*, f° 55 r° en v°.
(5) In de akte van 25 Mei 1436 leest men dat de karter van 8 December 1411 sinds 1412 niet meer nageleefd werd; Delepierre, *Précis Analytique*, d, I, blz. 82-83; Gilliodts, d. V, blz. 111-113; maar zulks bedoelt vooral de uitbetaling van het maandgeld.

Besluit. — De eerste poging om de Brugsche gemeente volkomen te beheerschen en aan de vorstelijke willekeur te onderwerpen, was dus na vier jaar mislukt. De hertogelijke partijgangers waren verslagen, dank zij de eensgezindheid der neringlieden. Maar al spoedig werden deze onderling weer verdeeld, terwijl de hertogelijke partij meer en meer aangroeide en veld won. Ook werd vijf-en-twintig jaar later het Calfvel voor altijd aan de stad opgelegd, verloor het « gemeen » van Brugge alle inmenging in het bestuur, en moest de stad voor de alleenheerschappij van Philips den Goede bukken.

Victor Fris.

Bijlage

UITTREKSELS DER STADSREKENING OVER 1406-1407.

1. F° 84 v°: Item, den XXVII^{en} dach in Maerte Pieteren van der Hofstede gesendt te Gendt an de wet met lettren van tween daghen...

2. F° 85 r°: Item, den XVIII^{sten} dach in Maerte Pieter Lotervoet ghesendt te Gend omme herberghe te nemene ter ghedeputeerden bouf van der stede, die daer trecken souden van drien daghen...,

3. F° 85 r°: Item, den XXIX^{sten} dach in Maerte den heer Jacop Breidele, den heer Jan Biese, den heer Jan Bortoene ende Victoore van Leffinghe ghesendt te Ghendt ende van danen voort te Corterike omme te treckene ten palen van den lande, midsgaders den ghedeputeirden van den anderen leden jeghen onser gheduchter Vrouwen ende omme haer te gheleedene tote binnen der stede van Ghend, aldaer hemlieden van hier ghescreven ende ghelast was te bliven verbeiden de ghedeputeerde die onse gheduchte Heere uter stede ontboden hadde, van X daghen...

4. F° 85 v°: Item, den darden dach in Aprille den heer Jan Heldebolle, den heer Jan Oste, den heer Janne van Oudenarde, den heer Colaert Cortscoove, den heer Janne van der Buerze, den heer Zeghere van den Walle, den heer Boudin de Maerscalc, den heer Janne van Rooden ende den heer Gillis Doppe, ghesendt te Ghend an onsen gheduchten Heere van Vlaendre, aldaer de ghedeputeerde van der stede ontboden waren van onsen gheduchten Heere vorscreven up 't fait van der snede van lakenen, commen, ramen ende ghetauwe, die men hout in 't Vrije, van V daghen...

5. F° 86 v°, n° 6: Doe (den 12^{en} April) den heer Jacop Breidele, den

heer Thomaes Bonine ende Victoor van Lisseweghe ghesendt t'Ypre an der wet omme an hemlieden te begherne raed ende bistandicheyt ghelike ende inder mannieren dat vooren verclaerst staet...

6. F° 87 v°, nr 7: Item, den XXIsten dach in April den heer Jacop Breydele, den heere Jan Bortoene ende Victoore van Leffinghe ghesendt t' Ypre aldaer onse gheduchte Heere de ghedeputeerde van der stede ontboden hadde te commene, van drien daghen...

7. F° 88 r°, nr 1: Doe (21 April) ghegheven den heer Jan Biesen van dat hi ghesendt hadde ghesyn bi beveilne van buerchmeester ten diverschen stonden an onsen gheduchten Heere ende an minen heere den Canchellier omme zekere zonderlinghe zaken grotelike anegaende onsen gheduchten Heere ende zine stede daeromme dat hi doe was veertiene daghen...

8. F° 88, nr 4: Item, den XXIIIsten dach in April mer Boudin den Vos, den her Niclais den Zoutre, buerchmeester, den heer Jan Biesen, den heer Jan van Oudenaerde, den heer Everaerd Rynvisch ende den heer Jacop van den Heede ghesendt te Doinse an onsen gheduchten heere ende prinche met den goeden lieden van den neeringhen, die bi hemlieden vertert binnen tween daghen... [De volgende post nr 5, staat afgedrukt bij GILLIODTS, d. IV, blz. 14].

9. F° 88 v°: Item, den XXVIIsten dach in April meester Niclais Scoerkinne, den heer Gillis van Ryssele ende den heer Jacop van den Heede ghesendt te Ghendt an onser gheduchter Vrouwe van Vlaenderen omme haer te supplyerne ende te bidden dat haer zoude willen ghelieven te commene hier ten ommeganghe, ende haer stede ende goede lieden te visenteeren...

10. F° 90 v°: Item, den XXIIIIsten dach in Meye den heer Jacop Breidele, den heer Jan Bortoene ende Victoor van Leffinghe ghesendt te Ghend up 't fait van der niewer munten, up 't fait van den vremden lakenen hier te verbiedene, up 't fait van der coopmanscepe van der wulle ende up 't fait van den vremden scoenen die men hier brinct binnen den lande, an onser gheduchter Vrauwen ende an minen heere den Canchellier...

11 F° 92 r°, nr 3: Item, den Vsten dach in Wedemaend den heer Arnold Reyphins ghesendt te Ryssele an onsen gheduchten Heere ende an myn heer den Canchellier met tween brieven ghesegheIt metten grooten zeghele van der stede ende met den zeghelen van allen den neringhen van de stede, van V daghe.....

12. F° 92 v°, nr 1: Doe (9 Juni) den heere Jan Bortoene ende Victoore van Leffinghe ghesend te Ghend an onsen gheduchten heere

van Bourgoengen ende an minen heere den Canchellier up 't fait van den vremde scoenen ende vremden ledere te verbieden, ende up 't fait van der wulle van tiene daghen.....

13. F° 94 r°, nr 1: Item, den derden dach in Hoymaend den heer Lievin Scuetelare, buerchmeester, den heer Jan Biesen, den heer Willemme den Backere, den heer Adriaen Sleipstaf ende Victoor van Leffinghe ghesendt te Ghend an onsen gheduchten Heer up 't fait van der nieuwer munt, up 't fait van den vremden lakenen te verbiedene, up 't fait van der coopmanscepe van der wulle, up 't fait van den vremden lakene, ende up 't fait van den stapele van der weede hier te hebbene.....

14. F° 94 r°, nr 7: Item, den zesten dach in Hoymaend den her Lubrecht Scuetelare ghesend te Ghend an onsen gheduchten Heere ende an minen heere den Canchellier up 't fait van der leininghe die ons gheduchts Heeren tresoriers ende andere beghert hadde an diverse personen van der stede.....

15. F° 95 r°, nr 4: Item, den vichtiensten dach in Hoymaend den heer Jan Biesen, den heer Arnould Reyphins, den heer Willemm den Backere ende Victoor van Leffinghe ghesendt te Ghend an onsen gheduchten Heere ende an minen heere den Canchellier up 't fait van der nieuwer munte, up 't fait van te verandwordene die van Dorneke van haerlieder lakene hier te bringhene, ende omme te hoorne 't guent dat onsen gheduchten Heere ghelieven zoude te verzoukene an zyn ghemeenen lande, den heere Jan Biesen van XI daghen ende alle d'andere van neghen daghen.....

16. F° 97 r°, nr 3: Item, den neghensten dach in Oustmaend mer Boudinne den Vos, den her Lievin Scuetelare, buerchmeester, den here Janne Biesen ende Victoor van Leffinghe, ghesend te Ghend an onsen gheduchten heere van Vlaenderen ende an minen heere den Canchellier up 't fait van der subventie van den CM noblen die onsen gheduchten Heere versocht hadde van synen ghemeenen land up 't fait van den vremde lakenen te verbiedene, up 't fait van den ledere ende up 't fait van der coopmanscepe van den wulle die de vreimde doen, van V daghen..... ['t Zelfde op 22n Oogst, f° 98 r°, nr 6].

17. F° 98 v°, nr 7: Item den XXVIIsten dach in Oustmaend, Victoore van Leffinghe ghesendt te Ghend ende van danen 't Ypre metter andworde die hier ghegheven was bi al den dekenen ende ghemeenen van der stede up 't fait van den vreimden lakenen.....

18. F° 115 r°, nr 1: Op 30en Juli 1407, geschenk van 1000 kroonen,

maakt 2008 pond parisis, aan den kanselier van Bourgondië, voor talrijke goede diensten aan de stad bewezen.

19. F° 115 r°, nr 2: Item, doe (30 Juli) ghegheven bi beveilne van buerchmeester, meester Janne De Sans, ons gheduchten Heeren secretaris, bi der hand van den heere Pieter van den Steene, van den zeghele van vive previlegien, dats te wetene een previlege gheconsenteirt bi onsen gheduchten Heere als van der bannieren; item, een nieuwe previlege omme de Scotten; item, de confirmatie van den ouden previlegie van den Scotten; item, een previlege van statute daar in dat alle de neringhe van der stede gheconsenteirt hebben; ende een previlegie daermede dat de stede heift de heltscheede van den boeten die contrarie dade in 't Vrye van den appointemente ende zeggherscepe dat onze gheduchte Heere zeide binnen zine stede van Ghend up 't fait van der draperie...

20. F° 125 r°: Jan Baerd es weder sculdich te hebbene van den ghuenen die 't goed bezitten zal van Clais Barbezaene, XII lb. IIII sc. 1 d. gr., die Clais Barbezaene meer ontfaen hadde dan uteghegheven binnen der tijt dat hi tresorier was. [Zelfde post voor die 't goed bezitten zal van Zegher van den Walle].

21. F° 125 v°, nr 3: Item, zo es de stede van Brucghe noch t'achter ende sculdich den hooftmans van den poorters ende alle de neringhen van der stede 't ghuent dat haerlieder bannieren ghecost hebben te maken, 't welke men nu betalen zal van den eersten dat incommen zal van der stede goede.

Item, zo es de stede van Brucghe noch t'achter ende sculdich van dat de tenten die men gheven ende delivreren zal den neringhen van der stede, costen zullen te maken.

L'ancien carillon
et la
vieille horloge de Saint-Jacques,
à Anvers

MESDAMES, MESSIEURS,

Un de nos collègues, particulièrement versé dans l'archéologie campanaire, a présenté, au récent Congrès de Malines, une succincte, mais très substantielle notice au sujet du carillon, de son origine et de son développement.

Faire l'historique d'un carillon est, pour un non-initié, un travail des plus aléatoires. Les extraits de comptes d'églises et d'autres sources manuscrites, généralement laconiques, et rédigés qu'ils sont par des gens rarement au courant de la technique et de la terminologie spéciale à l'art campanaire, prêtent inévitablement à confusion, et donnent ainsi le jour à des assertions absolument contraires à la réalité des faits. Pour notre part, nous l'avouons humblement, nous aurions également fait fausse route, si nous n'avions eu soin, avant d'étudier et d'utiliser nos notes, de bien nous imprégner des précieuses indications fournies par le Dr Van

Doorslaer, dans le mémoire auquel nous venons de faire allusion (1).

Notre honorable et distingué auditoire, dans ces conditions, voudra bien suivre, durant quelques instants, la thèse de l'érudit campanalogue malinois, d'autant plus qu'il y trouvera le motif pour lequel nous ne nous bornerons pas à traiter du carillon, mais également des anciennes horloges qui se sont succédé au clocher de Saint-Jacques.

On peut produire le son d'une cloche de deux manières différentes, soit en la frappant au moyen d'un marteau de bois, soit en agitant le battant. La première manière se traduit par le mot *batteler*, la seconde par le terme *sonner*.

L'action de batteler les cloches, quand il y en avait trois disposées plus ou moins harmonieusement, se nommait *tresiller* ou *tribouler*; quand il y en avait quatre on disait *quadrillonner* ou *carillonner*. En pays flamand on disait *beyaerden* en toutes circonstances.

La façon primitive de carillonner n'avait absolument rien d'artistique, à preuve, d'une part, que le personnage appelé à se livrer à cet exercice, ordinairement un employé quelconque de l'église, ne pouvait avoir droit à une présomption de connaissances musicales bien développées; d'autre part, que ce carillonnement s'exécuta presque partout, même dans de modestes églises de village, qui certes ne possédèrent jamais de carillon.

Les carillons, en tant que jeux de cloches plus ou moins harmonisés, doivent leur origine aux horloges mécaniques qui, dans nos provinces, furent installées dans les tours vers le dernier quart du XIVe siècle.

Primitivement, le mécanisme d'horlogerie se bornait à marquer les heures par une série de coups frappés sur la cloche, tel que le font encore nos horloges ménagères.

Les premiers de ces coups échappant souvent à l'attention, on rémédia à cet inconvénient en perfectionnant le mécanisme par l'adaptation d'un cylindre ou tambour, ayant pour but d'actionner trois ou quatre petits marteaux destinés à percuter autant de

(1) Fédération archéologique et historique de Belgique. XXIIe Congrès. Malines 1911. Tome II: Rapports et Mémoires, p. 353.

clochettes. Le tintement alternatif et répété de celles-ci devait prévenir les habitants que l'heure allait sonner.

Ce tintement ou cette petite sonnerie fut désigné en flamand par le mot *voorslag*, c'est-à-dire le signal avertisseur avant le coup de l'heure. L'actuelle église Saint-Georges, en notre ville, possède un *voorslag* de ce genre.

Cette forme primitive du *voorslag* resta longtemps invariable. Ce fut seulement à partir du XVIe siècle, époque où la prospérité générale permit à l'art musical de prendre son essor, qu'un perfectionnement nouveau changea le *voorslag* en *voorspel*. C'est désormais un thème mélodique donné qui préludera aux coups de l'heure et même de la demi-heure. Le *voorspel* ou *rammel*, comme nous disons à Anvers, se composa d'abord de six à huit cloches, pour s'accroître dans la suite et atteindre bientôt le chiffre d'une vingtaine environ.

L'adaptation du *clavier* constitua plus tard une nouvelle et importante étape dans le développement des jeux de cloches, en les transformant en un instrument capable d'être touché par la main d'un artiste.

L'adjonction des gros bourdons aux jeux de cloches nécessita un mécanisme nouveau pour les mettre en branle. Eu égard au poids des battants, il fallait les soulever au moyen de muscles plus puissants que ceux des bras et on inventa le *pédalier*.

Les carillons, dès lors, ne subirent plus de développement, les seuls perfectionnements consistèrent uniquement dans le mécanisme et le nombre des cloches.

Après cet exposé théorique, nécessaire pour la bonne intelligence du sujet, nous entrons immédiatement en matière.

* * *

C'est dans le compte de 1485-1486, que nous trouvons la première mention d'un battelage de cloches. Janne vander Swaerden, qui vaquait à cette besogne, soufflait également les orgues. Ce petit

cumul lui rapportait tout au plus 5 escalins 5 deniers par an [1].

Le même compte nous renseigne encore que le sacristain, à cette époque, touchait annuellement 12 escalins pour remonter et régler l'horloge.

Une dizaine d'années plus tard, nous retrouvons encore le sacristain se livrant à cette besogne, et nous voyons un homme de métier, Janne Smitterman, faire des réparations à l'horloge.

La primitive église de Saint-Jacques, celle qui, depuis 1479, avait obtenu rang de paroisse, possédait donc, aux susdites dates, plusieurs cloches et une horloge, mais rien, pour cette dernière, n'indique qu'elle se trouvait dans le clocher. Au surplus, nous ne pourrions que difficilement admettre qu'un sacristain d'église urbaine, même au xve siècle, eût condescendu à se livrer à une besogne aussi servile et aussi fatigante, que celle de gravir périodiquement un obscur et tortueux escalier, pour aller, dans un étroit réduit, remonter et régler, à la force du poignet, un mécanisme souvent rébarbatif et presque toujours poussiéreux et graisseux.

Ce qui confirme notre manière de voir, c'est que les soins à donner à la nouvelle horloge, que l'église acquit en 1506-1507, furent dévolus, peu après, au sonneur, personnage tout indiqué pour une besogne de ce genre. Cette horloge, que livra l'horloger Jan Timmerman, coûta au delà de 24 £ de Br., et pesa 1258 ℔, toutes circonstances prouvant qu'elle était bien destinée à être installée dans le clocher.

Le battelage des cloches, les dimanches et jours de fête, se pratiquait toujours régulièrement. C'était encore Janne van Swaerden qui s'acquittait de cette tâche. Ce devait être un personnage bien occupé, puisqu'il avait charge, à la fois, de sonner et de batteler les cloches, de souffler les orgues et de régler l'horloge. Il est vrai que ses émoluments avaient entre-temps monté de

(1) Pour ne pas trop multiplier les renvois, nous avons relégué à la fin, sous le titre de « Textes justificatifs », les nombreux extraits des comptes de Saint-Jacques, et quelques autres pièces d'archives, qui ont servi à la rédaction de la présente notice.

5 1/2 escalins à 3 £ 3 esc. 10 d., et qu'il occupait dans le voisinage une petite maison appartenant à l'église.

* * *

Les travaux de construction de l'imposante tour de Saint-Jacques, telle que nous la connaissons actuellement, furent définitivement arrêtés entre les années 1525 et 1533, les uns disent par défaut de ressources, d'autres à la suite de fondations insuffisantes : quoi qu'il en soit, celle date corrobore parfaitement l'assertion d'un chroniqueur, portant que le 8 juin 1526, les cloches furent, pour la première fois, mises en branle au clocher de Saint-Jacques (1).

Transféra-t-on alors l'ancienne horloge acquise une vingtaine d'années auparavant? C'est fort probable. En tout cas, de 1543 à 1553, l'horloger Anthonis van Doerne, et d'autres gens de métier restés anonymes, vinrent, à plusieurs reprises, réparer l'horloge de l'église.

* * *

L'année 1556-1557 marque une étape assez importante dans l'histoire du clocher de Saint-Jacques. On y installa alors une nouvelle horloge et le premier *voorslag* dont nous ayons connaissance.

Cette horloge n'était pas précisément nouvelle, puisqu'elle provenait de la tour de Notre-Dame, où les marguilliers, accompagnés de maître Jacques Collart, d'un horloger et d'un fondeur, dont les noms ne sont pas cités, s'étaient rendus au préalable, au cours de l'année 1553-1554, pour l'examiner, et pour conclure un accord concernant son transfert.

Nous n'avons pas pu découvrir ni les conditions ni le prix auxquels la fabrique de Notre-Dame céda cette horloge, les comptes et autres pièces d'archives restant muets à cet égard. Tout ce que nous savons, c'est que l'on paya deux journées au sonneur

(1) *Antwerpsch Chronykje etc.* Leyden 1743, p. 29 : *Anno* 1526, *den* 8 *Juny, soo wirden de Clocken aldereest geleuyt op St Jacops Toren alhier t' Antwerpen.*

de Notre-Dame pour avoir descendu le mécanisme. Il se peut parfaitement que cette horloge ait appartenu à la ville, et que celle-ci la cédât gracieusement à Saint-Jacques, à titre de subside.

Cette horloge fut, la même année, montée à la tour, mais elle n'y reçut pas immédiatement un emplacement définitif. Le projet que l'on avait formé de la munir d'une sonnerie préludant aux coups de l'heure et de la demi-heure nécessitait, paraît-il, une enquête sur place.

Le 13 mars 1555, les marguilliers invitèrent à cet effet maître Jacob Schooff et maître Peter Frans, ce dernier ingénieur-architecte, qui, après leur ascension au clocher, se rendirent ensemble chez le sieur Léon Martens, tenancier de *In Swanenborch*, une auberge bien achalandée au marché Saint-Jacques, où les édiles de la paroisse avaient l'habitude de régler les affaires de l'église. Le libellé du poste, qui nous fournit ces détails, nous apprend en outre que le curé, en cette dernière occurence, accompagna ses dévoués marguilliers.

Ni l'enquête sur place, ni la discussion chez l'aubergiste, n'amenèrent une décision. On ordonna toutefois à maître Loys Tuyn, *cleynstekere*, de faire deux maquettes, *patronen*, de la tour, et de la tourelle que l'on se proposait d'ériger sur la plate-forme de celle-ci, afin d'y installer le *voorslag* projeté.

L'affaire traina jusqu'en avril 1557. Le 27 de ce mois, les mêmes personnages, que nous avons vu monter à la tour, s'y rendirent derechef. Après leur excursion aérienne, ils se rencontrèrent encore une fois *In Zwanenborch*, où l'on prit enfin une résolution définitive.

Le texte des différents postes, que nous avons encore à utiliser, ne dit pas explicitement que la tourelle projetée fut construite: nous ne saurions donc rien affirmer à cet égard. Quant au *voorslag*, il fut livré et mis en place par l'horloger Pieter de Groote, au prix de 5 £, monnaie de Brabant. Un certain fondeur, désigné sous le nom de *meester Jan den clockghieter*, probablement Jean van den Eynde, en avait fourni le plan ou dessin.

Aucune cloche ou clochette nouvelle ne fut spécialement fondue pour ce *voorslag*. On utilisa apparemment celles qui existaient dans le clocher, ce qui nous porte à croire que l'horloger de Groote

n'eut qu'à fournir le mécanisme et les marteaux destinés à les percuter.

* * *

L'ancienne horloge de Notre-Dame, et le *voorslag* qu'on y avait adapté, ne semblent pas avoir répondu à ce que l'on en attendait. Ce n'était peut-être là qu'un travail provisoire? Sinon comment expliquer que, quelques années plus tard, en 1560, tout fut à recommencer ?

Le compte général de l'église pour l'exercice 1559-1560, renferme, au sujet de ces travaux, un chapitre spécial de recettes et de dépenses, effectuées *totten makene van den huerwercke, voerslach van der uren ende halff uren ende voer zekere nieuwe clocke*, c'est-à-dire pour la confection d'une nouvelle horloge, avec sonnerie préludant aux coups de l'heure et de la demi-heure, et pour la fonte d'une nouvelle cloche. Or, en examinant attentivement tous les postes de dépenses, qui s'y suivent nombreux, variés et fort intéressants, on est tout étonné de ne pas y rencontrer, pas même une seule fois, le mot *uurwerk* ou horloge; il n'y est fait mention que de la confection du *voorslag*, et de la fonte, non pas d'une, mais bien de plusieurs cloches.

Quel est maintenant le texte qui répond exactement à la réalité? Celui de l'entête du compte spécial ou celui du libellé des postes qui le composent? Nous ne nous arrêterons pas pour le moment à résoudre ce problème, nous réservant d'y revenir, dès que nous aurons retracé l'historique succinct du travail entrepris.

L'installation projetée devait coûter au delà de 200 livres. Or, le compte précédent avait soldé par un déficit de 21 £ environ. Il n'y avait donc qu'une ressource: faire un appel à la générosité des paroissiens. C'est ce qui fut fait.

On commença d'abord par la distribution d'une circulaire rédigée en langue flamande. Une traduction française du factum, faite par une tabellion, maître Pierre van Gele, fut spécialement adressée aux membres de la colonie espagnole, qui résidaient assez nombreux dans le ressort de la paroisse.

Le curé, Dr Jan van Asten, assisté de ses fidèles marguilliers,

et de quelques autres personnages influents, soit les chevaliers Henri van Berchem, Thierry van de Werve et Conrad della Faille, et des échevins Corneille Happart et Jean Houtappel, se mirent alors en campagne. Ils recueillirent, au cours de leurs diverses pérégrinations, une bonne centaine de livres, monnaie de Brabant.

La liste des donateurs figure au compte particulier dont nous avons déjà parlé. On y rencontre les plus beaux noms de l'aristocratie anversoise et étrangère de l'époque, à côté de ceux de bourgeois bien rentés et de modestes gens de métier. Nommons, parmi les premiers, les van Berchem, les van Dale, les de Mangeleer, les de Robiano, les Salamanca, les Lopez, les Santa Cruz, ainsi que le chevalier Antoine van Straelen, dont la triste fin est connue de tous. Parmi les gens de métier, citons un peintre, trois diamantaires et... un fabricant de pains d'épices. Nommons également deux dames, que nous supposons être d'honnêtes et dévotieuses matrones, la veuve Verstraeten, *in 't Schaekberd*, et la veuve Turnhouts, *in de gevange Duyve!*

Le montant des dons recueillis ne représentait que la moitié du coût du travail projeté. Néanmoins on passa outre.

Un accord fut d'abord conclu avec un horloger hasseltois, Lambrecht Blasens ou Verblasens, qui reçut, pour denier-à-dieu, la somme de 2 esc. 3 den. Ces préliminaires se passèrent cette fois-ci à l'auberge *Leeuwenberch*, au coin est des longue rue Neuve et longue rue des Claires. On lui paya plus tard 22 livres et demie, *van het makene van den voerslach van der heelder ende halffver uren*, c'est-à-dire pour la confection de la sonnerie préludant aux coups de l'heure et de la demi-heure. On voudra bien remarquer qu'il n'y a nullement question ici d'une livraison d'horloge.

Trois nouvelles cloches et une clochette, destinées sans doute à cette sonnerie, furent ensuite commandées. Chose curieuse, on s'adressa à cet effet à trois fondeurs différents.

La première cloche, pesant 1656 livres, fut livrée par la veuve Backers. Elle avait reçu en échange une cloche hors d'usage, nommée *den cleynen Jacob*. On lui suppléa néanmoins 42 livres 2 escalins.

La deuxième, ainsi qu'une clochette, furent fondues par le sain-

tier Jacques Claes. Elles pesèrent 2785 livres et coûtèrent 104 livres 6 escalins.

La troisième, accusant un poids de 990 livres, fut livrée par Corneille Bertram, *keteleer* ou chaudronnier. Il avait reçu en acompte 300 livres de métal de fonte, et on lui paya comme solde de compte 20 liv. 18 escalins.

Ces cloches furent montées à la tour par 18 ouvriers, et placées fort probablement dans le beffroi, sous la direction du sonneur de Saint-André, *Melsen den luyer*, qui reçut, pour trois journées de travail, la somme de 3 escalins. Maitre Jean Waghevens, fondeur malinois très-expérimenté, vint les accorder.

Le décompte des travaux en question renseigne encore d'autres dépenses extrêmement intéressantes pour l'histoire de la tour de Saint-Jacques.

Il s'agit notamment du placement, sur une des faces de la massive construction, d'un vaste cadran d'horloge. Ce cadran, à la confection duquel on employa 10 pieds carrés de bois, et dont maître *Lodewyk de cleynsteker*, que nous avons déjà appris à connaître, avait fourni le dessin, fut monté et mis en place par l'ardoisier Corneille van den Berghe, assisté de deux aides, travail qui dura deux jours.

Pour faire passer à travers la grosse maçonnerie de la tour, le pivot destiné à la marche des aiguilles, on eut recours au maçon Gilles van Hoffstadt. Le texte est précis: *...van het gadt in den toren te brekene, omme den wyser omme te doen gaen.*

Le paiement à l'ardoisier déjà nommé, pour l'enlèvement de l'échafaudage: *doemen den wyser buyten den torene gestelt hadde*, prouve, péremptoirement, que ce cadran fut placé à l'extérieur de la tour.

Au reste, nous avons voulu avoir la preuve de l'existence de ce cadran, qu'il fallait évidemment chercher du côté de la rue Saint-Jacques. L'entrepreneur des travaux de restauration encore en cours, a bien voulu, à notre demande, enquêter sur place, et a parfaitement retrouvé, au-dessus de la seconde galerie, au milieu du contrefort qui sépare la naissance des deux baies, non seulement la perforation de la maçonnerie faite en 1559-1560, mais également, sur les côtés, les crochets destinés à maintenir le cadran.

Nous ne sommes pas parvenu à retrouver l'époque à laquelle ce cadran fut supprimé.

Le montant des dépenses, occasionnées par tous ces travaux, s'éleva à la somme de 209 livres 11 esc. 9 1/2 den. Il dépassa donc les recettes de 108 l. 12 esc. 9 d.

Il nous reste maintenant à examiner si, oui ou non, on installa, en 1559-1560, une nouvelle horloge dans le clocher.

La question, maintenant que nous avons consulté toutes les dépenses, n'est plus fort difficile à résoudre. En effet, toutes les dépenses, comme on l'a vu, sont parfaitement justifiées. D'horloge pas un traître mot. L'horloger de Hasselt, le seul qui aurait dû la livrer, n'est payé que pour un *voerslach*. D'un oubli dans la rédaction de ce poste de dépense, il ne saurait être question, car il est matériellement impossible que, pour une somme de 22 livres, l'horloger ait pu livrer à la fois une horloge et un *voorslag*. Que l'on se ressouvienne que l'horloge, achetée en 1506-1507, et qui était destinée à trouver place dans la tour de la primitive église, coûta déjà au delà de 24 livres. Conclusion : Lambert Verblasens ne livra, en 1559-1560, que le mécanisme nécessaire à produire la sonnerie annonçant les coups de l'heure et de la demi-heure, et l'adapta ensuite à l'horloge provenant de la tour de Notre-Dame.

Jean Fer, fondeur à Tournai, livra à Saint-Jacques, quatre ans plus tard, deux petites cloches, probablement destinées à compléter le *voorslag* qui nous occupe, et prit en échange une vieille horloge, pesant 1100 livres. Cette horloge est évidemment celle qui fut mise hors d'usage, lorsqu'on installa celle qui avait servi auparavant à Notre-Dame. L'ancien mécanisme ne valait plus grand'chose, puisqu'on dut suppléer au fondeur tournaisien 22 livres 10 escalins 7 1/2 deniers.

De tout cela il résulte, à preuve du contraire, que l'horloge, qui actuellement marque à Saint-Jacques la mesure du temps, est encore toujours celle que la fabrique acquit en 1559-1560. La chose, à première vue, paraît difficilement admissible. Cependant, que l'on veuille bien remarquer, que l'horloge actuellement encore en usage à la tour de Saint-Rombaut, à Malines, date bel et bien

de 1510 (1). Au reste, l'ouvrier-horloger, chargé du soin de l'horloge à Saint-Jacques, nous a récemment affirmé — il ignorait absolument nos recherches — que celle-ci lui paraissait dater de plusieurs siècles. Comme preuve de son ancienneté, il invoqua cette particularité, qu'elle est entièrement forgée en fer suédois, métal d'une dureté extraordinaire, que l'on n'emploie plus que fort rarement pour des travaux de ce genre.

* * *

Le mécanisme des anciennes horloges de tour, presqu'entièrement forgé en fer, est naturellement fort sensible aux variations de la température. Elles doivent, de ce chef, être maniées par une main intelligente et habile. Les sonneurs, généralement chargés de cette besogne, ne possèdent pas toujours les aptitudes voulues au maniement d'un mécanisme, un peu grossier, en apparence, mais délicat, en réalité. C'est bien là le motif principal, nous semble-t-il, pour lequel les frais de réparations aux horloges se répètent si souvent dans les anciens comptes d'église, et en particulier dans ceux de Saint-Jacques.

En juillet 1568, on dut déjà mander de Malines, l'horloger Jean Inghels, qui avait largement contribué à l'achèvement du *voorspel* de Saint-Rombaut, afin de faire des changements au mécanisme de la demi-heure et au marteau percutant la cloche de l'heure. Sur ses conseils, sans doute, on affecta à ces sonneries, l'année suivante, la cloche *Henricus*, que Pierre van den Gheyn, de Malines, venait de livrer. Inghels, outre ce travail, fut encore occupé durant trois jours à régler l'horloge, dont le mouvement s'arrêtait à tout instant: *mydts dat (sy) dyckwyls styl bleeff staen ende nyet en sloech!* En dehors de ses gages, on remboursa à l'habile horloger malinois, et ses frais de déplacement, et ses frais de séjour à l'hospitalière auberge *In Zwanenborch*.

Au début de l'année suivante (1570-1571), nouvel accident. Inghels fut rappelé, mais on ne tomba pas d'accord avec lui. On s'adressa

(1) F. Steurs. *De Toren van Sint-Rombautskerk te Mechelen*, 1re édition, p. 228.

alors à un horloger habitant la ville de Lierre, Heynderick Tichelmans. Celui-ci examina l'horloge, en compagnie de maître Jacques Collaert, que nous supposons être un ingénieur-architecte au service de la fabrique. L'horloger lierrois répara l'accident et, en même temps, déplaça plus ou moins toute l'installation.

De 1575 à 1588, c'est un horloger de la ville, Hans de Groote, qui, à plusieurs reprises, effectue des réparations. De 1596 à 1607, c'est Mattheus Bastiaens, également anversois, qui se livra à des travaux analogues. De 1614 à 1622, cette tâche est dévolue à Loys van der Elst, un horloger natif de Clèves, mais habitant la ville depuis 1603 (1).

***

Que ces incessantes et coûteuses réparations causèrent beaucoup d'ennuis aux édiles de Saint-Jacques, nul n'en doutera. De guerre lasse donc firent-ils quérir, le 6 mai 1624, le carillonneur de la cathédrale et le chargèrent-ils d'examiner attentivement le mécanisme et toutes les autres parties du *voorslag*.

Nous ne connaissons pas l'avis de cet artiste expérimenté, mais il est bien facile de le deviner, attendu que déjà le 22 juillet suivant, les marguilliers chargèrent l'horloger Louis van der Elst, de remplacer le mécanisme défectueux de l'ancien *voorslag*, par un autre plus perfectionné, permettant de mettre en branle automatiquement tout un jeu de cloches. Saint-Jacques allait donc obtenir son premier carillon.

L'instrument à livrer par van der Elst devait être conforme à celui installé à la tour de Saint-Rombaut, à Malines — les fabriciens de Saint-Jacques entendaient donc faire grand. Il devait comporter 18 tons et 36 doubles tons — le texte original dit : *met 18 thoonen en 36 dobbel* — et être livré dans l'espace d'une année. L'artiste, pour son travail, toucherait une somme de 800 florins, plus

(1) *Poortersboeken*. Archives communales. Louis van der Elst, horloger, fils de Thierry, originaire de Clèves, acquit le droit de bourgeoisie à la date du 26 septembre 1603.

un cadeau, *eene gentilesse,* à sa femme, dont la nature et l'importance étaient laissés à la discrétion des honorables marguilliers.

Le mécanisme du jeu de cloches de Saint-Rombaut, auquel il est fait allusion par le marguillier-comptable de Saint-Jacques, n'était autre que le cylindre ou tambour, avec ses accessoires, qui avait été exécuté, de 1557 à 1564, par maîtres Jean et Pierre Inghels, et qui avait exigé une dépense d'environ 1200 livres de Brabant ou 4800 florins (1). Le travail commandé à van der Elst, au prix de 800 florins, ne pouvait donc être qu'une réduction au sixième, mettons au cinquième, en considération de la dépréciation, après presque trois quarts de siècle, de la valeur ou du pouvoir de l'argent, du tambour installé dans la tour de la métropole malinoise. Il est vrai que, dans la suite, on permit à van der Elst, de donner plus d'ampleur au mécanisme commandé, ce qui porta le coût de son travail à au delà de 2000 florins. En tenant donc encore une fois compte des frais occasionnés, on devrait fixer, au point de vue de son importance, le cylindre livré par van der Elst à la moitié de celui de Saint-Rombaut. Et cependant, nous avons devant nous une preuve, difficilement contestable, que l'horloger anversois livra, bel et bien, un tambour en tous points conforme à celui de la cité archiépiscopale.

Cette preuve nous est fournie par l'enquête minutieuse, à laquelle se livra, en 1648, ou peu de temps auparavant, Théodore de Sany, carillonneur de la ville de Bruxelles, au sujet des principaux jeux de cloches existant à cette époque dans les localités les plus importantes de nos anciennes provinces.

Le carillonneur bruxellois consigna les résultats de son enquête dans un registre manuscrit in-folio, qui fut publié et commenté, il y quelques trente ans, par un musicographe distingué, feu Edm. Van der Straeten (2). Nous trouvons, entre autres, dans ce précieux manuscrit, la description détaillée et les mesures exactes des cylindres actionnant les carillons de Bruxelles, Louvain, Anvers, Gand,

(1) F. Steurs. *Ouvrage cité*, pp. 143 et ss.

(2) *La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*, tome V (1880), pp. 293 et ss. — Le manuscrit en question repose aux archives de la ville de Bruxelles.

Malines, Mons, Tournai, Lille, Lierre et Nivelles. Le tambour du carillon de Saint-Jacques, d'Anvers, y figure, offrant exactement en tous points, les mesures de celui de Saint-Rombaut, soit un diamètre de 5 pieds 4 pouces, et une largeur de 3 pieds 2 pouces. Les deux cylindres offrent chacun 36 trous. Quant aux mesures jouées pour l'heure, la demi-heure et le quart, elles sont également identiques pour les deux carillons, soit respectivement 68, 34 et 2 mesures.

Les renseignements que nous fournissent les comptes de 1624 à 1627, car trois années furent nécessaires à l'accomplissement du travail, sont généralement laconiques et fort décousus, ce qui nous met dans l'impossibilité de suivre pas à pas l'exécution du contrat passé avec van der Elst. C'est pour le même motif que nous ne pouvons déterminer exactement le nombre des cloches qui furent adaptées au nouveau mécanisme. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que le fondeur Grégoire van Hal livra, en 1626, six petites cloches, toutes destinées au carillon, et que, l'année suivante, on expédia à Malines cinq cloches, destinées à être refondues, dont deux à l'adresse du saintier Pierre de Clercq.

Comme preuves finales, que le travail accompli était bien un jeu de cloches parfaitement en règle, nous invoqueront les faits, que le 9 juillet 1628, le carillonneur de Saint-André vint changer les airs de notre carillon; que le 13 avril, celui de Notre-Dame vint y fixer deux nouvelles mélodies; finalement, qu'à la Noël de la même année, on convint avec Hubert Cramma, aide-carillonneur de la cathédrale, pour les changements à opérer périodiquement au cours de l'année. Ces changements d'airs devaient être effectués autant de fois qu'à Notre-Dame.



Nous avons fait remarquer, au début de cette communication, que les comptes d'église sont généralement rédigés par des personnes peu familiarisées avec la terminologie spéciale à tel art ou à tel métier. Ce que nous avons encore à relater, au sujet du jeu de cloches installé en 1624-1627, prouvera la justesse de cette observation.

Ainsi, si nous nous contentons des diverses annotations insérées dans les comptes des susdites années, et si nous les interprétons rigoureusement à la lettre, il est indubitable que le nouveau jeu était tout simplement un jeu préludant mécaniquement aux coups de l'heure et de la demi-heure. Or, tout ce que nous rencontrons, dans les comptes suivants, démontre, à toute évidence, que le nouveau jeu était bien plus développé, bref, qu'il était pourvu d'un clavier permettant à un artiste de le manier au gré de son talent et de ses inspirations. Et pourtant, le mot *clavier* n'est jamais prononcé!

Du 11 avril 1627 au 26 mars 1628, nous constatons la présence à Anvers de maître Jacques du Quesne, carillonneur de Lille (1). Il semble avoir été mandé par l'édilité de Saint-Jacques, attendu que l'église lui remboursa ses frais de voyage, et lui donna 2 florins lors de son départ, *voor sijnen adieu*.

Jacques du Quesne, les comptes le prouvent, vint à Saint-Jacques, d'abord, pour y remplir provisoirement, durant une année, les fonctions de carillonneur; ensuite, pour apprendre son art à Hans van der Elst, fils de Louis, que nous avons déjà appris à connaître. Ses gages, du premier chef, paraissent s'être élevés à 2 florins par semaine; ses honoraires pour l'instruction de van der Elst, fils, se montèrent à 200 florins.

Arriva-t-il mésaventure à maître Jacques durant son voyage de Lille à Anvers? Ou bien, sa position frisait-elle un peu de dénuement? Nous ne savons, mais toujours est-il, que quelques jours après son arrivée, les marguilliers jugèrent absolument nécessaire de lui procurer une nouvelle tenue, un nouveau couvre-chef, quelques ustensiles de ménage et d'autres objets de première nécessité, *ende ander nootelyckheyt!*

Jacques du Quesne était marié, mais il ne paraît guère qu'il fût père de famille. Comme on semble avoir été satisfait de ses services, on lui permit, au cours du mois d'octobre 1627, d'aller

(1) En 1602, mourut à Bruxelles un certain Jean du Quesne, musicien-instrumentiste attaché à la Cour royale. Y aurait-il parenté entre lui et le carillonneur lillois? (Cfr. VAN DER STRAETEN, *Ouvr. cité*, tome V, p. 155).

chercher sa femme à Lille. Au retour du couple, les marguilliers durent pourvoir le ménage d'un bois de lit, de deux couvertures et d'autres objets de couchage. De berceau il n'est guère question. Qu'arriva-t-il dans la suite? Mystère. En tout cas, le fait est que, peu après, on se vit obligé de dégager au mont-de-piété le manteau de maître Jacques! Soyons charitables, et mettons que le carillonneur lillois vivait en fort mauvais termes avec la très capricieuse dame, qui a nom Fortune.

Tel maître, tel élève. Cette vérité nous vient forcément à l'esprit en trouvant dans les comptes de l'église, que Hans van der Elst, qui avait aidé son père lors de l'installation du carillon, et qui devait succéder à maitre du Quesne, causa à peu près les mêmes ennuis aux marguilliers de Saint-Jacques. Ceux-ci, en décembre 1627, l'avaient habillé des pieds à la tête; le 1r janvier 1628, ils l'avaient étrenné d'une paire de bas et d'une paire de bonnes chaussures, et voilà que le 21 avril suivant, ils durent passer encore une fois par le mont-de-piété, pour dégager, au prix de 30 florins, les habits de leur candidat-carillonneur! Heureusement, pour l'imprudent jeune-homme, que les marguilliers, en bons pères de famille au courant de la vie, envisagèrent cette malencontreuse équipée comme une frasque de jeunesse, et qu'ils ne lui en gardèrent pas la moindre rancune.

Hans van der Elst, peu après, obtint la place de carillonneur. Il fut également chargé de soigner et, le cas échéant, de réparer l'horloge. En 1640, il eut pour successeur Pierre de Brabander, un élève d'Hubert Cramma, à cette époque carillonneur de la cathédrale.

Pierre de Brabander devint fort expérimenté dans son art, à tel point, que l'on ne dut plus recourir à des étrangers, pour changer périodiquement les airs de la partie mécanique du carillon, et même pour opérer des changements à l'installation générale. Ce fut lui qui, en 1642, raccorda au carillon la grosse cloche de l'église et la nouvelle cloche, dont le curé, François van den Bossche, venait de faire don en la même année. Les gages fixes primitifs du carillonneur n'étaient que de 78 florins; ceux de de Brabander furent augmentés jusqu'à 128 florins.

Le carillonneur avait un règlement, en vertu duquel il connais-

sait les jours et les heures où il devait excercer ses fonctions pour compte de la fabrique. Aux chapelles, aux confréries et aux autres institutions à payer pour leurs propres services. Quant à des jours de fête non prévus par le règlement, la fabrique payait son carillonneur en sus du traitement convenu. C'est ainsi qu'il reçut, certaines années, une gratification supplémentaire pour ses services le jour de l'an, le premier mai, le jour de la sortie de l'ommegank, la célébration de victoires remportées par les armées espagnoles, etc.

En faut-il encore plus pour démontrer que le jeu de cloches, installé en 1624-1627, était bien plus qu'un simple carillon mécanique?

* * *

Vers le milieu du XVIIe siècle, il existait à la tour de la cathédrale deux carillons absolument distincts: celui de la ville, désigné généralement sous le nom de *kermisbeiaard*, et celui de l'église ou *kapittelbeiaard*, carillon du chapitre. C'était le jeu de cloches communal qui faisait l'office de *rammel*, c'est-à-dire qui préludait par quelques mélodies aux sonneries de l'heure et de la demi-heure.

En l'année 1654, les deux administrations, celle de la ville et celle de l'église, résolurent, simultanément, de donner plus d'importance à leurs jeux de cloches respectifs, et toutes deux confièrent cet important travail aux célèbres fondeurs zutphenois, les frères François et Pierre Hemony. Les contrats, qui intervinrent à cette occasion, datent du 18 novembre 1654, pour le carillon communal, et du 1 décembre suivant, pour celui du chapitre.

L'édilité de Saint-Jacques, question d'amour-propre sans doute, crut, elle aussi, devoir entrer dans cette voie. Elle résolut donc d'augmenter notablement le nombre de cloches de son carillon et, à cet effet, entra en pourparlers avec la magistrature communale, pour la reprise des 28 cloches de l'ancien *kermisbeyaert* de la ville. En vertu d'un contrat, qui intervint dans la suite, mais que nous n'avons pas découvert jusqu'ici, les marguilliers de Saint-Jacques s'engagèrent à livrer à la ville, à titre d'indemnité, une

quantité de métal de cloche équivalant au poids des cloches reprises.

L'autorisation de descendre les cloches de la tour de la cathédrale fut donnée par le collège, le 10 juin 1655. Leur ascension à celle de Saint-Jacques et leur adaptation au carillon eurent lieu peu après, attendu que, le 5 septembre suivant, on solda le compte de l'horloger Hans van der Elst, qui avait été chargé de ce travail.

D'après une note, insérée dans le registre mémorial de 1655, Saint-Jacques n'aurait reçu que 25 cloches, accusant un poids total de 3672 livres. D'autre part, dans le livre aux comptes de 1655 à 1663, dit *Kladboek*, il est fait mention de deux paiements, effectués respectivement le 20 septembre 1655 et le 24 janvier 1656, au total 1325 florins 14 sous, pour l'achat, chez David Machielsen, de 4000 livres de métal de cloche. Il est donc à peu près certain que les 28 cloches de l'ancien carillon de la ville passèrent toutes au clocher de Saint-Jacques.

Nous avons retrouvé aux archives de la ville, un très suggestif document concernant la reprise de ces 28 cloches. C'est une requête adressée, au cours du mois de juillet 1655, par les fabriciens de Saint-Jacques, aux membres de la magistrature communale, pièce dont résulte à toute évidence, que l'engagement pris par les marguilliers en cause, ne le fut nullement avec l'intention bien arrêtée de l'exécuter intégralement, mais bien avec l'arrière-pensée d'obtenir, au moment décisif, une forte réduction de la quantité de métal de fonte à livrer.

« Nous avons », exposèrent les édiles de Saint-Jacques, « repris » les 28 cloches provenant de la tour de Notre-Dame, et nous les » avons fait adapter à notre carillon, qui se trouve maintenant » heureusement complété. Nous nous sommes engagés à vous livrer, » en retour, un poids équivalent de métal de cloche, mais voilà » que les ressources sur lesquelles nous comptions, pour pouvoir » nous exécuter, viennent à faire défaut! Nous avions espéré que » nos coparoissiens se seraient montrés fort généreux, or le contraire est arrivé! Leurs libéralités sont peu importantes et, pour » comble de malheur, nous sommes criblés de dettes! Descendre » les cloches et remettre notre carillon dans son état primitif, » ce serait bien regrettable! Que la ville, dans ces conditions, daigne » au moins nous accorder une notable réduction de la quantité de

» métal à fournir! Subsidiairement, qu'elle veuille dépêcher quelques » commissaires, à qui nous pourrions soumettre notre embarrassante » position ! »

La situation financière de la fabrique d'église était, en effet, franchement mauvaise. Mais cette situation ne datait pas d'hier. Les comptes, depuis 1650 à 1654, avaient laissé des déficits variant de 4 fl. 12 s. à 704 fl. 18 s. Reprendre, dans ces conditions, les 28 cloches de la ville, était bien imprudent, et compter, dans ce but, sur des libéralités plus ou moins probables, était absolument téméraire. C'est sans doute ce que firent observer les commissaires désignés par la ville, et le motif pour lequel celle-ci se refusa à intervenir.

Nous avons vu précédemment que l'église, le 24 janvier 1656, paya le solde du coût des 4000 livres métal de cloche qu'elle avait fournies à la ville. Le compte définitif de 1656 faisant défaut aux archives de Saint-Jacques, il nous est impossible de dire où elle trouva les ressources nécessaires pour équilibrer son budget.



L'épisode de la destruction, par les agents de la république, des six grandes et des 27 petites cloches qui, en 1799, se trouvaient au clocher de Saint-Jacques, est bien connu. Rappelons cependant que cette œuvre de vandalisme dura plusieurs jours, et qu'elle fut perpétrée au clocher même avec une véritable sauvagerie.

Ce n'était plus le carillon de 1624-1627, complété en 1655, qui se trouvait alors au clocher, mais bien un autre plus récent qui fut installé en 1734, en remplacement du précédent. Nous trouvons dans le compte général de l'église de cette année, et dans un décompte particulier, d'assez intéressants détails au sujet de la fonte, du coût et de l'installation de ce nouveau jeu de cloches.

Ce nouveau carillon, qui n'est en somme que le produit de la refonte du précédent, devait coûter environ 3000 florins. Il sera superflu de dire que la fabrique, ne disposant pas d'un reliquat de cette importance, fit, derechef, un pressant appel à l'intarissable générosité des paroissiens. A cet effet, on fit d'abord circuler une liste de souscription, et l'on quêta ensuite à domicile.

Le montant des souscriptions, réparti entre 40 souscripteurs, s'éleva à 1057 florins 10 3/4 sous; celui de la quête générale, à 1435 florins 6 1/4 sous. On rangea également parmi les recettes seize pistoles versées par Pedro Wouters, à titre d'exonération de la charge de marguillier. Ces fonctions, à cette époque, étaient obligatoires: une fois élu ou désigné, il fallait bien se résigner à les accepter, à moins de verser, au profit de la fabrique, une somme assez rondelette. La charge de marguillier, quoique annuelle, était peu recherchée aux siècles passés, à cause des multiples devoirs et des grandes responsabilités pécuniaires qu'elle entraînait.

La liste des souscripteurs figure au compte particulier. Elle n'est, à peu d'exceptions près, qu'une sèche nomenclature de noms quelconques. Nous ne citerons donc que les plus grosses souscriptions, soit celle de Jacomo de Pret, pour 115 fl. 16 s.; celle de N. van Susteren, seigneur de 's Gravenwezel, pour 102 fl. 17 1/4 s.; et celle du prélat de Tongerloo, Godefroid Hermans, pour 101 fl. 10 s. Le bourgmestre, *buytenborgemeester*, Philippe-Louis de Pret, seigneur de Vorsselaer, donna 50 fl. 12 1/2 s. L'évêque d'Anvers, Charles d'Espinosa, s'était engagé par écrit à verser 100 fl. de change, et d'augmenter encore cette somme, dès qu'il se verrait débarrassé des nombreux procès dans lesquels il se trouvait engagé. Il est à croire que cette éventualité ne se réalisa pas de sitôt, attendu que la souscription de Sa Grandeur ne figure pas parmi les recettes du compte spécial.

Le nouveau carillon comporta 27 cloches, pesant 3185 livres. Elles furent fondues à Louvain, par Pierre van den Gheyn, au prix d'un florin, argent de change, la livre (1). Les 23 cloches du carillon précédent, accusant un poids de 3148 livres, furent reprises par le fondeur, à 8 sous la livre, de manière que l'on suppléa à ce dernier une somme de 2246 fl. 15 1/4 s., arg. cour. de Brabant.

Le tambour de l'ancien carillon fut conservé; on n'y fit que

(1) Le nom du fondeur n'est pas mentionné dans les comptes. Il figure au bas d'une quittance d'un acompte de 100 florins, versé le 10 octobre 1734. La pièce est signée *Wedewe van den Gheijn pro br Peeter vanden Gheijn.*

quelques réparations. Le clavier, par contre, fut remplacé par un autre, que l'on acheta chez la veuve Witlockx. Quant au reste du mécanisme et de la mise en place de la nouvelle installation, nous ignorons comment les choses se passèrent, les comptes ne mentionnant que trois paiements, au total 304 florins, à Jean de Hondt, d'abord, pour avoir *réparé* le carillon, ensuite, pour avoir *travaillé* au carillon. Ce Jean de Hondt est sans doute le beau-frère du célèbre fondeur Georges Duméry (1).

L'acquisition et la fonte de ce carillon donnèrent lieu à de multiples voyages à Louvain, qui, chaque fois, entraînèrent des frais tellement élevés, qu'on croirait plutôt à des parties de plaisir qu'à des voyages d'affaires. Le total des dépenses de cette nature, figurant dans les deux comptes, se monte à la jolie somme de 324 fl. 14 1/2 sous. Il ne nous est pas possible de déterminer exactement le nombre de voyages effectués; dans ces conditions nous devons nous borner à citer les noms des heureux voyageurs: c'étaient les marguilliers Jacq.-Egide Hollanders, Jos. Laenen, N. Haghens et Jacq. Wuchters, l'organiste de l'église, Jean-Frédéric Faber, et le carillonneur de la cathédrale, Théodore Everaerts, parent, sans doute, de Clément-Auguste Everaerts, qui, depuis 1727, remplissait les mêmes fonctions à Saint-Jacques.

Le carillonneur de Notre-Dame, outre ses frais de voyage, toucha encore 25 fl. 10 s., *over vacatien*, ce que nous fait supposer que c'est lui qui accorda le nouveau jeu.

En résumé, le total des paiements, effectués pour les susdits travaux, s'éleva à 3211 fl. 8 s., bien forte dépense, surtout si l'on considère que le nouveau carrillon comporta quatre unités de moins que le précédent, et que son poids ne dépassait l'ancien que de 37 livres. Il est à supposer que l'on raccorda, comme précédemment, le nouveau jeu aux autres grandes cloches se trouvant au beffroi.

* * *

Le carillon de 1734, nous le répétons, fut le dernier que l'on

(1) Fern. Donnet. *Variétés campanaires*, 2e série, p. 220.

installla dans la clocher de Saint-Jacques. Un musicographe anversois, feu Ed. Grégoir, prétend bien, dans une notice, qu'il publia en 1876-1877, dans la *Fédération artistique*, que Georges Dumery y plaça, en 1768, un nouveau carillon de 33 cloches, mais la chose est absolument inexacte. Cet auteur, qui a eu le tort de ne pas indiquer la source où il a puisé ce renseignement, a probablement confondu avec une église Saint-Jacques d'une autre localité. Georges Dumery, il est vrai, fut occupé en la susdite année à Saint-Jacques, mais son travail se borna à la refonte d'une des grandes cloches de l'église. Au reste, aucun compte de cette époque ni des années suivantes, ne fait mention d'un nouveau jeu de cloches; tout ce que nous y avons rencontré ne concerne qu'un travail de réfection assez sérieux, opéré en 1755, et quelques menus travaux d'entretien et de réparations.

Arrêtons-nous quelques instants encore à ce travail de réfection, attendu que nous y trouvons un détail permettant de juger de l'importance du mécanisme.

Cette réfection, si réfection il y a, car le contrat passé à cet effet ne parle que de *maken en herstellen* et *hermaecken en te repareren van den beyaert ende horologie*, fut confiée à l'horloger Christophe Lion, au prix de 500 florins, argent courant de Brabant, plus 4 sous pour chaque nouvelle note à fixer sur le tambour (¹). Ce travail devait être effectué en l'espace de trois

(1) Entre les années 1664 et 1666, Herman Corthuys, horloger, répara ou refit l'horloge, pour une somme de 600 florins. En présence des textes excessivement laconiques, il nous est impossible de déterminer la nature de son travail. Refit-il ou renouvela-t-il le mécanisme de l'horloge proprement dite? Ou bien le mécanisme et notamment le cylindre du carillon? On lit bien dans le *Liggere* ou *Grootboek* de Saint-Jacques, de 1664 à 1676: *Aen bestedt aen den selven (Herman Corthuys, horlogiemaker) de orlogie op den toren te hermaecken*, etc., mais ce texte peut parfaitement s'appliquer, nous en avons fait l'expérience précedemment, au mécanisme ou au tambour du carillon. Dans ces conditions, nous avons jugé inutile de faire mention de ce travail dans le corps de notre notice.

Voici encore les noms de quelques horlogers qui travaillérent à l'horloge après Herman Corthuys. Ce furent: Michel Quivier, habitant la commune de Schelle (1696 et 1700); Jacques Alewyns (1699); Gérard Grutes (1704); Jacques Ralf (1707) et Henri Joltrain (1726).

mois et demi au maximum, sous peine d'une amende de 25 florins, pour chaque mois en retard. L'entrepreneur devait rester responsable de son travail durant quatre ans, et opérer à ses frais toutes les modifications à indiquer par les experts.

Christophe Lion s'acquitta assez bien de sa tâche, puisque son confrère, J.-B. Grimard, également horloger, déclara le 28 novembre 1756, « avoir vu et examiné l'horloge et le carillon... et l'avoir » trouvé en bon état, sinon que la demie heure manquait de tems » en tems. »

Une annotation, ajoutée plus tard au susdit contrat, nous apprend que le tambour du carillon de 1734, comportait 518 notes, et que Christophe Lion augmenta ce chiffre de 550 unités. Il en résulte, ainsi que d'autres détails exposés précédemment, que le jeu de cloches de Saint-Jacques, de lointaine mémoire, hélas! ne pouvait nullement revendiquer la première place parmi les nombreux carillons de nos anciennes provinces (1).

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous vous rappellerez probablement bien avoir vu en ville, au cours de la défunte saison estivale, une affiche de modestes proportions, mais assez bien illustrée. Elle reproduisait la tour et une partie de l'église de la ville de Braine-le-Comte. Si vous avez eu les loisirs d'en lire le texte, vous aurez appris qu'il s'agissait de l'inauguration d'un nouveau carillon. Mais ce que cette affichette ne vous aurait pas révélé, c'est que ce jeu de cloches n'était autre qu'un don fait par un généreux Brainois au clocher de sa ville natale.

Les travaux de restauration de la tour de Saint-Jacques vont

(1) Nous croyons intéressant de publier ici les noms des carillonneurs qui succédèrent à Pierre de Brabander. Ce furent: Michel de Cat, décédé en 1675; Pierre de Brabander, fils, qui resta en fonctions jusqu'en 1682; Philippe de Thie, qui mourut en 1707: Nicolas van Laer, jusqu'en 1727; Henri van Ierschot, suppléant en 1725-1726; Clément-Auguste Everaerts, qui, à cause de son grand âge, résigna ses fonctions en 1779; finalement Jean Hoefnagels.

toucher à leur fin. Grâce au talent et aux connaissances de deux artistes de valeur, à la fois architecte et archéologue (1), nous allons bientôt revoir dans sa primitive splendeur le chef-d'œuvre des de Waghemakere et de Keldermans.

Déjà les flancs de l'imposante construction abritent une sonnerie, pouvant rivaliser avec celle de maintes cathédrales, mais il lui manque encore une chose: son ancien jeu de cloches.

Souhaitons, Mesdames et Messieurs, à titre de conclusion, qu'à l'exemple du généreux Brainois, dont nous venons de dévoiler le beau geste, qu'un paroissien fortuné de Saint-Jacques — il n'en manque pas — veuille également faire œuvre de Mécènes, et doter le clocher de sa ci-devant insigne collégiale, d'un nouveau et joyeux carillon!

EMILE DILIS.

---

(1) M. Léonard Blomme, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-arts et membre titulaire de notre compagnie, et son frère, M. Henri Blomme.

Textes justificatifs

Rekening van S[t] Jan 1485 tot S[t] Jan 1486.

Item bet. Janne van der Zwaerden, van bayardene ende blasene, tsamen van eenen halven iaer, anno lxxxv. . . v sc. vj d.

. . . .

Item.... betaelt de custer, van der vurclocken te stellen. xij sc.

—

Rekening van S[t] Jan 1491 tot S[t] Jan 1492.

Item betaelt me(e)ster Jan Smeken, van de vurclocken . ij sc.

—

Rekening van S[t] Jan 1496 tot Zondag voor S[t] Jan 1497.

Item den selven (coster) betaelt, van dat hi de orologie op heeft ghewonden ende ghestelt, oic van eenen jare . . . xij sc.

. . . .

Item bet. Janne Smitterman, van dat hi de orlogie repareert, alst is te doene . . . . ij sc.

—

Rekening van 1506 tot Kersmis 1507.

Item Jan Timmerman, orloeygie maker, heeft gelevert a° xv[e] ses, viij martij, een wuerwerck wegende tsamen xij hondert ende lviij ℔, elc hondert voir ij £ xv sc. br., compt xxiiij £ j sc. ix d. Res hem xx £ x sc.

—

Rekening van Kersmis 1512 tot Kersmis 1513.

It. den luyer, van den orghelen te blasen, van beyaerden hoemisse, Sint Jacobs misse, vesperen, loven, de werclocke te stellen, de o te luyen, tsamen . . . . iij £ iij sc. xj d.

—

Rekening van Half Meert 1543 tot Half Meert 1544.

Item gegeven den v^en Octobris Anthonis van Doerne, van twee banden aen de berrie daer men de lycken op draecht verbesicht, ende noch dat hy aen de cleyn clocken van den uerwerck verbesich heeft, tsamen . . . . ij sc. vj d.

—

Rekening van Half Meert 1544 tot Half Meert 1545.

Item betaelt Anthonis van Doerne, van dat hy aen d'huerwerc gemaeckt heeft. . . . . ij sc. ix d.

—

Rekening van Half Meert 1545 tot Half Meert 1546.

Item ghegeven Anthonise van Doerne, van reparatien aen dorgelen, ende ane het huerwerck . . . . xij d.

—

Rekening van Half Meert 1552 tot Half Meert 1553.

Janne van Schooten van xxij ponden coorden tot deser kercken huerwerck, tpont tot j braspenninck, compt hier vij sc. ij d. vj m.

. . . .

De huerwerckmakere, den x^en februarij, voir het vermaken van deser kercken huerwerck . . . . xxx sc. vj d.

—

Rekening van Half Meert 1553 tot Half Meert 1554.

Verteert in Swanenborch, int Kipdorp, doen de kerckmeesteren van der kercken van sint Jacob tsamen geweest hadden met m^ren Jacobe Collairt, item met den horologymaker ende met zekeren clockgieteren, omme dhorologie te visiterene van der kercken van onser lieven Vrouwen op der zelver kercken torre, ende omme metten horologiemaker te accorderene aengaende tgene hy hebben moeste van tselve horologie op sint Jacobs torre te stellene, aldairt nu ter tyt staende is, compt hier . . . . vij sc. iij d.

. . . .

Betaelt den xv^en July dair na, m^ren Jan den clockghietere, van den patroon van den voorslach te makene. . . . . vij sc. vj d

. . . .

Gegeven den luyer van onser liever Vrouwen kercke, van dat hy heeft helpen af doen van den torren van onser Vrouwen kercke, geduerende den tyt van twee dagen lanck geduerende, dhorologie van der zelver kercken, nu jegenwoirdelycken staende op deser kercken torre. compt hier dair voer . . . . . . iij sc. vj d.

—

Rekening van Half Meert 1554 tot Half Meert 1555.

M^ren Loys Tuyn, cleynsteker, voir dmaken van twee patroonen van deser kercken torre, ende van het torreken dair boven geordonneert omme den voerslach dair inne te stellene ende hanghene, compt tsamen . . . . ij sc.

. . . .

Betaelt xiij^a martij lv, Leo Martens, van tghene tsynen huyse aen diverse gelagen verteert was by de voirs. kerckmeesteren .... mitsgaders met m^ren Jacobe Schooff ende m^ren Peeteren Frans, doen sij tsamen geweest hadden op deser kercken torre, ende aldair tsamen ordineerden de plaetse dair men der kercken huerwerck setten zoude, dair oick mede by was de parochiaen van der voirsc. kercken; compt hier tsamen verteert . . . . . xix sc. vj d.

—

Rekening van Half Meert 1555 tot Half Meert 1556.

Den v^en February dair na, Janne de Hane, voir dmaken van eenre requesten bij de voirsc. kerckmeesteren, overgegeven aen Burgemeestere ende Scepenen deser stadt, ter zaken van der zelver kercken huerwerck, clocken ende het thorenken geordinneert te stellene boven op Sint Jacobs toren, compt . . . . . iij sc. vj d.

—

Rekening Half Meert 1556 tot Half Meert 1557.

Den iiij^en aprilis... Peteren den horologymaker, op rekening van deser kercken voir slach. . . . . j £ x sc.

. . . .

Den xvij^en aprilis... verteert in Swanenborch, int Kipdorp, met m^ren Peter Frans, m^r Jacob Schoof ende m^r Jacob Collairt, doen zy op deser kercken geweest hadden en aldair hadden geordonneert wair den voirslach ende d'horologie van dyen alder gevuechligste staen zoude, compt . . . . xx sc.

. . . .

Ten zelven dage (8 *Mei*) Peteren de Groote, huerwerckmaker, op rekeninge van dmaken van deser kercken huerwerck, compt . j £ x sc.

. . . .

Den ix^en^ January... Peeter de Groote, wercker, op rekeninge van der voirsc. kercken voirslach, voir de derde paye . . . iij £

—

Rekening van Half Meert 1559 tot Half Meert 1560.

Item... M^ter^ Peeter van Geele, notaris, voer de translature van zekere request vuyten duytschen in franchoys, die men den Spaengniaerden presenteerden, omme te willen mede contribueren totten makene van den voerslach van der clocken.

. . . .

Item gegeven meester Lambrecht den urewercmaker, doen hy den voorslach aengenomen hadden te makene, voor eenen godspenninck. ij sc. iij d.

. . . .

Item gegeven den zelffven Cornelis *(van den Berge)* met zynen knecht, aen eenen dach werckens, van der stellinge aff te brekene, doemen den wyser buyten den torene gestelt hadde . . . iiij sc.

—

Rekening etc. totten makene van den huerwercke, voerslach van der uren ende halff uren ende voer zekere nieuwe clocke, *zijnde de penningen daertoe bestemd verkregen* van diversche cooplieden ende andere goede borgers, int ommegaen ten diverschen stonden met heer Henrick van Berchem, heeren Dierck van den Werffve, heer Coenraerdt del Vaille, Ridderen, Joncker Cornelis Happaert, meester Jacob Houtappel, Scepenen, ende Doctor Jan van Asten, prochiaen van der kercken.

De bekende gevers zijn :

Heer Hendrick van Berchem, Ridder, voor 2 £ 11 sc. 9 d.
Laureys Borrekens, koopman, 1 £ 15 sc.
Mijnheer *(Antoni van)* Stralen, Riddere, voor 2 £.
Jan de Palme, voor 7 sch. 6 d.
Juffrouw Ysebaut, voor 7 sc. 6 d.
Heer Pauwel van Dale, voor 17 sc. 6 d.
Hieronymus Malliaert, in 't Kipdorp, voor 10 sc.
Jan Fuca, voor 7 sc. 6 d.
Signor Almero, voor 7 sc. 6 d.
Cornelis Wenincx, voor 3 sc. 9 d.
Huybrecht de Mangelere, voor 5 £.
Monsieur Jacques Gielman Brandts, italiaen, voor 3 £ 15 sc.

De huysvrouw van Frans Aertsens, voor 2 £ 10 sc.
Lansloot de Robbyn *(de Robiano)*, voor 2 £ 5 sc.
Signor Antoni del Rye *(del Rio)*, voor 5 £.
Meester Cornelis Spierincx, voor 3 £.
Nelleken en Lysken Raets, voor 1 £. 5 sc.
de weduwe Magnus van Bullestraten, voor 1 £.
Signor Jacob de Pondt, voor 1 £.
den kassier tot Jouffrouwe Das *(Dassa?)*, voor 8 sc. 9 d.
Jacob Perssyn, Hollander, voor 1 £ 10 sc.
Senor Salamanca, voor 10 £.
Karel Coquel, Duytscher, voor 2 £. 10 sc.
Senor Julio de Sivilla, Portugies, voor 1 £. 10 sc.
Daniel de Bruyne, voor 3 £.
Hendrik Pypelinck, voor 1 £. 10 sc.
den kassier van Jacob Grammay, voor 2 £. 10 sc.
den zwager van Coenraerdt del Vaille, voor 15 sc.
Mter Wynand Helwygen, procureur, voor 15 sc.
Loisken Vlayen, voor 5 sc.
Frans Aertssens, peperkoekbakker, voor 5 sc.
Juffrouw Lossia, voor 5 sc.
Adam Reyniers, voor 1 £. 10 sc.
de weduwe Verstraeten, in 't Schaekberd, voor 15 sc.
Peeter Kindt, knaep der Spanjaerden, voor 5 sc.
de weduwe Turnouts, in de gevange duyve, voor 1 £. 10 sc.
Joris Kesseleer, voor 10 sc.
de weduwe Elouts, woonende in de straete loopende naer der capelle van Gratien, voor 5 sc.
de weduwe van hoofdman Smals, voor 8 sc. 9 d.
Aelbrecht Hillebrant, diamantsnyder, voor 5 sc.
Michiel Dus, voor 10 sc.
Jacob Dielis, voor 5 sc.
Joris van Gameren, diamantsnyder, voor 10 sc.
Jan Ysermans, procureur, voor 5 sc.
Signor Peeter Lopes, voor 5 sc.
Hieronymus Deonys, voor 7 sc. 6 d.
Michiel de Wesel, voor 3 sc. 9 d.
Antoni Bakele, diamantslyper, voor 15 sc.
Jan van Doerne, voor 1 sc. 9 d.
de weduwe Claes de Schermere, voor 1 £ 6 sc. 3 d.
Alonso de Pays, Spanjaerd, voor 5 sc. 7 1/2 d.
Signor Francisco Peys, voor 1 £ 1 sc. 3 d.
Otmaer Lyckhalsers, voor 1 £ 10 sc.
de weduwe Comperis, voor 8 sc. 9 d.
Jacob van der Elst, voor 7 sc. 6 d.

Katheryn Clincx, voor 3 d.
Jacob Bosschaert, voor 10 sc.
Jan Ockaert, voor 1 £ 10 sc.
Franchoyse Verstraten, voor 1 sc. 3 d.
Hieronymus de Capenay, voor 10 sc.
Dierk van den Meere, voor 1 sc.
Cornelis van Dale, schildere, voor 1 sc. 3 d.
de weduwe de Haze, voor 1 £ 10 sc.
Diego de Santa Cruz, voor 8 sc. 9 d.
Francisco de Solo, voor 8 sc. 9 d.
Meester Jan Sarina, voor 7 sc. 6 d.
Joseph Mostaert, voor 5 sc. 6 d.
Andries Dies, voor 3 sc. 9 d.
den zwager van Karel Coqueel, voor 7 sc. 6 d.
Barthelmees Dielis, voor 1 £ 10 sc.

. . . .

In den eersten, gegeven der weduwen Backers, voer een clocke die wooch sesthien hondert sesse en vyftich pondt, voer der welcke de weduwe in mangelinge genomen heeft een clocke geheeten den cleynen Jacob, die welck woech vyff hondert ende tweeenvyftich pondt, alsoo datter noch reste te betalen elff hondert ende vier pondt, elck hondert tot verthien guldens, dies most men in de mangelinge van den cleynen Jacob toegeven van elck hondert twee guldens thien stuyvers, compt derthien guldens, compt tsamen. xlij £ ij sc.

. . . .

Item gegevene Gielis van Hoffstadt, metsere, van het gadt in den toren te brekene, omme den wyser omme te doen gaen. iij sc. ix d.

Item gegeven van eenen gelage gedroncken in Leeuwenberch, doenmen met Lambrecht den uerwercmaker, aengaende van den vorslach accordeerden . . . . ix sc. xj d.

Item gegeven den knaep van den tresoriers te drinckgelde, van dat hy Jacob Schooff, ende meester Jacob Collaert, ende Loy de kleynsteker op den toren leyde tOnser Vrouwen, om aldaer die mate te nemene van het kleyn torenken . . . . . . j sc. j 1/2 d.

Item gegeven meester Lambrecht Blasen, uerwerckmaker, van het makene van den voerslach van der heelder ende halffver uren. xxij £ x sc.

. . . .

Item gegeven meester Lodewyck, cleynsteker, van een patroonken te maken daer de wysers in staen . . . . . iij sc. ix d.

Item gegeven meester Jan Wagefels, clockgieter van Mechelen, die de clocken geaccordeert heeft, van dat hy vertee(r)t heeft aen yserdraet . . . . iij sc. iiij 1/2 d.

Item gegeven Cornelis van den Berge, schalidecker, zynder tweede

twee dagen werckens om het patroon van den wyser te stellen, des daechs elck acht stuyvers, compt . . . . viij sc.

Item gegeven Jan Wagevels, clockgieter van Mechelen, van dat men hem noch resterende was van zekere geleverde clocken . ix sc.

Item gegeven Adriaenen Reyns, houdtbreker, van dat patroon te leveren ende te maken vanden wyser, van berde van thien voedt viercandt . . . . xv sc.

Item den thienden Novembris, gegeven Jacob Claes, van een geleverde clocke, met een schelleken, wegende tsamen seventwintich hondert vyff en tachentich pondt eenen halffven, compt

j^c iiij £ vj d.

Item gegeven den beyaerder van sint Andries, Melsen den luyer bruer, van twee dagen werckens aen de clocke . . . iij sc.

Item gegeven van verteerde costen by den achthien arbeyders verdaen doen zylieden de clocke hielpen opwinden van snoenens ende des avonts, tsamen . . . . j £ j sc. vij 1/2 d.

Item gegeven Jan de Clerck, geelgietere, van twee mottalen pannen, die hy gegoten heeft tot die clocke, woegende dertich ponden ende een vierendeel. elc pondt tot vier stuyvers comt j £ x sc. iij d.

Item gegeven Cornelius Bertram, ketelere, van een nieuwe clocke, wegende negen hondert tnegentich pondt, voer elck hondert negen guldens, compt tsamen lxxxix guldens ende twee stuyvers. Hierane gecort sekere oude stoffe die woech drye hondert pondt, diemen hem van der kercken wegen in betalinge gegeven heeft, midts der suppletien ende betalinge aen den vorscreven Cornelis gedaen van eenen halffven stuyver opt pondt van der ouder stoffen vorscreven, bedragende tsamen seven guldens x st. Soo compt noch gegeven voer de vorsc. clocke dry en tsestich guldens ende twelff stuyvers, compt in brabantschen gelde de somme van . . xij £ xviij sc. br.

Uitgaven	209 £ 11 sc. 9 1/2 d.
Ontfangsten	100 £ 10 sc. 9 d. 3 m.
Mali .	108 £ 12 sc. 9 m.

—

Rekening Half Meert 1564 tot Half Meert 1565

Item soo wordt alhier als ontfanck gebrocht tgene de kerckmeesters hebben ontfaen van Jan Fere, clockgieter, borger van Dornick, voer het overlaten van het oudt huerwerk van den kercken, ende woech elff honderd ponden, den zelffven clockgieter in mangelinge van twee clockskens by hem der kercken gelevert enz.... compt.

xx £ x sc. vij 1/2 d.

—

Rekening van Half Meert 1568 tot Half Meert 1569.

Item betaelt aen Nicolaes Martens, in Zwanenboch, op den xxij[en] dach July, anno lxix, voer teer costen aldaer gedaen met den oorlogymakere van Mechelen, meeste(r) Jan genoemt, int aenbesteden van den hamer te zwaren ende anders de wre corter te slaen, vj sc. br. aent wrwarck van onsser kercken.

. . . .

Item betaelt aen meester Jan Ingels, oorlogymaker, op den ij Augustus, dat hy gemaect ende gestelt hadde anno lxix, op de nyeu clocke genoemt Heynricus de twe......, ende te vermaken den hamere; hier vore xvij sc. vj d. sonder zyn vrachte. — Item noch betaelt den selven Jan Ingels, voer (h)et vermaken ende te verstellen den ruste ij sc. vj d. — Item betaelt Andries de Vos, op den ij[en] Augustus anno lxix, voor teercosten van meester Jan Ingels, oorlogymakere voorsc. met zijnen knecht, ter wyle hy dorlogie vermaecte ende de hamers; hier vore, myts dat hem belooft was, in de dry daghen tyds met zyn byer op den thoren gehadt . . . . xvj sc.

. . . .

Item betaelt aen meester Jan Ingels, oorlogie maeckere, op den xxij[en] dach september lxix, als wy (h)em ontboden hadden van Mechelen om te comen alhier tAntwerpen ons oorlogie te vermaken ende te beteren, mydts dat dyckwyls styl bleeff staen, ende nyet en sloech, zoo voer zyn vracht, teercosten, ende voer zynen aerbeyt vant selver warck te helpen ende te doen slaen zoe dat behoorde met de halff uere tsamen . . . . xvij sc. vj d.

—

Rekening van Half Meert 1570 tot Half Meert 1571.

Item betaelt Hendrick Tichelmans, horlogimaecker van Lier, voor de horlogie te vermaecken, voor arbeyt . . . . vj sc.

. . . .

Item betaelt den horologimaecker van Mechelen om ons orologie te beterene, op den eerst May lxxj, voor syn gaen ende comen.
ij sc. vj d.

. . . .

Item betaelt aen Niclaes Mertens, als Hendrick Tichelmans, orologie maecker van Liere, met meester Jacop Collaert ende meer anderen de orologie gevisiteert hadden. . . . . . j £ v sc. vj d.

. . . .

Item betaelt aen Hendrick Tichelmans, van het orologie te vermaecken met dat oock te versetten, naer inhout syn billet. vj £ iij sc ix d.

—

Rekening van' Half Meert 1571 tot Half Meert 1572.

Item den xij^{en} January (1572), betaelt aen den horologie maker Heynderick Tichelmans, van Liere, van de tachterheyt van zyn halff gelage dat hy niet dragen en woude, ende met een bant aent aen verswaren van de clocke, tsamen gegeven . . . . . . x sc. ix. d.

—

Kladrekening van 1595-1596.

November 1596. Den xxx^{en} betaelt aen Mattheeus Bastiaens, orgelmaker (?), vyfthien gulden, van het urenwerck te vermaken, met het yser daer toe gedaen.

—

Kladrekening van 1613-1614.

19 8^{ber} 1614. Betaelt aen Loys van Elst, orlogie maker, voor een nyeuw spille, met d'uytvylen ende diepen van tgroot ratt aen de orlogie van de kercke . . . . guld. 12.—

—

Liggere van 1623-1626.

4 Mey 1624. Aen den beyaert van ons L. Vrouwen, voort consulteren vant maecken van onsen voorslach van de ure ende halff ure gl. 2 8.—

. . . .

Den 22 Julio 1624, geaccordeert met Louys van der Elst, horlogie maecker, dat hy sal den voorslach maeken van dese kercke, opt patroon van St Rombouts te Mechelen, met 18 thoonen ende 36 dobbel, waer vore (men) hem sal moeten betalen 800 guldens, met een gentilesse voor syn huysvrouwe naer discretie, ende sal gedaen syn binnen 12 maenden, eer ist mogelyck, alles volgens tcontract daarvan zynde bi hem onderteekent.

. . . .

1626, 31 December, worden hier belast voor de rekeninghe van den clockgieter Gregoris Van Hal, sints 7 Decemb. gelevert 4 clockskens, wegende 203 ℔, ende daccort 16 st. (het) ℔, met het volwerck van den bayer op den toren, bedragen. 162. 8

Noch sints gelevert 2 cleyne clockskens hergoten, wegende 86 1/2 ℔, daar tegen 94 ℔ van out clockskens gelevert wt den toren, cortende tegen 10 st. (het) ℔, ende soo rest hier voor hem . . . 22. 4

Voor de 4 ysere clephelkens d'accort in . . 3.10

188.2

—

Liggere van 1627-1630.

1628. A di 31 Julio, ontfangen int omgaen door de geheele parochie van St Jacob, voor den nieuwen voorslach oft speelwerck van de horologie . . . . 547 4 1/2 £ art.

Adi 24 Augusto, noch ontfangen van differente persoonen voor de horologie . . . . 14. 11.— £ art.

(11 April 1627). Aen hem *(Jacques du Quesne, beyaerdier)*, betaelt voor oncosten van syn over comste van Ryssel, 22 schell., ende noch gegeven 3 guld., t'samen. . . . . . . £ 5.2.— Artois.

. . . .

1627. Ady 9 Maye. Betaelt voor arbeyt van de horologie van Louys van der Elst in de wage te voeren om te wegen, ende van daer op den thoren te doen, tsamen . . . . . g. 2.10 Artois.

. . . .

Adi 30 ditto *(Mey)*. Hem *(Jacques du Quesne)* gegeven om eenen nieuwen hoet te coopen ende ander nootelyckheyt . . £ 5.1.—

Betaelt aen Jan Frayenborch, cleercooper, voor een cleet voor den bayart . . . . £ 18.—

. . . .

Alsoo den bayart ende luyer over(eenge)comen syn dat den luyer aen den bayart sal betalen 200 guldens, voor 3 maenden te proeven, ingaende prima Augusto 1627, waervore de luyer alles sal trecken.

. . . .

1627, Ady 16 Junio. Betaelt aen de arbeyders voort voeren van 3 clocken aent schip van Mechelen, om te hergieten . 6 st. Artois.

. . . .

1627. Ady 5 September. Betaelt voor vracht ende oncosten van twee nieuw clocken te hergieten tot Mechelen . . g. 1.9 st. Artois.

1627. Ady 25 September. Aen P^r De Clerck, clockgieter tot Mechelen, van 2 clocken te hergieten totten beyaert . . g. 7 Artois

. . . .

(29 September 1627). Aen den selven *(Jacques du Quesne)* getelt om naer Ryssel by syn vrouwe te gaen . . . . £ 6.—

Ady 10 October. Aen syn huysvrouwe betaelt op rekeninge £ 1.—

Ady 2 November. Aen Hans van Frayenborch, voor een bedde, hooftpulline, 2 sargien voor hem . . . . £ 32.—

21 November. Aen de vrouwe daer synen mantel verset was £ 2.—

Ady 27 ditto. Aen Hubert Duhot, voor den bayart verschoten tot Ryssel, om syne vrouwe te haelen . . . . . . £ 7.—

. . . .

(1628) Ady 26 Meert. Aen den selven, voor dese weke 2 guld., ende op prima April 2 guld., voor synen adieu, tsamen. £ 4.— Artois.

. . . .

Uuytgeven aen Louis van der Elst, horologiemaecker.

1627. Ady 5 december. Aen Joris Hale, oucleercooper, per betaelt op rekeninghe 18 guld., voor een cleet doen maecken voor synen sone, den welcken tselve met wercken soude verdienen g. 18 Artoys.

Adry p^a Januario 1628, voor hem betaelt aen Geeraert Gelmers, voor reste van syn huyshure, door syn ordre . . . g. 33 Artoys.

Ady ditto. Betaelt aen synen sone, om schoenen en coussen te coopen . . . . g. 4 Artoys.

Ady 2 ditto. Aen Joris Hale, oucleercooper, op rekeninge vant cleet van synen sone . . . . g. 18 Artoys.

Ady 26 Meert. Betaelt aen Joris Halle, oucleercooper, voor rest vant cleet van synen sone, gecost 59 gul. 10 st., ende hem nu betaelt per rest 23 gul. 10 st. . . . . g. 23.10 Artoys.

Ady 21 April aen den selven (Louis van der Elst) betaelt om syn cleeren te lossen . . . . g. 30 Artoys.

. . . .

1928. Ady 9 Julio. Aen den bayert van St Andries, voor de liedekens op de horologie te versetten, in diversche reysen g. 6 Artois.

. . . .

1628. Ady 13 Augusto. Aen den bayart van O. L. Vrouwen, voor 2 nieuwe liekens te stellen op den voorslach . g. 4. 16 Artoys.

—

Memorieboek van 1617 en volgende jaren.

Ady Kersdach 1628, ackord gemaekt met den bayersknecht van ons Lvrouwen, Hubert Crammas (Crama), daet hy jaerlyckx sael op stecken de lidekens vant heel jaer, alsoo dickwaels jars als hy die tot ons Lvrouwe op steckt in dese kercke oock, en daer voore sael hy jaers geniten vyftien guldens eens.

—

Liggere van 1631-1634.

1631-34. *Jaarloon van den beyaarder Hans van der Elst*, 78 *g., voor opwinden der horlogie*, 12 *g.*, — *totaal* 90 *g.*

Hubert Crama stelt den voorslag mits 15 *guld. 's jaars* (1631-34).

. . . .

(9 *april* 1632.) Aen Hans van der Elst, voer het maeken van een schackelwiel met 3 sporen ende een spille, op rekeninge. £ 24. — Artois.

. . . .

(15 *aug.* 1631.) Aen Hans van der Elst, voir het maken van eenen hamer aen het irwerck . . . . £ 4.— Artois.

. . . .

(18 *april* 1634.) Aen den selven, voor 200 ysere noten tot den voorslach, tot 2 1/2 stuyvers t'stucq . . . . . . £ 25.— Artois.

—

Liggere van 1635-1640.

1640. Item betaelt aen Hubert Cramat 96 gulden, voort leeren... Pieter de Brabander op den beyaert te spelen, volgens d'accort daer van gemaect.

. . . .

1635 — S. Jansmis 1639. Huybrecht Crama, steller van den voorslag der kerk, jaarloon 15 g. — zyn opvolger Peeter de Brabander, geniet 16 g. sjaars voor 't overige van 1639, en in 1640. . . 20 g.

. . . .

(4 meert 1635.) Aen Hans van der Elst, voor de horlogie te repareren . . . . gl. 22.—

—

Liggere van 1641-1644.

(1642) 3 Mey. Betaelt aen Peter de Brabander, beyaerder, voor het spel van den Meydach . . . . 10 stuyv.

. . . .

(3 Mei 1643.) Betaelt aen Jeronimus Hallaert, gebeyaert in plaetse van Peeter de Brabander, midts syn absentie als stilleswygens doorgegaen, den tyt van dry weken, alswanneer den voorn. Peeter de Brabander wederom gecomen is; by ordre van de kerckmeesters betaelt aen den voorn. Hallaert de somme van . . . g. 4.16.—

. . . .

23 9ber 1642. Aan Peeter de Brabander, beyaerder, voor het verstellen van den beyaert ende de groote clock ende de nieuw clock met den bayart te doen spelen, daer mede geoccupeert geweest 8 dagen, betaelt . . . . g. 6.—

. . . .

(9 *Sept.* 1643). Aen Peeter de Brabander, beyaerder, voor het extraordinaris spelen int vuytgaen ende incomen van de processie van de Paters Caputcinen, int gebet van 40 uren . . . . . 10 st.

—

Collegiale Actenboek van 1653-1654.

(Archives de la ville.)

Horologie,

Geauthorise(e)rt Tresoriers ende Rentm(eeste)r om aen te gaen alsulcken Acoordt met m(eeste)r Francoys Hemony, clockgieter, tot het gieten van (de) clocken voor dese Stadt, als sy tot meesten proffijt deser Stadt sullen vinden te behooren. Actum 17 9bris 1654. P.

. . . .

Geresolveert dat de Clocken van den Beyaert selen worden affgedaen vanden thoren, volgens het contract voor desen gemaekt. Actum 10 Juny 1655.

—

Kladboek van 1655.

Nottitie van de clocken van de kermis beyaert van Onse Lieve Vrouwe, door de meesters vande kercke van St Jacob ontfangen op deze stads wage, ende gewogen als volcht:

4 clocken wegen tsamen	℔	454
3 clocken wegen tsamen	»	596
	»	1050
4 clocken wegen tsamen	℔	804
2 clocken wegen tsamen	»	558
	»	1362
1 clock weecht	℔	666
11 clocken tsamen gewogen.	»	594
25	»	1260

—

Liggere van 1655-1663.

(5 *Sept.* 1655). Aen Hans Verelst, orlogiemacker, voort hangen ende oncosten tot de nieuwe clocken . . . . gl. 33.—

Adi 20 Septemb. Betaelt aen confreer Jeremias Hagens, op rekeninge van de clockspys by hem gecocht . . . . . gl. 600.—

. . . .

24 Januario 1656. Betaelt aen David Machielsen, voor reste van de clock stoffe van de ℔ 4000 . . . . gl. 725.14.—

. . . .

(30 *Juni* 1656). Aan Peeter de Brabander, voort spelen van den ommeganck ende victori van Valencyn . . . gl. 2.15.—

. . . .

(25 *Meert* 1657). Voor het luyen ende bayarden van de 3 gestelde biddagen, als Syn Hoocheyt St Gillain heeft belegert gl. 3.10.—

—

Rekwestboek van 1654-1656.

(Archives de la ville.)

Verthoonende reverentelyck de dienende meesters vande Parochiale kercke van St Jacobs, hoe dat sy supplianten by contract aengegaen met myn Heeren Tresoriers ende Rentmeester deser stadt ontfangen, ende naer hun genomen hebben de quantiteyt van 28 clocken gedient hebbende opden toren van Onse L. Vrouwe, om de selve te employeren, gelyck effectivelyck is geschiet, opden toren van hunne voors. kercke, tot verbeteringe van den beyaert aldaer hangende, midts dat sy supplianten in plaetse vande selve clocken souden leveren soo vele clockspyse als de voors. clocken hebben gewegen. Tis nu soo dat sy supplianten bevinden dat de aelmoesen die sy onttwyffelyck verhoopt hadden dat de Parochianten met groote liberaelheyt tot soo loffelyck werck ende merckelijke verbeteringe vanden voors. hunnen beyaert souden hebben gegeven, syn van soo weynige importantie, dat sy mette penningen vande selve op verre nae nyet en connen becostigen de voors. spyse daerinne sy syn verobligeert, ende want de voors. kercke is in soo soberen staet van middelen, dat alle huysen, renten ende innecomen der selver by de crediteuren syn gesai(si)seert, ende in arrest genomen, sulcx dat sy supplianten hun nergens van connen dienen om de voors. clock spyse, volgens hunne obligatie, te connen volleveren, ende dat nochtans te beclaegen soude wesen, dat de voors. clocken wederomme van den toren souden moeten gedaen worden, daer dore hunnen beyaert weder soude geraecken in soo soberen gesteltenisse, als den selven was al eer die mette voors. clocken is gebetert geworden. Bidden daeromme de supplianten seer oetmoedelyck dat U. E., insiende de groote melioratie aen hunne kercke, door de voors. clocken, ende ter contrarien de excessive armoede vande selve kercke, gelieve t'selve in consideratie te nemen, ende dyenvolgende ten opsichte vande leveringe vande voors. clockspyse, te doen soodanige moderatie als U. E. sullen vinden te behooren, oft emmers te committeren eenige Heeren vuyt U. E. Collegie, die hun van alles sullen informeren en aen U. E. daer van rapport doen, van alsoo vande gelegentheyt van de saecke U. E. naerder te onderrichten. Dwelck doende etc.

Myne Heeren Borgermeesteren ende Schepenen hebben gecommitteert Joncker Jan Marie Charles, Schepene, die hem opden inhoudt deses sal informeren, beneffens de Tresoriers en de Rentmeester deser Stadt, om etc. Actum 29 July 1655. Ontert. J. Zegers.

—

Rekening van 1734.

Item betaelt aen Jan De Hont..., voor gewerckt te hebben op den toren, en het repareren van de trommel. . . . . *f* 60.—

.... betaelt aen Jan De Hondt, over het repareren van den beyaert *f* 25.—

Item betaelt aen Jan De Hont, nogh wegens het repareren van den beyaert . . . . *f* 25.—

.... betaelt aen Jan de Hont, over gewerckt te hebben aen den beyaert, als andersints . . . . *f* 254.—

. . . .

Item..... betaelt aen Theodor Everaerts, voor syn verschot op ryse van ende naer Loven, voor den byaert en den jaere 1734 *f* 16.19 1/2

Item.... betaelt aen den organist Faber, gelycke somme voor verschot gedaen als boven . . . . *f* 16.19 1/2

Item betaelt.... aan Peeter van der Sterre, voor het hueren van een coetse met denwelcke d'Heeren Confraters Lanen ende Wughters syn naer Loven gegaen . . . . *f* 7.—

. . . .

Item.... betaelt aen Philippus van der Linden, over arbytsloon aen de clocken. . . . . *f* 3.5 1/4

Item.... betaelt aen de wed^e Witlockx, voor eenen clauwier voor den byaert deser Kercke, door den Heere Confrater Laenen op den 31 X^ber 1734 gecocht . . . . *f* 60.—

—

Beyaerd. Inschyvingen.

Promitto pro ex nunc me daturum centum florenos monetæ currentis, augendos tamen, si libera molestiis litum, brevi evasero. 12 Mart. 1733. F. Carolus. Epus Antvp.

Promitto quinquaginta florenos monetæ currentis, hac 23 Marty 1733. P: L: De Pret Vorsselaer. Ontfangen in courant *f* 50. 12 1/2.

Promitto me daturum campanam octodecim florenorum. Ady 23 Marty 1733. Joes Bapta Coeck.

Promitto me daturum campanam ponderis viginti quinque. Actum 23 Martii 1733. J. de Man. Solvit Dominus de Man, Scabinus.

Promitto me daturum duodecim florenos pro tintinabulo ecclesiæ S Jacobi. Franc. Pick. *f* 12, betaelt met *f* 8.15.

. . . .

—

Rekeninge van den byaert gemaeckt 29 December 1734, op den thoren van St Jacobs Kercke.

Credit voor soo veel ontfangen als volght:

In den eersten, in den jaere 1733, uyt den offerblock gerooft ten behoeve van den byaerdt . . . . *f* 22.19

Ontfangen van den hre de Pret, Borgemr	50.12 1/2
van den hre François Pick	8.15
den Erw heere Prelaet van Tongerloo	101.10
den hr J. C. Maes	13. 1
den hre Jacomo de Pret	115.16
den hre Martini	21.—
den heere van der Borght	28.—
Joe le Candele	21. 9 1/4
Joe van der Borght	70.— —
den hre van der Buecken	62.16
Joe de wede Jacobus de Coninck	65. 5
den hre Pelgrom	13. 1
den hre de Bisthoven de Mouchy	7. 9
den hre de Heuvel	39. 3
den hre Geelhandt	31.10
den hre van Susteren de 's Gravenwesel	102.17 1/4
Joen Mertini, geestelycke dochters	26. 2
den hre de Witte van Bouwel	11.16
den hre Goubau	7.—
den hre du Bois	30. 9
den hre Dircxsens, priestere	3.10
Sr Ignatius van Wetteren	13. 1
d'hr de Coster	10.10
den hre van Heurck	13. 1
Vrouwe Otgens de Middelhernas	10.10
den hre Arnoldo Lunden	10.10
d'hr Pittau	10.10
den hre van Havre	21.—
Joe van der Vorst	7.17
Joe van Haelen	28.—
den hre Homis	12.—

den h^re^ Roose	20. 6
Jo^e^ Verschilden, geestelycke dochter	2. 5 1/2
Sr Melchior Spilliers	4. 4
den h^re^ Gons	1.17 1/4
den h^re^ Charles, Schepenen etc., ...	27. 2 1/2
den h^re^ Ockers.	1. 8
Jo^e^ Vereycke	1. 8
d'h^r^ van Lancker	10.10
den h^re^ de Baut	20. 8
Ontvangen van Jon^r^ de Witte, over het accord nopende den processe, sustinerende vry te syn van Kerckmeester, volgens den act daer van synde, waer by hy den dienst heeft moeten doen als Kerckmeester voor een mael ende betaelen	206.10
Item ontfangen op de generale collectens door de Parochie, voor soo veel jeder belooft hadde wekelycx te geven, de somme van	1435. 6 1/4
	f 2722. 6
Nota dat onder de *f* 1435.6 1/4 begrepen syn de sesthien pistolen door den h^re^ Pedro Wouters gegeven om bevreydt te syn van Kerckmeester . . . . . M(emori)e.	
Tot saldo deser rekeninge voor soo veel te cort comt *f* 21.18, welcke somme betaelt heeft den Kerckmeester van den jaere 1739	21.18
	f 2744. 4

DEBET.

Betaelt aen 27 nieuwe clocken, wegende 3185 pond, a eenen gulden wisselgeldt per pond, comt wisselgeldt 3185, in courant geldt.	*f* 3715.16 3/4	
hier aengecort, voor soo veel in betaelinge gegeven 23 oude clocken. wegende 3148 pond, a 8 stuyvers wisselg^t^ per pond, comt in courantg^t^	*f* 1469. 1 1/2	
rest by quitantie		*f* 2246.15 1/4
Betaelt aen de nieuwe clepels, met het drinckgeldt ende eene recognitie aen den Cellebroeder, als per quit^e^.		*f* 52.14 1/2
Betaelt aen Hiacintus Smolders, over voituren naer Loven als by quit^e^		18.16
Betaelt aen Egidius Everaerts, byarder van O: L: Vrouwe Kercke, over vacatien etc., als by quitantie .		25.10
Betaelt aen d'h^r^ Faber, organist, over differente reysen naer Loven, etc., by quitantie.		98.—

Betaelt aen Pr Reymenant, over vracht van de clocken van Loven naer Antwerpen, volgens quit^{e} . . . . 27.—

Betaelt aen drinckgeldt voor de knechten van den smid 4. 4

Betaelt aen d'h^{r} Lanen, voor soo veel verschoten heeft aen vracht ende teiringen in twee reysen, op de welcke twee h^{ren} Kerckm^{rs}, d'h^{r} Gillis, organist Faber, ende den byaerder van O : L : Vrouwe Kercke, naer Loven hebben geweest om de clocken te examineren etc. . . 82. 2

Item alnoch voor eene reyse naer Loven, voituren etc., by specificatie 61. 7 1/2

Item over bier aen de wercklieden 3.12 3/4

Betaelt aen de Waege van Loven ende Antwerpen, ende voeren van de oude clocken van de kercke naer de Waege, volgens vyff quit^{en}. 8.17

1735, 31 May. Betaelt aen d'h^{r} ende confrater Hollanders, over de oncosten geresen ten processe tegens Jon^{r} de Witte, volgens rek^{e} ende quitt^{e} 90.2 1/4, geglisseert voor de kercke 31.2 1/4, rest betaelt . . . . . 59.—

Betaelt aen het meyssen van Jo^{e} Engelgrave, over drinckgeldt, om dat de selve Jouff^{e} geleendt hadde *f* 1800.— sonder intrest 4. 8

Betaelt aen d'h^{r} de Baut, cassier, over intrest op tydt van *f* 1800.— ten leene gegeven, in courant geld . . 20. 8

P^{ma} Juny. Betaelt aen d'h^{r} advocaet van den Steen, over oncosten geresen ten processe tegens Jon^{r} de Witte, volgens rek^{e} ende quitt^{e} *f* 41.2, geglisseert voor de kercke 20.11, dus betaelt 20.11

Betaelt aen Peeter de Backer ende J: B^{ta} Stevens, over door de Parochie te hebben gecollecteert ten behoeve van den byaerdt, by twee quit^{en} 8. 8

Dus comt den geheelen uytgeeff *f* 2744. 4 (1)

---

(1) Nous remercions vivement M. le chanoine Van Ermengem, curé de Saint-Jacques, de la grande obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition les belles archives de son église.

L'origine et l'application du mot "gueux" aux signataires du Compromis des Nobles

---

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les épithètes caractéristiques et les mots sonores ont de tout temps continué dans l'Histoire la tradition des insultes épiques qu'échangèrent les héros de l'Iliade. A travers les évolutions de notre civilisation, cette éloquence brutale, d'abord destinée à frapper les esprits tandis que les corps étaient prêts à s'étreindre dans les combats, s'est perpétuée jusque dans les luttes sociales et politiques de notre temps.

Expressions rapides d'un sentiment violent, nées sans recherche sous la simple action des circonstances, ces épithètes portent habituellement en elle-même une vie telle qu'on les a souvent vues devenir bientôt le véritable nom des partisans qu'elles cherchaient à stigmatiser et qui l'adoptaient les premiers avec empressement.

C'est notamment ce qui est advenu en Hollande au XIV[e] siècle entre le parti des Cabillauds et celui des Hameçons.

C'est ce qui arriva encore aux Pays-Bas pendant les troubles de la seconde moitié du XVIe siècle, lorsqu'après une opposition de plusieurs années, le parti des mécontents qui était parvenu à provoquer le départ du cardinal Granvelle, et venait de rédiger le Compromis des Nobles, adopta subitement, non sans fierté et pour toujours, la flétrissante dénomination de Gueux.

La cause immédiate de cette appellation est connue; mais l'origine de son application à nos mécontents est toujours restée voilée de mystère.

C'est ce mystère que je veux essayer de dissiper ici en expliquant par quelle association d'idée l'épithète décernée avec à propos fut acceptée par tous.

La tradition et l'histoire sont d'accord pour dire que le mot, lancé d'abord comme une insulte ou une moquerie équivalant en ce temps à l'épithète de goujat, fut relevé le jour même comme un drapeau, par les insultés.

La plupart des historiens qui se sont occupés des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, depuis les contemporains, Jacques de Wesenbeke et Pontus Payen en tête, jusqu'à Motley, de nos jours, ont attribué l'origine de cette appellation à un propos tenu par le baron de Berlaymont. Les signataires du Compromis des Nobles l'auraient adoptée après que Berlaymont la leur eût appliquée avec mépris, lors de leur première démarche auprès de Marguerite de Parme, le 5 avril 1566. Placé aux côtés de la Gouvernante, Berlaymont voyant entrer le cortège des confédérés aurait dit en s'en moquant, pour rassurer Marguerite de Parme, « que ce n'estoyent qu'un tas de gueux ».

A plusieurs reprisès les historiens belges du XIXe siècle, Gachard et Henne notamment, se sont demandé s'il ne fallait pas reléguer cette explication au rangs des fables que l'Histoire a consacrées. Ils ne voyaient pas, en effet, dans une expression aussi gratuitement injurieuse en apparence, la cause d'un succès aussi considérable. A première vue, il faut l'avouer, rien ne paraît donner à ce mot de gueux la vie spéciale de ces épithètes forgées dans le feu même de l'action et dont la raison se voit nettement.

Si la version de Jacques de Wesembeke motive l'adoption du

terme de gueux par les confédérés, elle ne l'explique pas, et elle manque ainsi d'autorité. Depuis des années, bien des injures avaient été déjà échangées entre Brèderode et les partisans de Granvelle, sans qu'aucune, en apparence plus motivée, ait jamais été ramassée par les antagonistes. En plus que de graves auteurs du temps, tels que Viglius, Hopperus, Lorenzo de Villacencia, ne faisaient aucune mention du propos de Berlaymont, la Gouvernante elle-même déclarait ignorer la cause de cette appellation « sinon, dit-elle dans une lettre à Philippe II, que gueux signifie proprement un vaurien, un vagabond ».

L'adoption du mot devait donc avoir des causes plus profondes qu'une simple injure gratuite.

En utilisant des documents appartenant à l'histoire de l'art, j'ai déjà pu montrer naguère (1), que les gueux politiques eurent à certain moment quelques traits de ressemblance physique avec les gueux mendiants, mais il manquait à cette thèse la confirmation d'un document littéraire du temps. Aujourd'hui, grâce à M. Bookenoogen, de Leyde, que je remercie ici, j'ai la bonne fortune de pouvoir citer devant vous le témoignage attendu. Vous voudrez bien me permettre, pour le mettre en valeur, de reprendre à cette occasion la thèse entière et de vous la développer brièvement dans tout son pittoresque.

Il existe au Louvre un singulier petit tableau de Pierre Bruegel, représentant quelques mendiants culs-de-jatte. Ce petit chef-d'œuvre dissimule sous le mystère des accoutrements dont l'artiste les a affublés, non des intentions folkloriques, mais des notations historiques qui étaient alors de la plus brûlante actualité.

Dans cette composition, peinte en 1568, deux ans après le Compromis des Nobles, l'artiste, toujours promptement influencé par le milieu où il vivait, séduit aussi par la fortune nouvelle du mot gueux, a cédé une fois de plus à son habituel désir d'accumuler les notes caractéristiques d'un sujet et d'en faire comme l'encyclopédie pittoresque. Aux infirmités physiques et aux déchéances mo-

(1) Voy. R. van Bastelaer et Georges H. de Loo, *Peter Bruegel l'Ancien*, pp. 135 et suiv. — R. van Bastelaer, *Sur l'origine de la dénomination des Gueux du XVIe siècle*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, 1908, t. II, p. 261.

rales du mendiant, il a joint avec une approximation prudente les attributs dont l'installation de l'Inquisition espagnole par Philippe II menaçait d'affubler, en des autodafés, les hérétiques des Pays-Bas. Ce sont, en effet, des san-benito de fantaisie que ces chasubles dont sont habillés les culs-de-jatte du Louvre ; et ce sont les coiffures habituelles des pénitents des autodafés que ces bonnets et ces mitres de papier enluminé, ce cylindre crénelé qui leur couvrent la tête. Et déjà se dévoile ainsi le projet de l'artiste de représenter à côté du Gueux mendiant les deux autres gueuseries que distingue la correspondance de Philippe II, la Gueuserie de religion ou hérétique et la Gueuserie d'Etat ou Gueuserie politique.

Outre les mitres et les san-benito, les *Culs-de-jatte* du Louvre portent comme insignes des queues de renard, dont la présence est tout aussi singulière: ces queues de renard, nous le devinons par leur présence dans un autre tableau de Bruegel, daté de 1559, c'est-à-dire d'avant toute conspiration contre Philippe II, sont un insigne de mendiant. Bruegel en affuble un cul-de-jatte dans un groupe du tableau de 1559, le *Carême et Carnaval* du Musée de Vienne, et il est évident que ce misérable déchet d'humanité, ce gueux au sens propre du mot, a eu pour le peintre, réaliste et folkloriste s'il en fut, un intérêt à la fois traditionnel et pittoresque. Bruegel l'a transcrit sur la toile avec ses queues de fourrure telles que la coutume les lui imposait, au même titre que les autres sujets folkloriques qui composent le tableau. S'il est ainsi montré par un document peint que l'on rencontrait aux Pays-Bas, en 1559, des mendiants qui arboraient comme insignes des queues de renard, la poésie flamande populaire à laquelle je faisais allusion il y a un instant, nous en explique la signification.

En effet, on trouve dans l'*Histoire du jeune Aernout*, dont le texte remonte, paraît-il, en partie au commencement du XVIe siècle, qu'à la fin de son noviciat dans la *Confrérie des Ribauds*, aussi appelée l'*Ordre des pauvres frères d'Arnout*, le jeune coureur de chemins, âgé de vingt-quatre ans, obtient enfin les deux queues de renard, insignes de la confrérie (1).

Les queues de renard sont donc des insignes de maître-truand

(1) Voy. *Veelderhande geneuglycke dichten, tafelspelen ende refereynen*, op-



FIG. 1. — Gueux portant des queues de renard, insignes de la Confrérie des Truands. Fragment de la peinture de P. Bruegel, *Carême et Carnaval*, 1559. (Musée de Vienne.)



Fig. 2. – *Les Culs-de-Jatte*, 1568. Tableau de P. Bruegel.
(Musée du Louvre.)

aux Pays-Bas au XVI[e] siècle. Celles dont sont affublés les *Culs-de-jatte* du Louvre ont toutefois une autre signification encore.

En 1563, quatre ans après l'exécution du tableau de *Carême et Carnaval*, du Musée de Vienne, les circonstances faisaient, en effet, que par allusion à Simon Renard, l'ancien agent diplomatique de Granvelle, devenu son plus ardent adversaire, les queues de renard étaient utilisées comme insignes de ralliement des mécontents contre le cardinal Granvelle.

Déjà un costume d'étoffe grise, uniquement orné d'un chaperon de fou, semblable à un capuchon de cardinal, brodé sur la manche, avait été inventé comme livrée des anti-cardinalistes par le comte d'Egmont. Ce costume était une satire du faste de Granvelle et il avait fait fureur. Marguerite de Parme en avait ri comme tout le monde, quoique Granvelle s'en plaignit amèrement à Philippe II. Bientôt le succès avait fait que les gentilshommes le portèrent eux-mêmes. Ce fut à tel point qu'après le départ définitif de Granvelle, en 1564, Egmont osa même dîner ainsi accoutré à la table de la Gouvernante.

Au même moment, le 19 juin 1564, le comte de Mansfeld donnait, à Luxembourg, le spectacle d'une grande mascarade à ses invités. Et la partie qui avait le plus de succès était un groupe arrangé pour ridiculiser Granvelle. Un individu revêtu d'un costume de cardinal et coiffé du chapeau rouge avait traversé posément l'arène à cheval. Derrière lui, à cheval aussi, un diable l'avait suivi dans le costume traditionnel et ce diable avait fustigé l'homme rouge et sa monture d'un fouet de queues de renard. Ce spectacle, très bouffon, avait dû être répété plusieurs fois pour rassasier la multitude des spectateurs. Granvelle déplore à plusieurs reprises

nieuw uitgegeven vanwege de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leyden. Leiden, E. J. Brill, 1899, p. 108:

Aldus heeft Aernout twintigh jaren geleeft
En dat mosken voedet hem sijn krij
Nu ist eerst een volmaecte rij
Noch loopt Aernout vier jaer
Achter Lande, hier en daer,
Aldaer den rijcken meest verkeeren,
Vosse-steerten kriight hy nu een paer.
Veel nieuwe spreucken gaet hy leeren, etc.

dans sa correspondance cette satire en action. Il constate amèrement que la scène a fait grand bruit dans le pays et il explique que les queues de renard rappelaient les innombrables tours que lui avait joué Simon Renard.

De son côté, Brédérode, infatigable dans ses efforts à ridiculiser Granvelle, avait pris l'habitude de porter à son chapeau une queue de renard en guise de panache. Van Vaernewyck rapporte même, dans une des chansons qu'il insère dans ses mémoires, que des mécontents chevauchaient portant les queues de renard au bout de leur lance.

La réunion de ces exemples prouve que dans le petit tableau des *Culs-de-jatte* de 1507 du Louvre, les queues de renard désignent à la fois le Gueux mendiant et le Gueux politique ou Gueux d'Etat. Et dès lors peut se concevoir la raison pour laquelle celui-ci fut comparé à celui-là, lors du cortège des mécontents allant remettre leur protestation à Marguerite de Parme.

Si Egmont avait paru déjà à la table de la Gouvernante vêtu du costume de serge grise et sans ornement qui servait de ralliement aux anti-cardinalistes, il est à supposer que, de paraître devant la même princesse dans le même costume, lors de leur démarche, ne fut pas une audace exagérée pour des manifestants tels que Brédérode.

Il est à supposer aussi que ces manifestants n'avaient pas manqué non plus de porter à leur chapeau en guise de panache la queue de renard, cet autre signe de ralliement, les autres insignes tels que l'écuelle et la besace ne devant être inventés que le soir même ou le lendemain, au souper.

Que l'on se représente maintenant le coup d'œil que devait présenter le cortège dans ces conditions. Qu'à cette pauvreté voulue des vêtements, semblables aux étoffes grossières dont se vêtaient les mendiants, on ajoute l'aspect de ces queues de renard, rappelant l'insigne des maîtres-truands; qu'on note même cette circonstance, relevée par Pontus Payen, que l'ordre de marche des confédérés était tel qu'un gentilhomme boiteux marchait au premier rang comme s'il eut été conducteur de la troupe, ce qui fit mauvaise impression.

Et l'on ne pourra se refuser à admettre qu'à ce spectacle la

comparaison avec les gueux mendiants et estropiés se soit imposée à l'esprit de Berlaymont et qu'il l'ait énoncée dans les termes que ses contemporains rapportent.

Il ne restait plus à Bréderode qu'à relever le mot avec cet instinct qui pousse, comme dit l'historien anglais Motley, les hommes de parti habiles à convertir en titre d'honneur les épithètes outrageantes de leurs adversaires.

La chose fut faite à l'un des soupers qui réunirent ensuite les confédérés, et l'on s'en autorisa pour adopter avec le nom de gueux d'autres insignes empruntés aux mendiants: la besace et l'écuelle, qui firent oublier la queue de renard.

René van Bastelaer.
